

NOTE D'INFORMATION TASLIF



AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORT EN NUMERAIRE

AUGMENTATION DE CAPITAL D'UN MONTANT GLOBAL DE MAD 96 626 250 PAR EMISSION DE 3 578 750 ACTIONS
NOUVELLES AU PRIX DE MAD 27 PAR ACTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

NOMBRE MAXIMUM D' ACTIONS A EMETTRE	3 578 750 actions
PRIX DE SOUSCRIPTION	MAD 27
PARITE DE SOUSCRIPTION	1 action nouvelle émise pour 5 actions détenues
MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION	MAD 96 626 250

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 22 NOVEMBRE AU 20 DECEMBRE 2011 INCLUS

SOUSCRIPTION RESERVEE AUX ACTIONNAIRES ACTUELS ET AUX DETENTEURS DES DROITS DE SOUSCRIPTION DE LA SOCIETE TASLIF

CONSEILLER FINANCIER ET
COORDINATEUR GLOBAL DE L'OPERATION

ORGANISME CHARGE DE
L'ENREGISTREMENT DE L'OPERATION
AUPRES DE LA BOURSE DE CASABLANCA

ORGANISME CENTRALISATEUR ET
COLLECTEUR DES ORDRES DE
SOUSCRIPTION



CAPITAL TRUST
SECURITIES



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°03/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 4 novembre 2011 sous la référence VI/EM/038/2011.

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

ABREVIATIONS

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al-Maghrib
BSF	Bons de Sociétés de Financement
CA	Chiffre d'affaires
CDG	Contrôle de gestion
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CES	Créances en souffrance
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CNT	Centre National des Traitements
CT	Court Terme
DG	Directeur Général
DGA	Directeur Général Adjoint
DGD	Directeur Général Délégué
MAD	Dirhams
FMSAR	Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance
HCP	Haut Commissariat au Plan
HT	Hors Taxes
ICV	Indice du Coût de la Vie
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les sociétés
K MAD	Milliers de Dirhams
M MAD	Millions de Dirhams
N.A.	Non applicable
N.S.	Non Significatif
Pbs	Point de base
Pdm	Part de Marché
PNB	Produit Net Bancaire
PPR	Paierie Principale des Rémunérations
Pts	Points
RN	Résultat Net
S1	1 ^{er} semestre
SAV	Service après vente
SN	Situation Nette
T1	1 ^{er} trimestre
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
TMP	Taux Moyen Pondéré
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Var.	Variation
VN	Valeur Nominale

DEFINITIONS

Coefficient d'exploitation	Rapport entre les Charges Générales d'Exploitation et le Produit Net Bancaire.
Créances en souffrance	Les créances clients sur lesquelles porte un risque de recouvrement. Elles sont classifiées par degré de risque et provisionnées en application de la circulaire BAM n°19/G/2002.
Crédit Automobile Classique	Crédit amortissable affecté à l'acquisition d'un véhicule.
Crédit personnel	Crédit amortissable non affecté à l'acquisition d'un bien.
Crédit Revolving	Crédit renouvelable qui consiste à offrir une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité, les intérêts n'étant dus que sur le montant effectivement utilisé.
Encours brut	Somme de l'encours comptable augmenté du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à ces encours.
Encours net	Encours comptable réduit du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à cet encours.
Encours moyen	Moyenne des encours d'une période donnée.
Location avec option d'achat	Formule de financement destinée à l'acquisition de biens d'équipements (véhicules, ordinateurs, etc.) permettant au client de jouir du bien sans en être propriétaire en contrepartie du versement de loyers mensuels. Le client a la possibilité d'acquérir le bien en fin de contrat en levant l'option d'achat. Bien que locataire du bien, l'utilisateur doit néanmoins s'acquitter des charges comme s'il en était propriétaire.
Paierie Principale des Rémunérations	<p>Relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, la Paierie Principale des Rémunérations a pour mission, notamment, d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le contrôle de la validité des actes administratifs établis par les ordonnateurs ayant trait aux rémunérations et aux pensions ;• Le contrôle et la liquidation des rémunérations du personnel civil et militaire de l'Etat ;• La prise en charge et l'exécution des oppositions, cessions de créances et autres empêchements frappant les rémunérations et les pensions. <p>La PPR (CNT) et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, en octobre 1999, une convention qui fixe les conditions et les modalités de précompte sur salaire à opérer par ladite Direction à leur profit au titre des prêts qu'elles accordent aux fonctionnaires et agents de l'Etat.</p>
Prêt affecté	Crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Prêt non affecté	Crédit dont l'octroi n'est pas subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.
Production nette	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit nets des remboursements par anticipation.

SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	2
SOMMAIRE	4
INDEX DES ILLUSTRATIONS	7
INDEX DES TABLEAUX.....	8
AVERTISSEMENT	9
PREAMBULE	10
PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	11
I. Le Président du Conseil d'Administration.....	12
II. Les commissaires aux comptes.....	13
III. L'organisme conseil	25
IV. Le conseil juridique.....	26
V. Le responsable de l'information et de la communication financière.....	26
PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION.....	27
I. Cadre de l'opération	28
II. Objectifs de l'opération	29
III. Intentions des principaux actionnaires.....	29
IV. Structure et montant global de l'opération	29
V. Renseignements relatifs aux titres à émettre	30
VI. Eléments d'appréciation des termes de l'offre	31
VII. Analyse des impacts de l'opération.....	32
VIII. Cotation en Bourse.....	33
IX. Modalités de souscription à l'augmentation de capital	35
X. Régime fiscal.....	40
XI. Charges relatives à l'opération	42
PARTIE III : PRESENTATION GENERALE DE TASLIF.....	43
I. Renseignements à caractère général.....	44
II. Renseignement sur le capital de TASLIF	46
III. Marché des titres de TASLIF	53
IV. Notation.....	55
V. Assemblées d'actionnaires	56
VI. Organes d'administration	57
VII. Organes de direction	62
VIII. Gouvernance d'entreprise.....	64
PARTIE IV : ACTIVITE DE TASLIF	66
I. Historique	67
II. Appartenance de TASLIF au Groupe SAHAM	68
III. Filiales de TASLIF	75

IV. Fusion-Absorption de SALAF par TASLIF.....	75
V. Secteur d'activité de TASLIF	77
VI. Activité de TASLIF	113
VII. Activité de TASLIF au 30.06.2011	124
PARTIE V : ORGANISATION DE TASLIF.....	126
I. Moyens humains.....	127
II. Politique sociale.....	131
III. Politique de recrutement.....	131
IV. Politique Qualité.....	132
V. Réseau commercial	132
VI. Moyens informatiques	132
VII. Stratégie de développement.....	134
PARTIE VI : ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES ANNUELS.....	136
I. Référentiel comptable	137
II. Modalités de consolidation	137
III. Analyse du compte de produits et charges	138
IV. Analyse du bilan.....	147
V. Analyse des principaux ratios financiers	153
VI. Analyse du risque client.....	155
VII. Analyse du tableau des flux de trésorerie	156
PARTIE VII : ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES SEMESTRIELS	159
I. Analyse du compte de produits et charges	160
II. Analyse du bilan.....	166
III. Analyse des principaux ratios financiers.....	170
IV. Analyse du risque client.....	171
V. Analyse du tableau des flux de trésorerie	172
PARTIE VIII : PERSPECTIVES	174
I. Perspectives de développement du secteur.....	175
II. Perspectives et stratégie de développement de TASLIF.....	178
III. Données financières prévisionnelles	179
PARTIE IX : FACTEURS DE RISQUE.....	190
I. Risque clients	191
II. Risque lié à l'évolution du TMIC	191
III. Risque taux	191
IV. Risque de liquidité	192
V. Risque d'inadéquation Actif-Passif	192
VI. Risque réglementaire	192
VII. Risque juridique et social.....	193
VIII. Risque fiscal	193
IX. Risque opérationnel.....	193

X. Risque Informatique	193
XI. Risque concurrentiel	195
PARTIE X : FAITS EXCEPTIONNELS.....	196
PARTIE XI : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	198
PARTIE XII : ANNEXES	200
I. Données comptables et financières – Comptes sociaux.....	201
II. Données comptables et financières – Comptes consolidés.....	247
III. Bulletin souscription	254

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Appartenance de TASLIF au Groupe SAHAM	48
Figure 2. Evolution du cours boursier de TASLIF du 01.01.2009 au 01.08.2011.....	53
Figure 3. Organisation du Groupe SAHAM	70
Figure 5. Objectifs du Système d'Aide à la Notation des Etablissements de Crédit (SANEC)	82
Figure 6. Evolution de la consommation des ménages entre 2004 et 2010 (en MAD milliards).....	89
Figure 7. Evolution de l'IPC de 2008 à 2010	90
Figure 8. Evolution du revenu national brut annuel par ménage sur la période 2005-2010 (en KMAD)	90
Figure 9. Evolution de l'endettement des ménages entre 2000 et 2010 (En M MAD).....	91
Figure 10. Taux de pénétration du crédit à la consommation sur la période 2000-2010.....	92
Figure 11. Evolution du taux de bancarisation au Maroc sur la période 2000-2009	93
Figure 12. Evolution du TMIC entre 2000 et 2010.....	94
Figure 13. Aperçu des produits du secteur du crédit à la consommation	95
Figure 14. Parts de marché des sociétés de crédit à la consommation en termes de production nette	98
Figure 15. Parts de marché des sociétés de crédit à la consommation en termes d'encours sain	99
Figure 16. Parts de marché par segment des principaux acteurs sur la base de l'encours sain au 1 ^{er} trimestre 2011	100
Figure 17. Répartition des emplois des sociétés de crédit à la consommation en 2010 (En M MAD)	101
Figure 18. Répartition des ressources des sociétés de crédit à la consommation en 2010 (En M MAD).....	103
Figure 19. Evolution de la marge d'intermédiation sur la période 2003-2010.....	103
Figure 20. Répartition de l'encours global des sociétés de financement à fin 2010	104
Figure 21. Evolution de la production sectorielle de crédits à la consommation sur la période 2006-2010 (en M MAD)	104
Figure 22. Répartition de la production du secteur par formule de crédit sur la période 2008-2010.....	106
Figure 23. Répartition de la production « prêts personnels » du secteur par formule de crédit sur la période 2008-2010 ..	106
Figure 24. Répartition de la production des crédits automobiles par produit sur la période 2008-2010	107
Figure 25. Evolution de l'encours brut du secteur sur la période 2006-2010 (en M MAD)	107
Figure 26. Répartition de l'encours brut par formule de crédit sur la période 2008-2010	109
Figure 27. Encours moyen des dossiers par formule de crédit à fin 2010 (en MAD).....	109
Figure 28. Evolution du poids des créances en souffrance dans l'encours brut sur la période 2006-2010 (en M MAD)	110
Figure 29. Répartition du nombre de dossiers de crédits en 2010.....	112
Figure 31. Organisation cible du service « Recouvrement & Contentieux »	128
Figure 32. Architecture du nouveau système d'information.....	133
Figure 33. Cartographie du réseau informatique de TASLIF	134
Figure 34. Répartition de l'endettement de TASLIF par moyen de financement sur la période 2008-2010	151
Figure 35. Répartition de l'endettement de TASLIF par moyen de financement à fin juin 2011	169
Figure 36. Croissance prévisionnelle du PIB marocain à l'horizon 2016 (PIB à prix constants).....	175
Figure 37. Répartition prévisionnelle de la production de crédits par réseau sur la période 2011p-2013p	181

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Evolution historique du capital social de TASLIF.....	46
Tableau 2. Evolution historique de la structure de l'actionnariat de TASLIF.....	47
Tableau 3. Structure de l'actionnariat de TASLIF au 30.06.2011.....	48
Tableau 4. Présentation des actionnaires de référence de TASLIF.....	49
Tableau 5. Versements effectués par TASLIF à SANAM Holding.....	50
Tableau 6. Distribution de dividendes par TASLIF sur la période 2008-2010.....	51
Tableau 7. Indicateurs boursiers historiques de TASLIF.....	53
Tableau 8. Tracking mensuel de l'action TASLIF du 02.08.2010 au 29.07.2011.....	54
Tableau 9. Principales caractéristiques des émissions obligataires de TASLIF.....	54
Tableau 10. Historique des émissions de BSF de TASLIF sur la période 2008-2010.....	55
Tableau 11. Composition du Conseil d'administration de TASLIF.....	58
Tableau 12. Autres mandats en cours du Président du Conseil d'administration de TASLIF.....	59
Tableau 13. Principaux dirigeants de TASLIF.....	62
Tableau 16. Principaux indicateurs d'activité de CNIA SAADA Assurance.....	74
Tableau 17. Principaux indicateurs financiers de CNIA SAADA Assurance.....	74
Tableau 18. Récapitulatif de l'actif apporté par SALAF.....	75
Tableau 19. Récapitulatif du passif pris en charge par TASLIF.....	75
Tableau 20. Actif net apporté par SALAF.....	76
Tableau 21. Présentation des principales sociétés opérant sur le marché du crédit à la consommation.....	97
Tableau 22. Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2008-2010 (En M MAD)....	102
Tableau 23. Evolution de la production de crédits par catégorie de produits sur la période 2008-2011T1 (en K MAD).....	105
Tableau 24. Evolution de l'encours brut par catégorie de produits sur la période 2008-2011T1.....	108
Tableau 25. Evolution de l'encours des créances en souffrance par catégorie de produits sur la période 2008-2011T1.....	110
Tableau 26. Evolution du taux de contentieux par catégorie de produit sur la période 2008-2011T1.....	111
Tableau 27. Segmentation des crédits accordés par TASLIF.....	113
Tableau 28. Produits lancés par TASLIF sur la période 2008-2010.....	114
Tableau 29. Présentation des catégories de clientèle de TASLIF.....	114
Tableau 30. Evolution du nombre de dossiers de crédit par catégorie de clientèle sur la période 2008-2010.....	115
Tableau 31. Evolution de la production brute par catégorie de client sur la période 2008-2010.....	116
Tableau 32. Evolution de la production brute par catégorie de produit sur la période 2008-2010.....	117
Tableau 33. Evolution de l'encours brut de TASLIF par catégorie de clientèle sur la période 2008-2010.....	117
Tableau 34. Evolution de l'encours brut de TASLIF par catégorie de produit sur la période 2008-2010.....	118
Tableau 35. Evolution de la durée moyenne de financement (en mois).....	118
Tableau 36. Mode de provisionnement des créances en souffrance par classe.....	119
Tableau 37. Actions de recouvrement au 30 juin 2011 relatives au périmètre de l'escroquerie.....	120
Tableau 38. Evolution de l'encours des CES et des provisions sur la période 2008-2010.....	120
Tableau 39. Evolution de l'encours brut des CES par catégorie de produit sur la période 2008-2010.....	121
Tableau 40. Evolution de l'encours brut des CES par catégorie de clientèle sur la période 2008-2010.....	122
Tableau 41. Répartition du nombre de dossiers recouverts par ancienneté des créances.....	123
Tableau 42. Répartition de l'effectif de TASLIF par catégorie socioprofessionnelle sur la période 2008-2010.....	129
Tableau 43. Evolution du turnover de TASLIF sur la période 2008-2010.....	129
Tableau 44. Répartition du personnel de TASLIF par direction sur la période 2008-2010.....	130
Tableau 45. Répartition du personnel de TASLIF par tranches d'âge sur la période 2008-2010.....	130
Tableau 46. Répartition du personnel de TASLIF par ancienneté sur la période 2008-2010.....	130
Tableau 47. Répartition du personnel de TASLIF par sexe sur la période 2008-2010.....	131
Tableau 48. Répartition du réseau commercial de TASLIF.....	132
Tableau 49. Solutions logicielles utilisées par TASLIF.....	133
Tableau 50. Répartition des investissements sur la période 2008-2010.....	134

AVERTISSEMENT

Le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'émetteur.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les titres de capital, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), ni TASLIF, ni CAPITAL TRUST n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou plusieurs collecteurs d'ordres.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par CAPITAL TRUST conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 03/04 du 19 novembre 2004 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la société TASLIF, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession ;
- Liasses comptables de TASLIF pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires et rapports de gestion de TASLIF pour les exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés et rapports spéciaux de TASLIF pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- Les rapports de gestion 2008, 2009 et 2010 ;
- La revue limitée des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels sociaux arrêtés au 30 juin 2011 ;
- Rapports de l'Association Professionnelles des Sociétés de Financement ;
- Textes législatifs régissant l'activité des sociétés de financement ;
- Les prévisions établies et matérialisées dans le business plan par les Organes de Direction de TASLIF.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de TASLIF et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - elle est disponible à tout moment au siège social de TASLIF sis au 29, Boulevard Moulay Youssef – Casablanca ;
 - elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca sise angle avenue des Forces Armées Royales et rue Arrachid Mohamed – Casablanca.



PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES



I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	TASLIF
Représentant légal	M. Said ALJ
Fonction	Président du Conseil d'administration
Adresse	29, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 20 03 20
Numéro de fax	(212) 5 22 26 77 26
Adresse électronique	taslif@taslif.com

Attestation

Objet : Augmentation de capital en numéraire

Le Président du Conseil d'administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de TASLIF et aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TASLIF ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Said ALJ
Président du Conseil d'administration

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité des commissaires aux comptes

Prénom et nom	M. Aziz BELKASMI	M. Mohamed Youssef SEBTI
Dénomination ou raison sociale	Price Waterhouse SARL	Cabinet SEBTI
Adresse	101, Bd Massira Al Khadra, Casablanca	4, Allée des Roseaux, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 98 40 40 / 5 22 77 90 00	(212) 5 22 39 63 82 / 83
Numéro de fax	(212) 5 22 77 90 90 / 5 22 99 11 96	(212) 5 22 39 63 84
Adresse électronique	aziz.belkasmi@ma.pwc.com	y.sebti@cabinetsebti.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	1998	1998
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2010

Prénom et nom	M. Mohammed EL JERARI	Mme Lyna Aicha SEBTI
Dénomination ou raison sociale	EL JERARI AUDIT & CONSEIL	LS Consulting
Adresse	Espace Bureau Maryamo, 18 rue Oumaima Sayeh, Quartier Racine, Casablanca	4, Allée des Roseaux, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 39 67 00 / 5 22 36 49 80	(212) 5 22 39 63 82 / 83
Numéro de fax	(212) 5 22 39 62 01	(212) 5 22 39 63 84
Adresse électronique	m.eljerari@eljerariaudit.com	l.sebti@lsconsulting.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2011	2011
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux pour le 1^{er} semestre clos le 30 juin 2011

Objet : Augmentation de capital de TASLIF

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information relative à l'augmentation de capital d'un montant de MAD 35.787.500 par voie d'émission de 3.578.750 actions au nominal de MAD 10 chacune assorties d'une prime d'émission de MAD 17 par action, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux semestriels de TASLIF ayant fait l'objet d'un examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux semestriels de TASLIF au titre du premier semestre clos le 30 juin 2011, objet de notre examen limité et au titre du premier semestre clos le 30 juin 2010, objet de l'examen limité par les soins des co-commissaires aux comptes PRICE WATERHOUSE et Cabinet SEBTI.

Casablanca, le 1^{er} novembre 2011

EL JERARI AUDIT & CONSEIL
M. Mohammed EL JERARI

LS CONSULTING
Mme Lyna Aicha SEBTI

Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010

Objet : Augmentation de capital de TASLIF

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information relative à l'augmentation de capital, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux annuels audités de TASLIF.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux annuels de TASLIF tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2008, 2009 et 2010.

Cependant il est à préciser que nos rapports d'audit au titre des exercices 2009 et 2010 comportent, après opinion, les informations suivantes :

Exercice 2009

Ainsi qu'il est décrit dans l'état C4 de l'état des informations complémentaires (ETIC), la Société SALAF (filiale de TASLIF) a fait l'objet d'une escroquerie qui a permis à des sociétés non éligibles l'accès à des crédits camions. Les comptes au 31 décembre 2009 de la société SALAF ont été arrêtés en tenant compte de cet événement et compte tenu du matériel déjà récupéré et de l'expertise externe y afférente. Le management de TASLIF considère que cette situation n'a pas d'impact sur la participation de TASLIF dans cette filiale.

Exercice 2009

Ainsi qu'il est mentionné dans notre rapport général du 16 mars 2010 relatif aux comptes de l'exercice 2009, la Société SALAF, filiale à 100% de TASLIF avait fait l'objet d'une escroquerie qui a permis à des sociétés non éligibles l'accès à des crédits camions. L'absorption de cette filiale en septembre 2010 et l'application des règles de provisionnement aux créances douteuses résultant de cette escroquerie et à l'ensemble des créances en souffrance de l'ex SALAF a eu pour effet d'impacter à la baisse et de manière significative les résultats de TASLIF au titre de l'exercice 2010.

Casablanca, le 21 octobre 2011

Price Waterhouse
M. Aziz BELKASMI

Cabinet Y. SEBTI
M. Mohamed Youssef SEBTI

Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

Rapport général des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints, de la société **TASLIF**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 270 075 dont un bénéfice net de KMAD 25 022.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **TASLIF** au 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 17 avril 2009

Price Waterhouse
M. Aziz BELKASMI

Cabinet Y. SEBTI
M. Mohamed Youssef SEBTI

Rapport général des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société **TASLIF** comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 282 890 dont un bénéfice net de KMAD 32 856.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **TASLIF** au 31 décembre 2009 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Ainsi il est décrit dans l'état C4 de l'état des informations complémentaires (ETIC), la société SALAF (filiale de TASLIF) a fait l'objet d'une escroquerie qui a permis à des sociétés non éligibles l'accès à des crédits camions. Les comptes au 31 décembre 2009 de la société SALAF ont été arrêtés en tenant compte de cet événement et compte tenu du matériel déjà récupéré et de l'expertise externe y afférente. Le Management de TASLIF considère que cette situation n'a pas d'impact sur la participation de TASLIF dans cette filiale.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, Le 16 mars 2010

Price Waterhouse
M. Aziz BELKASMI

Cabinet Y. SEBTI
M. Mohamed Youssef SEBTI

Rapport général des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société **TASLIF** comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 184 783 dont une perte nette de KMAD 90 646.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **TASLIF** au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Ainsi qu'il est mentionné dans notre rapport général du 16 mars 2010 relatif aux comptes de l'exercice 2009, la société SALAF, filiale à 100% de TASLIF avait fait l'objet d'une escroquerie qui a permis à des sociétés non éligibles l'accès à des crédits camions. L'absorption de cette filiale en septembre 2010 et l'application des règles de provisionnement aux créances douteuses résultant de cette escroquerie et à l'ensemble des créances en souffrance de l'ex SALAF a eu pour effet d'impacter à la baisse et de manière significative les résultats de TASLIF au titre de l'exercice 2010.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 16 mars 2011

Price Waterhouse
M. Aziz BELKASMI

Cabinet Y. SEBTI
M. Mohamed Youssef SEBTI

Attestation des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés pour les exercices clos aux 31 décembre 2008 et 2009.

Objet : Augmentation de capital de TASLIF

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information relative à l'augmentation de capital, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés annuels audités de TASLIF.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés annuels de TASLIF tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2008 et 2009.

Cependant il est à préciser que notre rapport d'audit au titre de l'exercice 2009 comporte, après opinion, l'information suivante :

La société SALAF (filiale de TASLIF) a fait l'objet d'une escroquerie qui a permis à des sociétés non éligibles l'accès à des crédits camions. Les comptes au 31 décembre 2009 ont été arrêtés en tenant compte de cet événement et les provisions pour créances en souffrance y afférentes ont été déterminées sur la base de la valeur des camions récupérés et de l'expertise externe effectuée.

Casablanca, le 21 octobre 2011

Price Waterhouse
M. Aziz BELKASMI

Cabinet Y. SEBTI
M. Mohamed Youssef SEBTI

Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la société TASLIF et ses filiales (Groupe TASLIF) arrêté au 31 décembre 2008, du compte de produits et charges consolidé, de l'état des soldes de gestion, du tableau des flux de trésorerie ainsi que de l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos à cette date. La préparation de ces comptes consolidés relève de la responsabilité des organes de gestion de la société TASLIF. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenues dans les comptes consolidés. Un audit comprend aussi une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes consolidés du Groupe TASLIF, cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés au 31 décembre 2008, de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires, ci-joint.

Casablanca , le 24 avril 2009

Price Waterhouse
M. Aziz BELKASMI

Cabinet Y. SEBTI
M. Mohamed Youssef SEBTI

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joint, de TASLIF et de sa filiale (Groupe TASLIF), comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 282 582 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 25 740.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle la situation financière de l'ensemble du Groupe TASLIF constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

La Société SALAF (filiale de TASLIF) a fait l'objet d'une escroquerie qui a permis à des sociétés non éligibles l'accès à des crédits camions. Les comptes au 31 décembre 2009 ont été arrêtés en tenant compte de cet événement et les provisions pour créances en souffrance y afférentes ont été déterminées sur la base de la valeur des camions récupérés et de l'expertise externe effectuée.

Casablanca, le 26 avril 2010

Price Waterhouse
M. Aziz BELKASMI

Cabinet Y. SEBTI
M. Mohamed Youssef SEBTI

III. L'ORGANISME CONSEIL

Identité

Dénomination ou raison sociale	CAPITAL TRUST
Représentant légal	Lamia BOUTALEB
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	50, Bd Rachidi – Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 46 63 50
Numéro de fax	(212) 5 22 49 13 07
Adresse électronique	l.boutaleb@capitaltrust.ma

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de TASLIF à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la société ;
- L'analyse des comptes sociaux des exercices 2008, 2009 et 2010 et des comptes consolidés des exercices 2008 et 2009 ;
- L'analyse des comptes sociaux au 30 juin 2011 ;
- L'analyse des rapports de gestion des exercices 2008, 2009 et 2010 et la lecture des procès-verbaux des organes de direction et des assemblées d'actionnaires de TASLIF.

La préparation de cette note d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein de la société.

Casablanca, le 26 octobre 2011.

CAPITAL TRUST
Lamia BOUTALEB

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale	Cabinet Kamar BENOUNA
Représentant légal	Kamar BENOUNA
Fonction	Expert comptable
Adresse	34, rue Charam Achaykh, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 98 00 66
Numéro de fax	(212) 5 22 98 00 91
Adresse électronique	cab.benouna@menara.ma

Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de TASLIF et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Casablanca, le 17 octobre 2011.

Cabinet Kamar BENOUNA
Kamar BENOUNA

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter la personne ci-après :

Identité

Responsable	M. Adil BENZAKOUR
Fonction	Directeur Général
Adresse	29 Bd Moulay Youssef, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 20 03 20
Numéro de fax	(212) 5 22 26 77 26
Adresse électronique	abenzakour@taslif.com



PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION



I. CADRE DE L'OPERATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de TASLIF tenue le 29 avril 2011, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, a décidé de procéder successivement à (i) la réduction du nominal de l'action, (ii) d'augmenter le capital par incorporation des réserves et primes, (iii) de réduire le capital du report à nouveau négatif et (iv) d'augmenter le capital par apport en numéraire. Le détail de ces opérations sur le capital se présente comme suit :

- (i) Réduction de la valeur nominale de MAD 100 par action à MAD 10 par action. Ainsi le nombre d'actions formant le capital passe de 715 750 actions de MAD 100 chacune à 7 157 500 actions de MAD 10 chacune ;
- (ii) Augmentation de capital par incorporation de réserves et primes. Ainsi, le capital est augmenté de MAD 181 676 840 pour passer de MAD 71 575 000 à MAD 253 251 840 ;
- (iii) Réduction du capital du report à nouveau négatif dont le montant arrêté par l'AGO statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2010 est de MAD 74 314 340. Ainsi le capital est réduit de MAD 74 314 340 et passe de MAD 253 251 840 à MAD 178 937 500.
Ainsi la parité d'échange suite aux 2 opérations est de 3 actions nouvelles de MAD 10 pour chaque 2 actions anciennes de MAD 10.

La réalisation de ces trois opérations a été constatée par le Conseil d'administration dans sa réunion du 12 octobre 2011 conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2011.

- (iv) Augmentation du capital social de MAD 178 937 500 d'une somme de MAD 35 787 500 pour le porter à MAD 214 725 000 par l'émission de 3 578 750 actions nouvelles de MAD 10 chacune au prix unitaire de MAD 27 comportant une prime d'émission de MAD 17. Les 3 578 750 actions nouvelles seront libérées en numéraire par versement en espèces, en totalité lors de la souscription. Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2011. A chaque action ancienne est attaché un droit de souscription négociable en bourse pendant la durée de la souscription et soumis aux dispositions statutaires.

Les actionnaires pourront, conformément à l'article 189 de la loi 17-95, exercer leur droit préférentiel de souscription et souscrire à titre irréductible à 1 action nouvelle pour 5 actions anciennes détenues.

Les actionnaires devront faire leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession des droits nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions. Les actionnaires jouissent, le cas échéant, d'un droit de souscription à titre réductible. Les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux propriétaires, cessionnaires ou bénéficiaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et en tout état de cause, dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, les souscriptions à titre réductible, n'absorbent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration est expressément autorisé à limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration et à son Président pour réaliser les opérations sur capital susmentionnées. Elle les autorise notamment à recueillir les souscriptions, à limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions effectivement recueillies, à réaliser et constater définitivement l'augmentation de capital décidée, à procéder à la modification corrélative des statuts et à effectuer toutes formalités. Elle les autorise, plus généralement, à faire toutes opérations nécessaires à la réalisation de l'opération d'augmentation de capital en numéraire.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

L'opération d'augmentation de capital, objet de la présente note d'information, permettra à TASLIF de financer son ambitieux Plan stratégique de développement qui prévoit un doublement de l'encours client à l'horizon 2015.

L'augmentation de capital permettra aussi de (i) réitérer la confiance des actionnaires majoritaires dans TASLIF en y injectant de nouveaux fonds et de (ii) rétablir le ratio de solvabilité de la société au minimum exigé. Ceci permettra de rétablir l'image de la société auprès du marché et de restaurer la confiance des investisseurs en vue d'un éventuel recours au marché pour une levée de fonds à partir de 2012.

III. INTENTIONS DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires majoritaires de la société ont l'intention de souscrire partiellement à la présente opération.

IV. STRUCTURE ET MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION

IV.1. STRUCTURE DE L'OPERATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 avril 2011 a décidé de procéder successivement à la réduction du nominal de l'action, d'augmenter le capital par incorporation des réserves et primes, de réduire le capital du report à nouveau négatif et d'augmenter ensuite le capital par apport en numéraire.

Sous réserve de la réussite de l'opération objet de la présente note d'information, le capital social serait augmenté d'une somme de MAD 35 787 500 pour le porter à MAD 214 725 000 par l'émission de 3 578 750 actions nouvelles de MAD 10 de valeur nominale émises au prix de MAD 27 l'action, comportant une prime de MAD 17 par action représentant une prime d'émission totale de MAD 60 838 750. L'augmentation de capital et la prime d'émission représentent un total de MAD 96 626 250.

Les actions nouvelles seront émises sur la base d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes détenues. Il sera donc procédé à l'émission de 3 578 750 actions nouvelles portant ainsi le nombre total d'actions de 17 893 750 actions à 21 472 500 actions. Pour souscrire à titre irréductible à la présente opération, les DPS seront exercés à raison de cinq (5) DPS pour chaque nouvelle action.

IV.2. MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION

TASLIF envisage la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire pour un montant de MAD 96 626 250 (y compris une prime d'émission de MAD 60 838 750), par émission de 3 578 750 actions

nouvelles de MAD 10 chacune au prix d'émission de MAD 27, soit une prime d'émission unitaire de MAD 17 par action.

V. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

Nature des titres	Actions, toutes de même catégorie, entièrement libérées.
Nombre maximum de titres à émettre	3 578 750 actions.
Forme des titres	Les actions seront toutes au porteur à compter de l'admission des titres à la cote de la Bourse de Casablanca entièrement dématérialisées et inscrites auprès de Maroclear.
Prix de souscription	MAD 27.
Valeur nominale	MAD 10.
Prime d'émission	MAD 17.
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2011.
Libération des titres	Les actions, objet de la présente note d'information, seront entièrement libérées et libres de tout engagement.
Négociabilité des titres	Les actions, objet de la présente note d'information, seront librement négociables à la Bourse de Casablanca.
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne.
Droits préférentiels de souscription	<p>Pour la souscription des actions nouvelles représentatives de l'augmentation de capital, les droits préférentiels de souscription réservés aux actionnaires par l'article 189 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée seront maintenus.</p> <p>Pendant toute la durée de souscription du 22 novembre au 20 décembre 2011, les droits préférentiels de souscription relatifs à la présente opération sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Le droit préférentiel de souscription pourra être exercé pendant ce délai sous peine de déchéance.</p> <p>L'article 189 de la loi n°17-95, stipule, par ailleurs, que chaque actionnaire pourra s'il le désire renoncer à titre individuel à son droit préférentiel de souscription.</p> <p>Pour souscrire à titre irréductible à la présente opération, les DPS seront exercés à raison de 5 DPS pour chaque nouvelle action.</p> <p>Les actions, qui ne seraient pas souscrites à titre irréductible pourront être souscrites, à titre réductible, par tout actionnaire.</p> <p>Les actionnaires qui voudraient user de leur droit préférentiel auront un délai de 20 jours de bourse à compter du 22 novembre 2011.</p> <p>Le prix théorique desdits droits préférentiels de souscription (DPS) est calculé de la manière suivante :</p>

	DPS = (Cours de clôture de l'action TASLIF à la veille de la date du détachement du DPS – Prix de souscription – Dividende) x ([Nombre d'actions nouvelles] / [Nombre d'actions anciennes + Nombre d'actions nouvelles])
Caractéristiques de cotation des DPS	<ul style="list-style-type: none"> • Code : 2704 ; • Ticker : TSFD ; • Libellé : DS TSF (AN11 1P5).
Purge du carnet d'ordres	La Bourse de Casablanca procèdera en date du 16 novembre 2011 à la purge du carnet d'ordres de la valeur TASLIF.
Cotation des nouveaux titres	Les actions issues de la présente augmentation de capital seront cotées en 1 ^{ère} ligne et assimilées aux actions anciennes.
Droits rattachés	Toutes les actions bénéficieront des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action confère à son détenteur un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'action à droit de vote double.

VI. ELEMENTS D'APPRECIATION DES TERMES DE L'OFFRE

VI.1. INSTANCES AYANT FIXE LES TERMES DE L'OFFRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de TASLIF, tenue le 29 avril 2011, a fixé, sur proposition du Conseil d'administration, le prix de souscription des actions, objet de la présente opération, à MAD 27 par action, correspondant à une valeur nominale de MAD 10 par action et d'une prime d'émission de MAD 17 par action.

VI.2. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE

La méthode retenue pour la détermination du prix des actions TASLIF, dans le cadre de l'augmentation de capital, objet de la présente note d'information, est la méthode de la moyenne des cours boursiers.

Le tableau ci-dessous présente les bases de détermination du prix des actions TASLIF calculés sur la période allant du 12.03.2010 au 10.03.2011 :

	Cours
Cours moyen pondéré sur 1 an	663,27
+ haut	739,00
+ bas	610,00
Cours de la transaction la plus élevée	710,00
Cours de la transaction la moins élevée	654,00
Cours de la dernière augmentation de capital	658,00
Moyenne retenue	674,20

Source : TASLIF

Le cours moyen retenu est de MAD 674,20 soit MAD 67,42 après réduction du nominal de l'action et augmentation du nombre d'actions composant le capital social. Après arrondi, le cours retenu s'élève à MAD 67,5.

Le tableau suivant présente les modalités de calcul du prix d'émission :

Cours retenu en MAD	Nombre d'actions après réduction du nominal	Nombre d'actions après incorporation des réserves et réduction du report à nouveau négatif	Cours ajusté en MAD ¹
67,5	7 157 500	17 893 750	27,0

En considérant un prix de MAD 27 par action, les multiples de valorisation sur la base des données financières relatives aux exercices 2010 et 2011p -2013p s'établissent comme suit :

	2010	2011p	2012p	2013p
Résultat net (en K MAD)	-90 645	14 935	16 679	42 836
BPA (en MAD)	-	0,7	0,8	2,0
P/E	-	38,8x	34,8x	13,5x
P/B	2,6x	2,0x	1,9x	1,7x

Source : TASLIF

VII. ANALYSE DES IMPACTS DE L'OPERATION

VII.1. IMPACT DE L'OPERATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

L'impact de l'augmentation de capital sur les capitaux propres de TASLIF s'établit comme suit² :

	Nombre d'actions	Capital social en MAD	Réserve légale en MAD	Prime d'émission en MAD
Situation avant l'opération	17 893 750	178 937 500	5 616 374	229 671
Incidence de l'opération	3 578 750	35 787 500		60 838 750
Situation après l'opération	21 472 500	214 725 000	5 616 374	61 068 421

Source : TASLIF

VII.2. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AVANT ET APRES L'OPERATION

Le tableau suivant présente l'actionnariat de TASLIF avant et après l'opération :

Actionnaires	Avant l'opération			Après l'opération ³		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
CNIA SAADA Assurance	11 228 328	62,75%	62,75%	13 473 994	62,75%	62,75%
SANAM Holding	4 054 724	22,66%	22,66%	4 865 669	22,66%	22,66%
FCP CDG	1 021 733	5,71%	5,71%	1 226 080	5,71%	5,71%
Flottant en Bourse	1 588 965	8,88%	8,88%	1 906 758	8,88%	8,88%
TOTAL	17 893 750	100,00%	100,00%	21 472 500	100,00%	100,00%

Source : Bourse de Casablanca

VII.3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition des organes d'administration de TASLIF ne connaîtra pas de changement significatif à l'issue de cette opération.

¹ Cours ajusté = Cours retenu x (Nombre total d'actions avant incorporation des réserves et réduction du report à nouveau négatif / Nombre total d'actions après incorporation des réserves et réduction du report à nouveau négatif)

² Dans le cas où les souscriptions, à titres irrédutibles et réductibles, absorbent la totalité de l'augmentation de capital.

³ La répartition du capital de TASLIF post-opération se fonde sur l'hypothèse que l'ensemble des actionnaires ait souscrit à titre irrédutible.

VIII. COTATION EN BOURSE

VIII.1. CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordre	Etape	Au plus tard
1.	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	03/11/2011
2.	Emission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'opération	04/11/2011
3.	Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM	04/11/2011
4.	Publication au Bulletin de la cote de l'avis relatif à l'opération	09/11/2011
5.	<ul style="list-style-type: none"> Détachement des droits de souscriptions ; Ajustement des caractéristiques de cotation de la valeur ; Et purge du carnet d'ordres de la valeur. 	16/11/2011
6.	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture de la période de souscriptions ; Cotation des droits de souscriptions 	22/11/2011
7.	Clôture de la période de souscriptions	20/12/2011
8.	Radiation des droits de souscriptions	21/12/2011
9.	Tenue de la réunion de l'instance devant ratifier l'augmentation du capital en numéraire	26/12/2011
10.	Réception par la Bourse de Casablanca : <ul style="list-style-type: none"> du procès verbal de la réunion de l'instance ayant ratifié l'augmentation du capital en numéraire ; Et des résultats de l'augmentation du capital en numéraire. 	27/12/2011
11.	Livraison des nouveaux titres	28/12/2011
12.	<ul style="list-style-type: none"> Admission des nouveaux titres et enregistrement de l'augmentation du capital en numéraire ; Publication des résultats de l'augmentation de capital. 	29/12/2011
13.	Prélèvement de la commission d'admission des nouveaux titres	30/12/2011

VIII.2. CARACTERISTIQUES DE COTATION DES NOUVEAUX TITRES

Secteur d'activité	Sociétés de financement et autres activités financières
Libellé	TASLIF
Ticker	TSF
Code valeur	2700
Compartiment	3 ^{ème} compartiment
Mode de cotation	Multifixing
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca	CAPITAL TRUST SECURITIES 50, Bd. Rachidi – Casablanca

VIII.3. INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller financier et Coordinateur global	CAPITAL TRUST	50, Bd. Rachidi - Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca	CAPITAL TRUST SECURITIES	50, Bd. Rachidi - Casablanca
Organisme centralisateur de l'opération et collecteur des ordres de souscription	La Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI)	26, Place des Nations Unies Casablanca

IX. MODALITES DE SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL

IX.1. PERIODE DE SOUSCRIPTION

Les actions, objet de la présente opération pourront être souscrites du 22 novembre au 20 décembre inclus auprès de l'organisme centralisateur et collecteur d'ordres de souscriptions ainsi qu'auprès des dépositaires respectifs des souscripteurs.

IX.2. BENEFICIAIRES

L'augmentation de capital, objet de la présente note d'information, est réservée aux actionnaires actuels de TASLIF et aux détenteurs de droits de souscription.

IX.3. REMISE DES BULLETINS DE SOUSCRIPTION

Les actionnaires souhaitant participer à la présente opération sont invités à remettre aux collecteurs d'ordres, du 22 novembre au 20 décembre inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à leur disposition et annexé à la présente note d'information.

Les bulletins de souscription peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la période de souscription.

IX.4. IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

Le collecteur d'ordres de souscription dans le cadre de cette opération doit s'assurer préalablement à l'acceptation de la souscription, que le souscripteur est porteur de titres ou de droits de souscription TASLIF en joignant au bulletin de souscription une attestation de blocage desdits titres / DPS.

Les souscripteurs doivent en outre justifier de leur appartenance à l'une des catégories décrites ci-dessous :

Catégorie de souscripteur	Document à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes morales de droit marocain	Photocopie du registre de commerce
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie, ou tout autre moyen jugé acceptable par le chef de file du syndicat de placement
Associations marocaines	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt du dossier
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément : <ul style="list-style-type: none"> Pour les fonds communs de placement (FCP) : le certificat de dépôt

	au greffe du tribunal ; <ul style="list-style-type: none">• Pour les SICAV : le modèle des inscriptions au registre de commerce.
Investisseurs institutionnels de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.
Institutionnels de l'investissement agréés de droit étranger	<ul style="list-style-type: none">• Photocopie des statuts ou tout document faisant foi dans le pays d'origine ;• Photocopie de la décision d'agrément délivrée par l'autorité compétente

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification ci-dessus seront frappées de nullité. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

IX.5. OUVERTURE DE COMPTES

Les opérations de souscription sont enregistrées dans un compte titres et espèces au nom du souscripteur. Les ouvertures de compte pour enfant mineur ne peuvent être réalisées que par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur. Les ouvertures de comptes ne peuvent être réalisées que par le détenteur du compte, il est strictement interdit d'ouvrir un compte par procuration. Une procuration pour une souscription ne peut en aucun cas permettre l'ouverture d'un compte pour le mandant.

IX.6. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE TRAITEMENT DES ORDRES

IX.6.1. Modalités de souscription

Les actions, objet de la présente note d'information, pourront être souscrites auprès du centralisateur et collecteur d'ordres de souscription ainsi qu'auprès de tout organisme habilité à collecter les ordres de souscription.

Toutes les souscriptions se feront en numéraire, les actions nouvelles seront réservées à titre préférentiel et irréductible aux porteurs de DPS à raison de **1 action nouvelle pour 5 DPS**. Les bulletins de souscription seront signés par le souscripteur ou son mandataire et horodatés par l'organisme collecteur des souscriptions.

Par application des dispositions de l'article 189 dernier alinéa de la loi n°17-95 du 30 août 1996 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, la souscription aux actions nouvelles est réservée aux actionnaires actuels de la société et aux porteurs de droits préférentiels de souscription. Les porteurs de DPS auront, en conséquence, un droit de souscription irréductible sur les actions nouvelles à émettre.

Seuls les anciens actionnaires ont un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible. Cette répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes possédées par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions.

Les personnes ne détenant pas des actions TASLIF pourront souscrire à la présente opération au même titre que les anciens en achetant des droits de souscription sur le marché. Ces droits de souscription seront mis en vente par les anciens actionnaires qui ne souhaitent pas souscrire à l'augmentation de capital. Ils seront cotés durant toute la période de souscription.

L'organisme centralisateur et collecteur d'ordres de souscription ainsi que tout organisme habilité à collecter des ordres de souscription doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. Ils sont tenus d'accepter les ordres de souscription de toute personne habilitée à participer à l'opération à condition que ladite personne fournisse les garanties financières nécessaires.

En plus de leur dossier de souscription, les souscripteurs devront joindre l'original de l'attestation délivrée par leur dépositaire, relative au blocage des titres et/ou des droits préférentiels de souscription qu'ils souhaitent exercer. De plus, ils devront transmettre à leur dépositaire, au plus tard le 20 décembre 2011, l'ordre de transférer lesdits droits préférentiels ainsi que les fonds, correspondants à la totalité des souscriptions à titre irréductible et réductible, vers le centralisateur.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, les souscriptions à titre réductible, n'absorbent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est expressément autorisé à limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

IX.6.2. Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires de droits préférentiels de souscription devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier entre le 22 novembre 2011 et le 20 décembre 2011 inclus et régler le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription devront être exercés par leurs titulaires, sous peine de déchéance, avant la fin de la période de souscription.

Le cédant en Bourse d'un droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action existante. Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la souscription seront caducs.

Le droit préférentiel de souscription sera détaché le 16 novembre et négocié sur le marché de la Bourse de Casablanca du 22 novembre jusqu'au 20 décembre 2011 inclus.

IX.6.3. Modalités d'allocation

Les actions souscrites à titre irréductible seront allouées proportionnellement au nombre de DPS détenus par chaque souscripteur, à raison d'une (1) action pour cinq (5) DPS.

En plus des souscriptions à titre irréductible, les actionnaires peuvent souscrire à titre réductible. En ce sens, les actions émises et non souscrites à titre irréductible seront allouées aux souscripteurs à titre réductible dans la limite de leur demande et au prorata des actions détenues.

L'allocation à titre réductible sera effectuée par le Centralisateur.

IX.6.4. Traitement des rompus

Les droits préférentiels de souscription ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de droits préférentiels de souscription permettant la souscription d'un nombre entier de nouvelles actions.

Les détenteurs de droits de souscription qui ne posséderaient pas, au titre de leur souscription à titre irréductible, un nombre suffisant de droits de souscription pour obtenir un nombre entier de

nouvelles actions, pourront procéder, à l'achat ou à la vente de leurs droits aux conditions de marché, lors de la période de souscription.

Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés ou complétés sur le marché pendant la période de souscription.

IX.6.5. Souscription pour compte de tiers

Les souscriptions pour compte de tiers sont autorisées mais dans les limites suivantes :

- Les souscriptions pour compte de tiers sont acceptées à condition que le souscripteur présente une procuration dûment signée et légalisée par son mandant délimitant exactement le champ d'application de la procuration (procuration sur tous types de mouvements titres et espèces sur le compte, ou procuration spécifique à la souscription à l'opération d'augmentation de capital de TASLIF). Le collecteur d'ordres est tenu, au cas où il ne disposerait pas déjà de cette copie, d'en obtenir une et de la joindre au bulletin de souscription ;
- Le mandataire doit préciser les références des comptes titres et espèces du mandant, dans lesquels seront inscrits respectivement les mouvements sur titres ou sur espèces liés aux actions TASLIF, objet de l'opération ;
- Les souscriptions pour compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur ou égal à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur. Le collecteur d'ordres est tenu, au cas où il n'en disposerait pas déjà, d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur en question le cas échéant. En ce cas, les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal ;
- Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant. Les sociétés de gestion sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

IX.7. MODALITES DE CENTRALISATION, DE COUVERTURE DES SOUSCRIPTIONS ET D'ENREGISTREMENT DE L'OPERATION

IX.7.1. Centralisation des souscriptions

En tant que Centralisateur de l'opération et Collecteur des ordres de souscription, BMCI recueillera auprès des dépositaires habilités tous les bulletins de souscription renseignés et liés à l'opération d'augmentation de capital de TASLIF ainsi que les attestations de blocage des titres / droits.

IX.7.2. Versement des souscriptions et inscription en compte

La libération des montants correspondants aux souscriptions à la présente augmentation de capital doit être réalisée en espèces, par remise de chèques ou par débit du compte du souscripteur et versés par les dépositaires au Centralisateur, via RTGS, au plus tard le 4^{ème} jour après la date de clôture de la période de souscription, soit le 26 décembre avant 12h.

Le montant des versements doit être égal au montant souscrit augmenté de la commission de bourse (0,1% hors taxes du montant souscrit) et de la commission d'intermédiation (0,6% hors taxes du montant souscrit). La commission de règlement/livraison (0,2% hors taxes du montant souscrit) sera prélevée directement par les dépositaires.

Par ailleurs, chaque dépositaire devra procéder au virement des droits préférentiels de souscription exercés par ses clients dans le cadre de la présente opération, au Centralisateur BMCI, au plus tard le 4^{ème} jour après la date de clôture de la période de souscription, soit le 26 décembre avant 12h. Ce virement s'effectue automatiquement, et ce conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°01-08.

IX.7.3. Enregistrement de l'opération

CAPITAL TRUST SECURITIES est chargée de l'enregistrement (côté vendeur) des titres émis dans le cadre de cette opération auprès de la Bourse de Casablanca.

BMCI est chargée de l'inscription des actions nouvelles auprès de Maroclear.

IX.7.4. Procédure de livraison des actions nouvelles

A l'issue de l'allocation, le Centralisateur transfèrera aux dépositaires les titres attribuées à chaque souscripteur ainsi que la soulte espèce le cas échéant, charge à ces derniers d'affecter les comptes de leur clients au plus tard 8 jours de bourse après la date de clôture de la période de souscription.

IX.8. PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la Cote le 29 décembre 2011, et seront publiés par l'émetteur dans un journal d'annonces légales au plus tard le 30 décembre 2011.

X. REGIME FISCAL

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

X.1. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES RESIDENTES

X.1.1. Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts, les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- Les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions, réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de MAD 30 000 ;
- La donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- L'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- L'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- D'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- Et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4^{ème} année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

X.1.2. Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes au Maroc sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IR.

X.2. ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES RESIDENTES

X.2.1. Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables dans les conditions de droit commun.

X.2.2. Imposition des dividendes

Personnes morales résidentes passibles de l'IS

Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes ne sont pas passibles de la retenue à la source de 10% à condition de fournir une attestation de propriété des titres comportant le numéro d'imposition à l'IS de la société bénéficiaire desdits dividendes.

Personnes morales résidentes passibles de l'IR

Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

X.3. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES NON RESIDENTES

X.3.1. Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions réalisés par des personnes physiques non résidentes sont imposables au Maroc sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

X.3.2. Imposition des dividendes

Les dividendes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10% sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

X.4. ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES NON RESIDENTES

X.4.1. Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisés par des personnes morales non résidentes sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

X.4.2. Imposition des dividendes

Les dividendes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10% sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XI. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 0,5% HT du montant de l'opération. Ils comprennent les charges suivantes :

- Les frais légaux ;
- Les frais de conseil ;
- Les frais de placement et de courtage ;
- La communication ;
- La commission relative au visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ;
- La commission relative à la cotation des titres à la Bourse de Casablanca ;
- La commission de Maroclear.



PARTIE III : PRESENTATION GENERALE DE TASLIF



I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Société de crédit à la consommation TASLIF
Siège social	29, boulevard Moulay Youssef - 20.000, Casablanca
Téléphonie	05 22 20 03 20
Télécopie	05 22 26 77 26
Site web	www.taslif.com
Adresse électronique	taslif@taslif.com
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration
Date de constitution	27.06.1986
Durée de vie	99 ans
Registre du commerce	48 059 - Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social à la veille de la souscription	MAD 178 937 500 ⁴ divisé en 17 893 750 actions de MAD 10 chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.
Objet social	<p>L'article 2 des statuts stipule que TASLIF a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle, la société a pour objet de réaliser toutes les opérations de financement et de crédit de tous biens et services destinés à la consommation ou à l'équipement à usage personnel, domestique, collectif, commercial, industriel et professionnel ;• L'achat, la revente ou la location soit au comptant soit à terme de tous biens entrant dans le cadre de son activité de financement ;• Dans le cadre des dispositions légales et notamment des arrêtés ministériels en date du 16 mai 1996 et 28 mars 1997, la société a la faculté de faire appel, de percevoir et de gérer des fonds provenant du public d'un terme supérieur à 2 années ;• Et plus généralement, toute opération quelconque commerciales, industrielles, mobilières, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux objets ci-dessus spécifiés ou favorisant le développement de la société.
Textes législatifs	<p>De par sa forme juridique, TASLIF est régie par le Dahir n°1-96-124 du 14 Rabii II 1417 (30 août 1996) portant promulgation de la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes, modifié et complété par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I (23 mai 2008) portant promulgation de la loi n°20-05.</p> <p>De par son activité, TASLIF est régie notamment par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.</p> <p>De par ses émissions de Titres de Créances Négociables, la société est régie par la loi n°35-94 relative à certains titres de Créances négociables telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-95 du 20 chaoual 1429 (20 octobre 2008) portant promulgation de la loi n°33-06 relative à la titrisation des créances.</p> <p>De par sa cotation à la bourse de Casablanca, TASLIF est régie par toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :</p>

⁴ Après incorporation des réserves et réduction du report à nouveau négatif

- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;
- Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004, entré en vigueur en novembre 2004, ainsi que par l'arrêté n°1268-08 du 7 juillet 2008 ;
- Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, la loi n°36-05 et la loi n°44-06 ;
- Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
- Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ;
- Règlement général du CDVM, tel que approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008.

Régime fiscal

TASLIF est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 37% et à la TVA au taux de 10% sur les intérêts et 20% sur la LOA

Tribunal compétent en cas de litige

Tribunal de commerce de Casablanca

Lieux de consultation des documents juridiques

Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi ainsi que les statuts, peuvent être consultés au siège social de TASLIF situé au 29, boulevard Moulay Youssef - 20 000, Casablanca conformément à l'article 141 de la loi 17-95 complétée et modifiée par la loi 20-05

II. RENSEIGNEMENT SUR LE CAPITAL DE TASLIF

II.1. RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL

À la date d'établissement de la présente note d'information, le capital social de TASLIF s'établit à MAD 178 937 500 réparti en 17 893 750 actions d'une valeur nominale de MAD 10 chacune.

II.2. HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Depuis la constitution de TASLIF, le capital social a enregistré l'évolution suivante :

Tableau 1. Evolution historique du capital social de TASLIF

Date	Capital initial en MAD	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal en MAD	Montant de l'opération en MAD	Prix par action lors de l'opération en MAD	Nombre total d'actions	Capital final en MAD
1986	0	Constitution	6 000	1 000	6 000 000	1 000	6 000	6 000 000
1990	6 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	2 000	1 000	2 000 000	1 000	8 000	8 000 000
1992	8 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	2 000	1 000	2 000 000	1 000	10 000	10 000 000
1993	10 000 000	Augmentation de capital par compensation de créances	13 000	1 000	13 000 000	1 000	23 000	23 000 000
1995	23 000 000	Changement de la valeur nominale de MAD 1000 à MAD 100	230 000	100	-	1 000	230 000	23 000 000
1997	23 000 000	Introduction en bourse par augmentation de capital	76 750	100	7 675 000	220	306 750	30 675 000
2004	30 675 000	Incorporation de réserves	102 250	100	10 225 000	100	409 000	40 900 000
2008	40 900 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	306 750	100	30 765 000	652	715 750	71 575 000
2011	71 575 000	Réduction du nominal	-	10	-	10	7 157 500	71 575 000
2011	71 575 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves et primes et Réduction de capital du report à nouveau négatif	10 736 250	10	107 362 500	10	17 893 750	178 937 500

Source : TASLIF

A sa création en 1986, dotée d'un capital de MAD 6 000 000, TASLIF était détenue par la société STOKVIS NORD AFRIQUE⁵ (SNA), à hauteur de 54,4%, et par des partenaires de SNA (revendeurs) à hauteur de 45,6%. A cette époque, l'activité de la société était limitée au financement, sur une durée maximale de 24 mois, des produits distribués par SNA et ses revendeurs.

En 1990, TASLIF réalise une première augmentation de capital par apport en numéraire de MAD 2 000 000 à l'issue de laquelle le capital social s'est établi à MAD 8 000 000. Cette opération coïncide avec l'élargissement de l'offre commerciale de TASLIF vers de nouveaux revendeurs et le financement de tous les articles d'équipement domestiques. Le développement de l'activité a été consolidé également par la mise en place d'un nouveau système d'information permettant d'alléger les procédures administratives parallèlement à l'accroissement du nombre de dossiers traités.

A fin 1992, et suite à une augmentation de capital par apport en numéraire de MAD 2 000 000, le capital social s'est établi à MAD 10 000 000. Il est à noter que la participation de SANAM Holding atteint 49,3% à la fin de cet exercice.

⁵ Filiale du groupe SANAM Holding

A fin 1993, et après une augmentation de capital par compensation de créances⁶ d'un montant de MAD 13 000 000, le capital social s'est établi à MAD 23 000 000. A l'issue de cette opération, SANAM Holding détient 167 840 actions TASLIF représentant près de 73% du capital et des droits de vote.

Durant l'exercice 1995, TASLIF a procédé à une division du nominal. Cette opération a permis de réduire la valeur nominale par action de MAD 1 000 à MAD 100 et à multiplier à due concurrence le nombre d'actions composant le capital, celui-ci demeurant inchangé.

En 1997, TASLIF s'introduit en bourse via une augmentation de capital avec création de 76 750 actions au prix de MAD 220 (représentant 25% du capital). A l'issue de cette opération, la participation de SANAM Holding s'établit à 50,7% et le capital social de TASLIF s'élève à MAD 30 675 000.

A fin 2004, et après une incorporation de réserves à hauteur de MAD 10 225 000, le capital social s'est établi à MAD 40 900 000.

Courant 2008, TASLIF a réalisé une augmentation de capital social par apport en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à hauteur de MAD 30.675.000. A l'issue de cette opération, le capital social s'établit à MAD 71 575 000 et est composé de 715 750 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées, d'une valeur nominale de MAD 100 chacune.

En 2011, TASLIF a procédé à la réduction du nominal de l'action pour le porter de MAD 100 à MAD 10. Elle a ensuite réalisé une opération Accordéon à travers une augmentation du capital par incorporation des réserves et primes suivie d'une réduction du capital du report à nouveau négatif d'un montant de MAD 74 314 340. A l'issue de cette opération, le capital social s'établit à MAD 178 937 500 soit 17 893 750 actions d'une valeur nominale de MAD 10 chacune.

II.3. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

II.3.1. Historique et structure de l'actionnariat

Le tableau suivant présente l'historique de l'actionnariat de TASLIF sur la période 2008-2011S1 :

Tableau 2. Evolution historique de la structure de l'actionnariat de TASLIF

Actionnaires	Décembre 2008		Décembre 2009		Décembre 2010		Juin 2011	
	Nombre de titres	% du capital et des droits de votes	Nombre de titres	% du capital et des droits de votes	Nombre de titres	% du capital et des droits de votes	Nombre de titres	% du capital et des droits de votes
CNIA SAADA Assurance	192 196	26,85%	436 200	60,94%	443 479	61,96%	11 228 328	62,75%
SANAM Holding	192 554	26,90%	162 243	22,67%	162 261	22,67%	4 054 724	22,66%
SAHAM Finance	170 408	23,81%	-	-	-	-	0	
FCP CDG ACTIONS	-	-	-	-	40 869	5,71%	1 021 733	5,71%
Divers	160 592	22,44%	117 307	16,39%	69 141	9,66%	1 588 965	8,88%
TOTAL	715 750	100,00%	715 750	100,00%	715 750	100,00%	17 893 750	100,00%

Source : TASLIF et Bourse de Casablanca

Courant 2008, TASLIF a réalisé une augmentation de capital par apport en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de MAD 200 millions. Le prix par action appliqué lors de cette opération s'est élevé à MAD 652. Les montants apportés par les actionnaires ont servi à

⁶ Détenues par SANAM Holding sur TASLIF

l'augmentation du capital social, à hauteur de MAD 30 675 000, et de la prime d'émission à hauteur de MAD 169,33 millions (dont MAD 150 millions ont permis le remboursement des comptes courants d'associés relatifs au financement de l'acquisition de la filiale SALAF par TASLIF).

Au 30.06.2011, la structure de l'actionnariat de TASLIF se présente comme suit :

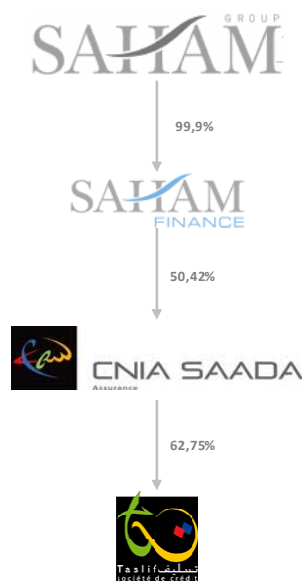
Tableau 3. Structure de l'actionnariat de TASLIF au 30.06.2011

Actionnaires	Nombre de titres	% dans le capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CNIA SAADA Assurance	11 228 328	62,75%	11 228 328	62,75%
SANAM Holding	4 054 724	22,66%	4 054 724	22,66%
FCP CDG ACTIONS	1 021 733	5,71%	1 021 733	5,71%
Divers	1 588 965	8,88%	1 588 965	8,88%
TOTAL	17 893 750	100,00%	17 893 750	100,00%

Source : Bourse de Casablanca

Au 30.06.2011, TASLIF est contrôlée directement par CNIA SAADA Assurance qui détient 11 228 328 actions, soit 62,75% du capital et des droits de vote et indirectement par SAHAM Finance qui détient 50,42% du capital et des droits de vote de CNIA SAADA Assurance.

Figure 1. Appartenance de TASLIF au Groupe SAHAM



Source : TASLIF

L'adossement de TASLIF au groupe SAHAM lui permet notamment d'accroître sa notoriété et sa production via des synergies avec le réseau d'agents et de courtiers de CNIA SAADA Assurance. Ces synergies se résument comme suit :

- Pour TASLIF :
 - Développement de la production via les crédits additionnels apportés par le réseau commercial de CNIA Saada Assurance ;
 - Distribution des crédits via un réseau commercial structuré ;
 - Réalisation des économies d'échelles en optimisant les ouvertures d'agences.
- Pour le réseau CNIA Saada Assurance :
 - Elargissement du portefeuille « clients » suite à une diversification de l'offre ;

- Développement de la compétitivité suite à l'intégration de la filière « financement » ;
- Développement simultané des modalités de financement du bien et de son assurance ;
- Diversification des sources de revenus (commissions des agents et courtiers).

II.3.2. Présentation des actionnaires de référence⁷

Tableau 4. Présentation des actionnaires de référence de TASLIF

Dénomination	Activité	Actionnaire de référence	Chiffre d'affaires (M MAD)	Résultat net (M MAD)	Situation nette (M MAD)
CNIA SAADA Assurance ⁸	Assurance	SAHAM Finance	2 974	302	2 563
SANAM Holding ⁹	Holding	M. Said ALJ	1 515	65	1 345

Source : TASLIF

Au 31.12.2010, TASLIF est contrôlée par le groupe SAHAM (à travers CNIA SAADA Assurance qui détient 61,96% du capital et des droits de vote).

Par ailleurs, la société compte parmi ses principaux actionnaires SANAM Holding, acteur majeur dans plusieurs secteurs d'activité, contrôlé par M.Said ALJ. SANAM Holding détient un portefeuille important de marques propres et représente de grandes marques internationales.

Véritable groupe multi-métier, SANAM Holding opère à travers 3 pôles d'activité :

- **Le Pôle agroalimentaire** regroupant les participations dans le groupe de conserveries de poisson et végétale UNIMER (Unimer, VCR, Top Food, Uniconserves, La Monégasque Vanelli, Beldiva, Delimar, etc.). Ce groupe a été constitué suite à la fusion-absorption en 2010 de La Monégasque Vanelli Maroc par Unimer SA ;
- **Le Pôle financier** regroupant les participations dans les sociétés TASLIF, CNIA SAADA Assurances et ISAAF Mondial Assistance ;
- **Le Pôle distribution et services** comprenant notamment des activités de grande distribution (Label'Vie, Carrefour et Virgin Megastore), la distribution de matériel technique et BTP (Stokvis Nord Afrique), ainsi que la distribution cinématographique (CLA Studios et Atlas Studios).

II.3.3. Relations financières entre TASLIF et ses actionnaires

Convention entre TASLIF et SANAM Holding

En date du 15 juillet 2007, TASLIF et SANAM Holding ont conclu une convention, à durée indéterminée, à travers laquelle SANAM Holding s'engage à assister TASLIF dans son projet de croissance, de développement et d'organisation.

En effet, la mission de SANAM Holding consiste à mettre à la disposition de TASLIF les prestations nécessaires à sa Direction Générale ainsi que son habilité, son expérience, son savoir faire, ses soins et sa diligence afin d'accompagner TASLIF dans son projet de croissance, de développement et d'organisation.

Dans le cadre de cette convention, les honoraires de SANAM Holding s'élèvent à 0.5% HT des financements annuels bruts réalisés par la société TASLIF.

⁷ Cf. Partie IV / II. Appartenance de TASLIF au groupe SAHAM

⁸ Chiffres de l'exercice 2010 - Source : Etats consolidés CNIA SAADA Assurance

⁹ Chiffres de l'exercice 2009 - Source : NI UNIMER

Le tableau suivant présente l'évolution des montants réglés par TASLIF dans le cadre de cette convention :

Tableau 5. Versements effectués par TASLIF à SANAM Holding

En K MAD	2008	2009	2010
Montants versés HT	1 967,1	2 192,3	-

Source : TASLIF

II.4. PACTE D'ACTIONNAIRES

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de TASLIF.

II.5. RESTRICTIONS EN MATIERE DE NEGOCIABILITE

Il n'existe aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions TASLIF conformément au Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca.

II.6. DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

De par sa cotation en bourse, TASLIF est soumise aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater, présentés ci-après, du Dahir portant Loi n°1-93-211 du 4 rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les Lois n°34-96, 29-00 et 52-01.

Article 68 ter

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, informe cette société ainsi que le Conseil Déontologique Des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés.

Elle informe en outre dans les mêmes délais le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils.

Article 68 quater

Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

Les porteurs d'actions TASLIF, concernés par les franchissements de seuil, doivent informer également dans les mêmes délais le CDVM des objectifs qu'ils ont l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements.

II.7. NANTISSEMENT D' ACTIONS DE LA SOCIETE

Néant.

II.8. NANTISSEMENT ET HYPOTHEQUES DES ACTIFS DE LA SOCIETE

Néant.

II.9. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

II.9.1. Dispositions statutaires

L'article 37 des statuts de TASLIF prévoit qu'il soit effectué un prélèvement de 5% sur les bénéfices nets affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social.

Le solde est distribué par l'Assemblée Générale Ordinaire aux actionnaires proportionnellement aux sommes dont leurs actions sont libérées. Toutefois, sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire peut décider le prélèvement, sur la portion revenant aux actionnaires à titre de dividendes, des sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives.

Le même article stipule que le Conseil d'administration fixe les modalités de mise en paiement des dividendes, ledit paiement devant avoir lieu dans un délai maximum de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé, à la demande du Conseil d'administration.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq (5) ans de la date de sa mise en paiement est prescrit au profit de la société.

II.9.2. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Le tableau suivant indique le montant des dividendes distribués par TASLIF au cours des trois derniers exercices :

Tableau 6. Distribution de dividendes par TASLIF sur la période 2008-2010

En K MAD	2008	2009	2010
Résultat net de l'exercice	25 022	32 856	- 90 646
Distribution des dividendes en n+1	20 041	20 041	0
Taux de distribution (Pay-Out) ¹⁰	80,1%	61,0%	0,0%
Nombre d'actions	715 750	715 750	715 750
Résultat net par action (en MAD)	35,0	45,9	- 126,6
Dividendes par action (en MAD)	28,0	28,0	0,0

Source : TASLIF

La politique de distribution des dividendes adoptée par TASLIF découle d'une stratégie de satisfaction des actionnaires notamment à travers une rémunération continue tout en conservant le niveau des capitaux propres adapté au maintien de la croissance.

¹⁰ Pay-out = Dividendes distribués en n+1 (au titre de l'année n) / Résultat net (n).

Suite à l'affaire d'escroquerie subie par SALAF et l'absorption de l'encours de créances en souffrance de cette filiale ayant généré une perte de MAD 90 millions, TASLIF n'a pas procédé à une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2010.

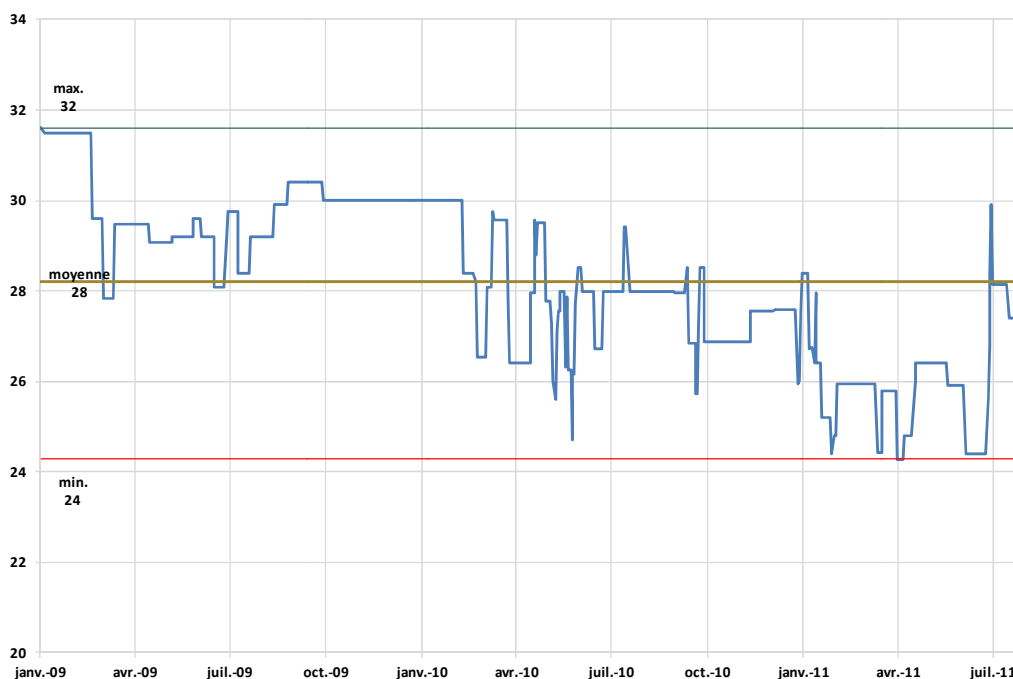
III. MARCHÉ DES TITRES DE TASLIF

III.1. CARACTERISTIQUES DES ACTIONS TASLIF

TASLIF est cotée à la Bourse de Casablanca depuis le 28 octobre 1997 sous le code ticker TSF. Le titre est coté au troisième compartiment de la Bourse de Casablanca.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du cours de l'action TASLIF depuis le 1^{er} janvier 2009 :

Figure 2. Evolution du cours boursier de TASLIF du 01.01.2009 au 01.08.2011



Source : Bourse de Casablanca

Le tableau ci-dessous résume les principaux indicateurs boursiers de TASLIF sur les trois derniers exercices :

Tableau 7. Indicateurs boursiers historiques de TASLIF¹¹

	2008	2009	2010
Nombre d'actions	715 750	715 750	715 750
Quantité de titres échangés	361 833	208 926	7 743
Plus haut – cours de clôture (MAD)	37	32	30
Plus bas – cours de clôture (MAD)	27	28	25
Bénéfice par action – MAD	35,0	45,9	-126,6
Dividende par action – MAD	28,0	28,0	-
Capitalisation en fin de période (M MAD)	565,4	536,8	508,2
PER au 31 décembre ¹²	22,6x	16,3x	-
D/Y au 31 décembre ¹³	3,54%	3,73%	-
Taux de distribution (Pay-Out)	80,1%	61,0%	-

Source : TASLIF, Bourse de Casablanca

¹¹ Données ajustées

¹² PER au 31 décembre = Capitalisation au 31 décembre / Résultat social

¹³ Dividend Yield = Dividendes par action au titre de l'exercice n / cours de l'action au 31 décembre de l'exercice n

Le tableau ci-dessous présente un tracking mensuel de l'action TASLIF du 02.08.2010 au 29.08.2011 :

Tableau 8. Tracking mensuel de l'action TASLIF du 02.08.2010 au 29.07.2011¹⁴

	Cours fin du mois (En MAD)	Cours moyen pondéré (En MAD)	Quantités échangées	Volume (En M MAD)
Août 2010	28	28	500	349 100
Septembre 2010	27	28	256	175 484
Octobre 2010	27	0	0	0
Novembre 2010	28	28	1	689
Décembre 2010	28	28	3 191	2 113 189
Janvier 2011	25	26	279	179 785
Février 2011	26	26	4	2 596
Mars 2011	26	25	38	23 354
Avril 2011	26	26	48	30 824
Mai 2011	26	26	1	648
Juin 2011	30	27	2 580	1 731 280
Juillet 2011	27	28	5 003	3 522 055

Source : TASLIF, Bourse de Casablanca

III.2. EMISSION DE TITRES DE CREANCES DE TASLIF

III.2.1. Emissions d'obligations ordinaires

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des émissions obligataires de TASLIF :

Tableau 9. Principales caractéristiques des émissions obligataires de TASLIF

	1 ^{er} emprunt	2 ^{ème} emprunt	3 ^{ème} emprunt
Valeur nominale unitaire (en MAD)	100 000	100 000	100 000
Nombre de titres	300	500	1 000
Montant de l'émission (en MAD)	30 000 000	50 000 000	100 000 000
Date de jouissance	19.07.2004	22.09.2006	30.09.2010
Date d'échéance	19.07.2009	22.09.2011	30.09.2012
Durée de l'emprunt	5 ans	5 ans	2 ans
Taux nominal	5,50%	4,97%	5,00%
Mode de remboursement	Amortissement annuel	In fine	In fine
Cotation des titres	Obligations cotées	Obligations cotées	Obligations non cotées (placement privé)

Source : TASLIF

III.2.2. Emissions de Bons de Sociétés de Financement (BSF)

TASLIF a lancé en 2003 un programme de Bons de Sociétés de Financement (BSF) permettant à la société de financer son besoin en trésorerie à court terme avant que celui-ci ne prenne fin en 2008.

En 2009, TASLIF a lancé un nouveau programme de BSF avec un plafond d'émissions de MAD 350 000 000.

¹⁴ Données ajustées

Le tableau suivant présente les émissions de BSF réalisées par TASLIF sur la période 2008-2010 :

Tableau 10. Historique des émissions de BSF de TASLIF sur la période 2008-2010

Date	Montant émis	Valeur nominale	Nombre de titres	Durée	Taux	Echéance
03.09.2009	320 000 000	1 000	320 000	5 ans	5,27%	03.09.2014
03.09.2009	30 000 000	1 000	30 000	7ans	5,58%	03.09.2016

Source : TASLIF

IV. NOTATION

Ni TASLIF ni la présente opération n'ont fait l'objet d'une notation.

V. ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

Les modes de convocations, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société TASLIF sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.

V.1. MODE DE CONVOCATION

V.1.1. Assemblée d'actionnaires

L'article 23 des statuts de TASLIF stipule que l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Les convocations aux Assemblées sont faites trente (30) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires par un avis inséré dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel, soit par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chacun des actionnaires si les actions sont nominatives.

V.1.2. Conditions d'admission

L'article 24 des statuts de la société stipule que l'Assemblée Générale Extraordinaire, Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement, se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'Assemblée.

V.2. QUORUM DES ASSEMBLEES GENERALES

V.2.1. Assemblée Générale Ordinaire

L'article 29 des statuts de la société stipule que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement ne délibère valablement sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart (1/4) des actions ayant le droit de vote. Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle Assemblée est convoquée dans les mêmes formes, mais avec un délai de huit jours francs, laquelle délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

V.2.2. Assemblée Générale Extraordinaire

L'article 32 des statuts de TASLIF stipule que l'Assemblée Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins la moitié (1/2) des actions ayant le droit de vote. Si sur première convocation, l'Assemblée ne réunit pas le quorum visé au paragraphe précédent, une seconde Assemblée peut être convoquée laquelle ne délibère valablement que si elle réunit au moins le quart (1/4) des actions ayant le droit de vote. A défaut de réunir ce quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus tard à celle à laquelle elle avait été convoquée, l'Assemblée prorogée devant réunir le quorum fixé au quart (1/4) des actions ayant le droit de vote.

V.3. CONDITIONS D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Les conditions d'exercice du droit de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société TASLIF sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.

VI. ORGANES D'ADMINISTRATION

VI.1. DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 13 des statuts stipule ce qui suit :

VI.1.1. Composition

La société est administrée par un conseil composé de 3 à 15 membres, nommés et révocables par l'Assemblée Générale.

Une personne morale peut être nommée administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission de ce dernier.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration.

VI.1.2. Durée de fonction des administrateurs

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

VI.1.3. Réunions et délibérations

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins trois fois par an, sur convocation de son Président.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de sa part, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes. En outre, le conseil peut être convoqué par des administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif s'il ne s'est pas réuni depuis trois mois.

Dans les délibérations du Conseil, chaque administrateur dispose d'une voix.

Le conseil ne délibère valablement que si la majorité de ses membres sont effectivement présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire du Conseil sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et au moins un administrateur.

VI.1.4. Pouvoirs du Conseil

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et pour faire ou autoriser tous actes et opérations de gestion et tous actes de disposition.

VI.1.5. Allocations du Conseil

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil d'administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

Le Conseil peut allouer à certains administrateurs, pour des missions spéciales, et aux comités techniques, une rémunération exceptionnelle.

Il peut également autoriser le remboursement des frais de voyages et de déplacement engagés, sur décision de sa part, dans l'intérêt de la société.

Les rémunérations et les remboursements des frais sont portés aux charges d'exploitation.

Les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité aucune autre rémunération de la société, à moins qu'ils ne soient liés à celle-ci par contrats de travail.

VI.2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau suivant présente la composition actuelle du Conseil d'administration de TASLIF :

Tableau 11. Composition du Conseil d'administration de TASLIF

Membres du Conseil d'administration	Fonction actuelle	Lien avec TASLIF	Date de nomination	Expiration du mandat
M. Said ALJ	Président	Actionnaire	AGO du 20.04.2007	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012
CNIA SAADA Assurance représentée par Moulay Hafid ELALAMY	Administrateur	Actionnaire	AGO du 20.04.2007	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012
SAHAM Finance représentée par Mme Ghita LAHLOU EL YACOUBI	Administrateur	Actionnaire indirect	AGO du 20.04.2007	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012
M. Abdellatif GUERRAOUI	Administrateur	Intuitu personae	AGO du 29.04.2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Said IBRAHIMI	Administrateur	Intuitu personae	AGO du 29.04.2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Alain DEMISSY	Administrateur	Intuitu personae	AGO du 29.04.2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016

Source : TASLIF

Le tableau suivant présente la liste des autres mandats en cours du Président du Conseil d'administration :

Tableau 12. Autres mandats en cours du Président du Conseil d'administration de TASLIF

Société	Fonction
SANAM Holding	Président du Conseil d'Administration
UNIMER Group	Président du Conseil d'Administration
STOCKVIS NORD AFRIQUE	Président du Conseil d'Administration
ALJIA Holding	Président du Conseil d'Administration
ETAMAR	Président du Conseil d'Administration
VCR	Président du Conseil d'Administration
Cla Studios	Gérant
CNIA SAADA Assurance	Administrateur
ISAAF Mondial Assistance	Administrateur
Label' Vie	Administrateur

Source : TASLIF

VI.3. CV DES PRINCIPAUX ADMINISTRATEURS

M. Saïd ALJ, Président du Conseil d'administration

Diplômé de l'Ecole des Cadres de Paris, M. Saïd ALJ a débuté sa carrière professionnelle à l'étranger. Après y avoir dirigé plusieurs sociétés de distribution de matériels de travaux publics, M. ALJ a regagné le Maroc pour créer le groupe SANAM en 1986. Ce groupe comprend successivement les pôles Agroalimentaire, Distribution & Services et Finance.

M. Saïd ALJ assure les fonctions de Président du Groupe SANAM et de ses filiales et supervise la mise en place ainsi que le suivi du contrôle interne au sein desdites filiales.

M. Saïd ALJ est président du Conseil d'administration de TASLIF depuis le 22 juin 1989.

Moulay Hafid ELALAMY, Représentant de CNIA SAADA Assurance

Diplômé de l'Université de Sherbrooke en Systèmes d'Information, Moulay Hafid ELALAMY débute sa carrière professionnelle au Canada. Il travaille d'abord en tant que Conseiller Senior auprès du Ministère des Finances du Québec, puis rejoint une compagnie d'assurance canadienne où il occupe le poste de Directeur des Systèmes d'Information.

A son retour au Maroc en 1988, Moulay Hafid ELALAMY rejoint la Compagnie Africaine d'Assurance, filiale du groupe ONA, en tant que Directeur Général.

En 1995, il crée le Groupe SAHAM qui opère principalement dans les métiers de services : assurance, assistance, offshoring et distribution.

En 2005, le Groupe SAHAM acquiert CNIA Assurance, et Moulay Hafid ELALAMY en devient ainsi le Président Directeur Général jusqu'à aujourd'hui.

Par ailleurs, Moulay Hafid ELALAMY a été Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) de 2006 à 2009. Il est actuellement Vice-Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance (FMSAR), administrateur et membre du comité d'investissement de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR), et administrateur et trésorier de l'Association Lalla Salma de Lutte contre le Cancer, depuis sa création en 2005. Moulay Hafid ELALAMY a été également Président de la Fédération Nationale des Agents et Courtiers d'Assurance du Maroc (FNACAM).

Mme Ghita LAHLOU EL YACOUBI, Représentant de SAHAM Finance

Diplômée de l'Ecole Centrale de Paris, Mme Ghita LAHLOU EL YACOUBI a débuté sa carrière professionnelle à Paris en tant que consultante chez Arthur Andersen.

De retour au Maroc en 1993, elle occupe le poste d'Administrateur Directeur Financier au sein d'Altair Technologies.

En 1994, Mme LAHLOU EL YACOUBI rejoint le groupe ONA en tant que chargée de mission auprès de la Présidence et prend en 1996 la tête de la Direction des Ressources Humaines, des Achats et du Marketing de Marjane (filiale de l'ONA spécialisée dans la grande distribution).

En 2001, Mme LAHLOU EL YACOUBI intègre le Groupe SAHAM en tant que Directeur Général de Phone Assistance. Elle occupe aujourd'hui le poste de Directeur Général de SAHAM et Administrateur Directeur Général de CNIA SAADA Assurance.

Par ailleurs, Mme LAHLOU EL YACOUBI est présidente d'honneur de l'Association Marocaine des centres de Relation Client (AMRC).

M. Abdellatif GUERRAOUI, Administrateur

Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique et d'Hydraulique de Toulouse (ENSEEIH) en 1964, M. Abdellatif GUERRAOUI a travaillé à l'OCF jusqu'en 1990, avant de rejoindre la Société Maroco-Saoudienne de Développement et d'Investissement en tant qu'Administrateur Directeur Général. Il quitte ce poste en 1994 après avoir été nommé en 1993 Ministre de l'Energie et des Mines, puis Ministre des Affaires Sociales, de la Santé, de la Jeunesse et Sports et de l'Entraide Nationale de 1997 à 1998.

En 1999, M. GUERRAOUI a occupé le poste de Président du Directoire de Tharwa Finance, avant d'être nommé Wali de la région de Lâayoune-Boujdour-Sakia Al Hamra entre 2001 et 2003, tout en occupant en parallèle le poste de DG de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume.

M. GUERRAOUI intègre en 2003 la SOMED en tant que PDG après avoir assuré les fonctions d'Administrateur Vice-Président et Vice-Président Directeur Général d'Auto Hall et de ses filiales entre 1999 et 2003. En 2004, M. GUERRAOUI devient PDG de Auto Hall et de ses filiales.

Depuis avril 2011, M. GUERRAOUI est Administrateur indépendant de TASLIF.

M. Said IBRAHIMI, Administrateur

M. Said IBRAHIMI est actuellement Directeur Général du Moroccan Financial Board, société chargée du développement, de la promotion et de la gestion de « Casablanca Finance City ».

En 1986, M. IBRAHIMI démarre sa carrière chez la BNP en France où il occupe, successivement, le poste de Directeur d'agence et de Responsable de la clientèle des particuliers et des professionnels d'une succursale. Il est par la suite envoyé au Maroc où il doit prendre en charge la Direction de la Clientèle à la BMCI. En 1992, il en devient Directeur central responsable du réseau d'exploitation.

Après une expérience en tant qu'Administrateur Directeur Général à la BNDE chargé du redressement de la BMAO, il est nommé en 1997 à la tête de la Caisse Nationale de Crédit Agricole

avec comme mission le redressement de l'établissement. En 2003, il est nommé Trésorier Général du Royaume, poste qu'il occupe jusqu'en 2010.

M. Said IBRAHIMI est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris en 1982.

M. Alain DEMISSY, Administrateur

Ingénieur en physique et en informatique, M. Alain DEMISSY a débuté sa carrière chez IBM en tant qu'Ingénieur technico-commercial.

En 1972, il intègre la compagnie d'assurance Zurich France où il était Directeur commercial adjoint pendant 3 ans, avant de rejoindre Phenix Union en tant que Directeur commercial pendant 8 ans.

En 1983, M. DEMISSY rejoint ELVIA en tant que Directeur Général France et Directeur Général Adjoint du Groupe. Ensuite, il prend en charge en 2000 la direction du Groupe Mondial Assistance, avant d'être nommé en 2002 Président du comité exécutif du Groupe Mondial Assistance et Membre du Comité de Direction Générale d'AGF.

Actuellement, M. DEMISSY est Président de SAHAM International et Président d'ISAAF Mondial Assistance. Il est également Conseiller personnel de Moulay Hafid ELALAMY, Administrateur de la compagnie d'assurance CNIA SAADA Assurance, du Groupe COLINA et de TASLIF et Administrateur Délégué de SAHAM Pharma.

Par ailleurs, en France, M. DEMISSY occupe le poste de Président délégué du Syndicat National des Sociétés d'assistance, président d'honneur de « Musique en Sorbonne » et membre du conseil politique de « Politique Internationale ».

VII. ORGANES DE DIRECTION

VII.1. DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 17 des statuts stipule que :

- Le Président Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers.
- Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et des pouvoirs spécifiques du Conseil d'administration.
- En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président Directeur Général, le Conseil d'administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président Directeur Général.
- Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes de l'assister à titre de Directeur Général Délégué.
- A l'égard de la société, les Directeurs Généraux sont investis des pouvoirs dont le Conseil d'administration détermine, sur proposition du Président Directeur Général, l'étendu et la durée. A l'égard des tiers, ils disposent des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général.

Par ailleurs, tous les actes engageant la société sont valablement signés par le Président Directeur Général ou le Directeur Général Délégué.

VII.2. PRINCIPAUX DIRIGEANTS¹⁵

Le tableau ci-dessous présente une liste des principaux dirigeants de TASLIF :

Tableau 13. Principaux dirigeants de TASLIF

Prénom et NOM	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Saïd ALJ	Président Directeur Général	1989
M. Adil BENZAKOUR	Directeur Général Délégué	2006
M. Nadia BELHAJ	Directeur Général Adjoint	1997
M. Saïd HADJI	Directeur Risk et Conformité & Déontologie	2010
M. Mustapha EL GHAZI	Responsable du Département Comptabilité et Finance	2011
M. Adil MARHI	Directeur Organisation et SI	2009

Source : TASLIF

VII.3. CV DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

M. Saïd ALJ, Président Directeur Général

Cf. Titre VI.3. CV des principaux administrateurs

M. Adil BENZAKOUR, Directeur Général Délégué

Diplômé des Etudes Supérieures Universitaires en Econométrie, M. Adil BENZAKOUR débute sa carrière en 1987 au sein de WAFABANK en tant que cadre chargé des crédits d'investissement. Il

¹⁵ Cf. Partie V / I.1. Organigramme fonctionnel

enrichit son expérience bancaire par la gestion de sociétés industrielles européennes jusqu'en 1995 où il sera appelé à diriger M.S.IN. une société de Bourse privée, participant ainsi à la modernisation de la Bourse de Casablanca en qualité d'Administrateur. Il monte plusieurs OPCVM, conduit des introductions en Bourse, des privatisations et gère des actifs privés. En 1999, il rejoint BMCE CAPITAL en tant que Directeur du Corporate Finance, où il conduit la mission d'évaluation et d'acquisition de deux banques en Afrique.

En 2002, M. BENZAKOUR rejoint le Groupe SANAM HOLDING en tant que Secrétaire Général du Groupe UNIMER.

Depuis 2006, M. BENZAKOUR est Directeur Général de TASLIF, Administrateur de SALAF (jusqu'à sa fusion avec TASLIF) et Directeur Général Adjoint de SANAM Holding.

Mme Nadia BELHAJ, Directeur Général Adjoint

Mme BELHAJ est détentrice d'un Doctorat en sciences politiques et économiques de l'Université Mohamed V. En 1995, elle intègre la faculté des sciences économiques où elle enseigne les finances publiques. En 1997, elle rejoint TASLIF, au sein de laquelle elle occupe aujourd'hui le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle « Commercial et Exploitation ».

M. Said HADJI, Directeur Risque et Conformité & Déontologie

Avant de rejoindre TASLIF, M. HADJI a passé toute sa carrière chez l'ex-ASSALAF CHAABI. En effet, en 1994, il occupe le poste de Directeur adjoint d'ASSALAF CHAABI-Oriental, avant de rejoindre en 1999 ASSALAF CHAABI-Sud, en tant que Directeur, où il était chargé de préparer la fusion de la société avec le Groupe ASSALAF CHAABI.

En 2004, M. HADJI prend en charge le Département Audit Interne d'ASSALAF CHAABI avant d'être nommé, en 2006, Responsable Juridique, Contentieux et Conformité.

En 2010, M. Said HADJI rejoint la société TASLIF en tant que Directeur Risque et Conformité & Déontologie, poste qu'il occupe jusqu'à aujourd'hui.

M. Said HADJI est détenteur d'un Certificat d'ingénierie juridique et financière de l'Institut de Gestion de l'Université de Rennes et d'un Mastère spécialisé en Audit, Contrôle de gestion et Systèmes d'information de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille.

M. Adil MARHI, Directeur Organisation et SI

M. Adil MARHI entame sa carrière chez ASSALAF CHAABI en tant que Responsable du service Commercial de la Succursale de Marrakech de 1998 à 2001. Par la suite, il rejoint la Direction Administrative et Financière en tant que membre de l'équipe chargée de la mise à niveau comptable de la société, puis il est nommé Responsable du service Portefeuille conventionné. En 2003, il prend la tête du Département Portefeuille, puis en 2005, du Département Assistance à la maîtrise d'ouvrage et exploitation de la Direction des Systèmes d'information.

M. Adil MARHI intègre la société TASLIF en mars 2009 en tant que Directeur Organisation et Systèmes d'Information.

M. MARHI est titulaire d'un Diplôme d'études supérieures en Commerce international à l'Ecole Supérieure d'Informatique Appliquée à la Gestion de Marrakech.

M. Mustapha EL GHAZI, Responsable du Département Comptabilité et Finance

Après plusieurs expériences au sein de cabinets d'audit et d'expertise comptable, M. EL GHAZI a intégré SOFAC en tant que Responsable de la Direction Financière où il a supervisé les projets de refonte du système d'information et de mise en place des normes internationales IFRS.

En 2011, M. EL GHAZI rejoint TASLIF en tant que Responsable du Département Comptabilité et Finance.

M. EL GHAZI est titulaire d'un Master en Management de l'Ecole des Mines de Paris.

VIII. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

VIII.1. REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de l'exercice 2010, TASLIF n'a attribué aucune rémunération aux membres du Conseil d'administration.

VIII.2. REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Au titre de l'exercice 2010, le montant brut global des rémunérations attribuées aux principaux dirigeants de TASLIF s'élève à MAD 2,7 millions.

VIII.3. CONVENTIONS ENTRE TASLIF, SES ADMINISTRATEURS ET SES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Cf. II.3.3. Relations financières entre TASLIF et ses actionnaires

VIII.4. PRETS ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

A fin 2010, aucun prêt n'a été accordé aux organes d'administration et de direction de TASLIF.

VIII.5. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe aucun plan d'intéressement au profit du personnel. Toutefois, des primes de performance et des gratifications sont attribuées annuellement au personnel méritant.

VIII.6. COMITES DE CONTROLE

Conformément aux recommandations approuvées par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et dans l'objectif de consolider le système prudentiel de surveillance et de maîtrise des risques, les autorités monétaires marocaines ont mis au point, en date du 02 août 2007, la circulaire n°40/G/2007 portant sur le contrôle interne des établissements de crédit.

En ce sens, TASLIF a adopté un dispositif de contrôle interne ayant pour objectifs :

- La réalisation et l'optimisation des opérations dans l'intérêt de TASLIF et de ses clients ;
- La préservation de la sécurité des collaborateurs, des biens et des actifs ;
- La fiabilité de l'information financière ;
- L'application et le respect des règles de bonne gouvernance.

Dans le cadre la réorganisation de TASLIF suite à l'opération de fusion-absorption de SALAF, les comités suivants ont été mis en place à partir de 2011 :

VIII.6.1. Comité de Direction

TASLIF a mis en place un Comité de Direction dont les missions consistent à :

- Piloter de façon générale l'ensemble des activités de TASLIF (revue des chiffres, pilotages financier et opérationnel) ;
- Implémenter la stratégie de la société.

VIII.6.2. Comité Risque Crédit

TASLIF dispose d'un Comité Risque Crédit qui a pour missions :

- La définition de la politique de gestion du risque de crédit soumise au Comité Stratégique pour approbation ;
- L'établissement du bilan de cette politique à travers le reporting des comités ;
- Prise de décisions concernant les octrois de crédits en accord avec les pouvoirs et habilitations ;
- Le suivi de l'évolution du Scoring .

Le Comité Risque Crédit se réunit mensuellement. Toutefois, des comités extraordinaires restreints peuvent être convoqués à l'initiative du Directeur Risque ou du DGD pour statuer sur les dossiers de crédits importants conformément au système d'habilitation.

VIII.6.3. Comité Marketing / Développement et Réseaux

Le Comité Marketing / Développement et Réseaux se réunit une fois par semaine afin de :

- Suivre de la stratégie commerciale et de distribution validée par le Comité de Direction ;
- Décider du lancement des nouveaux produits ;
- Suivre le développement et le cycle de vie des produits ;
- Proposer les couvertures régionales par type de réseau (Interne/ Externe) ;
- Suivi des réalisations d'activité.

VIII.6.4. Comité Recouvrement et Contentieux

Le Comité Recouvrement et Contentieux a pour missions :

- La présentation de l'état d'avancement du recouvrement et contentieux sur le mois (statistiques d'encaissement par type de portefeuille, évolution de l'encours: % de dégradation et % d'amélioration, etc.) ;
- L'arbitrage sur les exceptions de passage en contentieux ;
- La détermination des actions à entreprendre par client (principaux clients).

VIII.6.5. Comité Finance

Le Comité Finance, qui se réunit à fréquence mensuelle, a pour but de mettre le point sur les clôtures comptables mensuelles, de suivre et de contrôler le budget et de valider les reporting.

VIII.6.6. Comité Organisation et SI

Le Comité Organisation et SI a pour missions :

- L'établissement et le suivi du plan d'actions annuel d'évolution du SI ;
- La revue des indicateurs de performance et de qualité ;
- Les décisions relatives aux investissements SI, aux risques techniques et aux priorités.



PARTIE IV : ACTIVITE DE TASLIF



I. HISTORIQUE

1986	Création de TASLIF, au capital de MAD 6 millions, à l'initiative de la société Stokvis Nord Afrique (SNA). Le capital social est réparti entre SNA (54,4%) et certains de ses revendeurs (45,6%).
1990	Elargissement de l'envergure commerciale de TASLIF vers de nouveaux revendeurs et financement de tous les articles d'équipement domestique ; Mise en place d'un système d'information permettant d'améliorer les procédures administratives et d'augmenter le nombre de dossiers traités.
1992	Obtention de l'accord de la Direction de l'Ordonnancement et Traitement Informatique (DOTI) en vue des prélèvements sur les salaires mensuels des fonctionnaires.
1993	Entrée en vigueur du Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 moharrem 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.
1997	Introduction en bourse par augmentation de capital à hauteur de MAD 30,67 millions avec émission de 76 750 actions au prix de MAD 220 par action.
1999	Extension du réseau commercial de TASLIF avec l'ouverture de l'agence de Rabat.
2005	Signature de la convention de précompte avec la CMR ; Obtention de la certification ISO 9001 version 2000.
2006	Généralisation de la couverture risque client par assurance vie ; Entrée en vigueur du Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.
2007	Acquisition de la société de crédit à la consommation SALAF ; Prise de contrôle de TASLIF par le groupe SAHAM (via SAHAM Finance et CNIA Assurance).
2008	Augmentation de capital par apport en numéraire de MAD 200 millions, avec maintien du droit préférentiel de souscription ; Ouverture de l'agence commerciale TASLIF Ain Borja à Casablanca ; Lancement du projet de refonte du système d'information.
2009	Contrôle de TASLIF par CNIA SAADA Assurance, à hauteur de 61,71%, suite à l'acquisition de 170 408 actions TASLIF, auprès de SAHAM Finance.
2010	SALAF (filiale de TASLIF) fait l'objet d'une escroquerie qui a permis à des sociétés non éligibles l'accès à des crédits camions, cette escroquerie a eu un impact non négligeable sur le résultat de TASLIF en 2010 ; Changement de l'identité visuelle ; Fusion-absorption de SALAF par TASLIF.
2011	Reprise du programme de développement ; Ouverture d'une agence à Marrakech.

II. APPARTENANCE DE TASLIF AU GROUPE SAHAM

II.1. PRESENTATION

II.1.1. Historique du Groupe SAHAM

1995	Création du groupe SAHAM par M. Moulay Hafid ELALAMY. Acquisition d'une participation dans la société de courtage AGMA.
1997	Rachat du cabinet de courtage LAHLOU-TAZI par la société AGMA. Acquisition d'une participation dans ISAAF Mondial Assistance, premier opérateur du secteur de l'assistance au Maroc.
1998	Introduction en Bourse de la société de courtage AGMA et cession par le Groupe de sa participation dans la société.
1999	Création de PHONE ASSISTANCE, premier centre d'appels au Maroc. Rachat de CAP'INFO et ORSYS.
2000	Rachat de ORSYS, SSII comptant près de 100 collaborateurs
2001	Création du pôle Immobilier à travers ELALAM IMMOBILIER et entrée dans le capital des Entrepôts Africains.
2002	Diversification du Groupe avec la création du Pôle Distribution à travers un réseau de magasins d'habillement et d'accessoires de mode comprenant les marques « Bigdil », « Flowell », « Via Seta » et « Bossini ».
2004	Acquisition de la majorité d'Isaaf Mondial Assistance. Cession d'une participation majoritaire dans Phone Assistance à Bertelsmann. Le management est confié au Groupe SAHAM.
2005	Prise de contrôle de CNIA Assurance.
2006	Acquisition des Assurances ES SAADA. Conjointement avec CNIA Assurance, les 2 entités forment le 4 ^{ème} assureur national.
2007	Acquisition des sociétés de crédit à la consommation TASLIF et SALAF, opération qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'investissement du Groupe dans le secteur financier.
2008	Investissement dans le secteur de l'hôtellerie à travers la signature d'un partenariat entre SAHAM Hôtels avec Six Senses gestionnaires de Resorts et Spa.
2009	Fusion opérationnelle des compagnies d'assurance CNIA et ES SAADA et naissance de la nouvelle entité « CNIA SAADA Assurance ».
2010	Introduction en Bourse de CNIA SAADA par cession de 15% du capital. Fusion-absorption de SALAF par TASLIF. Création de SAHAM PHARMA. Prise de contrôle du groupe panafricain d'assurance COLINA.

Fondé en 1995 par Moulay Hafid ELALAMY, SAHAM est un groupe ayant bâti son succès autour d'une stratégie orientée vers la création de valeur et d'un développement d'activités privilégiant synergies opérationnelles et commerciales. Sa stratégie d'investissement est orientée vers la création ou la reprise des sociétés à fort potentiel de croissance. En effet, la politique de recherche active du groupe lui permet de diversifier ses domaines d'activité et de poursuivre sa stratégie de croissance.

A travers des opérations de croissance externe maîtrisées, concrétisées par plusieurs acquisitions stratégiques, le Groupe SAHAM a pu, en 16 ans d'activité, se positionner au rang des opérateurs clés dans des domaines d'activité stratégiques tels que :

- L'assurance via CNIA SAADA Assurance ;
- L'assistance à travers Isaaf Mondial Assistance ;
- Le crédit à la consommation via TASLIF ;
- L'offshoring à travers Phone assistance, premier centre d'appels au Maroc.

En 2007, le groupe SAHAM a créé « Sherpa Finance Club », structure dédiée à la promotion de la création d'entreprises au Maroc.

Le Groupe entame aujourd'hui un nouveau tournant de son développement, à la fois sur le périmètre actuel et sur de nouvelles activités.

II.1.2. Principaux indicateurs financiers du Groupe SAHAM

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs agrégés du Groupe sur la période 2008-2009 :

Indicateurs en M MAD	2008	2009
Chiffre d'affaires	3 747	4 047
Résultat net	398	465
Total Bilan	19 173	22 016

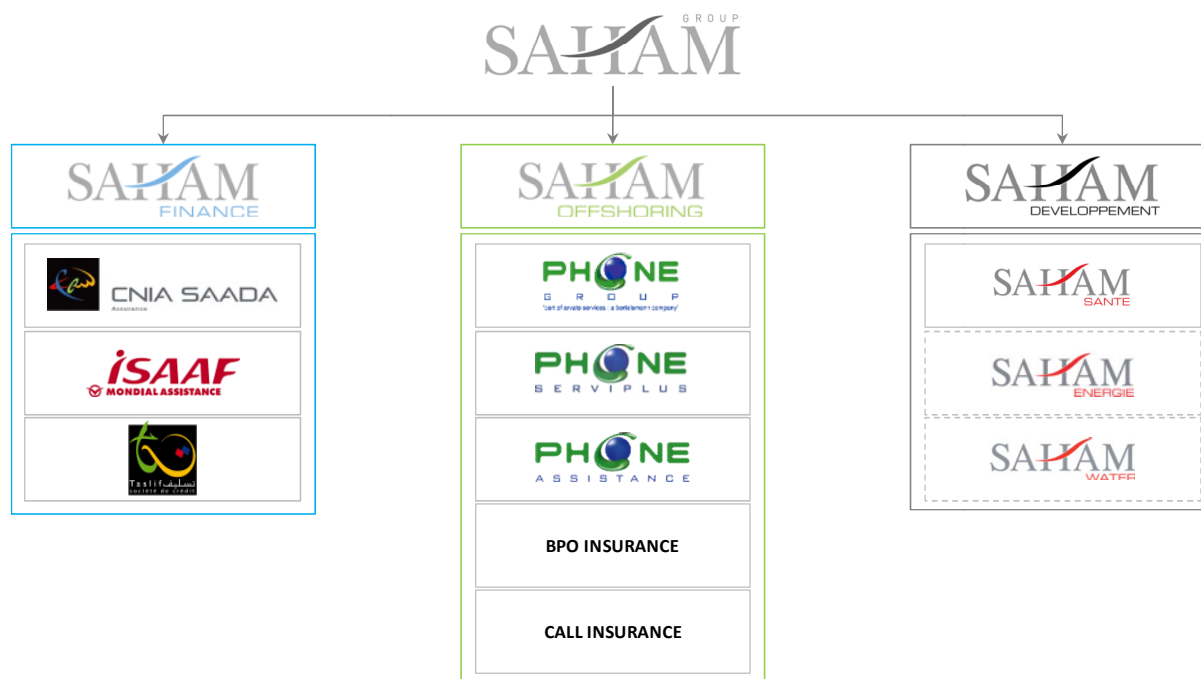
Source : Note d'information d'introduction en Bourse de CNIA SAADA Assurance

II.2. ORGANISATION

II.2.1. Participations du Groupe SAHAM

Au 31 décembre 2010, l'organisation du groupe se présente comme suit :

Figure 3. Organisation du Groupe SAHAM



Source : SAHAM Group

II.2.2. Principales entités du Groupe SAHAM

CNIA SAADA Assurance

Acquise par le groupe SAHAM en 2005 et fusionnée avec Es Saada Assurance en 2009, CNIA SAADA Assurance se place au 4^{ème} rang du secteur. Elle dispose du réseau d'agences le plus dense et occupe la 1^{ère} place dans la catégorie Assurance Automobile et la 3^{ème} place dans la catégorie Assurance Santé.

Isaaf Assistance¹⁶

Filiale du Groupe SAHAM depuis 1997, Isaaf Assistance est leader sur son activité au Maroc avec un chiffre d'affaires de plus de MAD 280 millions. La société opère sur 3 activités à travers 8 produits. Elle emploie 178 personnes et dispose d'un réseau de 600 sites d'intervention au Maroc pour 3 500 points de vente. Isaaf **Mondial** Assistance s'appuie sur 400 000 prestataires et 240 correspondants.

TASLIF

Société de crédit à la consommation cotée à la Bourse de Casablanca.

Phone Assistance / Phone Group

Phone Assistance / Phone Group est le premier centre d'appel créé au Maroc. En 2005, Bertelsmann devient l'actionnaire majoritaire des filiales Phone tout en déléguant la gestion au Groupe SAHAM.

¹⁶ Ex-Isaaf Mondial Assistance

II.3. RELATIONS ENTRE TASLIF ET LES ENTITES DU GROUPE SAHAM

TASLIF assure¹⁷ les crédits octroyés auprès de CNIA SAADA Assurance. A l'exception de ces relations commerciales, qui se font dans des conditions normales du marché, Il n'existe aucune autre relation financière ou commerciale entre TASLIF et les entités du groupe SAHAM.

II.4. PRINCIPAUX DIRIGEANTS DU GROUPE SAHAM

Moulay Hafid ELALAMY

Cf. Titre VI.3. CV des principaux administrateurs.

Mme. Ghita LAHLOU ELYACOUBI

Cf. Titre VI.3. CV des principaux administrateurs.

II.5. PRESENTATION DE CNIA SAADA ASSURANCE

II.5.1. Rappel historique

CNIA SAADA Assurance est une compagnie d'assurance de droit marocain, née de la fusion de CNIA Assurance et d'ES SAADA, contrôlée par SAHAM Finance qui détient 50,42% de son capital et de ses droits de vote.

Les principaux événements ayant marqué l'historique de la société sont :

1949	Création de la Compagnie Nord Africaine et Intercontinentale d'Assurances (CNIA).
1965	Intégration de la Compagnie Nord Africaine et Intercontinentale d'Assurances au groupe CDG.
1997	Cession par l'Etat Marocain de 67% du capital et des droits de vote de la compagnie à Arab Insurance Group, qui en devient l'actionnaire majoritaire.
2001	Changement de la dénomination sociale de la Compagnie Nord Africaine et Intercontinentale d'Assurances pour devenir CNIA Assurance. Lancement d'un vaste chantier de restructuration dans le but de s'aligner aux standards Internationaux.
2003	Franchissement, par CNIA Assurance, du seuil d'un milliard de dirhams de chiffre d'affaires avec une part de marché de 8,5%.
2005	Entrée du groupe SAHAM dans le capital de CNIA Assurance suite à l'acquisition de 67,0% du capital auprès d'ARIG.
2007	Ouverture du capital de CNIA Assurance au fonds PAIP-PCAP (Kingdom Zephyr Africa Management). Contrôle, par CNIA Assurance, de la compagnie d'Assurances ES SAADA. Lancement d'une Offre Publique d'Achat, par SAHAM Finance (ex. SAHAM Assurance) et CNIA Assurance, agissant de concert, sur 94 469 actions TASLIF constituant le flottant en bourse, et ce pour un maximum de 47 000 actions pour CNIA Assurance et un maximum de 94 469 actions pour SAHAM Assurance
2009	Fusion opérationnelle de CNIA assurance et ES SAADA et naissance de « CNIA SAADA Assurance ». Contrôle de TASLIF à travers une participation directe de 61,71%.
2010	Introduction en bourse de CNIA SAADA Assurance.

Source : Note d'information d'introduction en bourse de CNIA SAADA Assurance

¹⁷ Assurance décès et invalidité

II.5.2. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	CNIA SAADA Assurance
Siège social	216, Bd Zerktouni – Casablanca
Téléphonie	05 22 47 40 40
Télécopie	05 22 20 60 81 / 05 22 26 78 66
Site Web	www.cniasaada.ma
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	1949
Durée de vie	99 ans
Registre du commerce	23 341 Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social	MAD 411 687 400
Lieux de consultation des documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social de CNIA SAADA Assurance
Objet social	CNIA SAADA Assurance a pour objet tant au Maroc qu'à l'Etranger, l'exercice de toutes opérations d'assurance et de réassurance contre tous risques, y compris ceux de la vie humaine et de capitalisation dans les conditions de l'agrément accordé par le Ministre des Finances, et généralement toutes opérations quelles soient commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que celles de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par CNIA Assurance, son extension, son développement et son patrimoine social
Textes législatifs	De par sa forme juridique, la compagnie est régie par le Dahir n° 1-96-124 du 14 Rabii II 1417 (30 août 1996) portant promulgation de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, modifié et complété par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I (23 mai 2008) portant promulgation de la loi n°20-05 De par son activité, la compagnie est régie par la loi n°17-99 portant code des assurances. Elle relève du : <ul style="list-style-type: none"> • Dahir n° 1-02-238 du 25 rajab 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi n° 17-99 portant code des assurances • Dahir n° 1-04-05 du 1er rabii I 1425 (21 avril 2004) portant promulgation de la loi n° 09-03 complétant la loi n° 17-99 portant code des assurances

Source : Note d'information d'introduction en bourse de CNIA SAADA Assurance

II.5.3. Principaux indicateurs boursiers

CNIA SAADA Assurances est cotée à la Bourse de Casablanca depuis le 22 novembre 2010 sous le code ticker CNIA. Le titre est coté au premier compartiment de la Bourse de Casablanca.

Le tableau ci-dessous résume les principaux indicateurs boursiers de CNIA SAADA Assurances en 2010 :

Tableau 14. Indicateurs boursiers de CNIA SAADA Assurances en 2010

Nombre d'actions	4 116 874
Bénéfice par action – MAD	73,55
Dividende par action – MAD	22,0
Capitalisation en fin de période (M MAD)	5 286,1
PER au 31 décembre ¹⁸	17,46x
Dividend Yield au 31 décembre	1,71%
Taux de distribution (Pay-Out)	29,9%

Source : Bourse de Casablanca

II.5.4. Capital et structure de l'actionariat

Au 31 décembre 2010, le capital social de CNIA SAADA Assurance s'établit à MAD 411 687 400 et est composé de 4 116 874 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune. La société est contrôlée par SAHAM Finance, qui détient 50,42% de son capital et de ses droits de vote, et compte parmi ses actionnaires des groupes de renommée avec lesquels elle partage les mêmes valeurs et développe des synergies multiples, notamment en termes d'expertise, de ressources humaines et de création de valeur.

Au 31 décembre 2010, la répartition du capital et des droits de vote de CNIA SAADA Assurance se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital et des droits de vote
SAHAM Finance	2 075 708	50,42%
SANAM Holding	761 872	18,51%
Moulay Hafid ELALAMY	260 493	6,33%
FIPAR Holding	164 688	4,00%
First Commercial Estate Company	107 036	2,60%
SAHAM SA	29 825	0,72%
Divers actionnaires	717 159	17,42%
TOTAL	4 116 874	100,00%

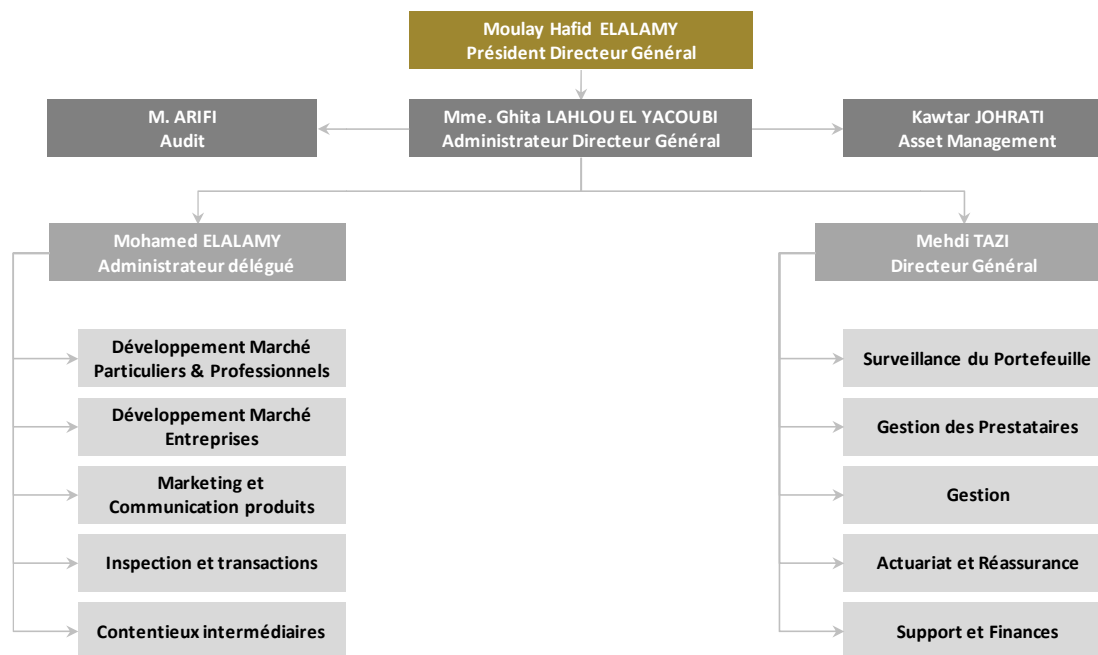
Source : Bourse de Casablanca

II.5.5. Organigramme de CNIA SAADA Assurance

Au 30 juin 2011, l'organigramme de CNIA SAADA Assurance se présente comme suit :

¹⁸ PER au 31 décembre = Capitalisation au 31 décembre / Résultat social

Figure 4. Organigramme de CNIA SAADA Assurance



Source : CNIA SAADA Assurance

II.5.6. Principaux indicateurs financiers de CNIA SAADA Assurance

CNIA Assurance se positionne au 4^{ème} rang des compagnies d'assurances marocaines¹⁹ avec une part de marché en 2010 de 13,6% et un taux de croissance annuelle moyenne de 6,3% par rapport à 2005.

Le tableau suivant présente l'évolution des indicateurs d'activité sur la période 2008-2010 :

Tableau 15. Principaux indicateurs d'activité de CNIA SAADA Assurance

En M MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Primes émises	2 715,4	2 830,0	2 973,7	4,2%	5,1%
Résultat technique	233,7	357,4	489,2	98,8%	36,9%
Résultat non-technique	12,4	45,0	-19,4	-36,7%	-143,1%
Résultat net	173,4	281,2	302,8	80,7%	7,7%

Source : CNIA SAADA Assurance

La bonne tenue des indicateurs d'activité a permis de renforcer la solidité de la situation financière de CNIA SAADA Assurance. Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers sur la période 2008-2010 :

Tableau 16. Principaux indicateurs financiers de CNIA SAADA Assurance

En M MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Total Bilan	11 106,4	16 554,5	17 292,4	9,0%	4,5%
Total Placements affectés	7 284,9	10 302,9	11 439,3	26,0%	11,0%
Capitaux propres	1 821,6	2 318,1	2 563,3	48,9%	10,6%
Provisions techniques brutes	7 899,1	11 595,5	12 165,8	5,5%	4,9%
Trésorerie nette	-39,9	62,0	158,2	-57,8%	155,2%

Source : CNIA SAADA Assurance

¹⁹ Source : FMSAR, secteur marocain des assurances - situation liminaire de l'exercice 2010

III. FILIALES DE TASLIF

BENAL est une société à responsabilité limitée qui était propriétaire de l'immeuble abritant le siège social de TASLIF SA. Dans le cadre d'une opération de lease-back, l'actif de BENAL a été transféré à une société de leasing.

Cette société a été mise en veille et fera, à court terme, l'objet d'une liquidation.

IV. FUSION-ABSORPTION DE SALAF PAR TASLIF

Dans le cadre de la restructuration de ses activités, TASLIF a procédé à une opération de fusion-absorption de sa filiale SALAF, détenue à hauteur de 100%.

A travers cette opération, TASLIF poursuivait les objectifs suivants :

- Le développement de ses parts de marché et de son envergure commerciale, notamment à travers la complémentarité des portefeuilles et des réseaux commerciaux de TASLIF et SALAF ;
- La consolidation de l'assise financière permettant de mieux négocier les taux de refinancement ;
- L'extension de la gamme de produits de TASLIF à travers une diversification vers le crédit classique véhicule offert par SALAF et présentant un faible risque (garanti par le bien lui-même) ;
- La mutualisation des moyens de production et de commercialisation du groupe.

Cette opération a permis la simplification de l'organigramme des deux sociétés, en vue de réduire leurs coûts fixes de fonctionnement et d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, financières et techniques.

L'opération de fusion-absorption a été approuvée par les Assemblées générales Extraordinaires du 21 Septembre 2010 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. La société SALAF a été dissoute après sa radiation du registre de commerce.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'actif apporté par SALAF lors de l'opération :

Tableau 17. Récapitulatif de l'actif apporté par SALAF

Eléments	Montant en MAD
Trésorerie – Actif	77 799,76
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 699 531,87
Créances sur la clientèle	1 122 450 584,45
Titres de transaction de placement	977 590,00
Autres actifs	19 547 784,07
Immobilisations incorporelles	53 896 065,16
Immobilisations corporelles	27 906 484,73
Total Actif apporté	1 234 555 840,04

Source : TASLIF

Le passif pris en charge par la société absorbante TASLIF se présente comme suit :

Tableau 18. Récapitulatif du passif pris en charge par TASLIF

Eléments	Montant en MAD
----------	----------------

Dettes envers les établissements de crédit assimilés	923 343 692,56
Dépôt de la clientèle	5 627 539,53
Autres passifs	123 804 607,95
Provisions réglementées	2 500 000,00
Dettes du passif au 31.12.2009	1 055 275 840,04
Dividendes à payer en 2010	14 280 000,00
Total des dettes du passif	1 069 555 840,04

Source : TASLIF

L'actif net apporté par SALAF dans le cadre de l'opération de fusion s'élève à MAD 165 millions dont un portefeuille de créances nettes sur la clientèle de MAD 1,1 milliard :

Tableau 19. Actif net apporté par SALAF

Eléments	Montant en MAD
Actif brut apporté	1 234 555 840,04
Passif pris en charge	1 069 555 840,04
Actif net apporté	165 000 000,00

Source : TASLIF

V. SECTEUR D'ACTIVITE DE TASLIF

Le crédit à la consommation joue un rôle économique et social important dans la mesure où il permet à de nombreux ménages à revenu moyen et faible d'améliorer leur niveau de vie en contribuant à financer une partie de leur consommation. Principalement, le crédit à la consommation permet le financement de biens d'équipement ménagers (meubles et équipements électroménagers) ainsi que des véhicules automobiles.

Le crédit à la consommation est généralement accordé sous forme de prêts remboursables par mensualités. Il se compose principalement de trois grandes catégories : le crédit automobile, le crédit d'équipement et le prêt personnel (y compris le crédit revolving).

La présente section a pour objectif d'analyser l'évolution qu'a connue le secteur au cours de la dernière décennie, à travers (i) une revue du cadre réglementaire et institutionnel du secteur, (ii) une présentation du marché du crédit à la consommation et de ses principaux intervenants et (iii) une analyse de la situation concurrentielle à la lumière des derniers chiffres clés disponibles.

V.1. CADRE REGLEMENTAIRE

V.1.1. Dispositions légales

Les sociétés de crédit à la consommation sont soumises à un cadre réglementaire strict régi par le Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (Loi bancaire).

Selon l'article 1^{er} de ladite loi, sont considérées comme établissements de crédit, les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quel que soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes :

- La réception de fonds du public ;
- Les opérations de crédit ;
- La mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les modalités d'application de cette loi sont fixées principalement par les circulaires du Gouverneur de BAM et les arrêtés du Ministre des Finances.

La Loi bancaire donne aux sociétés de financement la possibilité de proposer au public des opérations d'assurances de personnes, d'assistance et d'assurance-crédit.

Les sociétés de financement ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, BAM peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme inférieur à deux ans mais supérieur à un an après avis du Comité des Etablissements de Crédit.

Les sociétés de crédit à la consommation, en tant qu'établissements de crédit, sont placées sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Etablissements de Crédit.

V.1.2. Agrément²⁰

Selon l'article 21 du Dahir portant loi du 6 juillet 1993, « toute entreprise considérée comme établissement de crédit, doit, avant d'exercer son activité sur le territoire du Royaume du Maroc, avoir été préalablement agréée, soit en qualité de banque, soit en qualité de société de financement ».

L'agrément est octroyé par le Ministre des Finances, après avis conforme du Comité des Etablissements de Crédit. La décision d'octroi de l'agrément prend en compte, entre autres, la qualité des fondateurs et des dirigeants ainsi que les moyens techniques et financiers qui seront mis à la disposition de la future entité et son plan d'action.

Les établissements de crédit doivent disposer d'un capital minimum (ou d'une dotation) totalement libéré. Le capital minimum des sociétés de financement est régi par la circulaire de Bank Al-Maghreb n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum des établissements de crédit.

Selon l'article 2 du circulaire, les sociétés de crédit à la consommation doivent être dotées d'un capital social minimum de MAD 20 millions entièrement libéré.

Un nouvel agrément est requis dans le cas où des changements affectent la nationalité ou le contrôle d'un établissement de crédit, le lieu de son siège social et la nature des opérations qu'il effectue habituellement.

V.1.3. Autorités de contrôle

Les autorités de contrôle régissant le secteur du crédit à la consommation sont de trois natures : les autorités de tutelles, les organes de consultation et les commissaires aux comptes.

V.1.3.1. Les autorités de tutelle

Le Ministère des Finances

L'article 42 de la Loi bancaire définit le rôle du Ministère des Finances vis-à-vis des établissements de crédit : « En vue d'assurer le développement de l'économie, la défense de la monnaie, la protection des déposants et des emprunteurs, le ministre chargé des finances peut fixer par arrêtés, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les conditions de collecte de fonds du public et de distribution de crédits, après avis du Comité des Etablissements de Crédit ».

Bank Al-Maghrib

Bank Al-Maghrib (BAM) est dotée de pouvoirs de surveillance et de contrôle des sociétés de financement. BAM est seule habilitée à délivrer l'agrément nécessaire à l'exercice d'une activité de financement. De même, elle peut, en cas de manquement aux règles, proposer des sanctions ou prononcer des amendes.

Elle a pour mission de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble du secteur du crédit à la consommation.

²⁰ Source : Bank Al-Maghrib

D'une part, BAM se doit de prévenir l'ensemble des risques inhérents à l'activité de chaque société de crédit à la consommation. Ces dernières ont pour obligation de se doter d'un système de contrôle interne basé sur les modalités et les règles minimales définies par la circulaire n°6/G/2001 de BAM. Un nombre minimal de conditions doit être rempli concernant notamment la vérification des procédures internes, la maîtrise des risques et la fiabilité du traitement et de la communication de l'information. D'autre part, BAM doit s'assurer de la pérennité des sociétés. Pour cela, elle contrôle la situation financière et les résultats des sociétés de crédit à la consommation.

Tout changement au niveau du capital d'une société de crédit à la consommation doit être déclaré à BAM. Les actionnaires doivent déclarer à cette dernière la détention d'une participation, directe ou indirecte, supérieure ou égale à 5% du capital ou des droits de votes d'une société du secteur. De même, l'accord de BAM est requis lorsqu'une personne physique ou morale a l'intention d'acquérir ou de céder plus de 10%, 20% et 30% du capital d'une société de financement.

Par ailleurs, conformément à la directive de BAM relative aux éléments d'information minimum devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit émise le 1^{er} avril 2005, celle-ci intervient également dans le mode de gestion des sociétés de financement.

Enfin BAM, peut s'opposer à la nomination, d'une ou de plusieurs personnes au sein d'organes de contrôle d'établissements de crédit, si ces derniers ne respectent pas un certain nombre de conditions.

Les commissaires aux comptes

Selon l'article 85 de la Loi bancaire, « les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib ».

Ces derniers ont pour mission de certifier les comptes et de s'assurer du respect des normes comptables appliquées et de la sincérité des informations destinées au public.

Les auditeurs externes

Les sociétés de crédit sont tenues, selon la circulaire n°9/G/2002 de BAM, de faire procéder, par des auditeurs externes, à la révision et au contrôle annuels de leur comptabilité afin de s'assurer que cette dernière reflète fidèlement leur patrimoine, leur situation financière et leur résultat.

Les auditeurs externes vérifient, également, à la demande de Bank Al-Maghrib, que l'organisation de l'établissement de crédit présente les garanties requises usuellement pour préserver le patrimoine et prévenir les fraudes et les erreurs.

Pour ce faire, ces derniers, doivent au préalable, obtenir l'agrément de BAM.

V.1.3.2. Les organes consultatifs

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)

Le CEC donne son avis sur les questions intéressant l'activité des établissements de crédit, notamment celles relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, au montant du capital ou de la dotation minimum, aux conditions de prise de participation des établissements de crédit dans le capital des entreprises.

Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit, outre les représentants du Ministre des Finances et de la profession bancaire, le président et un membre de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF). Lorsque celui-ci est saisi de questions individuelles (agrément, fusions, création de filiales), il n'est plus ouvert qu'aux représentants de BAM et du Ministère des Finances.

Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne (CNCE)

Le CNCE a pour mission de débattre « de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence ».

Le CNCE est présidé par le Ministre des Finances ou, en cas d'empêchement, par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit des membres représentant les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les représentants des établissements de crédit. L'APSF y siège en la personne de son président et deux de ses membres.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit (CDEC)

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est investie d'un rôle consultatif en matière disciplinaire. Elle est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer les sanctions susceptibles d'être prononcées par le Gouverneur de BAM.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est présidée par le Vice Gouverneur ou le Directeur Général ou un représentant de Bank Al-Maghrib, et comprend en outre, un représentant de BAM, deux représentants du Ministère des Finances et deux magistrats.

V.1.4. Conditions d'exercice

Les sociétés de crédit doivent respecter un certain nombre de conditions en matière de règles prudentielles, de normes comptables et de protection de la clientèle.

V.1.4.1. Dispositifs prudentiels²¹

Le cadre prudentiel régissant l'activité des établissements de crédit a connu, ces dernières années, le déploiement de réformes d'envergure avec, notamment, l'adoption du dispositif Bâle II. Dans ce cadre, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ensemble de ratios prudentiels ainsi que des normes qualitatives, objet de textes édictés par Bank Al-Maghrib, par voie de circulaires et directives.

Ces textes ont fait l'objet d'une large concertation avec les banques et intègrent les réflexions en cours sur le plan international visant à renforcer le cadre prudentiel.

Le dispositif Bâle II comprend des exigences minimales en fonds propres (Pilier 1), des dispositions complémentaires traitant des conditions de la surveillance prudentielle des établissements de crédit par les superviseurs (Pilier 2) ainsi que des règles de transparence financière (Pilier 3).

Pour la transposition de Bâle II, Bank Al-Maghrib a préconisé une démarche progressive. Ainsi, après l'implémentation de ce dispositif, dans son approche standard en 2007, l'année 2010 a été marquée

²¹ Bank Al-Maghrib, Rapports de la Supervision Bancaire 2009 et 2010

par l'adoption du texte relatif aux modalités de couverture, par les fonds propres, des risques selon les approches avancées.

Pilier 1 : Exigences minimales en fonds propres

Le Pilier 1 définit les exigences minimales en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels encourus par les établissements de crédit.

Les textes réglementaires publiés par Bank Al-Maghrib et régissant le dispositif prudentiel relatif au Pilier 1 de Bâle II se présentent comme suit :

- Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°5/G/10 du 31 décembre 2010 modifiant la circulaire n°25/G/06 du 5 décembre 2006, relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit. Elle fixe les modalités de couverture, par les fonds propres, des risques de crédit et de marché, encourus par les établissements de crédit, tout en définissant ces risques et le portefeuille de négociation ;
- Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°6/G/10 du 31 décembre 2010 modifiant la circulaire n°26/G/2006 du 5 décembre 2006, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit. Elle transpose les nouvelles normes concernant les fonds propres et définit les modalités de calcul des actifs pondérés au titre de ces risques ainsi que les exigences en fonds propres nécessaires à leur couverture ;
- Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°7/G/2010 du 31 décembre 2010 modifiant la circulaire n°24/G/2006 du 4 décembre 2006 relative aux fonds propres des établissements de crédit. Elle fixe les modalités de détermination, sur base individuelle et consolidée, des fonds propres devant être retenus pour le calcul des ratios prudentiels des établissements de crédit.
- Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit. Elle fixe le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches.
- La lettre circulaire n°02/DSB/2007 arrétant les modalités d'élaboration et de transmission des états de calcul du coefficient minimum de solvabilité.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base consolidée ou sous-consolidée et/ou individuelle, un coefficient minimum de solvabilité de 10%²². Le coefficient de solvabilité est défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et, d'autre part, des éléments d'actif et des engagements par signature, affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque.

Pilier 2 : Processus de surveillance prudentielle

Les dispositions du Pilier 2, complétant les règles du Pilier 1, traitent des risques de liquidité, de concentration, de taux d'intérêt et opérationnels ainsi que des dispositifs de gouvernance et viennent renforcer la surveillance individuelle exercée sur les établissements de crédit.

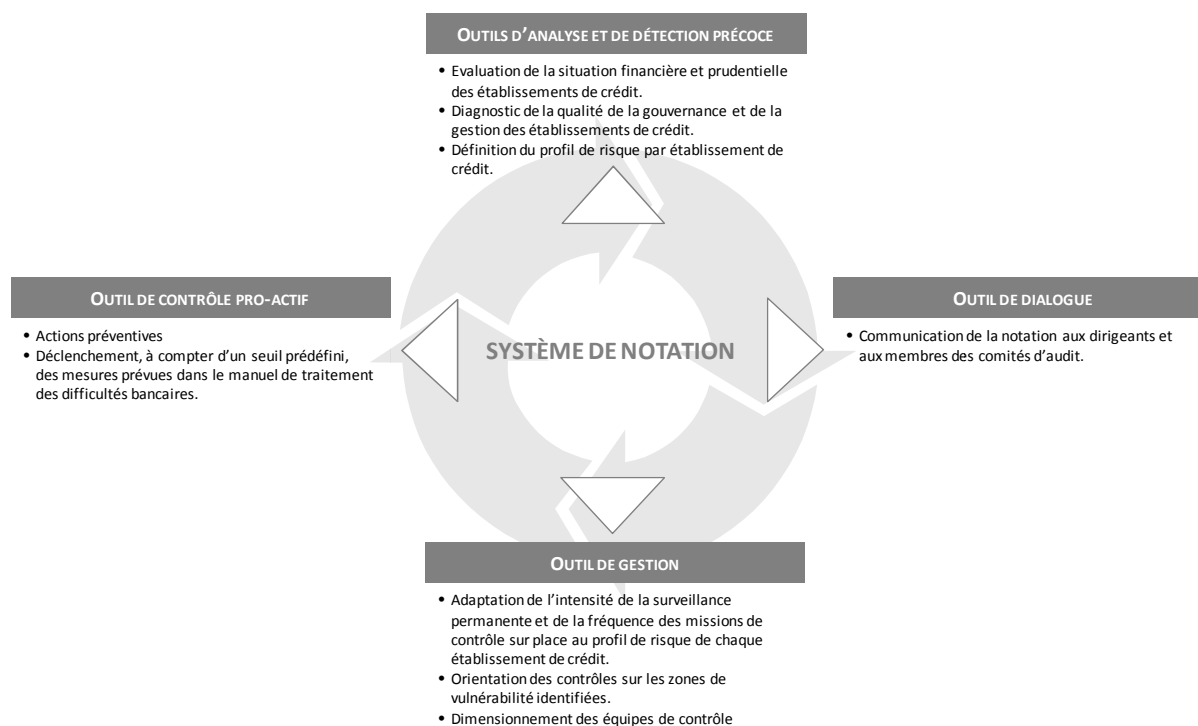
Le dispositif de surveillance prudentielle de Bank Al-Maghrib repose sur :

- Un ensemble de directives transposant les normes prudentielles du Comité de Bâle ;

²² Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°5/G/10 du 31 décembre 2010 modifiant la circulaire n°25/G/06 du 5 décembre 2006, relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit.

- Un dispositif de supervision bancaire fondé sur les risques au moyen d'un système de notation des établissements de crédit, à travers l'outil SANEC²³ ;
- Un dispositif de contrôle sur place axé de plus en plus sur les risques transverses et potentiellement systémiques ;
- Un dialogue structuré avec les établissements de crédit pour leur faire part de l'appréciation de Bank Al-Maghrib et échanger les informations de manière rapprochée ;
- Une politique proactive des exigences en fonds propres.

Figure 5. Objectifs du Système d'Aide à la Notation des Etablissements de Crédit (SANEC)



Source : Bank Al-Maghrib

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. En ce sens, deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors bilan ;
- Le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme.

Les dispositions de la circulaire n°31/G/2006 du 5.12.2006 astreignent les établissements de crédit à disposer, en permanence, d'actifs liquides, ou échéants à un mois, suffisants pour assurer la couverture totale de l'ensemble de leurs exigibilités échéant dans le même délai.

En complément de cette circulaire, la directive n°31/G/2007 du 13.04.2007 incite les établissements de crédit à se doter d'un dispositif de gestion du risque de liquidité efficient qui leur permet d'identifier les sources potentielles d'un tel risque et d'en assurer la mesure, le suivi et le contrôle.

²³ SANEC : Système d'Aide à la Notation des Etablissements de Crédit

Bank Al-Maghrib, en s'appuyant sur les travaux menés au niveau international suite aux enseignements tirés de la crise financière, a engagé la réforme de ces textes. En effet, la crise financière internationale a mis en évidence la nécessité de renforcer la qualité de la mesure et de la gestion du risque de liquidité au sein des établissements de crédit, notamment dans ses interactions avec les risques de crédit et de concentration ainsi qu'avec les marchés.

Le Comité de Bâle, dans l'objectif d'harmoniser la surveillance prudentielle du risque de liquidité, a proposé des principes renforcés en la matière.

Risque de concentration

La réglementation relative au contrôle des grands risques a pour objet de limiter les risques de concentration excessive des engagements d'un établissement de crédit envers un même débiteur.

Ainsi, en vertu de la circulaire n°3/G/2001 du 15.01.2001, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio qui limite à 20% de leurs fonds propres, leurs engagements envers une même contrepartie, client individuel ou ensemble de clients constituant un groupe d'intérêt. La directive publiée le 31.08.2007 relative aux exigences qualitatives minimales pour la gestion du risque de concentration a fixé le cadre permettant d'apprécier le dispositif mis en place par les établissements de crédit.

Bank Al-Maghrib s'assure du respect de ces normes à travers l'examen de reporting spécifiques et lors des contrôles sur place.

A travers la circulaire n°29/G/2006 du 5.12.2006, Bank Al-Maghrib a limité, sans préjudice des règles applicables en matière de concentration du risque de crédit, les expositions des établissements de crédit, sous forme de prises de participations dans des entreprises existantes ou en création. Ces expositions sont ainsi plafonnées par rapport d'une part, aux fonds propres de ces établissements et, d'autre part, au capital des sociétés émettrices. L'objectif est de limiter les risques de contagion liés à la défaillance de ces sociétés et de prévenir toute forte implication dans des activités à caractère non financier.

Risque global de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux est encadrée, sur le plan réglementaire, par les dispositions de la circulaire n°40/G/2007 relative au contrôle interne ainsi que par la directive n°30/G/2007 afférente au dispositif de gestion du risque global de taux d'intérêt.

Au sens de cette directive, le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière d'un établissement à une évolution défavorable des taux d'intérêt. Les mouvements des taux d'intérêt affectent les bénéficiaires en modifiant le revenu d'intérêt net ainsi que les autres revenus sensibles aux taux d'intérêt et les charges d'exploitation. Ils ont également une incidence sur la valeur des créances, dettes et instruments du hors bilan, étant donné que la valeur actualisée des flux futurs attendus varie en fonction des taux d'intérêt.

Conformément à ce cadre, les établissements de crédit sont tenus de mettre en place un dispositif de gestion des risques structuré et robuste, à même de maintenir ce risque à des niveaux maîtrisés.

Ainsi, elles sont tenues d'adopter des politiques et procédures clairement définies pour atténuer et contrôler ce risque et délimiter les niveaux de responsabilité et d'engagement relatifs à la prise de décision. Un système de limites approprié doit être mis en place pour permettre aux entités

opérationnelles de contrôler l'exposition aux différentes sources du risque de taux d'intérêt et de mesurer la position effective de risque par rapport aux seuils de tolérance fixés par les organes d'administration et de direction.

Bank Al-Maghrib évalue la situation des établissements de crédit au regard du risque de taux tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Cette évaluation s'effectue sur la base d'un reporting réglementaire trimestriel uniforme ainsi qu'à l'occasion de contrôles sur place.

Risques opérationnels

Les saines pratiques en matière de gestion des risques opérationnels sont précisées par la directive n°29/G/2007. Celle-ci a mis l'accent sur la nécessité, pour les établissements de crédit, d'avoir une compréhension appropriée de ces risques et d'en établir une cartographie précise, tout en prévoyant les outils de nature à en permettre le contrôle et en atténuer l'incidence.

Les établissements de crédit sont tenus de mettre en place un dispositif permettant d'identifier les sources potentielles des risques opérationnels les plus significatifs en relation avec leur taille, la nature et la complexité de leurs activités et d'apprécier leur vulnérabilité à ces risques.

Ils sont tenus également de se doter d'un plan de continuité d'activité à même d'assurer la poursuite de l'activité en cas de perturbations significatives dues à des risques opérationnels et de permettre de limiter les pertes.

Bank Al-Maghrib s'assure de l'efficacité de ces dispositifs à travers le rapport de contrôle interne communiqué annuellement et lors des contrôles sur place.

Gouvernance et système de contrôle interne

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pilier 2, Bank Al-Maghrib a édicté la directive n°50/G/2007 du 31.08.2007 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit. Ce texte a traité, en détail, les prérogatives et responsabilités des organes d'administration et de direction. Il a mis l'accent sur les principes fondamentaux devant guider la désignation des dirigeants, leur rémunération et la manière dont ils doivent assurer leurs fonctions.

Pilier 3 : Discipline de marché

La directive n°44/G/2007, transposant le Pilier 3, encadre la publication, par les établissements de crédit, des informations prudentielles minimales. Ces informations portent notamment sur la composition de leurs fonds propres, le ratio de solvabilité, les exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels, le dispositif de gestion des risques mis en place ainsi que le niveau d'exposition à chacun d'entre eux.

Parmi les actions entreprises par Bank Al-Maghrib dans ce sens :

- La réforme de la tarification bancaire en fonction du risque encouru ;
- La refonte de la centrale d'information dans le but d'améliorer le partage des informations ;
- La mise en place du fichier central des incidents de paiement par chèque.

V.1.4.2. Dispositif comptable

Les sociétés de crédit à la consommation sont tenues de respecter les dispositions suivantes en matière de comptabilité :

- Tenue de leur comptabilité en conformité avec le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) depuis janvier 2000 ;
- Elaboration d'états de synthèse, certifiés conformes aux écritures établies, annuellement ou semestriellement selon que la société de crédit reçoit ou non des fonds du public ;
- Transmission semestrielle ou annuelle des états de synthèse à BAM ;
- Publication des états des synthèses, dans un journal d'annonces légales, annuellement ou semestriellement selon que la société de crédit reçoit ou non des fonds du public.

Par ailleurs, en tant qu'établissement de crédit, les sociétés de crédit à la consommation, sont tenues, selon la circulaire 19/G/2002 de BAM entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003, de procéder au déclassement de leurs créances en souffrance et de les provisionner selon les règles édictées. Les créances pré-douteuses, douteuses et en souffrance sont respectivement provisionnées à hauteur de 20%, 50% ou 100% de leur montant, déductions faites des garanties, selon leur classification par degré de risque.

V.1.4.3. Protection de la clientèle

Taux Maximum d'Intérêt Conventionnel (TMIC)

En 1996, dans un souci de protection de la clientèle, le Ministère des Finances a fixé par arrêté un Taux Maximum d'Intérêt Conventionnel (TMIC) auxquels peuvent être accordés les crédits. Ce taux ne doit pas être supérieur de plus de 70% au Taux d'Intérêt Moyen Pondéré (TIMP) calculé sur la base des taux d'intérêts utilisés pour tous les crédits (crédits immobiliers, crédits aux entreprises, crédits à la consommation) octroyés au cours du semestre précédent. En octobre 1999, le taux a été revu et ne peut depuis être supérieur de plus de 60% au TIMP.

En 2006, la méthode de calcul du TMIC est revue afin de prendre en compte la baisse des taux et la diminution importante des marges des sociétés de crédit à la consommation. En effet, le TMIC est tiré vers le bas du fait de l'utilisation d'un TIMP calculé sur la base de tous les taux d'intérêts, notamment ceux utilisés par les banques pour des catégories de crédit (immobiliers, crédits aux entreprises) autres que le crédit à la consommation.

Une nouvelle méthode de calcul, applicable dès octobre 2006, a été instituée par la circulaire n°19/G/06 de BAM qui fixe les modalités d'application de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation du 29 septembre 2006. Le TMIC des établissements de crédit correspond, depuis ce changement, au taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Par ailleurs, la circulaire de BAM précitée précise que le Taux Effectif Global (TEG) doit comprendre, en plus des intérêts, les frais et les commissions ou rémunérations liés à l'octroi du crédit, exception faite, notamment, des frais de dossier dans une limite de MAD 150.

Protection du consommateur

La loi édictant des mesures de protection du consommateur a été adoptée et publiée au Bulletin officiel n°5932 du 07 avril 2011. Dans son esprit, la loi vise à instaurer des règles efficaces pour la défense du consommateur, la protection de ses intérêts économiques et son information dans un cadre de transparence. Ses principales dispositions se rapportent :

- À l'obligation d'information du consommateur ;
- À la publicité ;
- À la protection du consommateur contre les clauses abusives ;

- À la rétractation du consommateur ;
- À la suppression des lettres de change et billets à ordre lors de l'octroi des prêts ;
- Au règlement par anticipation du crédit et défaillance de l'emprunteur ;
- Aux actions en paiement (attribution de compétence, médiation et forclusion) ;
- Au cautionnement ;
- Aux sanctions.

Fonds de garantie

Pour assurer la protection des déposants des établissements de crédit, il est institué un fonds collectif²⁴ de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Etablissements de Crédit à :

- Indemniser les déposants²⁵ des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

V.1.5. Association professionnelle

Les sociétés de crédit à la consommation sont tenues d'adhérer à l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF). Celle-ci regroupe l'ensemble des sociétés de financement (crédit bail, crédit à la consommation, crédit immobilier, affacturage). Sa mission est confirmée par la Loi bancaire.

Selon l'article 2 de ses statuts, l'APSF exerce les fonctions qui lui sont imparties par l'article 103 du Dahir portant loi n°1-93-147 et a pour principales missions de :

- Veiller à l'observation par ses membres des dispositions des textes réglementant la profession des sociétés de financement ;
- Représenter ses membres ;
- Défendre les intérêts des membres ;
- Contribuer à améliorer le cadre général des activités de financement au service du développement social et économique du pays.

Depuis sa création en 1993, l'APSF a contribué à la structuration et l'assainissement du secteur. En effet, un effort de rattrapage important a été accompli permettant de rapprocher le secteur des standards internationaux.

Le Médiateur de l'APSF, opérationnel depuis le mois de janvier 2010, est une instance ayant pour mission de faciliter la recherche d'une solution négociée et amiable à un différend entre une société de financement et un client. Il puise sa légitimité dans la loi n°08-05 relative à l'arbitrage et la médiation et dans les recommandations de Bank Al-Maghrib.

²⁴ Conformément aux dispositions de l'article 105 de la nouvelle Loi bancaire

²⁵ Le montant de l'indemnisation est plafonné à MAD 80 000 par déposant (circulaire 22/G/2006 de BAM)

Le Médiateur instruit ses dossiers sur la base d'une « Charte relative au dispositif de médiation des sociétés de financement » élaborée en 2009 sous l'égide de Bank Al-Maghrib et proposée aux membres de l'APSF.

V.2. MARCHÉ DU CRÉDIT A LA CONSOMMATION AU MAROC

V.2.1. Aperçu historique du marché

Le crédit à la consommation s'est développé au Maroc à partir de la fin des années 1930 avec l'essor du marché automobile. Ceci a amené les pouvoirs publics à réglementer la vente à crédit des véhicules automobiles en promulguant le Dahir du 17 juillet 1936.

Quatre sociétés sont créées dans les années 40 et 50 : SOVAC en 1947, DIAC Maroc en 1948, SOMAFIC en 1952 et ACRED en 1954. En 1974, les pouvoirs publics créent EQDOM en tant que première société destinée à financer les équipements des ménages.

Entre 1975 et 1998, le secteur voit la création de 30 sociétés. Un certain nombre d'entre elles sont filiales de groupes bancaires. Les années 90 sont marquées par l'intérêt des banques pour le secteur du crédit à la consommation. La Banque Commerciale du Maroc, La Banque Centrale Populaire, la Société Générale Marocaine des Banques, la Banque Nationale de Développement Economique et BMCE Bank, créent à l'image de WAFABANK, leurs filiales spécialisées.

A partir de 1996, le nombre de sociétés spécialisées se réduit progressivement du fait de la mise en place d'une réglementation plus stricte :

- Les règles prudentielles à partir de 1996 ;
- Le Taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) en 1997 ;
- Le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en 2000 ;
- Les règles minimales en matière de contrôle interne ;
- Les règles de classement et de provisionnement des créances en souffrance en 2002.

Plus de 10 sociétés de financement sont amenées à cesser leur activité et le réseau des revendeurs agréés fait l'objet d'une campagne d'assainissement.

D'autre part, des mouvements de concentrations amènent à :

- La fusion en 1999 de 5 entités régionales d'ASSALAF CHAABI avec ASSALAF CHAABI de Casablanca ;
- L'absorption en 2002 de SOGECREDIT par EQDOM ;
- L'absorption en 2003 de SOMAFIC par ACRED ;
- L'absorption en 2004 de CREDOR par WAFASALAF ;
- L'acquisition en 2007 de TASLIF par SAHAM ;
- L'acquisition en 2007 de SALAF par TASLIF et la fusion des deux sociétés en 2010 ;
- L'annonce en 2011 du projet de fusion entre BMCI CC et CETELEM.

V.2.2. Fondamentaux du marché

V.2.2.1. Vecteurs de croissance du marché

L'évolution du crédit à la consommation s'est confortée parallèlement à la croissance démographique, à l'amélioration du niveau général des revenus, au changement progressif de la structure de la consommation des ménages et à l'émergence de nouveaux modes de consommation stimulant la demande et favorisant le recours au crédit.

Parmi les facteurs ayant contribué à cette évolution :

- L'amélioration de l'environnement macroéconomique général soutenue par l'augmentation des revenus et l'amélioration du marché du travail ;

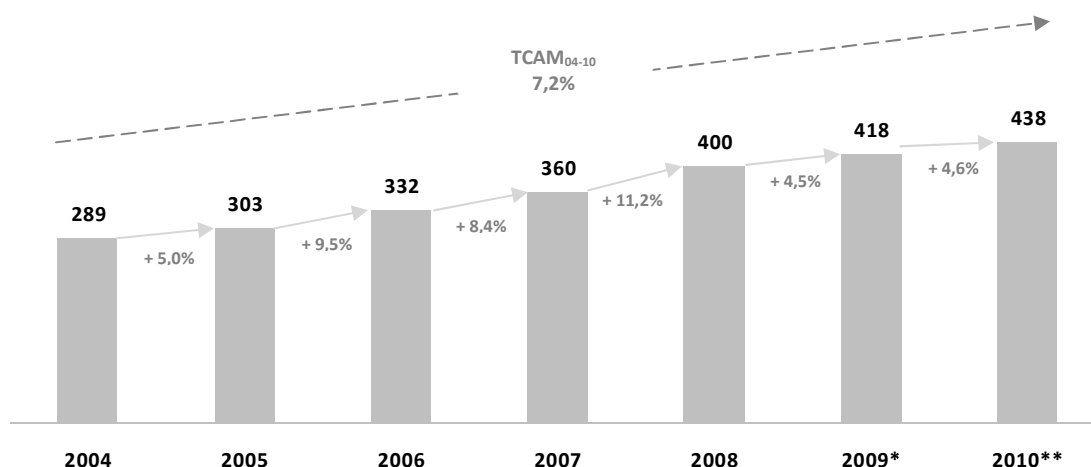
- L'ouverture du Maroc à l'international qui se traduit par une diversification des produits proposés ;
- Le recours massif des entreprises aux techniques de marketing et de publicité dans le but de stimuler les besoins des consommateurs ;
- L'évolution de la grande distribution et de ses effets captivants.

Evolution de la consommation des ménages

Durant la période 2004 – 2010, la consommation nationale et la consommation des ménages ont enregistré une progression annuelle moyenne de l'ordre de 5,9% et 6,1% respectivement. Au titre de l'année 2010, la consommation finale nationale s'établit à MAD 571,7 milliards en hausse de 3,6% par rapport à 2009.

La consommation finale des ménages a progressé, en 2010, de 4,6% pour atteindre MAD 437,7 milliards. A noter que durant la même année, la consommation des ménages représente 76,6% de la consommation nationale.

Figure 6. Evolution de la consommation des ménages entre 2004 et 2010 (en MAD milliards)



Source : HCP

* Chiffres révisés ** Chiffres provisoires

L'évolution de la consommation des ménages est fortement liée à des facteurs macro-économiques dont la croissance démographique, l'évolution du revenu par habitant, la diversification des habitudes de consommation et l'urbanisation de la société marocaine.

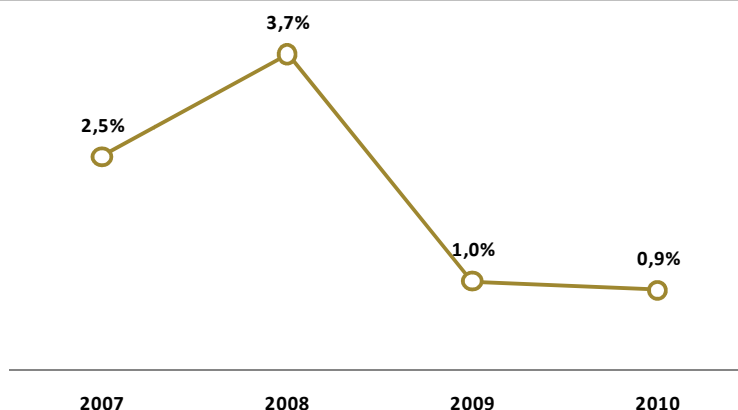
Sur la période 2011-2015, le HCP prévoit une croissance annuelle moyenne des ménages de 1,8%, pour atteindre 7,3 millions de ménages en 2015 suite à une forte progression du nombre de ménage dans le milieu urbain (+2,3% durant la même période). Cette progression importante des ménages au niveau urbain présente une réelle opportunité pour le secteur du crédit à la consommation, dans la mesure où ils représentent la première cible des sociétés du secteur.

Evolution des prix à la consommation²⁶

Les dépenses de consommation des ménages au niveau national sont fortement liées à l'évolution du niveau général des prix. Une hausse de l'inflation affaiblit le pouvoir d'achat et de ce fait encourage les ménages à s'endetter pour maintenir leurs dépenses et garder le même niveau de vie.

²⁶ A compter de novembre 2009, l'indice des prix à la consommation remplace l'indice du coût de la vie

Figure 7. Evolution de l'IPC de 2008 à 2010



Source : HCP

Au titre de l'année 2010, le HCP note une hausse de l'indice des prix à la consommation de 0,9%. Cette hausse est attribuée aux facteurs suivants :

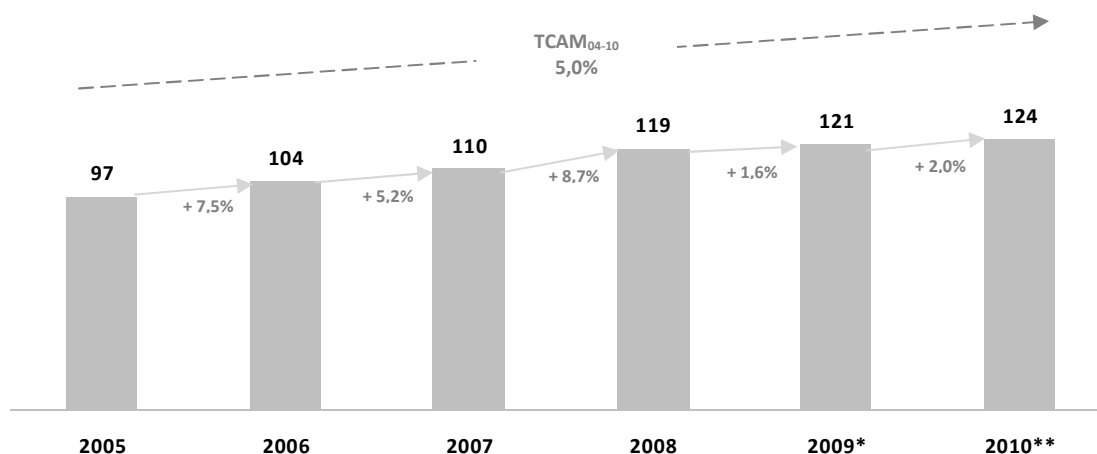
- Le renchérissement du prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées, dont l'indice a évolué de 1,2% ;
- La hausse de l'indice de l'enseignement de 4,1% ;
- La hausse de l'indice des biens et services divers de 1,7%.

Evolution des revenus

Sur la période 2005-2010, le revenu national brut par ménage a enregistré une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 5,0%.

Cette amélioration du niveau moyen des revenus des ménages participe à la croissance de la consommation et améliore sensiblement la capacité d'endettement des ménages.

Figure 8. Evolution du revenu national brut annuel par ménage sur la période 2005-2010 (en KMAD)



Source : HCP

Endettement des ménages²⁷

²⁷ Bank Al-Maghrib, Rapport de la Supervision Bancaire, 2010

Le niveau d'endettement des ménages est un facteur déterminant pour la croissance du marché du crédit à la consommation. L'activité du secteur est généralement négativement corrélée au taux d'endettement des ménages. Ainsi, un ménage fortement endetté aura une propension inférieure à s'endetter davantage en comparaison à un ménage faiblement endetté.

Selon Bank Al-Maghreb, l'endettement des ménages a totalisé un encours d'environ MAD 216 milliards marquant une hausse de 9% par rapport à 2009 et une progression annuelle moyenne de 14% sur la période 2000-2010. Cet endettement reste dominé à hauteur de 60% par les crédits à l'habitat.

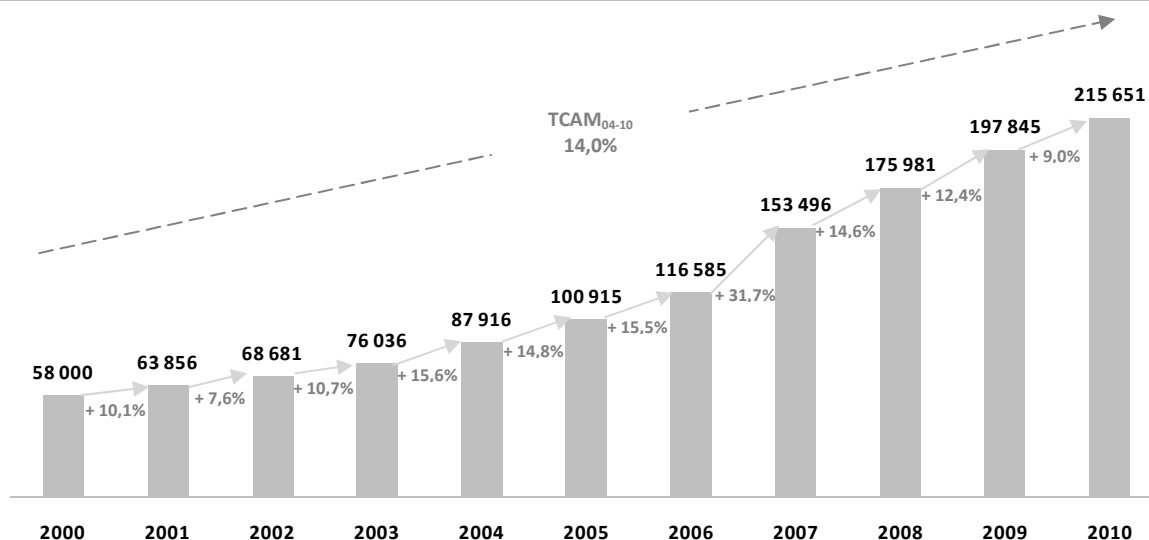
Le taux d'endettement, correspondant au rapport entre le montant moyen de prêt par dossier et le revenu annuel moyen du débiteur, est inversement proportionnel au revenu. En 2010, il s'est établi en moyenne à 30%, soit 2 points de plus par rapport à l'année précédente.

Ce taux s'est chiffré à 49%, en dégradation de 6 points, pour les clients disposant de revenus inférieurs à MAD 3 000 et à 7% pour les personnes ayant des revenus supérieurs à MAD 20 000.

Près de 80% de l'endettement bancaire des ménages est assuré par les banques et le reste par les sociétés de crédit à la consommation. Cet endettement est resté contenu. Il a représenté 28% du PIB, soit un niveau largement inférieur à celui observé en Europe.

Le graphe ci-dessous retrace l'évolution de l'endettement des ménages sur la période 2000-2010 :

Figure 9. Evolution de l'endettement des ménages entre 2000 et 2010 (En M MAD)



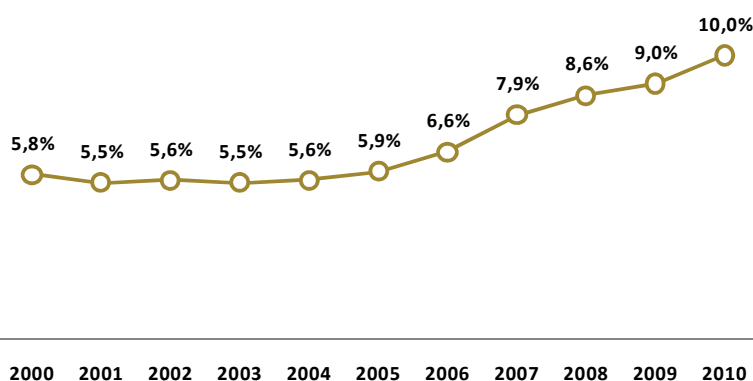
Source : Bank Al-Maghrib

Durant la même période, la pénétration du crédit à la consommation a connu une appréciation depuis 2005, après une phase de stabilité sur la période 2000-2005. Ainsi le taux de pénétration du crédit à la consommation²⁸ s'est établi à 10% en 2010 contre 5,8% en 2005 (soit +4,2 pts).

Le graphe ci-dessous présente l'évolution du taux de pénétration du crédit à la consommation :

²⁸ Encours sain total / PIB à prix courant

Figure 10. Taux de pénétration du crédit à la consommation sur la période 2000-2010



Source : Bank Al-Maghrib

L'endettement des ménages marocains reste à un niveau nettement inférieur aux niveaux observés dans les pays émergents notamment en raison d'un revenu plus faible, d'un taux de bancarisation inférieur ainsi que d'autres facteurs d'ordres religieux et culturel. En effet, le crédit à la consommation par habitant²⁹ est de MAD 3 800/hab. au Mexique, MAD 5 983/hab. au Brésil et MAD 6 538/hab. en Turquie.

Par contre, ramené au PIB, l'encours des crédits à la consommation estimé au Maroc s'inscrit dans la moyenne des principaux pays européens : 7% en Italie, 8% en France, 9% en Allemagne, 11% en Espagne et 16% au Royaume-Uni³⁰.

En tout état de cause, la part du crédit à la consommation a manifestement progressé ces dernières années dénotant d'un recours plus important des ménages et entreprises aux banques et sociétés de financement pour financer leurs achats.

Evolution de la bancarisation des ménages

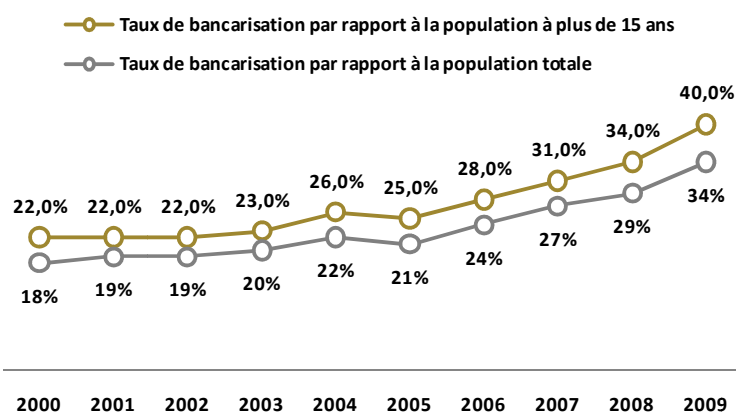
La bancarisation des ménages a quasiment doublé au cours des 10 dernières années soutenue par le renforcement de la couverture territoriale du réseau des agences bancaires. Mais le niveau reste relativement faible et son évolution offre un potentiel important de croissance au marché du crédit à la consommation.

Le graphique suivant présente l'évolution du taux de bancarisation sur la période 2000-2009 :

²⁹ EUR/MAD : EUR 1 = MAD 11,31

³⁰ Conseil de la Concurrence, Etude sur la « Concurrentiabilité » du secteur du crédit à la consommation, juin 2011

Figure 11. Evolution du taux de bancarisation au Maroc sur la période 2000-2009



Source : Conseil de la Concurrence : Etude sur la « Concurrentiabilité » du secteur du crédit à la consommation

Le taux de bancarisation a presque doublé sur la dernière décennie, soutenue par le renforcement de la présence géographique du réseau de distribution bancaire.

V.2.2.2. Chaîne de valeur du marché

La chaîne de valeur du marché des crédits à la consommation part des opérations de refinancement au client final en passant par les produits et le réseau de distribution.

Modes de refinancement

A l'instar des autres sociétés de financement, les sociétés de crédit à la consommation ne peuvent collecter des fonds à vue auprès du public. Ainsi, elles disposent, outre le recours aux fonds propres, de deux modes de refinancement :

- Le financement bancaire : les sociétés de crédit à la consommation se refinament pour l'essentiel par des lignes de crédits moyen terme et des découverts négociés auprès des banques ;
- Financement désintermédié : dans un but de diversification des sources de financement, les sociétés de crédit à la consommation ont depuis 1999 recours aux émissions d'emprunts obligataires et de Bons de Sociétés de Financement (BSF).

Taux de sorties

Dans un souci de protection du consommateur contre les abus, l'Etat marocain a décidé en 1997 l'instauration d'un taux de prêt plafonné, appelé « Taux Maximum des Intérêts Conventionnels » ou TMIC des établissements de crédit. Ce taux est passé de 20,41% en 1997 à 14,1% en 2010.

Entre 1999 et 2006, le TMIC est déterminé semestriellement par BAM par l'application d'un coefficient de 1,6 au Taux d'intérêt Moyen Pondéré (TIMP) calculé sur la base des taux d'intérêt utilisés pour tous les crédits (crédits immobiliers, crédits aux entreprises, crédits à la consommation) octroyés durant le semestre précédent.

Cette méthode de calcul entraîne une triple conséquence néfaste pour les sociétés de crédit à la consommation :

- Réduction des marges d'intérêts : celles-ci sont calculées par la différence entre le taux de refinancement et le taux de sortie ;

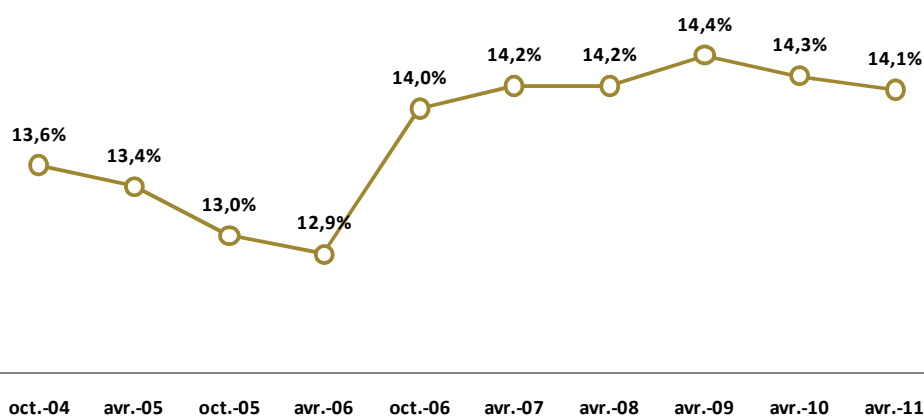
- Exclusion d'une partie de la clientèle : la baisse du TMIC exclut, de fait, la partie la plus risquée de la population du fait d'une marge d'intérêts devenue insuffisante pour couvrir le risque encouru ;
- Effet d'éviction des petits montants de crédit : la baisse du TMIC a induit une augmentation du montant moyen des financements.

Toutefois, suite aux demandes des sociétés de crédit à la consommation, la méthode de calcul du TMIC a été revue depuis le deuxième semestre 2006. Le TMIC des établissements de crédit correspond, depuis ce changement, au taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Ce changement de méthode a eu pour conséquence directe la hausse du TMIC à 14,0% en octobre 2006 puis à 14,17%, en avril 2007.

Le TMIC a été fixé à 14,14% pour la période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 en baisse de 12 pbs par rapport à avril 2010.

Figure 12. Evolution du TMIC entre 2000 et 2010

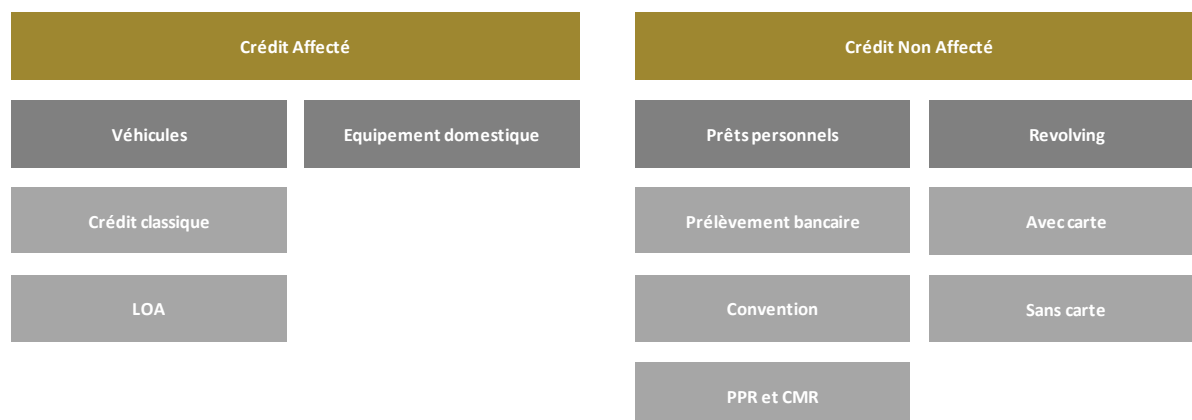


Source : Bank Al-Maghrib

Produits de financement

L'offre des sociétés de crédit à la consommation se répartit en deux grandes catégories : le crédit affecté et le crédit non affecté.

Figure 13. Aperçu des produits du secteur du crédit à la consommation



Source : APSF

Le crédit affecté

Le crédit affecté correspond aux crédits dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service défini dans le contrat. La société de financement acquiert le bien en son nom et le client rembourse en contrepartie son crédit à la société de financement par des mensualités prédéfinies. Ce type de crédit sert essentiellement à financer l'acquisition de véhicules et d'équipements domestiques.

On distingue 3 types de crédits affectés :

- **Crédit automobile classique** : ce type de crédit propose au client l'acquisition d'un véhicule en son nom propre contre le versement de mensualités correspondant au remboursement du capital majoré des intérêts du prêt ;
- **LOA** : la Location avec Option d'Achat donne le droit au client d'utiliser un véhicule contre le versement d'un loyer mensuel et la prise en charge de l'ensemble des frais d'usage (entretien, carburant). La société de financement acquiert le véhicule en son nom propre et reçoit de la part du client un dépôt de garantie représentant entre 0% et 50% de la valeur HT du véhicule. A la fin du contrat, le client a la possibilité de devenir propriétaire du véhicule contre le versement de la valeur résiduelle du véhicule (correspondant, généralement, à 10% du montant HT) majorée de l'éventuelle régularisation de TVA ;
- **Equipement domestique** : ce crédit finance les acquisitions de biens ménagers (ameublement et électroménager). Il comprend le financement d'équipement informatique à usage domestique (PC, imprimantes, ordinateurs portables, autres matériels informatiques ou de télécommunication).

Le crédit non affecté

Le crédit non affecté consiste à octroyer au bénéficiaire une somme d'argent qu'il peut utiliser à sa guise.

On distingue 2 types de crédits non affectés :

- **Prêt personnel** : le crédit personnel classique permet au bénéficiaire de disposer d'une somme d'argent pour effectuer ses achats en toute indépendance. Cette catégorie de crédit se décline en différents produits en fonction du mode de prélèvement des mensualités :

- Prélèvement bancaire pour les crédits aux salariés du privé ;
 - Prélèvement à la source par l'entreprise conventionnée pour ses salariés ;
 - Prélèvement à la source par la Paiement Principale des Rémunérations (PPR)³¹ pour les fonctionnaires ou la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) pour les retraités de la fonction publique.
- **Crédit revolving** : le client bénéficie d'une réserve d'argent qu'il utilise totalement ou partiellement dans la limite d'un plafond autorisé. Le remboursement des mensualités permet la reconstitution de la réserve. Ce produit est associé à une carte de crédit mise à la disposition du client par la société de crédit à la consommation.

Réseau de distribution

La production du secteur du crédit à la consommation est réalisée par deux canaux principaux : (i) les réseaux propres de chaque société et (ii) les réseaux de partenaires avec lesquels des conventions ou des accords sont signés. Ces partenaires peuvent être de 4 catégories :

- Les revendeurs : ensemble de commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit ou qui servent d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation ;
- Les correspondants : entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;
- La grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de vente ou à travers des cartes de crédit / fidélité ;
- Les réseaux bancaires des maisons-mères pour les filiales de banques.

La diversité des modes de distribution permet aux sociétés de crédit à la consommation de toucher une clientèle très hétérogène.

Clientèle

Deux types de clients ont recours au crédit à la consommation :

- Les clients particuliers:
 - Salariés du privé ;
 - Fonctionnaires ;
 - Professions libérales ;
 - Retraités.
- Les professionnels et entreprises :
 - Commerçants et artisans ;
 - Professions libérales ;
 - PME et PMI.

Il convient de préciser que les sociétés de crédit à la consommation développent, pour chaque segment de la population, des produits spécifiques et adoptent une approche différente en termes de conditions d'acceptation et de gestion du risque.

³¹ Actuellement CNT

V.2.3. Analyse concurrentielle du marché du crédit à la consommation

V.2.3.1. Présentation des principaux acteurs

A fin 2010, le secteur du crédit à la consommation compte 19 entités affiliées à l'APSF contre 36 en 1996 et représente plus de la moitié des sociétés de financement actives au Maroc à fin 2010 (36 sociétés de financement).

Les principaux intervenants du secteur du crédit à la consommation se présentent comme suit :

Tableau 20. Présentation des principales sociétés opérant sur le marché du crédit à la consommation

Société	Descriptif
	<p>Créée en 1986 par Wafabank et Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe français Crédit Agricole SA, Wafasalaf fusionne avec Crédor en 2004. Aujourd'hui, cette entité fait partie du groupe Attijariwafabank.</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encours 2009 : MAD 11,7 milliards • PNB 2010 : MAD 1,0 milliards • RN 2010 : MAD 334,8 millions
	<p>Créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement (SNI) et la Caisse des Dépôts et de Gestion (CDG), elle est introduite en bourse en 1978. En 2002, le Groupe Société Générale en devient l'actionnaire de référence. EQDOM est l'opérateur historique du crédit aux fonctionnaires.</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique et Crédit Personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encours 2010 : MAD 8,1 milliards • PNB 2010 : MAD 695,8 millions • RNPG 2010 : MAD 253,6 millions
	<p>Créée en 1992, Vivalis (ex-ASSALAF ACHAABI) est détenue à 87% par le Groupe Banques Populaires (61% pour la BCP et 26% pour les BPR).</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit automobile, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encours 2010 : MAD 3,9 milliards • PNB 2010 : MAD 264,8 millions • RN 2010 : MAD 36,6 millions
	<p>Créée en 1996 à travers un partenariat entre l'entreprise française Cetelem et la Banque Commerciale du Maroc (BCM). Depuis 2003, Cetelem Maroc est détenue à 100% par Cetelem (France) et est adossée à la Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie (BMCI).</p> <p>Produits commercialisés : Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encours 2010 : MAD 2,0 milliards • PNB 2010 : MAD 152,1 millions • RN 2010 : MAD 4,6 millions
	<p>Créée en 1947 sous le nom de SOVAC, SOFAC CREDIT est introduite en bourse en 1973. En 1999, la CDG en devient l'actionnaire de référence. Au 18 juin 2010 elle détient 45,99% du capita. Par contre, Barid Al Maghrib détient 39,29%</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique et Crédit Personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encours 2010 : MAD 1,1 milliards • PNB 2010 : MAD 103,8 millions • RN 2010 : MAD - 83 millions



Créée en 1997 par BMCE Bank dans le but de filialiser l'activité du financement des ménages. La société a été introduite en bourse en 2007.

Produits commercialisés : Crédit automobile, LOA, revolving et crédit personnel.

- Encours 2010 : MAD 1 994,8 millions
- PNB 2010 : MAD 287,8 millions
- RN 2010 : MAD 100,4 millions



Créée en 2005, BMCI CREDIT CONSO est détenue à 51% par BMCI et 49% par CETELEM.

En 2011, une fusion-absorption de BMCI CC par CETELEM a été annoncée.

Produits commercialisés: Revolving et Crédit Personnel.

- Encours 2010 : MAD 1,6 milliards
- PNB 2010 : MAD 66,6 millions
- RN 2010 : MAD 12,1 millions



Créée en 1954, ACRED s'introduit en bourse en 1975. Aujourd'hui AXA ASSURANCES MAROC en est l'actionnaire majoritaire et détient 86,9% du capital. Produits commercialisés : Crédit Automobile Classique et Crédit Personnel.

- Encours 2010 : MAD 1,5 milliards
- PNB 2010 : MAD 103 millions
- RN 2010 : MAD 21,4 millions

Source : Sites web des sociétés et comptes annuels

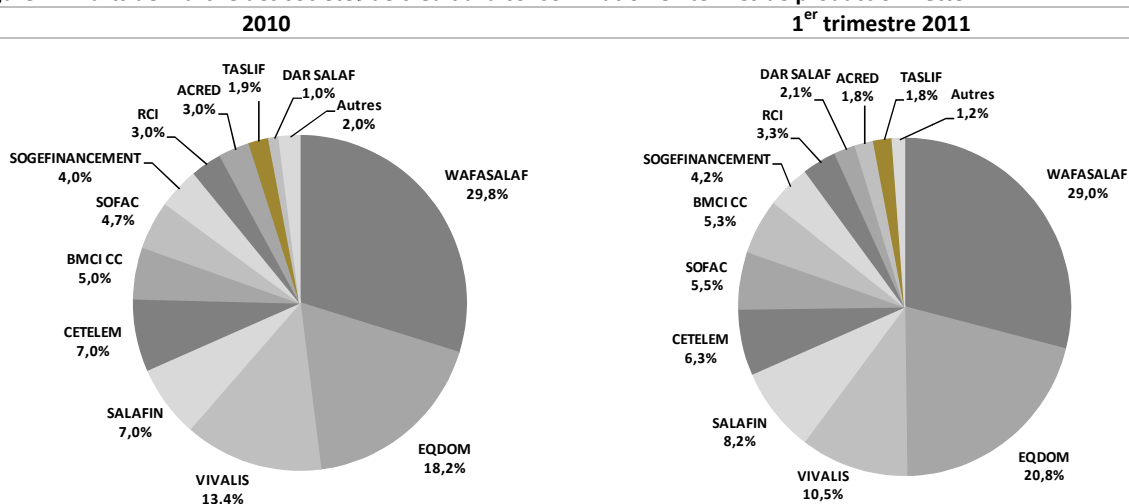
V.2.3.2. Evolution des parts de marché des principaux acteurs

A fin 2010, le secteur de crédit à la consommation compte 19 sociétés, dont 3 représentent 61% de la production du secteur. Le secteur reste essentiellement concentré entre trois opérateurs : WAFASALAF, EQDOM et VIVALIS SALAF.

En termes de production

La répartition des parts de marché en termes de production en 2010 et au 1er trimestre 2011 se présente ainsi :

Figure 14. Parts de marché des sociétés de crédit à la consommation en termes de production nette



Source : APSF

Sur la base de la production de crédits, WAFASALAF occupe la 1^{ère} position avec 29,8% de part de marché en 2010, suivie par EQDOM et VIVALIS qui détiennent respectivement 18,2% et 13,4% du marché.

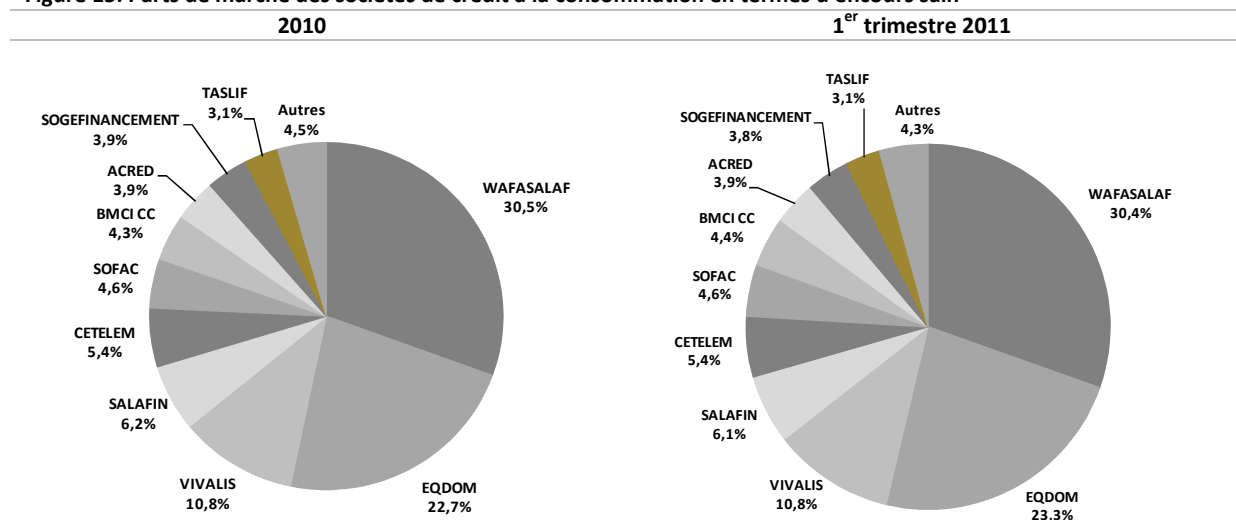
Ces 3 sociétés détiennent à elles seules 60,3% de la production nette du secteur à la fin du 1^{er} trimestre 2011, contre 61,4% à fin 2010 et 55% détenus à fin 2009.

TASLIF détient 1,9% et 1,8% du financement global du secteur respectivement à fin 2010 et au 1^{er} trimestre 2011. La société a perdu 0,8 pts par rapport à 2009 et 2,3 pts par rapport au 1^{er} trimestre 2010.

En termes d'encours sain

Le graphique ci-dessous, présente la part de marché du secteur en termes d'encours sain en 2010 et au 1^{er} trimestre 2011 :

Figure 15. Parts de marché des sociétés de crédit à la consommation en termes d'encours sain



Source : APSF

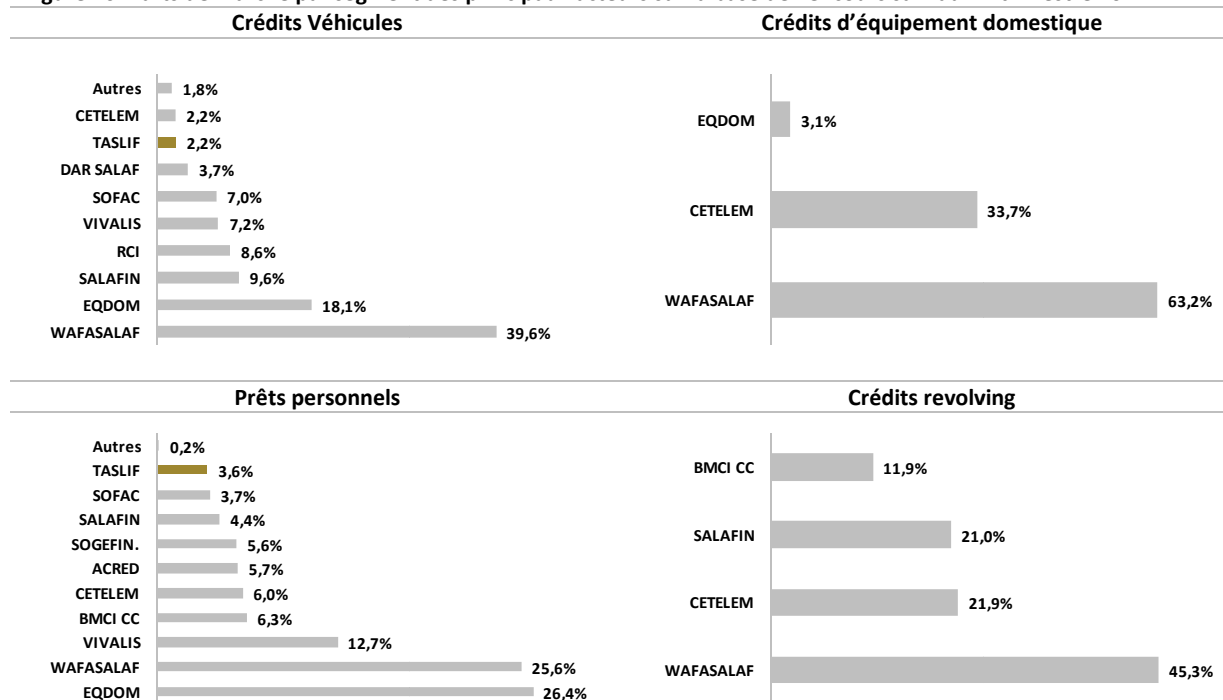
Durant le 1^{er} trimestre 2011, TASLIF a vu sa part de marché progresser de 7 pbs par rapport à la même période en 2010, pour s'établir à 3,1%.

L'effet de concentration que connaît le secteur touche également les encours sains. En effet, au 1^{er} trimestre 2011, 64,5% des encours sains sont partagés entre les 3 sociétés leaders du secteur.

V.2.3.3. Positionnement des principaux acteurs

L'analyse des parts de marché par segment des principaux acteurs fait ressortir une forte concentration sur l'ensemble des segments.

Figure 16. Parts de marché par segment des principaux acteurs sur la base de l'encours sain au 1^{er} trimestre 2011



Source : APSF

Sur la base des encours sains au 1^{er} trimestre 2011, le segment de crédits d'équipement domestique est occupé par 3 acteurs uniquement avec une forte domination de WASALAF qui s'accapare une part de marché de 63,2%. Le segment du crédit revolving est partagé entre 4 acteurs avec une part de 45,3% pour WAFASALAF.

Certains acteurs sont principalement présents sur un seul segment (ACRED, SOGEFINANCEMENT et BMCI CC sur les prêts personnels, DAR SALAF et RCI sur les crédits véhicules, etc.). Cette stratégie de spécialisation permet de mieux concentrer les efforts commerciaux et proposer des produits compétitifs en profitant d'économies d'échelle.

V.2.3.4. Analyse de la dynamique concurrentielle du marché

Le marché du crédit à la consommation au Maroc est dominé par trois grands acteurs : WAFASALAF, EQDOM, VIVALIS, qui s'accaparent plus de 60% des parts marché.

Le nombre des sociétés du secteur n'a cessé de baisser passant de 36 sociétés en 1996 à 19 sociétés en 2010. Cette évolution s'explique principalement par³² :

- Le désencadrement du crédit et la libéralisation des taux à partir de 1991. Ces deux événements ont rendu le marché très intéressant pour les banques qui ont commencé à créer des filiales dédiées au crédit à la consommation accentuant ainsi les pressions concurrentielles sur les acteurs indépendants.
- La promulgation de la loi bancaire de 1993 qui a transformé les sociétés de crédit à la consommation en établissements de crédit. Cette transformation s'est accompagnée par de nouvelles exigences prudentielles, notamment en termes de fonds propres minimums, auxquelles plusieurs acteurs n'ont pas pu se conformer et ont dû cesser leur activité.

³² Conseil de la Concurrence, Etude sur la « concurrentiabilité » du secteur du crédit à la consommation, juin 2011.

- L'intensification de la concurrence au sein du marché, accompagnée d'une baisse du TMIC ont exercé une pression sur les marges enclenchant ainsi un mouvement de concentrations qui s'est poursuivi durant la dernière décennie.

Cette concentration est renforcée par des barrières à l'entrée au marché qui sont de trois ordres³³ :

- Barrières d'ordre réglementaire :
 - La nécessité d'un agrément pour l'exercice de l'activité ;
 - Un capital minimum de MAD 50 millions, depuis 2011.
- Barrières d'ordre structurel :
 - Taille critique en termes de réseau minimum de guichets à l'échelle nationale ;
 - Absence de possibilités importantes et évidentes d'économies d'échelle.
- Barrières d'ordre stratégique :
 - Coût de l'investissement d'entrée ;
 - Effort important en termes de marketing et de communication.

Ces barrières confèrent aux opérateurs déjà installés une protection relativement élevée face à d'éventuels nouveaux entrants sans toutefois rendre le marché inaccessible.

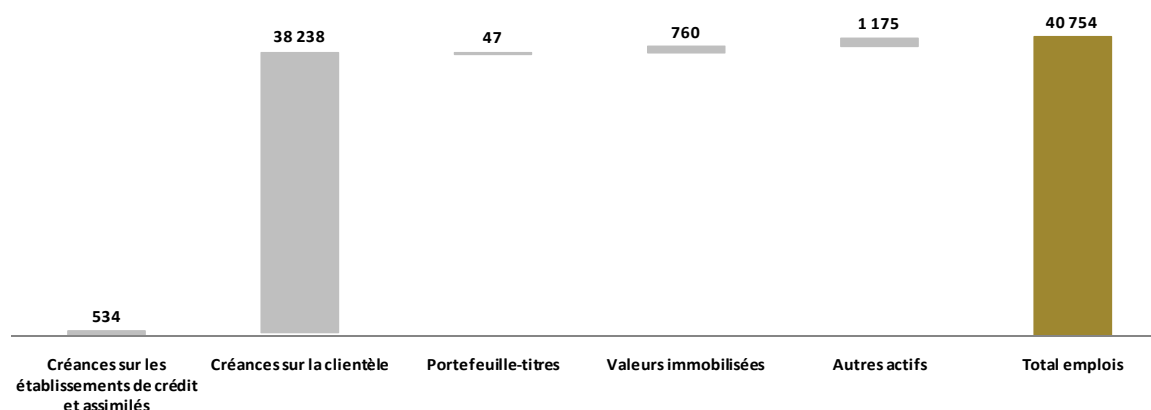
Les facteurs cités ci-dessus ont participé à une dynamique concurrentielle qui a produit une domination d'un nombre réduit d'acteurs, souvent adossés à des banques. En effet, le niveau de concentration du marché des crédits à la consommation n'a cessé d'augmenter sur la période 2008-2010. La part des trois premières sociétés de crédit à la consommation dans le financement global du secteur a atteint 61,5% en 2010 contre de 44,9% en 2008³⁴.

V.2.3.5. Analyse des emplois et ressources des sociétés de crédit à la consommation

Le total bilan des sociétés de crédit à la consommation s'est établi en 2010 à MAD 40,8 milliards en hausse annuelle moyenne de 3,5% sur la période 2008-2010, avec un pic de MAD 41,3 milliards en 2009.

Le graphe ci-dessous présente la répartition des emplois des sociétés de crédit à la consommation en 2010 :

Figure 17. Répartition des emplois des sociétés de crédit à la consommation en 2010 (En M MAD)



Source : Bank Al-Maghrib

³³ Conseil de la Concurrence, Etude sur la « concurrentiabilité » du secteur du crédit à la consommation, juin 2011.

³⁴ Sur la base de l'encours brut

Les créances sur la clientèle ont atteint un montant de MAD 38,2 milliards en 2010, en légère hausse de 2,9% par rapport à 2009, contre une hausse de 7,1% en 2009. Ainsi, le taux de croissance annuelle moyen sur la période 2008-2010 s'est établi à 5%. A noter que les créances sur la clientèle représentent 94% du total des emplois des sociétés de crédit à la consommation.

Le tableau suivant présente l'évolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2008-2010 :

Tableau 21. Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2008-2010 (En M MAD)

Rubriques du Passif	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	26 096	26 340	23 113	0,9%	-12,3%
<i>Poids</i>	68,6%	63,8%	56,7%		
Dettes envers la clientèle	467	370	833	-20,8%	125,1%
<i>Poids</i>	1,2%	0,9%	2,0%		
Titres de créances émis	2 318	6 100	8 770	163,2%	43,8%
<i>Poids</i>	6,1%	14,8%	21,5%		
Ressources rémunérées	28 881	32 810	32 716	13,6%	-0,3%
<i>Poids</i>	75,9%	79,5%	80,3%		
Fonds propres	3 995	4 421	4 747	10,7%	7,4%
<i>Poids</i>	10,5%	10,7%	11,6%		
Autres passifs	4 326	3 202	2 700	-26,0%	-15,7%
<i>Poids</i>	11,4%	7,8%	6,6%		
Résultat net	848	829	591	-2,2%	-28,7%
<i>Poids</i>	2,2%	2,0%	1,5%		
Ressources non rémunérées	9 169	8 452	8 038	-7,8%	-4,9%
<i>Poids</i>	24,1%	20,5%	19,7%		
Total	38 050	41 262	40 754	8,4%	-1,2%

Source : Bank Al-Maghrib

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont atteint MAD 23,1 milliards en 2010, en baisse de 12,3% par rapport à 2009. Leur part dans les ressources des sociétés de crédit à la consommation s'est élevée à 56,7%. D'autre part, le recours au marché financier, deuxième source de financement des sociétés du secteur, s'est établi à MAD 8,8 milliards, soit une hausse de 43,8%, portant ainsi sa part dans le total des ressources à 21,5% au lieu de 14,8% en 2009.

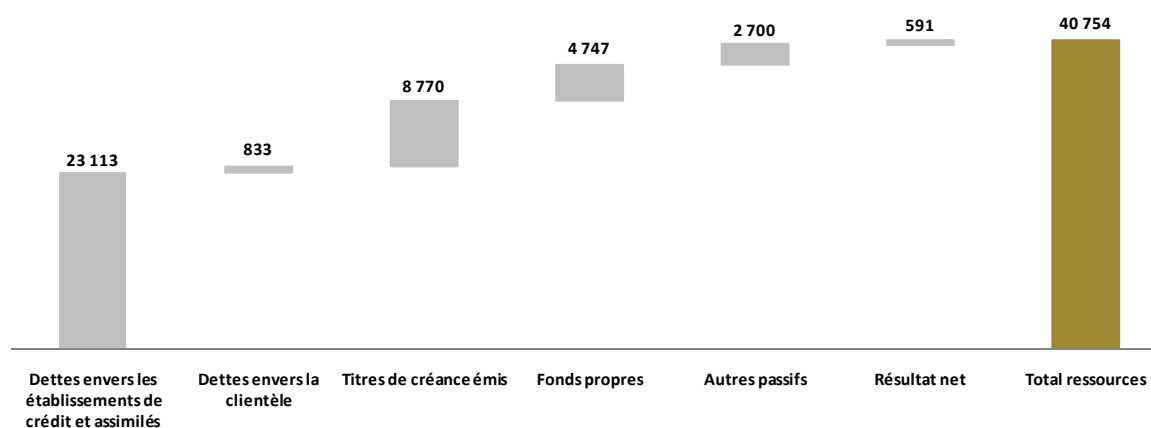
Les fonds propres comptables se sont améliorés de 7,4% en 2010 pour atteindre MAD 4,7 milliards.

En 2010, les ressources rémunérées représentent 80,3% des ressources des sociétés de crédit à la consommation au lieu de 75,9% en 2008. Ainsi, le montant desdites ressources s'est établi à MAD 32,7 milliards, en hausse annuelle moyenne de 6,4% sur la période 2008-2010.

D'autre part, durant la même année, les ressources non rémunérées représentent 19,7% des ressources des sociétés de crédit à la consommation au lieu de 24,1%, soit un montant de MAD 8,0 milliards (en baisse de 6,4% en moyenne par an sur la période 2008-2010).

Le graphique suivant présente la répartition des ressources des sociétés de crédit à la consommation à fin 2010 :

Figure 18. Répartition des ressources des sociétés de crédit à la consommation en 2010 (En M MAD)

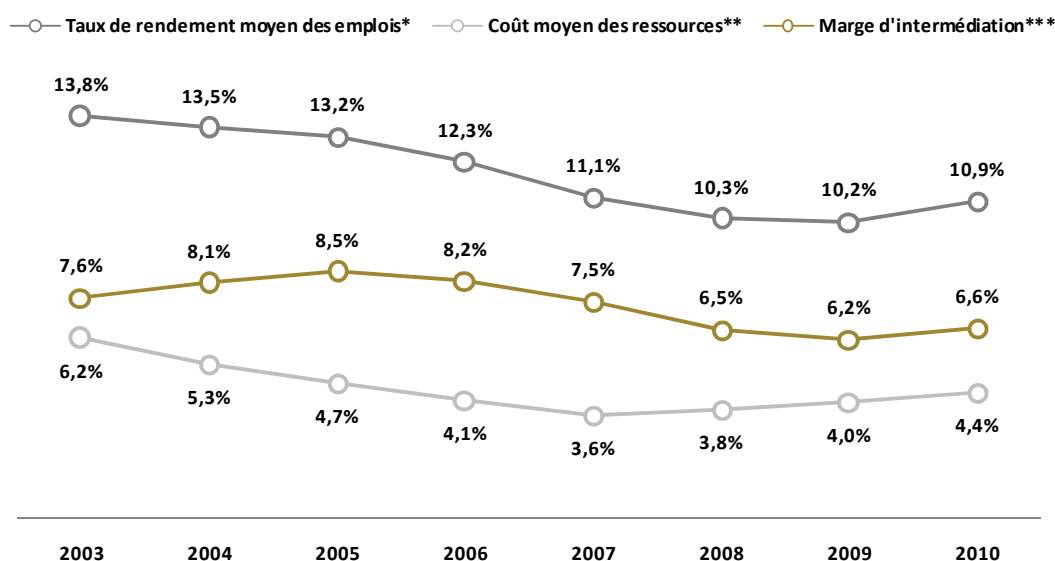


Source : Bank Al-Maghrib

Le taux de rendement moyen des emplois des sociétés de crédit à la consommation s'est établi à 10,9% en 2010, en hausse de 0,7 pt par rapport à 2009. Quant au coût moyen des ressources, il s'est établi à 4,4%, soit une évolution de 0,4 pt de plus par rapport à l'année précédente. En conséquence, la marge d'intermédiation a augmenté de 0,3 pts en 2010 pour s'établir à 6,5%.

Le graphe ci-dessous présente l'évolution de la marge moyenne d'intermédiation sur la période 2003-2010 :

Figure 19. Evolution de la marge d'intermédiation sur la période 2003-2010



Source : Bank Al-Maghrib (comptes des sociétés de crédit à la consommation), Calculs CAPITAL TRUST

* Intérêts et produits assimilés / (Créances sur les établissements de crédit et assimilés + Créances sur la clientèle)

** Intérêts et charges assimilées / (Dettes envers les établissements de crédit et assimilés + Dettes envers la clientèle)

*** Taux de rendement moyen des emplois - Coût moyen des ressources

V.2.4. Chiffres clés du marché du crédit à la consommation

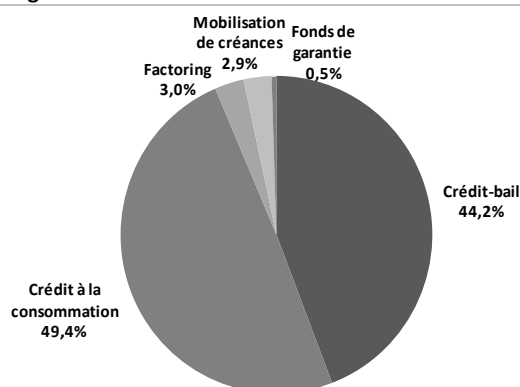
Constituant la deuxième composante de l'endettement des ménages, après le crédit à l'habitat, l'encours sain des crédits à la consommation, distribué par les banques et les sociétés de crédit à la consommation, a atteint près de MAD 76 milliards en 2010, marquant une hausse de 4,5%, contre 13,4% une année auparavant. Sa part dans le total des concours des établissements de crédit

s'établit à 12%. Rapporté au PIB, l'encours des crédits à la consommation en 2010 représente un ratio de 10%, comparable à celui de l'année précédente³⁵.

Même si les banques se sont montrées de plus en plus actives sur le marché du crédit à la consommation, la part des sociétés spécialisées, profitant de leur expertise, demeure majoritaire avec 53% de l'encours.

Les sociétés de crédit à la consommation détiennent 49,4% de l'encours global des sociétés de financement suivies par les sociétés de crédit-bail avec 44,2%. Cet encours s'est établi, en 2010, à MAD 83,3 milliards, en progression de MAD 5,5 milliards (soit +7,1%) par rapport à 2009 et se répartit comme suit :

Figure 20. Répartition de l'encours global des sociétés de financement à fin 2010



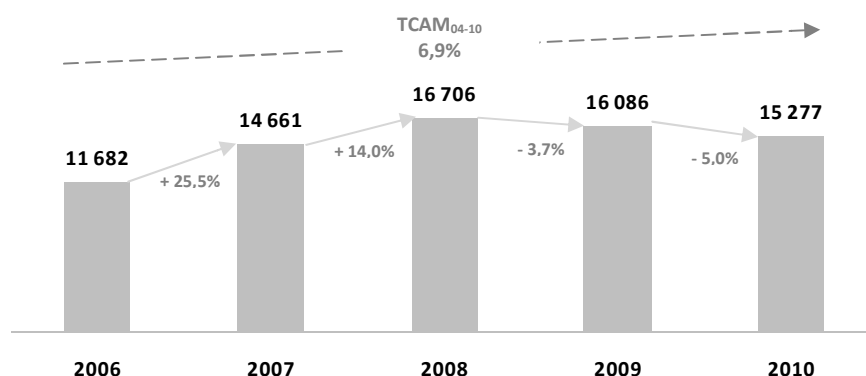
Source : APSF

L'encours moyen de crédit à la consommation par habitant s'est accru de 12,8% par rapport à 2008 à MAD 2 490 contre MAD 2 208 une année auparavant.

V.2.4.1. Evolution de la production

L'évolution de la production sectorielle des crédits à la consommation sur la période 2006-2010 se présente comme suit :

Figure 21. Evolution de la production sectorielle de crédits à la consommation sur la période 2006-2010 (en M MAD)



Source : APSF

³⁵ Bank Al-Maghrib, Rapport de la Supervision Bancaire, 2010

La production sectorielle a augmenté en moyenne de 6,9% sur la période 2006-2010. La période 2006-2008 enregistre une forte croissance avec un TCAM de 19,6%. Un retournement de tendance est enregistré sur la période 2008-2010 qui connaît un recul de la production en raison du durcissement des conditions d'octroi de crédits, lié à la montée du coût du risque, conjugué à une relative baisse de la demande.

Le tableau suivant détaille l'évolution de la production par segment de produits sur cette période :

Tableau 22. Evolution de la production de crédits par catégorie de produits sur la période 2008-2011T1 (en K MAD)

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	2010T1	2011T1	Var. 11T1/10T1
Véhicules	6 109 191	5 876 549	4 723 180	-3,8%	-19,6%	420 953	1 295 551	207,8%
Crédit Auto Classique	4 442 992	4 874 754	2 959 164	9,7%	-39,3%	324 796	616 601	89,8%
LOA	1 367 480	853 630	1 703 923	-37,6%	99,6%	89 400	667 705	646,9%
Mourabaha	298 720	148 165	60 093	-50,4%	-59,4%	6 757	11 245	66,4%
Equipement domestique	638 626	649 531	564 409	1,7%	-13,1%	39 955	96 821	142,3%
Autres	2 607	2 890	5 297	10,9%	83,3%	2 260	2 200	-2,7%
Prêts affectés	6 750 424	6 528 970	5 292 886	-3,3%	-18,9%	463 168	1 394 572	201,1%
<i>Quote-part</i>	40,4%	40,6%	34,6%			16,5%	39,6%	
Prêt personnel	9 644 266	9 317 062	9 823 691	-3,4%	5,4%	2 303 239	2 070 022	-10,1%
PPR ³⁶ et CMR	4 242 970	4 205 318	4 638 368	-0,9%	10,3%	1 092 801	1 001 055	-8,4%
Conventions	1 907 492	1 527 690	1 338 551	-19,9%	-12,4%	328 431	293 310	-10,7%
Prélèvement bancaire	3 493 803	3 584 055	3 846 772	2,6%	7,3%	882 008	775 658	-12,1%
Crédit revolving	311 705	239 964	160 254	-23,0%	-33,2%	43 356	61 098	40,9%
Prêts non affectés	9 955 970	9 557 026	9 983 946	-4,0%	4,5%	2 346 595	2 131 121	-9,2%
<i>Quote-part</i>	59,6%	59,4%	65,4%			83,5%	60,4%	
TOTAL	16 706 394	16 085 996	15 276 832	-3,7%	-5,0%	2 809 763	3 525 693	25,5%

Source : APSF

Sur la période 2008-2010, les prêts non affectés concentrent, en moyenne, 61,5% de la production du secteur. Leur part est passée de 59,6% en 2008 à 65,4% en 2010. Cette évolution est liée principalement à la baisse du montant des prêts affectés de 11,4% en moyenne annuelle, due à une diminution du montant des crédits auto classique, portant ainsi leur part dans le financement global à 34,6% en 2010 contre 40,4% en 2008.

L'évolution des prêts non affectés (+0,1% en moyenne annuelle) est liée à la hausse des prêts personnels de 0,93% en moyenne annuelle sur la période 2008-2010 sous l'effet de l'accroissement des crédits par prélèvement PPR et CMR qui a compensé la baisse des crédits conventionnés (-16,2% en moyenne annuelle).

Le ralentissement de la production s'explique par des facteurs d'ordre conjoncturel mais aussi organisationnel et réglementaire qui ont poussé les sociétés de crédit à la consommation à être plus sélectives dans leur politique d'octroi de crédits.

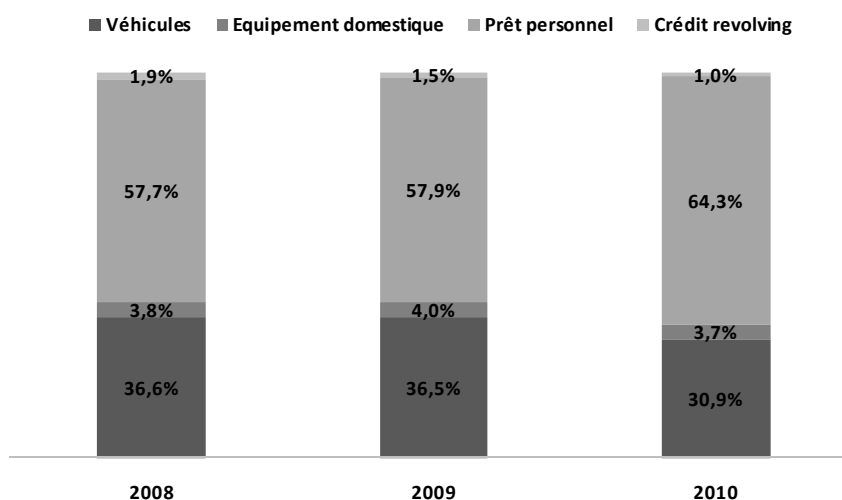
Au 1^{er} trimestre 2011, le financement net du secteur de crédit à la consommation totalise MAD 3,5 milliards, en évolution de 25,5% par rapport à la même période en 2010. Cette évolution est due principalement à une hausse des prêts affectés de 201,1% et dont la quote-part de la production passe de 16,5% au premier trimestre 2010 à 39,6% à la même période en 2011. L'évolution de ce segment est tirée principalement par les crédits véhicules et plus particulièrement la Location avec

³⁶ Actuellement CNT

Option d'Achat (LOA), dont le montant total des crédits produits s'établit à MAD 667,7 millions contre MAD 89,4 millions une année auparavant.

Le graphique ci-dessous, présente la répartition de la production du secteur par formule de crédit en 2010 :

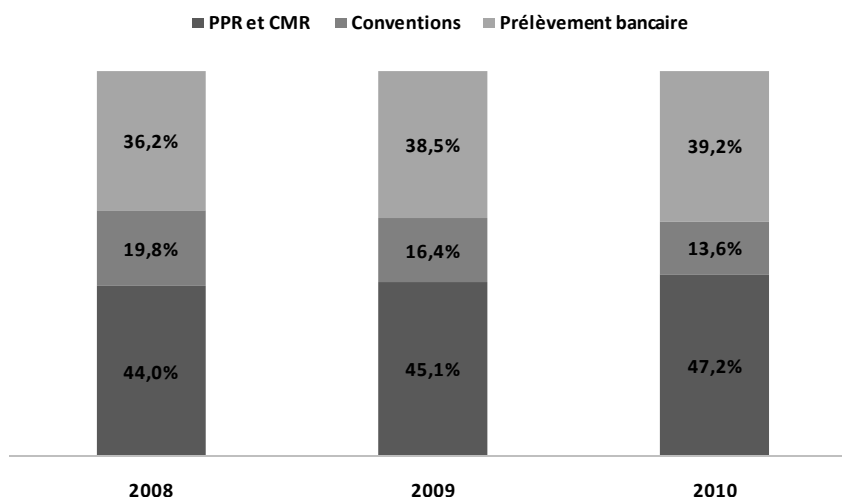
Figure 22. Répartition de la production du secteur par formule de crédit sur la période 2008-2010



Source : APSF

Les prêts personnels représentent 64,3% de la production de crédits à la consommation en 2010 contre 57,7% en 2008. La part des crédits véhicules dans la production est passée de 36,6% en 2008 à 30,9% en 2010. Les parts du crédit revolving et des crédits d'équipement domestique sont restées relativement stables à 1,0% et 3,7% respectivement à fin 2010.

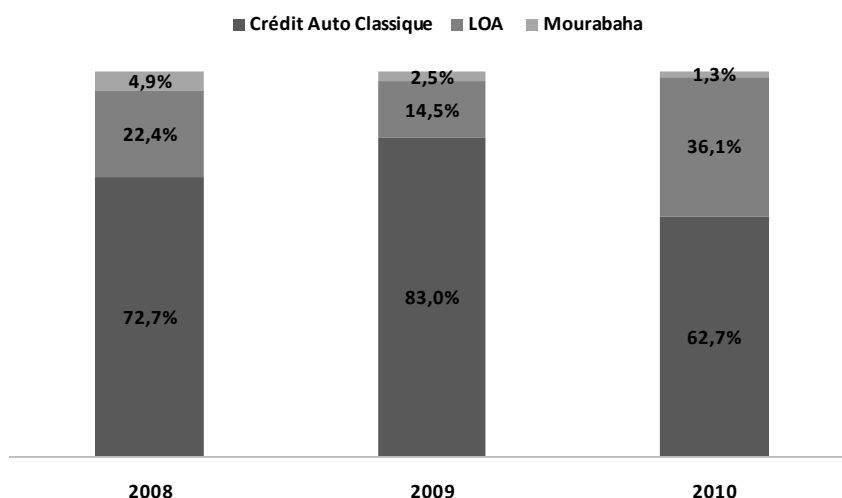
Figure 23. Répartition de la production « prêts personnels » du secteur par formule de crédit sur la période 2008-2010



Source : APSF

La part des prêts conventionnés dans les prêts personnels a baissé entre 2008 et 2010 passant de 19,8% à 13,6%. Les catégories de prêts PPR/CMR et prêts remboursés par prélèvement bancaire ont vu leurs parts se renforcer pour atteindre 47,2% et 39,2%, respectivement, à fin 2010 contre 44,0% et 36,2% respectivement à fin 2008.

Figure 24. Répartition de la production des crédits automobiles par produit sur la période 2008-2010



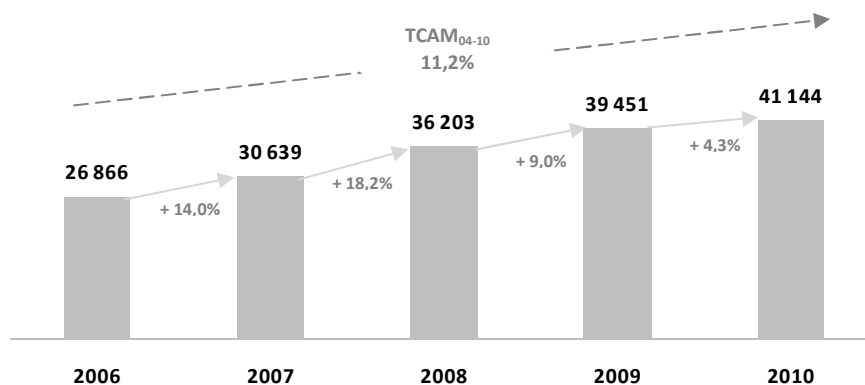
Source : APSF

A fin 2010, 62,7% des crédits automobiles sont accordés sous forme classique contre 72,7% en 2008. Cette baisse a particulièrement profité à la LOA qui a vu sa part dans les financements automobiles passer de 22,4% en 2008 à 36,1% en 2010.

V.2.4.2. Evolution de l'encours

Le graphique ci-dessous, présente l'évolution de l'encours brut des crédits à la consommation sur la période 2006 – 2010 :

Figure 25. Evolution de l'encours brut du secteur sur la période 2006-2010 (en M MAD)



Source : APSF

L'encours brut progresse en moyenne de 11,2% par an entre 2006 et 2010 pour s'établir à MAD 41,1 milliards en 2010. L'année 2010 a enregistré une croissance modérée liée à une conjoncture encore incertaine et à une vigilance accrue des sociétés de crédit à la consommation face au risque.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'encours par catégorie de produits entre 2008 et 2011T1 :

Tableau 23. Evolution de l'encours brut par catégorie de produits sur la période 2008-2011T1

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	2010 T1	2011 T1	Var. T1.11/T1.10
Véhicules	12 362 943	13 686 747	12 824 582	10,7%	-6,3%	12 643 750	12 707 432	0,5%
Crédit Auto Classique	5 895 638	8 672 136	8 276 575	47,1%	-4,6%	7 959 363	8 063 430	1,3%
LOA	6 122 867	4 557 477	4 170 933	-25,6%	-8,5%	4 234 060	4 288 365	1,3%
Mourabaha	344 438	457 135	377 074	32,7%	-17,5%	450 327	355 637	-21,0%
Equipement domestique	1 027 851	712 644	626 569	-30,7%	-12,1%	659 504	569 208	-13,7%
Autres	285 449	12 401	9 127	-95,7%	-26,4%	14 825	20 421	37,7%
Prêts affectés	13 676 243	14 411 792	13 460 278	5,4%	-6,6%	13 318 078	13 297 060	-0,2%
<i>Quote-part</i>	37,8%	36,5%	32,7%			34,5%	32,4%	
Prêt personnel	21 838 753	24 367 086	27 083 542	11,6%	11,1%	24 628 000	27 193 485	10,4%
PPR ³⁷ et CMR	11 382 972	12 897 028	14 293 001	13,3%	10,8%	12 847 065	13 374 284	4,1%
Conventions	4 538 635	4 194 882	4 327 319	-7,6%	3,2%	4 674 108	4 093 413	-12,4%
Prélèvement bancaire	5 917 146	7 275 176	8 463 222	23,0%	16,3%	7 106 826	9 725 788	36,9%
Crédit revolving	687 770	672 364	599 873	-2,2%	-10,8%	650 967	559 641	-14,0%
Prêts non affectés	22 526 522	25 039 450	27 683 415	11,2%	10,6%	25 278 967	27 753 126	9,8%
<i>Quote-part</i>	62,2%	63,5%	67,3%			65,5%	67,6%	
TOTAL	36 202 766	39 451 242	41 143 693	9,0%	4,3%	38 597 045	41 050 186	6,4%

Source : APSF

Durant la période 2008-2010, l'encours brut du secteur a progressé de 6,6% en moyenne annuelle. Cette hausse est attribuable à l'évolution annuelle moyenne des prêts non affectés de 10,9% à MAD 27,7 milliards.

Les prêts non affectés représentent, en moyenne, 64,3% de l'encours brut du secteur sur les 3 dernières années. Leur progression est liée essentiellement à l'accroissement des prêts personnels de 11,4% par an en moyenne pour atteindre MAD 27 083,5. Cette évolution est principalement tirée par le crédit par prélèvement PPR et CMR, dont l'encours a atteint MAD 14 293 millions, marquant ainsi une progression moyenne annuelle de +12,1%.

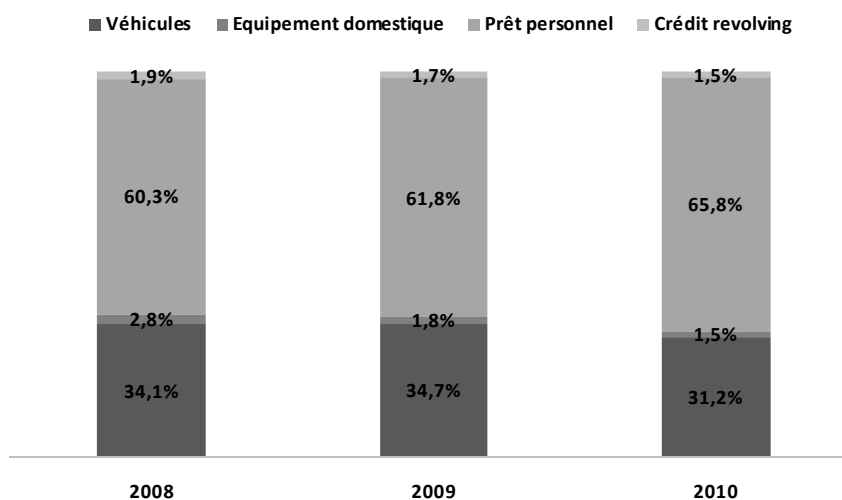
Concernant les prêts affectés, ils ont accusé un léger repli de 0,8% en moyenne. Cette contre-performance est liée à la baisse des crédits pour équipement domestique de 21,9% en moyenne, et ce malgré une légère hausse des crédits véhicules.

Au titre du 1^{er} trimestre 2011, l'encours brut des sociétés de crédit à la consommation a évolué de 6,4%, par rapport au premier trimestre 2010, pour s'établir à MAD 41,1 milliards. Cette évolution est due à une hausse de 9,8% durant la même période des prêts non affectés, dont la part dans l'encours brut global passe à 67,6%, soit 2,1 pts de plus par rapport au premier trimestre 2010.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'encours brut crédits à la consommation par formule de crédit à fin 2010 :

³⁷ Actuellement CNT

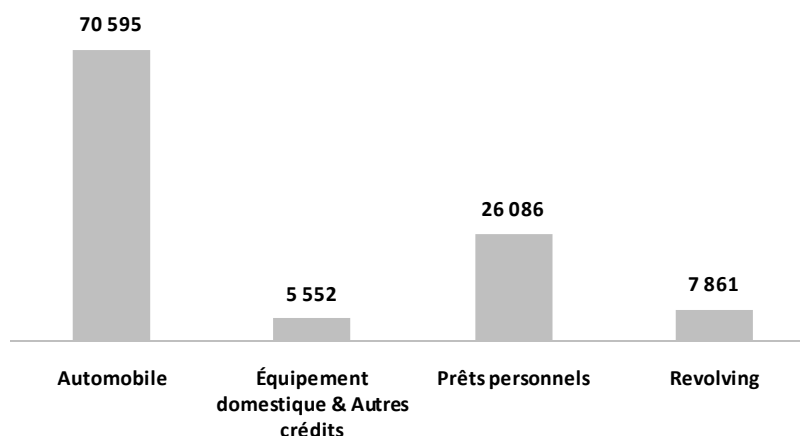
Figure 26. Répartition de l'encours brut par formule de crédit sur la période 2008-2010



Source : APSF

Au 31 décembre 2010, l'encours de dossiers s'établit à 1,4 million, en progression de 3,4% par rapport à 2009. Le montant moyen global par dossier de crédit ressort à MAD 29 163 contre MAD 28 887 à fin 2009. Le montant moyen par formule de crédit se présente comme suit :

Figure 27. Encours moyen des dossiers par formule de crédit à fin 2010 (en MAD)

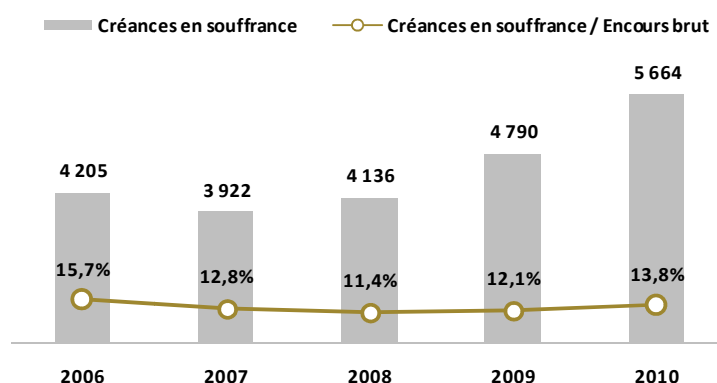


Source : APSF

V.2.4.3. Evolution des créances en souffrance

Le graphique ci-après retrace l'évolution du poids des créances en souffrance dans l'encours brut de 2006 à 2010 :

Figure 28. Evolution du poids des créances en souffrance dans l'encours brut sur la période 2006-2010 (en M MAD)



Source : APSF

L'encours global des crédits à la consommation à fin décembre 2010 comprend MAD 5,7 milliards de créances en souffrance, montant en progression annuelle moyenne de 7,7%, entre 2006 et 2010, contre 11,6% pour l'encours brut durant la même période. Ceci a ramené la part des créances en souffrance dans l'encours brut de 15,7% en 2006 à 13,8% en 2010. Cette baisse du poids des créances en souffrance dans l'encours brut s'inscrit dans une tendance de fond d'amélioration de la qualité du portefeuille des sociétés de crédit à la consommation. Néanmoins, sur les trois dernières années, la part des créances en souffrance a augmenté sensiblement passant de 11,4% en 2008 à 13,8% en 2010 en raison d'une conjoncture particulièrement défavorable.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'encours des créances en souffrance par catégorie de produits sur la période 2008-2011T1 :

Tableau 24. Evolution de l'encours des créances en souffrance par catégorie de produits sur la période 2008-2011T1

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09	2010T1	2011T1	Var. 11T1/10T1
Véhicules	1 121 949	1 638 945	2 171 985	46,1%	32,5%	1 732 226	2 162 011	24,8%
Crédit Auto Classique	895 228	1 397 489	1 907 775	56,1%	36,5%	1 478 563	1 897 695	28,3%
LOA	209 113	159 852	173 420	-23,6%	8,5%	154 033	167 902	9,0%
Mourabaha	17 609	81 604	90 790	363,4%	11,3%	99 630	96 413	-3,2%
Equipement domestique	357 073	162 564	165 422	-54,5%	1,8%	159 643	161 827	1,4%
Autres	186 632	2 542	2 585	-98,6%	1,7%	3 448	3 024	-12,3%
Prêts affectés	1 665 655	1 804 051	2 339 992	8,3%	29,7%	1 895 317	2 326 862	22,8%
<i>Quote-part</i>	40,3%	37,7%	41,3%			38,4%	40,6%	
Prêt personnel	2 341 778	2 845 364	3 183 419	21,5%	11,9%	2 898 039	3 267 031	12,7%
PPR ³⁸ et CMR	869 548	930 161	992 082	7,0%	6,7%	826 642	884 651	7,0%
Conventions	668 745	696 845	719 248	4,2%	3,2%	877 538	658 843	-24,9%
Prélèvement bancaire	803 485	1 218 358	1 472 088	51,6%	20,8%	1 193 860	1 723 537	44,4%
Crédit revolving	128 416	140 917	140 416	9,7%	-0,4%	143 863	134 084	-6,8%
Prêts non affectés	2 470 194	2 986 281	3 323 835	20,9%	11,3%	3 041 902	3 401 115	11,8%
<i>Quote-part</i>	59,7%	62,3%	58,7%			61,6%	59,4%	
TOTAL	4 135 848	4 790 332	5 663 827	15,8%	18,2%	4 937 219	5 727 978	16,0%

Source : APSF

L'analyse de l'encours des créances en souffrance sur la période 2008-2010 fait ressortir une prépondérance des prêts non affectés dont la part a atteint 58,7% en 2010 avec un montant en

³⁸ Actuellement CNT

hausse de 16,0% en moyenne sur les 3 derniers exercices. En effet, les départs volontaires des fonctionnaires à la retraite, le développement des financements par prélèvement bancaire, présentant par nature un risque d'insolvabilité élevé ainsi que les règles de classification des créances édictées par Bank Al-Maghrib sont autant de facteurs qui ont contribué à l'accroissement des créances en souffrance.

Au 1^{er} trimestre 2011, l'encours des créances en souffrance enregistre une croissance de 16% par rapport à la même période de l'année 2010. Tous les segments de crédit ont connu une croissance de leurs encours en souffrance, notamment les crédits véhicules (+24,8%) et les prêts personnels (+12,7%).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de contentieux par catégorie de produits sur la période 2008-2010 et au premier trimestre 2011 :

Tableau 25. Evolution du taux de contentieux par catégorie de produit sur la période 2008-2011T1

En K MAD	2008	2009	2010	2010T1	2011T1
Véhicules	9,1%	12,0%	16,9%	13,7%	17,0%
Crédit Auto Classique	15,2%	16,1%	23,1%	18,6%	23,5%
LOA	3,4%	3,5%	4,2%	3,6%	3,9%
Mourabaha	5,1%	17,9%	24,1%	22,1%	27,1%
Equipement domestique	34,7%	22,8%	26,4%	24,2%	28,4%
Autres	65,4%	20,5%	28,3%	23,3%	14,8%
Prêts affectés	12,2%	12,5%	17,4%	14,2%	17,5%
Prêt personnel	10,7%	11,7%	11,8%	11,8%	12,0%
PPR ³⁹ et CMR	7,6%	7,2%	6,9%	6,4%	6,6%
Conventions	14,7%	16,6%	16,6%	18,8%	16,1%
Prélèvement bancaire	13,6%	16,7%	17,4%	16,8%	17,7%
Crédit revolving	18,7%	21,0%	23,4%	22,1%	24,0%
Prêts non affectés	11,0%	11,9%	12,0%	12,0%	12,3%
TOTAL	11,4%	12,1%	13,8%	12,8%	14,0%

Source : APSF

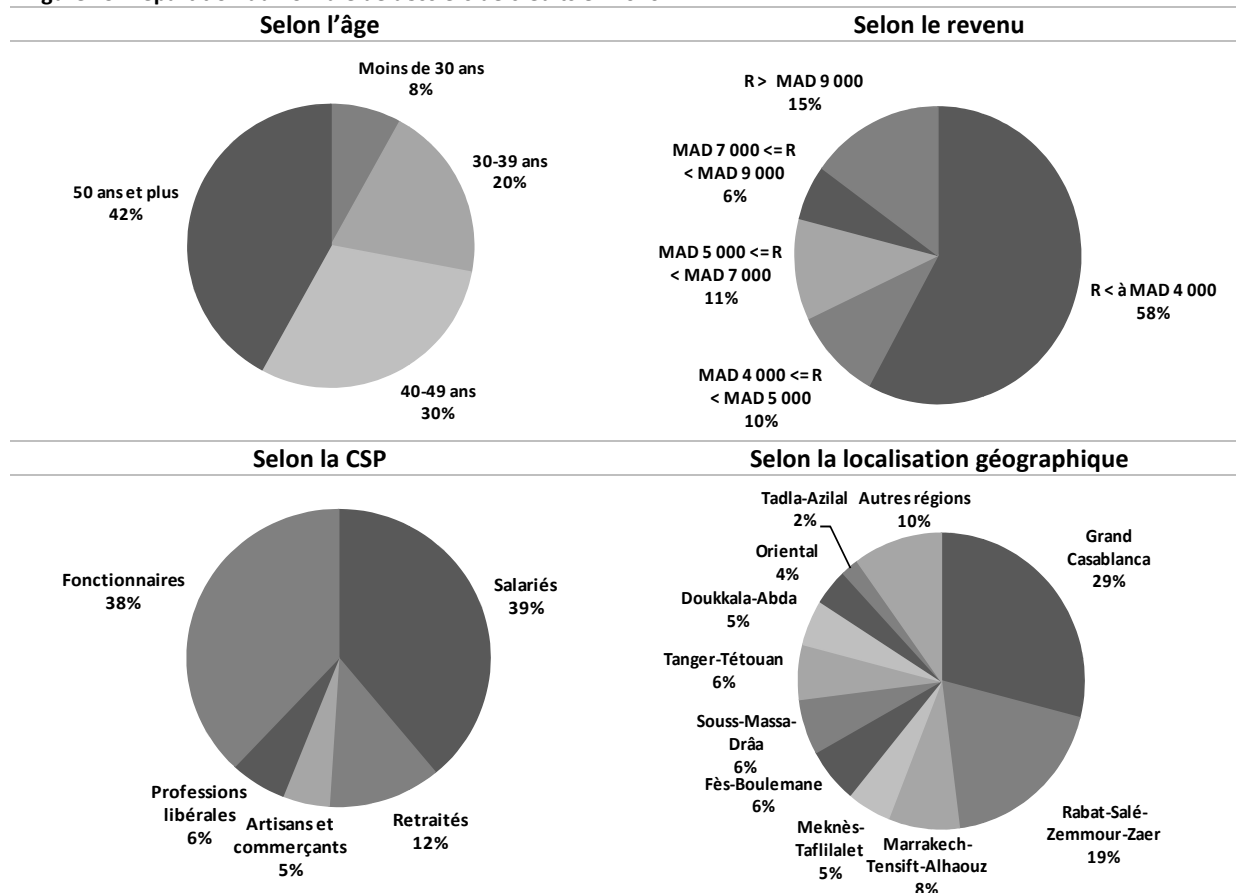
V.2.4.4. Profils des bénéficiaires des crédits à la consommation

Pour suivre l'évolution des risques liés au secteur du crédit à la consommation, Bank Al-Maghrib réalise, depuis 2004, une enquête annuelle destinée à ressortir les grands développements quantitatifs et qualitatifs concernant l'endettement des ménages.

L'enquête de Bank Al-Maghreb a relevé des tendances permettant d'appréhender le profil des bénéficiaires du crédit à la consommation selon plusieurs critères : l'âge, le revenu, la catégorie socioprofessionnelle et le lieu de résidence.

³⁹ Actuellement CNT

Figure 29. Répartition du nombre de dossiers de crédits en 2010



Source : Bank Al-Maghreb (Rapport annuel sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédit, Exercice 2010)

L'analyse des profils des bénéficiaires du crédit à la consommation en 2010 fait ressortir les remarques suivantes :

- Les personnes âgées de plus de 50 ans recourent plus au crédit à la consommation (42% du nombre de dossiers), tandis que la part revenant aux personnes âgées de moins de 30 ans n'est que de 8%, attestant que les marocains recourent peu au crédit à la consommation avant de fonder leurs foyers ;
- 58% des dossiers sont détenus par des personnes dont le revenu est inférieur à MAD 4 000 (contre 55% en 2009). Ces personnes ont concentré près de 44% de l'encours total. Par contre, les personnes ayant un revenu supérieur à MAD 9 000 ont vu leur part baisser de 5 pts à 15% ;
- Les fonctionnaires et les salariés sont les principaux bénéficiaires des crédits à la consommation avec des parts respectives de 38 % et 39% ;
- Les régions de Casablanca et Rabat concentrent 48% des dossiers.

VI. ACTIVITE DE TASLIF

Dans un souci de comparabilité, l'analyse de l'activité de TASLIF sur la période 2008-2010 a été effectuée sur la base des chiffres consolidés du groupe TASLIF en ce qui concerne les exercices 2008 et 2009 et des chiffres sociaux de TASLIF pour l'exercice 2010 (suite à la fusion-absorption de SALAF)

Les produits offerts par TASLIF visent les segments des prêts affectés (principalement les crédits camions) et non affectés (principalement les prêts accordés aux fonctionnaires actifs et à la retraite). Par ailleurs, la société s'est engagée dans une politique de diversification dans le but de proposer à sa clientèle une gamme de produits adaptée à ses besoins. En ce sens, la société poursuit la mise en œuvre de sa stratégie marketing et commerciale lui permettant de consolider sa part de marché qui s'établit à 1,9% en terme de production brute à fin 2010.

Cette politique vise particulièrement :

- Le développement du réseau commercial ;
- La signature de nouvelles conventions ;
- L'élargissement du portefeuille « produits ».

VI.1. PRODUITS DE TASLIF

VI.1.1. Prêts affectés

La fusion-absorption de SALAF en 2010 a permis à TASLIF d'étendre son offre commerciale au segment des prêts affectés. Les produits offerts par TASLIF dans ce segment sont principalement :

- Les crédits véhicule neuf (crédits véhicule classiques et LOA) ;
- Les crédits véhicule d'occasion.

VI.1.2. Prêts non affectés

La segmentation des produits offerts par TASLIF dans le segment des prêts non affectés se présente comme suit :

Tableau 26. Segmentation des crédits accordés par TASLIF

cible	Age maximum à la fin du crédit	Montant financé en K MAD	Montant maximum financé en K MAD	Durée maximale en mois
Clients CMR, CIMR	75 ans	Selon la capacité d'endettement	Revenu net diminué de la quotité non cessible (MAD 1500 + allocation familiale pour les retraités de la CMR, 30% du revenu net des pensionnaires de la CIMR)	120
Fonctionnaires actifs retenus à la source par la PPR⁴⁰ et les salariés du secteur privé retenus à la source par leur employeur conventionné avec TASLIF	60 ans	Selon la capacité d'endettement	Revenu net, diminué de la quotité non cessible (MAD 1500 + allocation familiale pour les fonctionnaires actifs, 45% du revenu net pour les salariés des organismes conventionnés)	120

Source : TASLIF

⁴⁰ Actuellement CNT

Par ailleurs, TASLIF a lancé au cours des trois derniers exercices les produits suivants :

Tableau 27. Produits lancés par TASLIF sur la période 2008-2010

Année	Produits	Cible	Particularité	Période
2008	Promotion 87	Général	Taux promotionnel	Toute l'année
	08-mars	Général	Taux promotionnel	Mars-08
	Joujhmouz	Général	Taux promotionnel	Ramadan – Rentrée scolaire
	1 crédit = 1 mouton	Général	Bon d'achat	Décembre
2009	Promotion 87	Général	Taux promotionnel	Toute l'année
	08-mars	Général	Taux promotionnel	Mars-08
	Crédit Evasion	Général	Taux promotionnel	Juin, Juillet et Août
	08-mars	Général	Taux promotionnel	Mars-08
2010	1 crédit = 1 mouton	Général	Bon d'achat	Décembre
	Produit 3 en 1	Général	Différé de paiement et Cadeaux	Ramadan, Aid al Fitr et rentrée scolaire
	Financement LOA	Général	Prix promotionnel	Toute l'année
	Continuité jusqu'après la retraite	Fonctionnaires	Taux promotionnel	Toute l'année

Source : TASLIF

VI.2. CLIENTELE DE TASLIF

Les clients de TASLIF sont ventilés en 4 catégories distinctes. Le tableau ci-après présente la nature et les caractéristiques de chaque catégorie :

Tableau 28. Présentation des catégories de clientèle de TASLIF

Catégorie	Caractéristique	Risque d'impayés
Clients conventionnés	La société conventionnée est responsable du prélèvement des mensualités dues par ses préposés. Elle informe TASLIF de tout fait de nature à engendrer l'insolvabilité de ses salariés ainsi que de tout changement de statut (licenciement, démission, etc.).	Faible en raison : - Des conditions d'octroi de crédits rigoureuses ; - Du reversement à TASLIF du solde de tout compte en cas de licenciement de l'employé.
Fonctionnaires actifs	La PPR est responsable du prélèvement, à la source, des mensualités dues par les fonctionnaires.	Faible du fait de la stabilité de l'emploi et des revenus des fonctionnaires ⁴¹ . Le plafond d'endettement des fonctionnaires est conventionnellement fixé entre la PPR et les sociétés de financement.
Retraités (CMR, CIMR)	La CMR est responsable du prélèvement, à la source, des mensualités dues.	Faible du fait de la stabilité des retraites des fonctionnaires affiliés à la CMR ; Le plafond d'endettement des fonctionnaires est conventionnellement fixé entre la CMR et les sociétés de financement.
Clients directs	Mensualités payées directement par le client.	Elevé mais atténué par le scoring qui comporte des critères d'éligibilité assez sévères et une étude pointue de dossiers

Source : TASLIF

⁴¹ Dans le cadre de la lutte contre le surendettement, les sociétés de crédit à la consommation ont décidé de relever, de MAD 1 000 à MAD 1 500, le niveau de salaire préservé des fonctionnaires et ce, à compter du 1er janvier 2009 (après décompte des remboursements de crédit et hors allocations familiales et indemnités de représentation).

La première catégorie de clients concerne principalement les salariés de sociétés privées liées avec TASLIF par des « Conventions salariés ». Ces conventions stipulent une domiciliation chez l'employeur pour le prélèvement des mensualités dues par ses salariés.

Concernant les fonctionnaires actifs et retraités, le paiement des mensualités se fait par retenue à la source par le CNT (pour les fonctionnaires actifs) et le CMR (pour les retraités).

L'évolution du portefeuille clients sur la période 2008-2010 se présente comme suit :

Tableau 29. Evolution du nombre de dossiers de crédit par catégorie de clientèle sur la période 2008-2010

	2008*	2009*	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Clients conventionnés	2 301	2 533	1 964	10,1%	-22,5%
<i>Financement moyen en MAD</i>	35 036	42 387	37 371	21,0%	-11,8%
Fonctionnaires actifs	6 440	3 854	2 223	-40,2%	-42,3%
<i>Financement moyen en MAD</i>	30 486	32 518	40 919	6,7%	25,8%
Fonctionnaires retraités (affiliés à la CMR)	6 005	6 964	4 926	16,0%	-29,3%
<i>Financement moyen en MAD</i>	25 300	34 425	31 947	36,1%	-7,2%
Clients directs	1 226	2 456	439	100,3%	-82,1%
<i>Financement moyen en MAD</i>	251 627	325 463	181 820	29,3%	-44,1%
Total dossiers	15 972	15 807	9 552	-1,0%	-39,6%
<i>Financement moyen en MAD</i>	46 166	80 456	42 038	74,3%	-47,8%

Source : TASLIF

*Chiffres consolidés

A fin 2010, le nombre de dossiers traités par TASLIF s'élève à 9 552 dossiers, soit une baisse moyenne annuelle de 22,7% sur la période 2008-2010. Ce recul s'explique par :

- L'arrêt volontaire de la production à partir du mois d'avril 2010 en vue d'assainir les portefeuilles des deux sociétés (TASLIF et SALAF) suite à l'affaire d'escroquerie ;
- La baisse de l'activité de crédit à la consommation en 2010.

D'autre part, le montant moyen financé par dossier a atteint en 2010, MAD 42 038, en baisse moyenne annuelle de 4,6% sur la période 2008-2010. Cette contre-performance concerne essentiellement les clients directs sous l'effet de la consolidation de la production affectée.

VI.3. PRODUCTION DE TASLIF

La production de TASLIF par catégorie de client, sur la période 2008-2010, se présente comme suit :

Tableau 30. Evolution de la production brute par catégorie de client sur la période 2008-2010

En K MAD	2008*	2009*	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Clients conventionnés	80 619	107 367	73 399	33,2%	-31,6%
<i>En % du financement global</i>	10,9%	8,4%	18,3%		
Fonctionnaires actifs	196 330	125 328	90 962	-36,2%	-27,4%
<i>En % du financement global</i>	26,6%	9,9%	22,7%		
Fonctionnaires retraités (affiliés à la CMR)	151 926	239 738	157 369	57,8%	-34,4%
<i>En % du financement global</i>	20,6%	18,9%	39,2%		
Clients directs	308 495	799 338	79 819	159,1%	-90,0%
<i>En % du financement global</i>	41,8%	62,9%	19,9%		
Production - TASLIF	737 371	1 271 772	401 549	72,5%	-68,4%
Production - Marché	16 706 394	16 085 996	15 276 832	-3,7%	-5,0%
<i>Part de marché de TASLIF</i>	<i>4,4%</i>	<i>7,9%</i>	<i>2,6%</i>		

Source : TASLIF

*Chiffres consolidés

La production totale de TASLIF a connu une forte baisse (26,2% en moyenne annuelle) sur la période 2008-2010 pour s'établir à MAD 401,5 millions, après avoir atteint un pic de MAD 1 271,8 millions en 2009. Ainsi, TASLIF a vu sa part de marché passer de 7,9% en 2009 et à 2,6% en 2010.

En 2010, la production totale de TASLIF a accusé une baisse de 68,4% par rapport à 2009 impactée par le ralentissement de l'activité au niveau du secteur (-5% de la production sectorielle) mais aussi par l'affaire d'escroquerie subie et qui a conduit à une décision d'arrêt volontaire de la production de crédits chez TASLIF et SALAF pendant 9 mois en 2010 en vue d'assurer une gestion maîtrisée du risque. Ainsi, TASLIF a perdu 5,1 pts de part de marché en 2010 par rapport à 2009, pour atteindre 2,6%.

Les fonctionnaires retraités et actifs représentent 61,8% du financement global en 2010. La production de crédits destinée à ces deux catégories de clients a enregistré une évolution annuelle moyenne de 1,8% et -31,9% respectivement sur la période 2008-2010.

Par ailleurs, la production de crédits accordés aux clients conventionnés a connu une baisse annuelle moyenne de 4,6%. Même tendance concernant les clients directs dont le montant des financements a connu une baisse sur la période étudiée portant leurs parts dans le financement global de 41,8% en 2008 à 19,9% en 2010.

La répartition de la production par catégorie de produit, sur la période 2008-2010, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 31. Evolution de la production brute par catégorie de produit sur la période 2008-2010

En K MAD	2008*	2009*	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Camion	297 428	726 258	64 947	144,2%	-91,1%
<i>En % du financement global</i>	40,3%	57,1%	16,2%		
CMR	151 927	239 739	157 367	57,8%	-34,4%
<i>En % du financement global</i>	20,6%	18,9%	39,2%		
Directs	7 758	7 878	5 996	1,5%	-23,9%
<i>En % du financement global</i>	1,1%	0,6%	1,5%		
Organismes	80 619	107 367	72 701	33,2%	-32,3%
<i>En % du financement global</i>	10,9%	8,4%	18,1%		
PPR	196 330	125 329	90 961	-36,2%	-27,4%
<i>En % du financement global</i>	26,6%	9,9%	22,7%		
Véhicules	3 310	65 202	9 576	>100%	-85,3%
<i>En % du financement global</i>	0,4%	5,1%	2,3%		
Production - TASLIF	737 371	1 271 773	401 549	72,5%	-68,4%

Source : TASLIF

*Chiffres consolidés

Les crédits camion ont connu une baisse importante en 2010 de 91,1% par rapport à 2009 qui s'explique par l'arrêt volontaire de la production sur ce segment dès le mois d'avril 2010 suite à l'affaire d'escroquerie subie par l'ex-SALAF.

Suite à cette affaire, TASLIF a procédé également à un assainissement de son portefeuille clients, ce qui a eu pour impact une baisse généralisée de la production de l'ensemble des produits par rapport à 2009.

Ainsi les crédits CMR et PPR ont baissé de 34,4% et 27,4% respectivement, avec un financement global de MAD 157,4 millions pour les CMR et MAD 91,0 millions pour les PPR. D'autre part, le montant des crédits véhicules est passé de MAD 65,2 millions en 2009 à MAD 9,4 millions en 2010, soit une baisse de 85,3%.

VI.4. ENCOURS BRUT DE TASLIF

L'évolution de l'encours brut de TASLIF, sur la période 2008-2010, se présente comme suit :

Tableau 32. Evolution de l'encours brut de TASLIF par catégorie de clientèle sur la période 2008-2010

En K MAD	2008*	2009*	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Clients conventionnés	163 511	176 504	139 041	7,9%	-21,2%
<i>Quote-part</i>	13,1%	9,1%	8,3%		
Fonctionnaires actifs	331 008	327 878	354 910	-0,9%	8,2%
<i>Quote-part</i>	26,5%	17,0%	21,1%		
Fonctionnaires retraités (affiliés à la CMR)	366 759	433 847	415 476	18,3%	-4,2%
<i>Quote-part</i>	29,4%	22,5%	24,7%		
Clients directs	394 577	1 034 918	779 832	162,3%	-24,6%
<i>Quote-part</i>	31,4%	52,5%	46,2%		
Encours brut - TASLIF	1 255 855	1 973 147	1 689 259	57,1%	-14,4%
Encours brut - marché	36 202 766	39 451 242	41 143 693	9,0%	4,3%
<i>Part de marché</i>	3,47%	5,00%	4,11%		

Source : TASLIF

*Chiffres consolidés

En 2010, l'encours brut de TASLIF s'est établi à MAD 1 689,3 millions, soit une hausse annuelle moyenne de 16,% sur la période 2008-2010, ce qui a permis à la société d'atteindre une part de marché de 4,11% en 2010 contre 3,47% en 2008.

A fin, 46,2% de l'encours brut est détenu par les clients directs, soit MAD 779,8 millions en hausse par rapport à 2008. D'autre part, les fonctionnaires actifs et retraités détiennent, respectivement, un encours brut de MAD 354,9 millions (+3,5% en moyenne annuelle sur la période 2008-2010) et MAD 415,5 millions (+6,4% sur la même période).

Tableau 33. Evolution de l'encours brut de TASLIF par catégorie de produit sur la période 2008-2010

En K MAD	2008*	2009*	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Véhicules et camions	366 319	1 011 234	724 197	176,1%	-28,4%
<i>Quote-part</i>	<i>29,2%</i>	<i>51,2%</i>	<i>42,9%</i>		
CNT et CMR	697 768	761 726	770 387	9,2%	1,1%
<i>Quote-part</i>	<i>55,6%</i>	<i>38,6%</i>	<i>45,6%</i>		
Conventions	163 511	176 504	171 256	7,9%	-3,0%
<i>Quote-part</i>	<i>13,0%</i>	<i>8,9%</i>	<i>10,1%</i>		
Direct	28 257	23 683	23 419	-16,2%	-1,1%
<i>Quote-part</i>	<i>2,3%</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,4%</i>		
Encours brut - TASLIF	1 255 855	1 973 147	1 689 259	57,1%	-14,4%

Source : TASLIF

*Chiffres consolidés

La baisse de la production dans la catégorie véhicules et camion a eu pour conséquence une baisse de l'encours brut relatif à cette catégorie de 28,4% en 2010 par rapport à 2009. Ainsi la part de l'encours des crédits véhicules et camions s'est établi à 42,9% contre 51,2% en 2009.

Les crédits CNT et CMR ont vu leurs encours progresser en moyenne de 5,1% par an sur la période 2008-2010, ce qui leur a permis d'atteindre une part de 45,6% dans l'encours brut global de la société.

Concernant les crédits conventionnés et directs, leurs encours ont progressé de 2,3% et -9,0% respectivement sur la période 2008-2010. La part des crédits conventionnés a atteint 10,1% en 2010 et 1,4% pour les crédits directs.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la durée moyenne de financement au cours de la période étudiée :

Tableau 34. Evolution de la durée moyenne de financement (en mois)

En mois	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Durée moyenne de financement	74	82	80	11,4%	-2,4%

Source : TASLIF

A fin 2010, la durée moyenne de financement s'est établie à 80 mois contre 74 mois en 2008.

VI.5. CREANCES EN SOUFFRANCE

VI.5.1. Méthode de classification et de provisionnement

La méthode de classification des créances en souffrance appliquée par TASLIF se présente comme suit :

Tableau 35. Mode de provisionnement des créances en souffrance par classe

Classification des créances en souffrance	Mode de provisionnement
Pré-douteuses	3 à 5 impayés et/ou 90 à 180 jours d'âge
Douteuses	6 à 8 impayés et/ou 181 à 360 jours d'âge
Compromises	Plus de 8 impayés et/ou plus de 360 jours d'âge

Source : TASLIF

Les provisions relatives aux créances en souffrance sont calculées individuellement conformément aux exigences de BAM.

Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises donnent lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties.

VI.5.2. Rappel de l'affaire d'escroquerie subie par SALAF

Début 2010, une organisation d'escrocs, avec la complicité d'agents internes de SALAF, profitant du passage au nouveau système d'information, a permis à des sociétés, l'accès à des crédits camions, totalisant près de MAD 100 millions.

Grâce à son dispositif de contrôle et de recouvrement, TASLIF a décelé l'escroquerie et a recouvert au fur et à mesure l'ensemble de ces camions.

Le système de SALAF a permis de retracer les pièces à conviction qui ont été transmises au parquet. Tous les présumés complices dans cette affaires, aussi bien le personnel, les intermédiaires que les escrocs à l'origine de cette machination ont été traduits en justice.

TASLIF a choisi de communiquer largement sur l'affaire dès le départ et en toute transparence en conformité avec son code déontologique. Un *Profit Warning* a été publié par TASLIF pour alerter le marché sur la modification des perspectives financières de l'exercice 2010 suite à cette affaire.

Par ailleurs, TASLIF a strictement appliqué toutes les règles de provisionnement exigées par Bank Al-Maghrib. Cette application a conduit à un résultat net déficitaire en 2010.

La trésorerie de TASLIF a été impactée suite à la quasi-suspension des concours bancaires dans l'attente de l'évaluation de l'impact de l'affaire sur les résultats de l'exercice 2010 de TASLIF qui était en cours d'absorption de SALAF. Malgré ces faits, TASLIF a pu honorer l'ensemble de ses engagements vis-à-vis des banques et du marché financier.

En parallèle, les dommages collatéraux liés à l'affaire d'escroquerie étaient plus importants en raison d'une production de crédits camions de SALAF trop risquée en 2009. Un arrêt volontaire de la production au niveau de SALAF a été décidé afin de permettre un assainissement des comptes que ce soit dans le périmètre de l'affaire ou hors-périmètre.

Au premier semestre 2011, TASLIF a pu récupérer 147 camions et véhicules.

Tableau 36. Actions de recouvrement au 30 juin 2011 relatives au périmètre de l'escroquerie

Actions	Nombre de contrats
Récupérés vendus aux enchères	107
Récupérés invendables	30
Non récupérés à localiser	36
Récupérés reste à vendre	10
TOTAL	183

Source : TASLIF

Suite aux actions de restitution du périmètre d'escroquerie, TASLIF a vendu 107 camions et véhicules.

Le nombre « restant d'invendables » le sont pour des raisons de non enregistrement aux services des mines essentiellement de la part d'un distributeur de véhicules que TASLIF poursuit pénalement.

Les véhicules « non restitués à localiser » concernent essentiellement un vendeur qui a indemnisé partiellement TASLIF ce mois de septembre (indemnité à faire apparaître au second semestre).

Les véhicules « Restitués reste à vendre » comportent des anomalies dans les cartes grises. Des négociations sont en cours avec le vendeur qui a déjà réglé une partie et le reste des 10 sont totalement provisionnés depuis 2010.

VI.5.3. Evolution des créances en souffrance et des provisions

Le tableau ci-après présente l'évolution des créances en souffrance et des provisions au cours des trois derniers exercices :

Tableau 37. Evolution de l'encours des CES et des provisions sur la période 2008-2010

En K MAD	2008*	2009*	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Encours brut	1 255 855	1 973 147	1 689 259	57,1%	-14,4%
Créances en souffrance brutes⁴²	83 448	259 790	554 335	211,3%	113,4%
<i>Créances pré-douteuses</i>	11 266	39 780	102 427	253,1%	157,5%
<i>Créances douteuses</i>	6 533	5 698	80 449	-12,8%	1311,9%
<i>Créances compromises</i>	65 650	214 312	371 458	226,4%	73,3%
Encours provisions	60 780	102 077	271 271	67,9%	165,8%
Taux des impayés	6,6%	13,2%	32,8%		
Taux de couverture	72,8%	39,3%	48,9%		

Source : TASLIF

*Chiffres consolidés

L'encours des créances en souffrance a atteint MAD 554,3 millions en 2010, soit un TCAM de 157,7% sur la période 2008-2010. La forte hausse enregistrée en 2010 est principalement liée à l'affaire d'escroquerie subie par SALAF.

Le déclenchement de l'affaire d'escroquerie à fin 2009 a eu pour effet une dégradation du portefeuille de la société. En conséquence, l'encours brut des CES a augmenté de 211,3% pour atteindre MAD 259,8 millions.

Les créances en souffrance provenant du portefeuille de SALAF hors périmètre de l'affaire d'escroquerie s'élevaient à MAD 378,0 millions au cours de l'exercice 2010. En effet, au-delà de

⁴² Hors agios réservés

l'affaire d'escroquerie, la production de crédits camions de SALAF s'est avérée risquée. Conformément donc aux règles de Bank Al-Maghrib, ces créances ont été provisionnées à hauteur de MAD 145,0 millions.

Les créances en souffrance rentrant dans le périmètre de l'affaire d'escroquerie ont été bien gérées, ce qui a permis de réduire la créance à MAD 50,0 millions. En effet, les négociations à l'amiable avec les différents vendeurs ayant intervenu dans le périmètre ont abouti à l'exécution à bonne fin des protocoles d'accord suivants :

- Encaissement d'une créance de MAD 54,6 millions dont un montant de MAD 49,7 millions encaissé par SALAF et MAD 4,9 millions encaissés par le tribunal (correspondant à la provision) ;
- Cession d'une créance de MAD 16,1 millions dont MAD 3,0 millions encaissés en 2010.

Le périmètre de l'affaire d'escroquerie a été provisionné dans le cadre d'une application stricte des règles de Bank Al-Maghrib.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des créances en souffrance par catégorie de produit sur la période 2008-2010 :

Tableau 38. Evolution de l'encours brut des CES par catégorie de produit sur la période 2008-2010

En K MAD	2008*	2009*	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Prêts affectés	3 845	180 985	431 888	4607,0%	138,6%
Taux de contentieux	1,0%	17,9%	59,6%		
Prêts non affectés	79 603	78 805	122 447	13,8%	35,2%
Taux de contentieux	8,9%	8,2%	12,7%		
TOTAL	83 448	259 790	554 335	211,3%	113,4%

Source : TASLIF

*Chiffres consolidés

Les créances en souffrance relatives aux prêts affectés ont connu une hausse considérable due à l'affaire d'escroquerie qui a eu un impact sur les prêts véhicules. Ainsi le taux de contentieux pour cette catégorie de produit s'est établi à 59,6% en 2010 contre 1,0% en 2008.

Concernant les prêts non affectés, ils ont connu une hausse de leurs encours en souffrance de 24% en moyenne annuelle sur la même période. Cette hausse est liée essentiellement à la hausse des CES relatives aux crédits CNT et CMR de 34,8% en moyenne annuelle et celles des crédits conventionnés de 19,4%. Ainsi le taux de contentieux pour cette catégorie de produits s'est établi à 12,7% en 2010 contre 8,9% en 2008.

Tableau 39. Evolution de l'encours brut des CES par catégorie de clientèle sur la période 2008-2010

En K MAD	2008*	2009*	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Clients conventionnés	31 545	21 901	44 943	-30,57%	105,21%
Taux de contentieux	19,3%	8,4%	32,3%		
Fonctionnaires actifs	16 854	20 067	36 925	19,06%	84,01%
Taux de contentieux	5,1%	7,7%	10,4%		
Fonctionnaires retraités (affiliés à la CMR)	16 410	10 238	23 538	-37,61%	129,91%
Taux de contentieux	4,5%	3,9%	5,7%		
Clients directs	18 639	207 584	448 928	1013,71%	116,26%
Taux de contentieux	4,7%	79,9%	57,6%		
TOTAL	83 448	259 790	554 335	211,32%	113,38%

Source : TASLIF

*Chiffres consolidés

Les créances en souffrance relatives aux clients directs ont augmenté de 390,8% en moyenne annuelle sur la période 2008-2010. Cette hausse est due à l'affaire SALAF qui a touché cette catégorie de client. En conséquence le taux de contentieux est passé de 4,7% en 2008 à 57,6% en 2010.

Cette tendance à la hausse des créances en souffrance a touché également les autres catégories de clients, notamment les fonctionnaires actifs, dont l'encours des CES a augmenté de 48% en moyenne annuelle sur la période étudiée. De ce fait le taux de contentieux est passé de 5,1% en 2008 à 10,4% en 2010.

VI.6. POLITIQUE DE RECOUVREMENT

La politique de recouvrement adoptée par TASLIF se résume comme suit :

- Le plan de recouvrement est mis en œuvre systématiquement après la constatation du 1er impayé et comprend 4 actions successives :
 - Des relances téléphoniques sont effectuées par des opératrices auprès du client ayant accumulé un ou deux impayés.
 - En l'absence de régularisation, des agents de recouvrement tentent de recouvrer les montants impayés. Dans le cas où les démarches des agents de recouvrement restent infructueuses, une lettre de relance est adressée audit client défaillant.
 - Après un délai de dix jours, et si la lettre de relance est restée sans réponse, une lettre de mise en demeure, avec accusé de réception, lui est adressée par le biais d'un avocat.
 - Après réception de cette lettre, le client défaillant dispose d'un délai supplémentaire de dix jours pour régulariser la situation avant remise du dossier au comité des créances en souffrance⁴³.
- En l'absence de résultat, le service contentieux déclenche la procédure judiciaire avec assignation devant le tribunal, de première instance ou de commerce, quinze jours après la remise d'une lettre de mise en demeure restée infructueuse.

Il y a lieu de noter que durant tout le processus, TASLIF tente d'opter pour le recouvrement amiable. Néanmoins, il existe des cas pour lesquels les tentatives de recouvrement de TASLIF sont inutiles. En ce sens, les dossiers sont transmis directement au service contentieux qui prend contact avec les autorités judiciaires en vue de dénouer l'opération.

⁴³ Ce comité peut tenter un autre recouvrement amiable ou transférer le dossier au service contentieux.

En 2010, la politique de recouvrement a permis de récupérer un montant de MAD 3,2 millions, en hausse de 10,9% par rapport à 2009.

Le tableau ci-dessous, illustre l'évolution des montants recouverts par durée de prêts ainsi que le nombre de dossiers concernés sur la période 2008-2010 :

Tableau 40. Répartition du nombre de dossiers recouverts par ancienneté des créances

	2008	2009	2010
< 1 an	109	551	3 608
Entre 1 an et 2 ans	497	419	1 001
> 2 ans	1 734	384	707
TOTAL	2 340	1 354	5 316

Source : TASLIF

En 2010, les prêts d'une durée inférieure à un an représentent 67,9% du total des dossiers recouverts, soit 3 608 dossiers. Ce nombre correspond à 5,5x le nombre de dossiers recouverts en 2009. Les prêts d'une durée inférieure à 1 an représentent en moyenne 37,7% du nombre de dossiers recouverts durant la période 2008 - 2010. Le nombre de dossiers recouverts liés aux prêts d'une durée entre 1 an et 2 ans ont plus que doublé sur la même période et représente en moyenne 23,7% du nombre total de dossiers recouverts.

En ce qui concerne les prêts d'une durée supérieure à 2 ans, le nombre de dossiers concernés a baissé en moyenne annuelle de 36,1% entre 2008 et 2010 et ne représente que 13,3% du nombre de dossiers recouverts en 2010 contre 74,1% en 2008.

VII. ACTIVITE DE TASLIF AU 30.06.2011

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de dossiers au titre des premiers semestres 2010 et 2011 :

Catégorie	Jun 2010	Jun 2011	Var
Clients conventionnés	901	700	-22,3%
<i>Financement moyen en MAD</i>	48 975	47 787	-2,4%
Fonctionnaires actifs	1 403	1 429	1,9%
<i>Financement moyen en MAD</i>	44 493	68 834	54,7%
Fonctionnaires retraités (affiliés à la CMR)	2 691	2 158	-19,8%
<i>Financement moyen en MAD</i>	34 266	39 015	13,9%
Clients directs	412	78	-81,1%
<i>Financement moyen en MAD</i>	181 872	231 487	27,3%
Total dossiers	5 407	4 365	-19,3%
<i>Financement moyen en MAD</i>	50 618	53 623	5,9%

Source : TASLIF

A fin juin 2011, le nombre de dossiers traités par TASLIF s'élève à 4 365, en baisse de 19,3% par rapport à la même période en 2010. Cette évolution est due à une concurrence de plus en plus accrue de la part des banques notamment pour les clients retraités et conventionnés.

Par ailleurs, le montant moyen financé par dossier a atteint MAD 53 623, en hausse de 5,9%. Cette évolution est liée à la hausse du financement moyen pour les fonctionnaires et les clients directs de 54,7% et 27,3% respectivement.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la production par catégorie de client aux premiers semestres 2010 et 2011 :

En K MAD	Jun 2010	Jun 2011	Var
Clients conventionnés	44 127	33 451	-24,2%
<i>En % du financement global</i>	16,1%	14,3%	
Fonctionnaires actifs	62 424	98 364	57,6%
<i>En % du financement global</i>	22,8%	42,0%	
Fonctionnaires retraités (affiliés à la CMR)	92 210	84 193	-8,7%
<i>En % du financement global</i>	33,7%	36,0%	
Clients directs	74 931	18 056	-75,9%
<i>En % du financement global</i>	27,4%	7,7%	
Production	273 692	234 064	-14,5%

Source : TASLIF

Au premier semestre 2011, la production brute de TASLIF s'établit à MAD 234,1 millions en baisse de 14,5% par rapport à la même période en 2010. En conséquence, le taux de réalisation s'établit à 82% par rapport au budget (84% en août). Par ailleurs, dans tous les compartiments, hors camions, les objectifs de production ont été atteints à 143% (145% en août).

La baisse de la production est due principalement à la contre-performance réalisée sur le segment clients directs de 75,9% à fin juin 2011 par rapport à juin 2010 et dont la part dans le financement global est passée à 7,7% contre 27,4%.

Par ailleurs, le segment fonctionnaires actifs a connu une tendance inverse. En effet, le financement destiné à cette catégorie de client a cru de 57,6% pour atteindre une part de 42% à fin juin 2011 contre 22,8% à la même période en 2010.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la production par catégorie de produit aux premiers semestres 2010 et 2011 :

En K MAD	Jun 2010	Jun 2011	Var
Camion	63 717	8 780	-86,2%
<i>En % du financement global</i>	23,3%	3,8%	
CMR	92 210	84 193	-8,7%
<i>En % du financement global</i>	33,7%	36,0%	
Directs	2 502	5 347	113,7%
<i>En % du financement global</i>	0,9%	2,3%	
Organismes	44 127	33 451	-24,2%
<i>En % du financement global</i>	16,1%	14,3%	
PPR	62 424	98 364	57,6%
<i>En % du financement global</i>	22,8%	42,0%	
Véhicules	8 712	3 929	-54,9%
<i>En % du financement global</i>	3,2%	1,7%	
Production	273 692	234 064	-14,5%

Source : TASLIF

La baisse de la production s'explique également par la baisse du montant des prêts affectés portés par les crédits camion et véhicules qui ont connu une baisse de 86,2% et 54,9% respectivement. Cette baisse est due aux raisons suivantes :

- La production des crédits camions qui n'a repris qu'à partir du mois d'avril 2011 ;
- L'arrivée de nouveaux entrants sur le crédit camions profitant de l'absence de la société en 2010 pour régler la situation de l'ex-SALAF.

D'autre part, les prêts CMR et PPR ont connu une évolution hétérogène avec une baisse de 8,7% pour les prêts CMR et une hausse de 57,6% pour les prêts PPR. Ces catégories de prêts représentent respectivement 36% et 42% du financement global à fin juin 2011 (contre 33,7% et 22,8% à fin juin 2010).



PARTIE V : ORGANISATION DE TASLIF

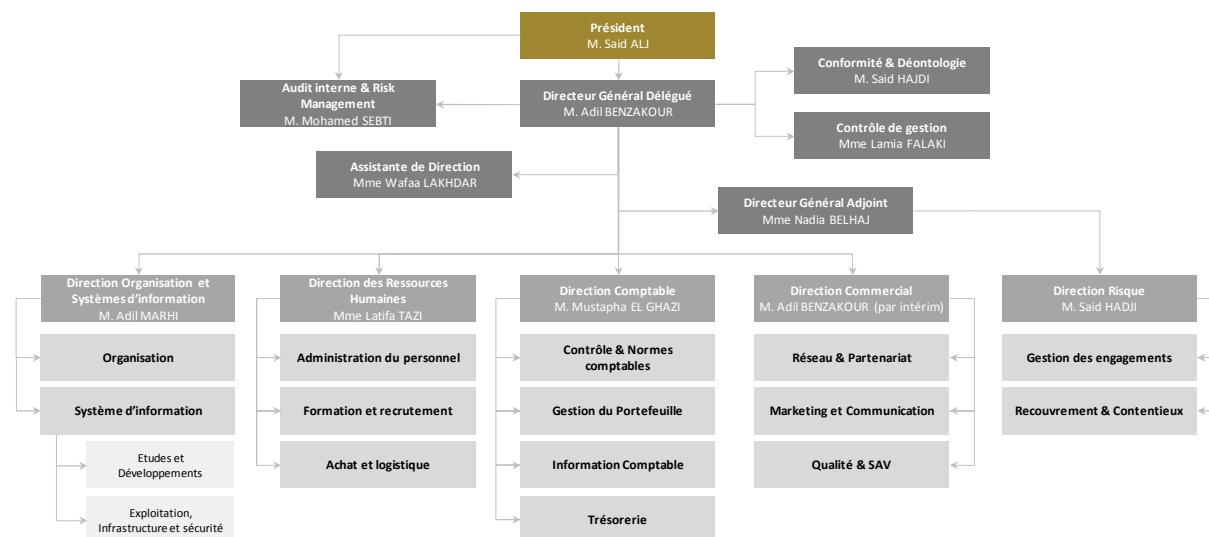


I. MOYENS HUMAINS

I.1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

L'organigramme fonctionnel de TASLIF est présenté ci-après :

Figure 30. Organigramme fonctionnel de TASLIF



Source : TASLIF

I.2. PRESENTATION DES DIRECTIONS

L'organisation de TASLIF découle du système de management de la qualité mis en place conformément aux exigences de la norme ISO 9001 version 2000.

Outre la Direction Générale chargée de définir la stratégie globale et la supervision de sa mise en œuvre, l'organisation de TASLIF s'articule autour de 5 directions et 3 fonctions rattachées à la Direction Générale.

Cette nouvelle organisation offre une séparation des tâches entre la direction chargée de définir la politique d'octroi des crédits (production), la direction en charge du contrôle du respect de cette politique (engagements) et l'audit interne qui reporte directement aux instances du Conseil d'administration. Les fonctions « Conformité & Déontologie » et « Risk management » ont été créées et rattachées directement à la Direction générale.

I.2.1. Direction Commerciale

La Direction Commerciale assure le développement des financements, prépare et exécute les actions marketing et de promotion. Elle a également comme missions :

- La gestion des relations avec les organismes conventionnés ;
- L'animation du réseau de correspondants ;
- La mise en œuvre des actions de démarchage permettant de développer le portefeuille « clients conventionnés » ;
- La prospection et la sélection des nouveaux correspondants.

I.2.2. Direction des Ressources Humaines

Elle est chargée notamment des recrutements, du traitement de la paie et du suivi des plans de formation.

I.2.3. Direction Comptable

La Direction comptable a notamment comme missions :

- La production des états comptables et financiers ainsi que les reporting réglementaires ;
- Gestion et suivi des déclarations fiscales et sociales ;
- Le contrôle budgétaire et de gestion de la trésorerie.

I.2.4. Direction Organisation et Système d'information

Cette direction a pour missions :

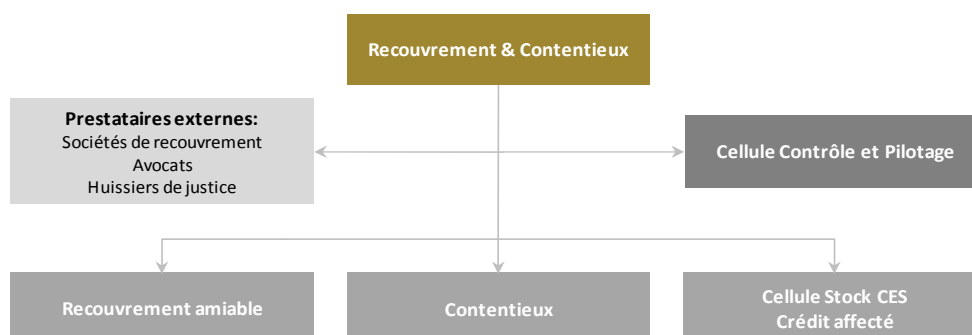
- L'organisation et la gestion des process ;
- Etude et développement informatique (développement de nouveaux applicatifs) ;
- Exploitation, infrastructure et sécurité :
 - La gestion du parc informatique ;
 - L'administration des environnements systèmes ;
 - La gestion de la sécurité et du back-up ;
 - La gestion des réseaux.

I.2.5. Direction Risque

La Direction Risque intègre les services « Gestion des engagements » et « Recouvrement et Contentieux ».

Le service « Recouvrement & Contentieux » est en charge des relances et du recouvrement des impayés notamment par voie de contacts directs. Il gère aussi les dossiers en phase de contentieux. Il assure le suivi des relations avec les avocats et les partenaires et coordonne les actions en justice tout en conservant un contact avec les clients souhaitant régulariser leurs situations à l'amiable.

Figure 31. Organisation cible du service « Recouvrement & Contentieux »



Source : TASLIF

La nouvelle organisation du service « Recouvrement & Contentieux », adoptée en 2010, prend en considération :

- La délimitation claire des rôles et responsabilités entre les différents intervenants du recouvrement et contentieux à travers la formalisation du système d'habilitation ;
- La formalisation du dispositif de pilotage des activités de recouvrement (comités réguliers, reporting standardisé, etc.) ;

- L'amélioration des fonctionnalités du système d'information du recouvrement et contentieux ;
- Le renforcement de la maîtrise des risques via la mise en place d'une « cartographie des risques ».

La Direction Risque a entamé l'amélioration du dispositif de « Gestion risque de crédit » à travers :

- L'actualisation de la circulaire d'octroi des crédits ;
- La refonte du système de délégation des pouvoirs ;
- La définition d'un système de scoring ;
- La mise en place d'un système de surveillance des clients déjà en portefeuille.

I.3. EFFECTIF

Le tableau ci-après présente la répartition des employés de TASLIF par catégorie socioprofessionnelle sur la période 2008-2010 :

Tableau 41. Répartition de l'effectif de TASLIF par catégorie socioprofessionnelle sur la période 2008-2010

	2008			2009			2010			Var. 09/08	Var. 10/09
	TASLIF	SALAF	Conso	TASLIF	SALAF	Conso	TASLIF	SALAF	Conso		
Cadres supérieurs	4	2	6	4	2	6	3	0	3	0,0%	-50,0%
Cadres	9	8	17	12	8	20	13	8	20	17,6%	0,0%
Employés	28	25	53	36	29	65	42	33	69	22,6%	6,2%
TOTAL	41	35	76	52	39	91	58	41	92	19,7%	1,1%
Taux d'encadrement	31,7%	28,6%	30,3%	30,8%	25,6%	28,6%	27,6%	19,5%	25,0%		

Source : TASLIF

A fin décembre 2010, la société TASLIF emploie 92 personnes dont 23 cadres, en hausse moyenne annuelle de 10%. La hausse de l'effectif concerne principalement les employés dont la hausse a été de 14,1% en moyenne annuelle sur la période 2008-2010.

Le tableau suivant illustre l'évolution du nombre de recrutements et départs sur la période 2008-2010 :

Tableau 42. Evolution du turnover de TASLIF sur la période 2008-2010

	2008			2009			2010		
	TASLIF	SALAF	Conso	TASLIF	SALAF	Conso	TASLIF	SALAF	Conso
Recrutements (1)	9	7	16	19	3	22	15	0	15
Départs (2)	4	1	5	4	3	7	8	6	14
Solde (1) - (2)	5	6	11	15	0	15	7	-6	1

Source : TASLIF

La répartition de l'effectif de TASLIF selon son affectation se présente comme suit :

Tableau 43. Répartition du personnel de TASLIF par direction sur la période 2008-2010

	2008			2009			2010			Var. 09/08	Var. 10/09
	TASLIF	SALAF	Conso	TASLIF	SALAF	Conso	TASLIF	SALAF	Conso		
Direction générale	4	2	6	4	2	6	3	0	3	0,0%	-50,0%
Direction comptable	10	4	14	8	4	12	11	5	16	-14,3%	33,3%
Direction commerciale	13	10	23	14	10	24	14	15	29	4,3%	20,8%
Direction Risque	7	11	18	13	15	28	22	11	33	55,6%	17,9%
DOSI	4	2	6	9	2	11	7	2	9	83,3%	-18,2%
Départements rattachés à la DG	3	6	9	4	6	10	1	1	2	11,1%	-80,0%
TOTAL	41	35	76	52	39	91	58	34	92	19,7%	1,1%

Source : TASLIF

Le tableau suivant présente la répartition du personnel de TASLIF par tranche d'âge :

Tableau 44. Répartition du personnel de TASLIF par tranches d'âge sur la période 2008-2010

	2008			2009			2010			Var. 09/08	Var. 10/09
	TASLIF	SALAF	Conso	TASLIF	SALAF	Conso	TASLIF	SALAF	Conso		
20 - 30 ans	8	3	11	10	7	17	14	10	24	54,5%	41,2%
30 - 40 ans	14	12	26	19	16	35	22	7	29	34,6%	-17,1%
% 20 - 40 ans	51,2%	45,5%	48,7%	53,7%	62,2%	57,1%	62,1%	50,0%	57,6%		
40 - 50 ans	13	14	27	18	9	27	16	11	27	0,0%	0,0%
> 50 ans	8	4	12	7	5	12	6	6	12	0,0%	0,0%
TOTAL	43	33	76	54	37	91	58	34	92	19,7%	1,1%

Source : TASLIF

Le personnel de TASLIF demeure relativement jeune. En effet, 57,6% des employés ont moins de 40 ans.

Tableau 45. Répartition du personnel de TASLIF par ancienneté sur la période 2008-2010

	2008			2009			2010			Var. 09/08	Var. 10/09
	TASLIF	SALAF	Conso	TASLIF	SALAF	Conso	TASLIF	SALAF	Conso		
0 - 5 ans	14	11	25	24	16	40	24	26	50	60,0%	25,0%
5 - 10 ans	16	7	23	16	6	22	15	5	20	-4,3%	-9,1%
10 - 15 ans	9	4	13	9	8	17	11	1	12	30,8%	-29,4%
% 5 - 15 ans	58,1%	33,3%	47,4%	46,3%	37,8%	42,9%	44,8%	17,6%	34,8%		
> 15 ans	4	11	15	5	7	12	8	2	10	-20,0%	-16,7%
TOTAL	43	33	76	54	37	91	58	34	92	19,7%	1,1%

Source : TASLIF

La répartition des collaborateurs par ancienneté fait ressortir un niveau d'ancienneté montrant leur expertise. En effet, 44,8% des effectifs disposent d'une ancienneté allant de 5 à 15 ans. Après la fusion avec SALAF, ce chiffre est passé à 34,8% du fait de la prise en compte du recrutement récent des agents de recouvrement en ligne avec la nouvelle organisation.

Tableau 46. Répartition du personnel de TASLIF par sexe sur la période 2008-2010

	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Femmes	42	50	48	19,0%	-4,0%
% Femmes	55,3%	54,9%	52,2%		
Homme	34	41	44	20,6%	7,3%
% Hommes	44,7%	45,1%	47,8%		
TOTAL	76	91	92	19,7%	1,1%

Source : TASLIF

Les femmes représentent en moyenne 54,1% de l'effectif de la société sur la période 2008-2010. En effet, le nombre de femmes a atteint 48 en 2010, soit une progression annuelle moyenne de 6,9%.

II. POLITIQUE SOCIALE

Avec un effectif de 92 personnes à fin 2010, TASLIF considère l'ensemble de ses collaborateurs comme étant des partenaires contribuant à son développement. En ce sens, la politique sociale adoptée par le management vise à fidéliser et à motiver l'ensemble des collaborateurs.

La politique sociale de TASLIF vise également l'épanouissement des équipes, en leur offrant des opportunités d'évolution selon leurs compétences.

Cette politique se traduit notamment par :

- L'accompagnement des nouvelles recrues afin de faciliter leur intégration (encadrement, formations supplémentaires, stages d'intégration, etc.) ;
- Le développement d'un dispositif de communication fluide favorisant la proximité et la cohésion.

Les compétences du personnel sont évaluées annuellement selon des critères objectifs prédéfinis.

III. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Le manager ou responsable de l'entité opérationnelle formalise sa demande de recrutement en utilisant à cet effet la fiche de demande de pourvoi de poste, justifiant son besoin au regard de son budget. Il décrit sur la fiche de poste les caractéristiques du poste à pourvoir, les missions afférentes et le profil du candidat recherché.

A la réception de la demande, Le Département des Ressources Humaines s'assure de l'inscription au budget du poste à pourvoir. Le besoin s'inscrivant dans le cadre du budget ou après validation du dépassement par la Direction Générale, le Responsable des Ressources Humaines vérifie la cohérence poste/profil et, si nécessaire, réajuste les critères avec le manager ou le responsable d'entité.

Le besoin étant alors validé, le Département RH recherchera en interne un candidat potentiel disponible et dont le profil correspond au besoin exprimé. Le candidat interne étant trouvé, la Responsable RH mettra en œuvre la procédure de mobilité interne.

La recherche en interne n'ayant pas abouti, le Département RH décidera alors de procéder à un recrutement externe et déclenchera la recherche. Le Département RH procèdera à une recherche dans le vivier des candidatures préalablement triées et sélectionnées.

A défaut d'un dossier de candidature adapté dans le vivier, le Département élargira sa recherche et fera appel soit aux services du e-recrutement par exemple, soit il aura recours aux annonces par voie de presse pour trouver le/la candidat(e) recherché(e).

Enfin et après une recherche infructueuse via ces 2 canaux, le Département RH peut avoir recours aux cabinets de recrutement pour trouver le profil adéquat.

IV. POLITIQUE QUALITE

Dans le but d'optimiser ses processus, d'améliorer ses performances et de satisfaire continuellement ses clients, TASLIF a mis en place une politique qualité cadrant avec ses nouvelles ambitions. Cette politique s'articule autour des axes suivants :

- Satisfaction des clients en identifiant leurs besoins et en leur procurant une offre adéquate dans les délais optimaux ;
- Satisfaction des partenaires en favorisant l'esprit d'échange et de communication ;
- Développement des compétences des collaborateurs ;
- Définition des règles de gestion stricte dans le but de favoriser la rentabilité et la pérennité de l'activité.

Cette politique s'est traduite par la création d'un service après vente (SAV).

V. RESEAU COMMERCIAL

A date d'aujourd'hui, TASLIF dispose d'un réseau commercial composé de :

- 8 agences propres (Casablanca, Rabat et Marrakech) ;
- 350 correspondants indépendants dont près de 160 agences CNIA SAADA Assurance implantés dans les principales villes du royaume.

Le tableau suivant présente la répartition du réseau commercial de TASLIF sur la période 2008-2011S1 :

Tableau 47. Répartition du réseau commercial de TASLIF

	2008	2009	2010	30.06.2011
Agences propres	5	7	7	8
Correspondants indépendants	155	157	181	190
Réseau CNIA SAADA Assurance	95	96	96	160
TOTAL	255	260	284	358

Source : TASLIF

L'évolution du réseau commercial de TASLIF en 2010 est liée essentiellement à la signature de nouvelles conventions avec de nouveaux correspondants indépendants, dont le nombre est passé de 157 en 2009 à 181 en 2010.

Au cours du premier semestre 2011, une nouvelle agence a été créée à Marrakech, portant ainsi à 8 le nombre d'agences propres de TASLIF. Par ailleurs, la société bénéficie de plus en plus des synergies avec sa société mère en signant des conventions de distribution avec de nouvelles agences CNIA SAADA. Au total, la taille du réseau atteint 358 agences et correspondants.

VI. MOYENS INFORMATIQUES

Les objectifs stratégiques décidés par les actionnaires ambitionnent d'arrimer TASLIF vers un rang majeur et une taille plutôt moyenne au niveau du secteur du crédit à la consommation. Ces objectifs se sont traduits par une refonte totale du système d'information métier et comptable permettant d'accompagner son plan de développement.

Cette refonte a permis d'acquérir de nouvelles fonctionnalités, de mettre en place une intégration parfaite entre les différents domaines d'activité de crédit, d'industrialiser le process de recouvrement et d'élargir l'offre actuelle vers de nouvelles gammes de produits intégrés et adaptés à l'évolution des besoins des consommateurs (CRM).

Les solutions logicielles utilisées par TASLIF se présentent comme suit :

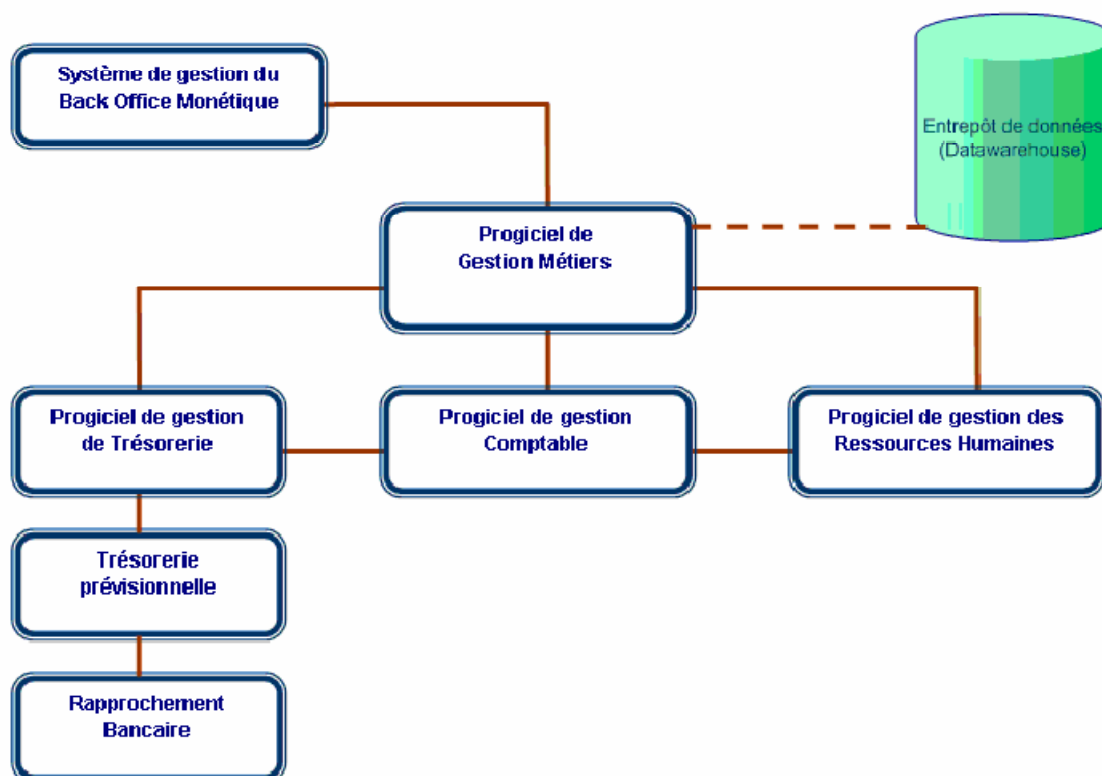
Tableau 48. Solutions logicielles utilisées par TASLIF

Application crédit	Solution de gestion des crédits développée par l'équipe informatique de TASLIF en interne
SAGE 1000	Solution de gestion de trésorerie
SAGE 500 « Bank payment »	Logiciel de gestion des rapatriements des relevés bancaires
SAGE 100	Logiciel pour la gestion de la paie
Evolan Report	Solution de reporting BAM
OneDoc	Solution GED pour la numérisation des EVCC
Coda	Solution de comptabilité
StreamServe	Solution Editique
TSM	Solution de sauvegarde et d'archivage automatique
Evolan SF	Solution métier
Axe crédit porter	Solution recouvrement et contentieux
Axe & provisionning	Scoring et CRM
Crédit BM designer	Work flow

Source : TASLIF

Le nouveau système d'information est présenté dans le schéma applicatif ci-dessous :

Figure 32. Architecture du nouveau système d'information



Source : TASLIF

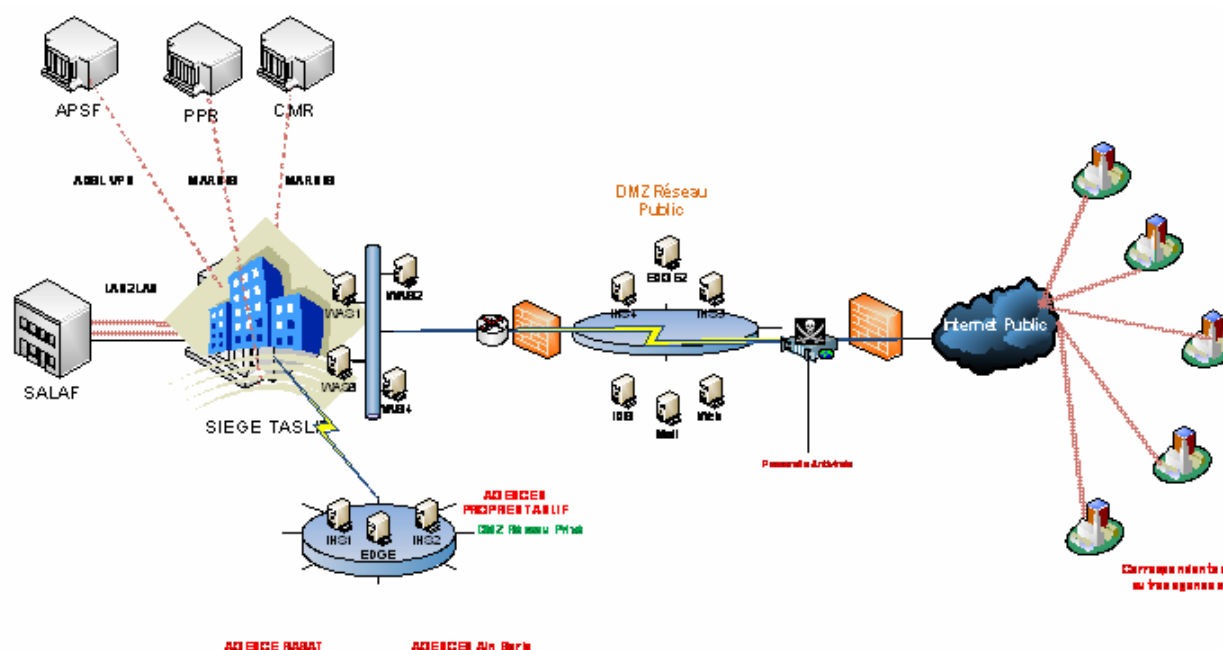
Le système d'information est composé d'une plateforme de postes de travail, de serveurs et d'imprimantes sous un réseau centralisé et maintenu au niveau d'un contrôleur de domaine.

Deux locaux informatiques sont disponibles :

- Salle informatique du siège de TASLIF abritant les équipements d'infrastructures « mainframes », un robot de sauvegarde, des équipements réseaux, des liens de communication et des systèmes de sauvegardes ;
- Salle informatique de back-up délocalisée hors Casablanca.

La cartographie du réseau informatique de TASLIF est illustrée ci-dessous :

Figure 33. Cartographie du réseau informatique de TASLIF



Source : TASLIF

VII. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le tableau ci-dessous présente la répartition des investissements sur les trois derniers exercices :

Tableau 49. Répartition des investissements sur la période 2008-2010

EN K MAD	2008	2009	2010
Système d'information - Software	3 017	2 351	401
Système d'information - Hardware	2 114	5 939	4 491
Aménagement Agences propres	97	1 671	725
Frais augmentation de capital	3 376		
Aménagements et installation sièges	881		
Autres investiss. Courants	30	880	278
Total investissements	9 514	10 841	5 895

Source : TASLIF

Le programme d'investissement est axé principalement sur la refonte du système d'information afin d'accompagner le plan de développement de la société. En effet, les investissements en SI représentent en moyenne 71,1% des montants investis sur la période 2008-2010.

La stratégie de développement commercial de TASLIF s'articule autour de 5 axes :

- Améliorer la veille concurrentielle ;
- Diversifier et élargir l'offre (cartes de crédit, produits adaptés aux fêtes, etc.) ;
- Accroître les parts de marché sur les segments à fort potentiel ;
- Développer la proximité avec les clients à travers le réseau d'agences propres, la formation des correspondants ;
- Etendre les produits aux autres compartiments des ordres de prélèvements bancaires et carte revolving.

TASLIF applique cette stratégie en s'appuyant notamment sur les leviers suivants :

- Capitalisation sur l'expertise des ressources humaines ;
- Renforcement du back-office en moyens humains (animateurs réseau, agents de recouvrement, etc.) ;
- Développement du réseau propre de distribution ;
- Refonte des systèmes d'information ;
- Application des conditions d'octroi de crédits strictes afin d'assurer la pérennité de la société ;
- Développement des relations de partenariat (conventions, nouveaux correspondants, etc.) ;
- Renforcement du portefeuille client et positionnement sur le segment « crédit véhicule » ;
- Développement d'une communication « institutionnelle » et « produit » créative et innovante.



PARTIE VI : ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES ANNUELS



Dans un souci de comparabilité des comptes, l'analyse de la situation financière de TASLIF sur la période 2008-2010 a été effectuée sur la base des comptes consolidés du groupe TASLIF en ce qui concerne les exercices 2008 et 2009 et les comptes sociaux de TASLIF pour l'exercice 2010 (suite à l'opération de fusion-absorption de SALAF).

I. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés du groupe TASLIF au 31 décembre 2008 et 2009 ont été établis conformément aux principes et modalités de consolidation prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC). Ces comptes consolidés ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes.

Les comptes sociaux de TASLIF (ensemble fusionné) de l'exercice 2010 ont été établis conformément aux principes prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC). Ces comptes ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes.

II. MODALITES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés relatifs aux exercices 2008 et 2009 ont été établis selon la méthode de l'intégration globale sur la base d'un contrôle exclusif de la société SALAF par TASLIF.

La liste des sociétés intégrées au périmètre de consolidation des exercices 2008 et 2009 se présente comme suit :

Sociétés consolidées	Pourcentages d'intérêt	Pourcentages de contrôle	Méthodes de consolidation
TASLIF	100%	100%	Etablissement consolidant
SALAF	100%	100%	Intégration globale

Source : TASLIF

III. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Le compte de produits et charges de TASLIF sur la période 2008 – 2010 se présente comme suit :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Produits d'exploitation bancaire	134 000	200 146	195 227	49,4%	-2,5%
Charges d'exploitation bancaire	42 327	68 342	83 741	61,5%	22,5%
Produit net bancaire	91 673	131 804	111 487	43,8%	-15,4%
Produit net non bancaire	3 720	5	429	-99,9%	8481,5%
Charges générales d'exploitation	38 379	39 147	40 472	2,0%	3,4%
Résultat brut d'exploitation	57 014	92 662	71 444	62,5%	-22,9%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrable	14 950	54 763	208 328	266,3%	280,4%
Reprises de provisions et récupérations de créances amorties	5 792	13 378	27 877	131,0%	108,4%
Résultat courant	47 856	51 277	-109 007	7,1%	-312,6%
Résultat non courant	113		19 365	-100,0%	NS
Résultat avant impôt	47 969	51 277	- 89 642	6,9%	-274,8%
Impôt sur les résultats	18 293	19 344	1 004	5,7%	-94,8%
Dot. aux amort. des écarts d'acquisition	6 193	6 193	-	0,0%	-100,0%
Résultat net de l'exercice	23 483	25 740	- 90 646	9,6%	-452,2%

Source : TASLIF

III.1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution et la répartition des produits d'exploitation bancaire par nature sur la période 2008 -2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0	NS	NS
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	126 256	190 035	179 674	50,5%	-5,5%
Quote-part	94,2%	94,9%	92,0%	0,8%	-3,1%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance				NS	NS
Produits sur titres de propriété	36	38	14 301	5,6%	NS
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0	NS	NS
Commissions sur prestations de service	7 708	10 073	1 252	30,7%	-87,6%
Quote-part	5,8%	5,1%	8,0%	-12,6%	57,7%
Autres produits bancaire	0	0	0	NS	NS
Produits d'exploitation bancaire	134 000	200 146	195 227	49,4%	-2,5%

Source : TASLIF

Les produits d'exploitation bancaires se composent essentiellement des « intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle », « des produits sur titres de propriété » et « des commissions sur prestations de service ». En 2009, ces produits s'établissent à MAD 200,1 millions, en hausse de 49,4% par rapport à 2008.

Les intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle sont principalement constitués des intérêts sur crédits à la consommation. Ils ont enregistré une hausse de 50,5% en 2009. Cette

évolution s'explique par la hausse des encours moyens due à l'apport SALAF et par l'amélioration du rendement.

A fin 2010, les produit d'exploitation bancaires s'établissent à MAD 195,2 millions, en baisse de 2,5% par rapport à 2009. Cette contre performance est liée à la baisse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle de 5,5% sous l'effet de l'arrêt volontaire de la production depuis avril 2010 suite à l'affaire de l'escroquerie.

A fin 2010, les produits sur titres de propriété s'établissent à MAD 14,3 millions et sont composés principalement des dividendes reçus de SALAF au titre de l'exercice 2009.

III.2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution et la répartition des charges d'exploitation bancaire par nature de 2008 à 2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	38 300	60 294	58 891	57,4%	-2,3%
Quote-part	90,5%	88,2%	70,3%		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	0	0	0	NS	NS
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	3 176	6 875	22 363	116,5%	225,3%
Quote-part	7,5%	10,1%	26,7%		
Charges sur immobilisations en crédit bail et en location	0	0	0	NS	NS
Autres charges bancaires	851	1 173	2 487	37,8%	112,0%
Charges d'exploitation bancaire	42 327	68 342	83 741	61,5%	22,5%

Source : TASLIF

Les charges d'exploitation bancaires correspondent aux charges de refinancement de l'activité crédit à la consommation de TASLIF. Elles se composent essentiellement des « intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit » et des « intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis ».

La hausse des charges de refinancement sur la période 2008-2010 s'explique par un coût d'endettement qui croit corrélativement au développement de l'activité.

Sur la période 2008-2010, les intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit représentent en moyenne 83,0% des charges d'exploitation bancaire. Toutefois, ces charges atteignent 70,3% du total en 2010.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût moyen de financements bancaires sur la période 2008-2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	38 300	60 294	58 891	57,4%	-2,3%
Encours moyen des dettes envers les établissements de crédit	770 616	1 014 016	997 000	31,6%	-1,7%
Coût moyen des financements bancaires	5,0%	5,9%	5,9%		

Source : TASLIF

Le coût moyen des financements bancaires est resté stable sur la période 2008-2010 avec un taux compris entre 5% et 6%. Ainsi la hausse des intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit en 2009 est liée à l'effet conjugué de l'augmentation du coût moyen des financements bancaires et la progression de l'encours moyens des dettes envers les établissements de crédit. La baisse enregistrée en 2010 est due à la baisse de l'encours moyen des dettes bancaires.

La stratégie de refinancement adoptée par TASLIF lui permet de maîtriser ses charges de financement et ce, à travers une diversification des ressources (emprunts bancaires, emprunts obligataires et BSF).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût moyen des titres de créances émis sur la période 2008-2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	3 176	6 875	22 363	116,5%	225,3%
Titres de créances émis	67 837	231 760	457 419	241,6%	97,4%
Coût moyen des titres de créances émis	4,68%	2,97%	4,89%		

Source : TASLIF

Les intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis correspondent aux intérêts versés aux détenteurs de BSF et obligations émis par TASLIF. Ce poste a enregistré une forte augmentation en 2010 pour atteindre MAD 22,3 millions. Ceci est principalement dû à la hausse de l'encours des titres émis (nouvelles émissions de BSF en 2009 et d'obligations en 2010) et de leur coût moyen qui atteint 4,89% en 2010.

Sur la période étudiée, les intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis représentent en moyenne 14,8% des charges d'exploitation bancaires. Toutefois, ces intérêts et charges atteignent 26,7% du total des charges d'intérêts en 2010.

Les autres charges bancaires correspondent aux charges d'intérêt liées aux découverts bancaires et facilités de caisse consenties par les banques.

Le tableau ci-dessous présente les principales émissions de titres sur la période 2008-2010 :

Année	Nature de l'emprunt	Principal	Taux	Durée
2008	-	-	-	-
2009	Emissions de BSF	320 000	5,27%	60
		30 000	5,58%	72
2010	Emission d'obligations (placement privé)	100 000	5,00%	24

Source : TASLIF

III.3. MARGE D'INTERET

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la marge d'intérêt sur la période 2008 - 2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0	NS	NS
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	126 256	190 035	179 674	50,5%	-5,5%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	0	0	0	NS	NS
Intérêts et produits assimilés	126 256	190 035	179 674	50,5%	-5,5%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	38 300	60 294	58 891	57,4%	-2,3%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	0	0	0	NS	NS
Intérêts et charges assimilés sur opérations sur titres de créances émis	3 176	6 875	22 363	116,5%	225,3%
Intérêts et charges assimilées	41 476	67 169	81 254	61,9%	21,0%
Marge d'intérêt	84 780	122 866	98 420	44,9%	-19,9%
Taux de marge d'intérêt⁴⁴	67,1%	64,7%	54,8%	-3,7%	-15,3%

Source : TASLIF

Sur la période étudiée, la marge d'intérêt s'inscrit dans une tendance haussière suite à une croissance plus importante des intérêts et produits assimilés par rapport aux intérêts et charges assimilées. En effet, la marge d'intérêt enregistre un TCAM de 7,7% entre 2008 et 2010 en passant de MAD 84,8 millions à MAD 98,4 millions avec un pic de MAD 122,9 millions en 2009.

Concernant le taux de marge d'intérêt, il enregistre une tendance à la baisse s'établissant en 2010 à 54,8% contre 67,1% en 2008. Cette évolution est principalement liée au comportement des taux de sortie et de refinancement sur la période étudiée.

Le tableau ci-après présente l'évolution des taux de sortie et de refinancement respectifs de TASLIF :

Données consolidées en K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Produits d'intérêt ⁴⁵	126 256	190 035	179 674	50,5%	-5,5%
Encours net moyen	1 046 608	1 533 073	1 657 816	46,5%	8,1%
Taux de sortie moyen	12,1%	12,4%	10,8%		
Charges d'intérêt ⁴⁶	41 476	67 169	81 254	61,9%	21,0%
Dettes moyennes ⁴⁷	842 449	1 250 829	1 460 290	48,5%	16,7%
Taux de refinancement moyen	4,9%	5,4%	5,6%		
Taux de marge d'intermédiation	7,1%	7,0%	5,3%		

Source : TASLIF

En 2009, la hausse du taux de refinancement moyen, qui est passé de 4,9% en 2008 à 5,4% en 2009, a eu un impact sur le taux de marge d'intérêt qui a baissé de 67,1% à 64,7% durant la même période.

⁴⁴ Taux de marge d'intérêt = Marge d'intérêt / Intérêts et produits assimilés

⁴⁵ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits, avec la clientèle et sur titres de créances.

⁴⁶ Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit + Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle + Intérêt et charges assimilés sur titre de créances émis.

⁴⁷ Dettes envers les établissements de crédit, dépôts de la clientèle et titres de créances émis.

La diminution des taux de sortie qui passent de 12,4% en 2009 à 10,8% en 2010 a contribué à la baisse du taux de marge d'intérêt. Cette baisse est également due à la hausse des taux de refinancement qui sont passés de 5,4% en 2009 à 5,6% en 2010 (en partie suite à l'affaire d'escroquerie).

En conséquence le taux de marge d'intermédiation s'établit à 5,3% en 2010 au lieu de 7,1% en 2008 et 7,0% en 2009.

III.4. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du produit net bancaire sur la période 2008 - 2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Produits d'exploitation bancaire	134 000	200 146	195 227	49,4%	-2,5%
Charges d'exploitation bancaire	42 327	68 342	83 741	61,5%	22,5%
Produit net bancaire	91 673	131 804	111 487	43,8%	-15,4%
Dont :					
Marge d'intérêt	84 780	122 866	98 420	44,9%	-19,9%
Marge sur commissions	7 708	10 073	1 252	30,7%	-87,6%

Source : TASLIF

Sur la période 2008-2010, le Produit net bancaire est passé de MAD 91,7 millions à MAD 111,5 millions, soit une croissance annuelle moyenne de 10,3%. Ceci est principalement dû à l'amélioration des produits d'intérêts grâce à la hausse de l'encours net sur la même période (TCAM +9,9%).

Le produit net bancaire a connu une hausse de 43,8% en 2009 liée à une augmentation de la marge d'intérêt (+44,9%).

En 2010, le PNB a enregistré une baisse de 15,4% par rapport à 2009, due à un ralentissement de l'activité conjugué à une hausse des coûts de refinancement (conséquence de l'affaire d'escroquerie).

Le PNB est issu principalement de la marge d'intérêt sur toute la période étudiée avec une part moyenne de 94,3%.

III.5. LE PRODUIT NET NON BANCAIRE

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du produit net non bancaire sur la période 2008 - 2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Produits d'exploitation non bancaire	3 720	5	429	-99,9%	8481,5%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0	NS	NS
Produit net non bancaire	3 720	5	429	-99,9%	8481,5%

Source : TASLIF

A fin 2010, le produit net non bancaire s'établit à MAD 0,4 million contre MAD 3,7 millions en 2008.

Sur la période 2008-2010, le produit d'exploitation non bancaire se compose de :

- Produits d'assurances en 2008 ;
- Produits des exercices antérieurs en 2009 ;
- Refacturation des prestations de loyer et d'entretien à une filiale du groupe en plus d'une ristourne relative à une convention avec un prestataire de services en 2010.

III.6. LES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges générales d'exploitation sur la période 2008-2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Produit net bancaire	91 673	131 804	111 487	43,8%	-15,4%
Produit net non bancaire	3 720	5	429	NS	NS
Charges de personnel	10 062	12 888	15 251	28,1%	18,3%
Impôts et taxes	889	398	311	-55,2%	-21,8%
Charges externes	21 103	22 148	19 193	5,0%	-13,3%
Autres charges générales d'exploitation	1 597	1 694	4 282	6,1%	152,8%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	4 728	2 019	1 434	-57,3%	-29,0%
Charges générales d'exploitation	38 379	39 147	40 472	2,0%	3,4%
Résultat brut d'exploitation	57 014	92 662	71 444	62,5%	-22,9%
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>42,5%</i>	<i>46,3%</i>	<i>36,6%</i>	<i>8,8%</i>	<i>-21,0%</i>

Source : TASLIF

Sur la période 2008-2010, les charges générales d'exploitation passent de MAD 38,4 millions en 2008 à MAD 40,5 millions en 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 2,7%. Ces charges sont principalement composées des charges du personnel (32,3% en moyenne des charges) et des charges externes (53,0% en moyenne).

En 2009, les charges générales d'exploitation passent de MAD 38,4 millions en 2008 à MAD 39,1 millions en 2009, soit une hausse de 2%. Cette hausse est liée à l'augmentation des charges de personnel de 28,1% et celle des charges externes de 5%.

En 2010, les charges générales d'exploitation augmentent de 3,4%, à MAD 40,5 millions du fait d'une hausse des charges de personnel de 18,3% et des autres charges générales d'exploitation de 152,8%.

L'augmentation de la masse salariale (+ 23,1% en moyenne par an) est liée principalement à l'augmentation de l'effectif d'encadrement. Par contre, les charges directes liées à l'activité ont évolué de manière corrélée à celle de l'activité.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution et la répartition des charges externes sur la période 2008-2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Loyer et crédit bail et location	2 272	2 232	2 332	-1,8%	4,5%
Frais d'entretien et de réparation	269	466	504	73,2%	8,2%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	8 956	10 156	5 420	13,4%	-46,6%
Transport et déplacements	693	758	1 241	9,4%	63,7%
Publicité, Publication et relations public	1 903	1 950	4 234	2,5%	117,1%
Autres charges externes	7 010	6 586	5 463	-6,0%	-17,1%
Charges externes	21 103	22 148	19 194	5,0%	-13,3%

Source : TASLIF

Les charges externes ont baissé en moyenne de 4,6% entre 2008 et 2010 suite aux efforts de maîtrise des charges. Cette évolution est due aux facteurs suivant :

- **Loyer et crédit bail et location** : ce poste correspond aux loyers des agences propres ;
- **Frais d'entretien et de réparations** : il s'agit des entretiens et réparations diverses, l'évolution est raisonnable après la fusion avec SALAF ;
- **Rémunération d'intermédiaires et honoraires** : l'évolution en 2009 s'explique par la croissance de l'activité. La baisse en 2010 s'explique par le ralentissement de l'activité suite à l'arrêt de la production et à l'abandon des *management fees* par le groupe SANAM ;
- **Transport et déplacements** : les frais de déplacements ont connu une augmentation en 2009 et 2010 en adéquation avec l'activité ;
- **Publicité, Publication et relations publiques** : les frais de publicité ont augmenté significativement en 2010 suite à des campagnes publicitaires et aux frais de changement de l'identité visuelle.

Les autres charges générales d'exploitation en 2010 concernent principalement des frais préliminaires et des charges à répartir sur plusieurs exercices liées aux opérations de publicité et aux frais de l'augmentation de capital effectuée en 2008. Ces charges ont été passées totalement sur l'exercice 2010 à hauteur de MAD 4,3 millions.

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrent une baisse de 44,9% sur la période 2008-2010, qui s'explique par l'amortissement des immobilisations existantes. Du fait que les investissements n'ont été réceptionnés définitivement que vers la fin de l'année 2010 et partant, leur comptabilisation enregistrée en immobilisations en cours dans le respect de la réglementation fiscale, leur amortissement n'était pas significatif à fin 2010.

III.7. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

La maîtrise de la croissance des charges générales d'exploitation parallèlement au développement de l'activité de TASLIF a permis de faire baisser le coefficient d'exploitation de 41,9% en 2008 à 32,5% en 2010.

Le tableau suivant présente l'évolution du coefficient d'exploitation sur la période 2008-2010 :

En K MAD	2008	2009	2010
Coefficient d'exploitation - TASLIF⁴⁸	41,9%	29,7%	32,5%⁴⁹
Charges générales d'exploitation du secteur	1 090 256	1 151 862	1 127 152
PNB du secteur	2 642 293	2 903 894	2 977 057
Coefficient d'exploitation - Secteur	41,3%	39,7%	37,9%

Source : TASLIF, Bank Al-Maghrib (données sectorielles)

A fin 2010, le résultat brut d'exploitation s'établit à MAD 71,4 millions contre MAD 57,0 millions en 2008, soit un TCAM de 11,9%. Cette progression s'explique par une amélioration du coefficient d'exploitation. La marge opérationnelle⁵⁰ s'établit à 36,6% à fin 2010. La baisse du produit net non bancaire a également impacté le résultat brut d'exploitation.

TASLIF affiche un coefficient d'exploitation en dessous de celui du secteur. En effet, celui-ci s'est établi à 32,5% pour TASLIF pour un coefficient du secteur de 37,9%.

⁴⁸ Charges générales d'exploitation / PNB

⁴⁹ Hors charges à répartir sur plusieurs exercices

⁵⁰ Résultat brut d'exploitation / Produits d'exploitation bancaires

III.8. DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DES REPRISES ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution et la répartition des dotations aux provisions par nature sur la période 2008 - 2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	14 268	54 067	193 203	278,9%	257,3%
Autres dotations aux provisions	530	696	15 125	31,3%	2073,1%
Dotations aux provisions (1)	14 798	54 763	208 328	270,1%	280,4%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	5 325	12 770	24 010	139,8%	88,0%
Autres reprises de provisions	305	530	3 867	73,8%	629,7%
Reprises de provisions (2)	5 630	13 300	27 877	136,2%	109,6%
Dotations aux provisions nettes des reprises (1) - (2)	9 168	41 463	180 451	352,3%	335,2%
Pertes sur créances irrécouvrables (3)	152	0	0	NS	NS
Récupérations sur créances amorties (4)	193	78	0	-59,6%	-100,0%
Pertes nettes sur créances irrécouvrable (3) - (4)	-41	-78	0	-90,2%	100,0%

Source : TASLIF

Les dotations nettes des reprises ont enregistré une forte croissance annuelle en s'établissant à MAD 208,3 millions à fin 2010. Cette forte croissance s'explique par l'application stricte des règles BAM de provisionnement des créances en souffrance.

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Dotations aux provisions pour CES	14 268	54 067	193 203	278,9%	257,3%
Reprises de provisions pour CES	5 325	12 770	24 010	139,8%	88,0%
Pertes nettes sur créances irrécouvrable	-41	-78	0	-90,2%	100,0%
Coût du risque⁵¹	8 984	41 375	169 194	360,5%	308,9%
Encours brut	1 255 855	1 973 147	1 689 259	57,1%	-14,4%
Encours brut des CES	83 448	259 790	554 335	211,3%	113,4%
Provisions sur CES	60 780	102 077	271 271	67,9%	165,8%
Taux des impayés⁵²	6,6%	13,2%	32,8%		
Taux de provisionnement des CES⁵³	72,8%	39,3%	48,9%		
Coût du risque (en %)⁵⁴	0,7%	2,1%	10,0%		

Source : TASLIF

L'augmentation des reprises de provisions sur créances en souffrance est le résultat de l'effort de recouvrement des créances engagé par la société.

En 2009, le coût du risque a connu une hausse de 360,5% pour atteindre MAD 41,4 millions. Cette évolution est due à la hausse des dotations aux provisions pour CES de 278,9% en vue de s'aligner avec les règles de Bank Al-Maghrib suite à l'intégration d'un encours risqué de l'ex-SALAF après la fusion.

Le coût du risque en 2010 a poursuivi la même tendance en augmentant de 308,9% pour s'établir à MAD 169,2 millions. Cette situation est due à l'affaire d'escroquerie subie par SALAF.

⁵¹ Dotations aux provisions pour CES - Reprises de provisions pour CES - Pertes nettes sur créances irrécouvrables

⁵² Encours brut des CES (hors agios réservés) / Encours total brut

⁵³ Cumul des provisions / Encours brut des CES (hors agios réservés)

⁵⁴ Coût du risque / Encours total brut

L'affaire SALAF a eu un impact également sur le taux d'impayés qui s'est établis à 32,8% en 2010 contre 6,7% en 2008 et 13,4% en 2009.

Le taux de provisionnement des CES a enregistré une hausse en 2010 en passant de 39,3% en 2009 à 48,9%. Cette hausse du taux de provisionnement s'inscrit dans le cadre du respect des règles de provisionnement de Bank Al-Maghrib et en application des règles prudentielles en matière de gestion et du suivi du portefeuille à risque suite à la hausse importante des CES.

III.9. LE RESULTAT NET

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat net sur la période 2008 - 2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Résultat courant	47 856	51 277	-109 007	7,1%	-312,6%
Produits non courants	113	0	19 365	-100,0%	NS
Charges non courantes	0	0	0	NS	NS
Résultat non courant	113	0	19 365	-100,0%	NS
Résultat avant impôt	47 969	51 277	-89 642	6,9%	-274,8%
Impôts sur les résultats	18 293	19 344	1 004	5,7%	-94,8%
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	6 193	6 193	0	0,0%	-100,0%
Résultat net de l'exercice	23 483	25 740	-90 646	9,6%	-452,2%
<i>Marge nette consolidée</i>	17,5%	12,9%	-46,4%	-26,6%	-461,0%

Source : TASLIF

A fin 2010, le résultat non courant s'établit à MAD 19,4 millions. Les produits non courants correspondent à :

- Des indemnités payées par des concessionnaires à hauteur de MAD 12,8 millions.
- Des *management fees* revenant à SANAM Holding pour un montant de MAD 6,5 millions suite à une décision de surseoir.

Le montant des *management fees* a été provisionné au cours de l'exercice 2010 et son abandon par la décision de surseoir a donné lieu à un produits exceptionnel non attendu par la société ce qui lui a donné le caractère non courant.

Par ailleurs, TASLIF affiche un résultat net négatif de MAD 90,6 millions contre un résultat net positif de MAD 23,5 millions en 2008. Cette situation s'explique par l'impact négatif des dotations aux provisions pour créances en souffrance qui ont absorbé la totalité du résultat brut d'exploitation.

IV. ANALYSE DU BILAN

IV.1. ACTIF DU BILAN

Ci-dessous, l'évolution de l'actif du bilan sur la période 2008 – 2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	128	132	1 257	3,1%	851,9%
Poids	0,0%	0,0%	0,1%		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	51 505	14 351	34 154	-72,1%	138,0%
Poids	3,9%	0,7%	2,1%		
Créances sur la clientèle	1 195 075	1 871 070	1 417 988	56,6%	-24,2%
Poids	90,0%	93,4%	87,3%		
Titres de transaction de placement	342	342	858	0,0%	150,8%
Poids	0,0%	0,0%	0,1%		
Autres actifs	6 939	36 824	64 421	430,7%	74,9%
Poids	0,5%	1,8%	4,0%		
Impôt différé Actif	1 541	1 616	0	4,9%	-100,0%
Poids	0,1%	0,1%	0,0%		
Titres de participation et emplois assimilés	256	256	100	0,0%	-60,9%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	512	870	732	69,9%	-15,9%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%		
Immobilisations incorporelles	6 197	15 819	66 233	155,3%	318,7%
Poids	0,5%	0,8%	4,1%		
Immobilisations corporelles	15 455	17 901	38 493	15,8%	115,0%
Poids	1,2%	0,9%	2,4%		
Ecart d'acquisition	49 545	43 352	0	-12,5%	-100,0%
Poids	3,7%	2,2%	0,0%		
TOTAL ACTIF	1 327 495	2 002 533	1 624 235	50,9%	-18,9%

Source : TASLIF

Le total bilan est en progression entre 2008 et 2010 avec un TCAM de 10,6%, en ligne avec la hausse des créances nettes sur la clientèle qui constituent en moyenne 90,3% du total actif.

La baisse du total bilan de 18,9% enregistrée en 2010 s'explique essentiellement par la baisse de l'encours des crédits liée au ralentissement de l'activité et à l'arrêt volontaire de la production de crédits camion suite à l'affaire d'escroquerie. En effet, TASLIF a choisi de se focaliser sur l'assainissement de son portefeuille de créances à risque.

IV.1.1. Créances sur la clientèle

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des créances sur la clientèle sur la période 2008 – 2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Crédits à la consommation	1 181 417	1 685 035	1 134 924	42,6%	-32,6%
Autres crédits	13 658	186 035	283 064	1262,1%	52,2%
Créances sur la clientèle	1 195 075	1 871 070	1 417 988	56,6%	-24,2%
% Total du bilan	90,0%	93,4%	87,3%	3,8%	-6,6%

Source : TASLIF

L'encours net total, composé essentiellement des crédits à la consommation, contribue en 2009 à hauteur de 93,4% au total actif et affiche une hausse de 56,6% par rapport à 2008. Cette croissance est principalement due à une augmentation de la production de crédits entre 2008 et 2009.

En 2010, l'encours net a connu une baisse de 24,2% par rapport à 2009 due à l'arrêt volontaire de la production à partir du mois d'avril 2010 suite à l'affaire d'escroquerie de SALAF. L'encours des crédits à la consommation intègre des intérêts courus à recevoir qui s'élèvent à fin 2010 à MAD 13,0 millions.

Les autres crédits correspondent à l'encours des créances en souffrance nettes des reprises ainsi que des comptes d'attente. Ils ont connu une hausse importante sur la période 2008-2010 sous l'effet de l'affaire SALAF.

Le tableau suivant présente l'évolution des différents éléments de l'encours total net sur la période 2008-2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Encours total net	1 195 075	1 871 070	1 417 988	56,6%	-24,2%
Encours net des CES	22 667	157 713	283 064	595,8%	79,5%
Encours brut des CES	83 448	259 790	554 335	211,3%	113,4%
Provisions sur CES	60 780	102 077	271 271	67,9%	165,8%
Encours total brut*	1 255 856	1 973 147	1 689 259	57,1%	-14,4%
Encours sain**	1 172 408	1 713 357	1 134 924	46,1%	-33,8%

Source : TASLIF

* Encours brut = Encours net + Provisions sur CES

** Encours sain = Encours brut - Encours brut des CES

L'encours sain a atteint MAD 1 134,9 millions à fin 2010 contre MAD 1 172,4 millions à fin 2008, soit une progression annuelle moyenne de 1,6%.

L'encours brut des créances en souffrance a connu une très forte progression passant de MAD 83,4 millions en 2008 à MAD 554,3 millions en 2010, suite à l'affaire d'escroquerie subie par SALAF.

Les autres crédits concernent l'encours des créances en souffrance nettes des provisions et agios réservés. Le tableau suivant présente la répartition de ces créances selon la classification de Bank Al-Maghrib :

En K MAD	2008	2009	2010
Créances pré-douteuses	9 103	32 111	91 177
Créances douteuses	3 302	1 970	62 066
Créances compromises	10 262	123 632	129 821
Encours net des créances en souffrance	22 667	157 713	283 064

Source : TASLIF

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la production nette sur la période 2008-2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Production brute (1)	737 371	1 271 773	401 549	72,47%	-68,43%
Remboursements (2)	452 494	554 481	685 437	22,54%	23,62%
Production nette (1) - (2)	284 877	717 292	-283 888	151,79%	NS

Source : TASLIF

L'évolution de l'encours brut est expliquée par celle de la production nette. En effet, celle-ci s'est établie à MAD -283,9 millions en 2010 contre MAD 284,9 millions en 2008. Cette évolution est liée à l'arrêt volontaire de l'activité pendant 8 mois et à une hausse des remboursements (notamment les tombées) de 23,1% en moyenne sur la période 2008-2010.

IV.1.2. Autres postes d'actifs

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres postes d'actifs de 2008 à 2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	51 505	14 351	34 154	-72,1%	138,0%
Autres actifs	6 939	36 824	64 421	430,7%	74,9%
Immobilisations incorporelles	6 197	15 819	66 233	155,3%	318,7%
Immobilisations corporelles	15 455	17 901	38 493	15,8%	115,0%
Ecart d'acquisition	49 545	43 352	0	-12,5%	-100,0%
Divers	2 779	3 216	2 946	15,7%	-8,4%
Total autres postes d'actifs	132 420	131 463	206 247	-0,7%	56,9%
% Total du bilan	10,0%	6,6%	12,7%	-34,2%	93,4%

Source : TASLIF

Les créances sur les établissements de crédits correspondent à des comptes ordinaires débiteurs ouverts auprès de banques au Maroc. Ces créances s'élèvent à MAD 34,2 millions à fin 2010.

Le poste « autres actifs » se compose, en 2010, principalement de créances sur l'Etat (MAD 12,6 millions), divers débiteurs (MAD 13,7 millions) et autres comptes de régularisation.

La hausse des autres actifs enregistrée en 2010 (+74,9% par rapport à 2009) s'explique en partie par le reclassement d'une créance sur la clientèle (du périmètre de l'affaire d'escroquerie) au compte « autres débiteurs » pour un montant de MAD 13,1 millions suite à son rachat par un tiers.

Les immobilisations incorporelles enregistrées en 2010 correspondent à hauteur de MAD 53,9 millions au fonds de commerce (Goodwill) apporté dans le cadre de la fusion-absorption de SALAF et l'acquisition de progiciel informatique dans le cadre du projet de refonte du système d'information de TASLIF.

La hausse des immobilisations corporelles en 2010 correspond aux plus-values de fusion réalisées sur des terrains et constructions apportés par SALAF pour un montant de MAD 21,1 millions. Les investissements réalisés en 2010 s'élèvent à MAD 5,9 millions.

IV.2. PASSIF DU BILAN

Ci-dessous, l'évolution du passif du bilan sur la période 2008 – 2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	851 487	1 176 545	817 455	38,2%	-30,5%
Poids	64,1%	58,8%	50,3%		
Dépôts de la clientèle	4 082	6 024	5 718	47,6%	-5,1%
Poids	0,3%	0,3%	0,4%		
Titres de créance émis	56 770	406 749	508 089	616,5%	24,9%
Poids	4,3%	20,3%	31,3%		
Autres passifs	136 752	128 659	91 786	-5,9%	-28,7%
Poids	10,3%	6,4%	5,7%		
Provisions pour risques et charges	809	975	16 404	20,5%	1582,4%
Poids	0,1%	0,0%	1,0%		
Impôts différés passifs	711	999	0	40,5%	-100,0%
Poids	0,1%	0,0%	0,0%		
Provisions réglementées	0	0	0	NS	NS
Poids	0,0%	0,0%	0,0%		
Capitaux propres	276 884	282 582	184 784	2,1%	-34,6%
Poids	20,9%	14,1%	11,4%		
Dont :					
Réserves et primes liées au capital	181 826	185 267	187 523	1,89%	1,22%
Capital social	71 575	71 575	71 575	0,0%	0,0%
Report à nouveau	0	0	16 331	NS	NS
Résultat net de l'exercice	23 483	25 740	-90 646	9,6%	NS
TOTAL PASSIF	1 327 495	2 002 533	1 624 235	50,9%	-18,9%

Source : TASLIF

IV.2.1. Capitaux propres

Les capitaux propres de TASLIF s'élèvent à MAD 184,8 millions en 2010 contre MAD 276,9 millions en 2008 soit une baisse de -18,3% liée à la perte enregistrée en 2010.

La hausse des réserves et primes est principalement liée à l'enregistrement d'une prime de fusion de MAD 15 millions. Cette hausse a été limitée par la baisse des réserves consolidées.

La hausse du report à nouveau en 2010 s'explique par la décision d'affectation du résultat de 2009.

IV.2.2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 2008 à 2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
A terme	830 456	1 081 109	815 983	30,2%	-24,5%
A vue	21 031	95 436	1 472	353,8%	-98,5%
Dettes envers les Ets de crédit et assimilés	851 487	1 176 545	817 455	38,2%	-30,5%
% Total bilan	64,1%	58,8%	50,3%	-8,4%	-14,3%

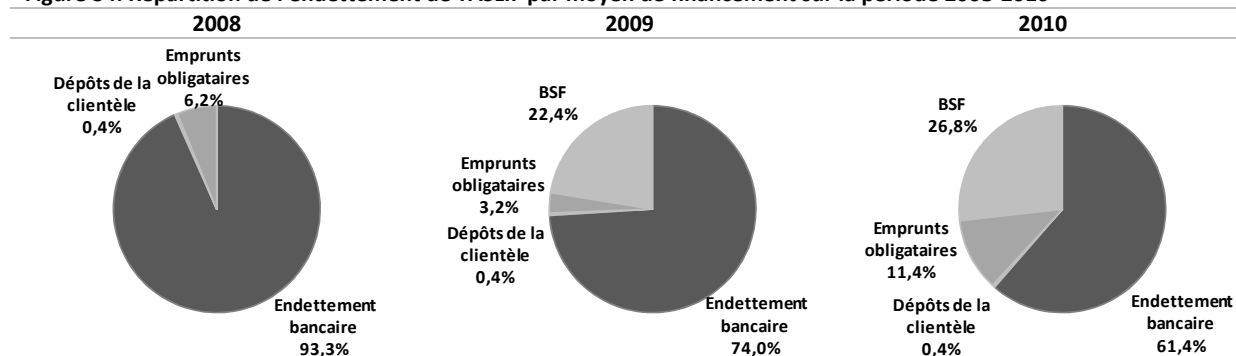
Source : TASLIF

A fin 2010, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à MAD 817,5 millions représentant 50,3% du total bilan. La baisse enregistrée en 2010 s'explique essentiellement par l'arrivée à échéance de plusieurs lignes de crédit.

La politique de financement de la société s'appuie sur un endettement à moyen et long terme pour assurer l'adossement des ressources aux emplois

A fin 2010, les dettes à terme représentent 99,8% du total des dettes envers les établissements de crédits contre 97,5% en 2008. Cette situation est le fruit de la politique d'optimisation du coût de refinancement basée sur une diversification des moyens de financement.

Figure 34. Répartition de l'endettement de TASLIF par moyen de financement sur la période 2008-2010



Source : TASLIF

L'endettement de TASLIF est dominé par les dettes bancaires qui représentent 61,4% du montant total au 31 décembre 2010, suivies par les Bons de Sociétés de Financement (BSF) avec 26,8% et les emprunts obligataires avec 11,4%.

La part des BSF et obligations a augmenté en 2009 et 2010 suite aux émissions réalisées au cours des 2 exercices.

Les dépôts de la clientèle concernent les trop-perçus sur encaissements clientèles. Ces trop-perçus font l'objet de remboursements aux clients créditeurs. Leur part dans l'endettement de la société est restée stable aux alentours de 0,4% sur la période étudiée.

IV.2.3. Titres de créances émis

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des titres de créances émis sur la période 2008 - 2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Titres de créances émis	56 770	406 749	508 089	616,5%	24,9%
dont :					
Emprunt obligataire	56 770	50 621	151 961	-10,8%	200,2%
BSF	0	356 128	356 128	NS	0,0%

Source : TASLIF

L'encours des BSF à fin 2010 représente 70% des titres émis. Cette prédominance s'explique par le lancement d'un nouveau programme d'émission en 2009 pour un montant plafonné à MAD 350 millions d'une maturité allant de 2 à 7 ans.

La hausse du montant du financement obligataire en 2010 correspond à une émission obligataire privée d'un montant de MAD 100 millions.

IV.2.4. Autres passifs

Les autres passifs ont atteint en 2010 MAD 91,7 millions contre 128,6 en 2009, soit une baisse de 28,1%. Ils comprennent principalement les dettes envers les concessionnaires pour les dossiers en cours de déblocage.

IV.2.5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont fortement augmenté en 2010 pour atteindre MAD 16,4 millions suite à des provisions pour congés payés et autres provisions.

V. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

V.1. RATIOS DE SOLVABILITE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de solvabilité de TASLIF sur la période 2008-2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Ratio de solvabilité⁵⁵ (Comptes sociaux)	11,9%	13,0%	8,6%		
Fonds propres (1)	276 884	282 582	184 784	2,1%	-34,6%
Encours nets de crédits (2)	1 195 075	1 871 070	1 417 988	56,6%	-24,2%
Ratio Fonds propres / Encours net de crédits (1) / (2)	23,2%	15,1%	13,0%		
Endettement (3)	912 339	1 589 318	1 331 262	74,2%	-16,2%
Gearing (3) / (1)	3,3x	5,6x	7,2x		

Source : TASLIF

Ratio de solvabilité

Ce ratio mesure le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque. Il est fixé à un minimum de 10%.

La fixation d'un ratio minimum de solvabilité répond à un double objectif : d'une part renforcer la solidité et la stabilité du système de crédit à la consommation et d'autre part atténuer les inégalités concurrentielles entre les sociétés de crédit.

En 2010, le ratio de solvabilité de TASLIF s'élève à 8,6% contre 11,9% en 2008.

Ratio Fonds propres / Encours net de crédits

Le ratio Fonds propres / Encours net de crédits s'élève à 13,0% en 2010 contre 23,2% en 2008, cette baisse s'explique par l'effet conjugué de la hausse de l'encours des crédits liée à l'évolution de l'activité et de la perte enregistrée en 2010.

Gearing

L'endettement total de TASLIF représente 7,2x ses capitaux propres, au lieu de 3,3x en 2008 et 5,6x en 2009. Cette hausse est liée à la baisse des capitaux propres notamment en 2010 due à la perte enregistrée au cours de cet exercice.

V.2. RATIOS DE LIQUIDITE

Le tableau ci-après retrace l'évolution du ratio de liquidité de TASLIF sur la période 2008-2010 :

⁵⁵ Capitaux propres / Actifs pondérés

Ratio de liquidité consolidé (En K MAD)	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Créances sur les établissements de crédit et assimilés - A vue	51 505	14 351	34 154	-72,1%	138,0%
Autres actifs	6 939	36 824	64 421	430,7%	74,9%
Disponibilité à court terme⁵⁶	58 444	51 175	98 575	-12,4%	92,6%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés - A vue	21 031	95 436	1 472	353,8%	-98,5%
Autres passifs	136 752	128 659	91 786	-5,9%	-28,7%
Exigibles à court terme⁵⁷	157 783	224 095	93 258	42,0%	-58,4%
Ratio de liquidité	37,0%	22,8%	105,7%		

Source : TASLIF

A fin 2010, les disponibilités à court terme couvrent la totalité des dettes à court terme, contre 37,0% en 2008 et 22,8% en 2009. Cette évolution est liée à une hausse des « Autres actifs » de 74,9% par rapport à 2009, du fait de la constatation de « Comptes transitoires et comptes d'attente débiteur » de MAD 37,9 millions en 2010.

V.3. RENTABILITE DES ACTIFS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rentabilité des actifs de la société sur la période 2008-2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Résultat net (1)	23 483	25 740	-90 646	9,6%	NS
Total de bilan (2)	1 327 495	2 002 533	1 624 235	50,9%	-18,9%
Rentabilité des actifs (ROA) (1) / (2)	1,8%	1,3%	NS	-27,3%	NS

Source : TASLIF

Le ROA a connu une baisse en 2009 passant de 1,8% à 1,3% en raison d'une faible croissance du résultat net comparée à la croissance des actifs.

V.4. RENTABILITE FINANCIERE

L'évolution de la rentabilité financière sur la période 2008-2010 est présentée dans le tableau suivant:

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Résultat net (1)	23 483	25 740	-90 646	9,6%	NS
Fonds propres* (2)	253 401	256 842	275 429	1,4%	7,2%
Rentabilité financière (1) / (2)	9,3%	10,0%	NS		

Source : TASLIF

* Hors résultat net de l'exercice

L'année 2009 a connu une amélioration de la rentabilité des fonds propres qui s'est établi à 10,0% contre 9,3% en 2008 malgré la baisse du ROA. Ceci est dû à un renforcement de l'effet de levier suite à l'augmentation de la part de l'endettement dans le total bilan de TASLIF.

⁵⁶ Opérations de trésorerie et opérations avec les établissements de crédits et assimilés + Opérations diverses

⁵⁷ Comptes ordinaires des établissements de crédits et assimilés + Opérations diverses

VI. ANALYSE DU RISQUE CLIENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux d'impayés et du taux de couverture sur la période 2008-2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Encours brut	1 255 855	1 973 147	1 689 259	57,1%	-14,4%
Créances en souffrance sur clientèle ⁵⁸	83 448	259 790	554 335	211,3%	113,4%
Taux d'impayés	6,6%	13,2%	32,8%		
Cumul des provisions	60 780	102 077	271 271	67,9%	165,8%
Taux de provisionnement	72,8%	39,3%	48,9%		

Source : TASLIF

En valeur absolue, les créances en souffrance sont en forte augmentation. Elles passent de MAD 83,4 millions en 2008 à MAD 554,3 millions en 2010. En conséquence, le poids des créances en souffrance dans l'encours brut enregistre une forte hausse sur la période 2008-2010, passant de 6,6% en 2008 à 32,8% en 2010, soit un TCAM de 157,7%. Le total des provisions constatées par TASLIF atteint MAD 271,3 millions à fin 2010 contre MAD 60,8 millions en 2008, soit une croissance annuelle moyenne de 111,3%. La croissance plus rapide des créances en souffrance entraîne une dégradation du taux de couverture sur la période passant de 72,8% en 2008 à 48,9% en 2010.

D'une part, TASLIF a renforcé sa part sur le segment des financements de véhicules neufs et d'occasions. Ce segment, sur lequel SALAF était particulièrement active, présente des taux d'impayés bas grâce aux garanties sur la valeur des biens financés, diminuant ainsi le risque client.

D'autre part, le positionnement stratégique de TASLIF sur le segment des fonctionnaires, aussi bien actifs et retraités, a permis de réduire significativement le taux d'impayés. En effet, la retenue à la source préconisée pour ce type de clientèle permet de minimiser d'autant plus les risques d'insolvabilité.

Enfin, les efforts du groupe pour optimiser la politique de recouvrement se sont traduits par une rigueur et un suivi continu des contentieux de la société. Ces efforts ont porté leurs fruits faisant réduire le taux d'impayés.

La hausse du taux d'impayés en 2010 est principalement liée à l'affaire d'escroquerie subie par SALAF et qui a entraîné une dégradation du taux de couverture.

⁵⁸ Hors agios réservés

VII. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Ci-dessous, le tableau des flux de trésorerie de la société TASLIF sur la période 2008-2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	130 727	168 834	180 926	29,2%	7,2%
(+) Récupérations sur créances amorties	193	78		-59,6%	NS
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	4 339	688	19 794	-84,1%	2777,0%
(-) Charges d'exploitation bancaires versées	41 791	67 631	83 741	61,8%	23,8%
(-) Charges d'exploitation non bancaires versées	0	0	0	NS	NS
(-) Charges générales d'exploitation versées	36 495	41 438	39 038	13,5%	-5,8%
(-) Impôt sur les résultats versés	16 816	23 011	1 004	36,8%	-95,6%
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	40 157	37 520	76 937	-6,6%	105,1%
Variation de :					
(+) Créances sur établissements de crédit et assimilés			-451 567	NS	NS
(+) Créances sur la clientèle	-304 242	-675 995	838 562	122,2%	NS
(+) Titres de transaction et de placement	0	0	858	NS	NS
(+) Autres actifs	-5 886	-47 557	37 317	708,0%	NS
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0	-139	NS	NS
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	163 031	324 148	-166 496	98,8%	NS
(+) Dépôts de la clientèle	172	1 545	-5 321	798,3%	NS
(+) Titres de créances émis	-22 134	349 979	-101 340	NS	NS
(+) Autres passifs	-46 258	9 376	-67 804	NS	NS
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-215 317	-38 504	84 070	-82,1%	NS
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-175 160	-984	161 007	NS	NS
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0	156	NS	NS
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	67	0	0	-100,0%	NS
(-) Acquisition d'immobilisations financières	0	0	0	NS	NS
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 160	16 152	88 980	125,6%	450,9%
(+) Intérêts perçus	0	0	0	NS	NS
(+) Dividendes perçus	27	28	14 301	3,7%	NS
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-7 066	-16 124	-74 523	128,2%	362,2%
(+) Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0	0	0	NS	NS
(+) Emission de dettes subordonnées	0	0	0	NS	NS
(+) Emission d'actions	200 001	0	0	NS	NS
(+) Prime de fusion	0	0	12 581	NS	NS
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0	NS	NS
(-) Intérêts versés	0	0	0	NS	NS
(-) Dividendes versés	19 325	20 041	20 041	3,7%	0,0%
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	180 676	-20 041	-7 460	NS	-62,8%
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	-1 550	-37 149	79 024	2296,3%	-312,7%
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	53 183	51 633	-44 085⁵⁹	-2,9%	-185,4%
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	51 633	14 484	34 939	-71,9%	141,2%

Source : TASLIF

⁵⁹ La différence entre le solde de la trésorerie à la clôture de l'exercice 2009 et le solde à l'ouverture de l'exercice 2010 découle d'une différence dans les méthodes comptables utilisées

En 2010, la de trésorerie de clôture de TASLIF s'établit à MAD 34,9 millions contre MAD 51,6 millions en 2008 soit une baisse de 17,7%.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement affichent un solde négatif de MAD 74,5 millions en comparaison à MAD -7,1 millions en 2008. Cette régression s'explique par des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles dont le montant a atteint MAD 89 millions en 2010, soit une hausse moyenne de 252,5% sur la période 2008-2010.

D'autre part, les dividendes reçus ont atteint MAD 14,3 millions en 2010 et correspondent aux dividendes reçus de SALAF au titre de l'exercice 2009.

Concernant les flux de trésorerie provenant des activités de financement, ils s'établissent à MAD -7,5 millions. La forte baisse constatée durant la période 2008-2010 est due au caractère exceptionnel de l'augmentation de capital de MAD 200 millions constatée en 2008. En neutralisant l'effet de cette augmentation de capital sur la trésorerie, les flux provenant des activités de financement passe de MAD -18,3 millions en 2008 à MAD -7,5 millions en 2010.

Le tableau suivant présente l'évolution des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation sur la période 2008-2010 :

En K MAD	2008	2009	2010	Var. 09/08	Var. 10/09
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	40 157	37 520	76 937	-6,6%	105,1%
Variation de :					
Créances sur établissements de crédit et assimilés	0	0	-451 567	NS	NS
Créances sur la clientèle	-304 242	-675 995	838 562	122,2%	NS
Titres de transaction et de placement	0	0	858	NS	NS
Autres actifs	-5 886	-47 557	37 317	708,0%	NS
Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0	-139	NS	NS
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	163 031	324 148	-166 496	NS	NS
Dépôts de la clientèle	172	1 545	-5 321	NS	NS
Titres de créance émis	-22 134	349 979	-101 340	NS	NS
Autres passifs	-46 258	9 376	-67 804	NS	NS
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-215 317	-38 504	84 070	-82,1%	NS
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	-175 160	-984	161 007	NS	NS

Source : TASLIF

En 2010, les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont connu une amélioration significative, passant d'un solde déficitaire en 2008 de MAD 175,2 millions à un solde positif de MAD 161,0 millions.

Cette hausse est attribuée principalement au solde des variations des actifs et passifs d'exploitation qui a totalisé MAD 84,1 millions en 2010 au lieu d'un solde négatif de MAD 215,3 millions en 2008. En effet, 2010 a connu une baisse de MAD 838,6 millions des créances sur la clientèle couplée à une baisse moins importante des dettes envers les établissements de crédit de MAD 166,5 millions, et ce malgré une hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés de MAD 451,6 millions.

La variation des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation s'explique dans une moindre mesure par la hausse des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges qui a été de 38,4% sur la période 2008-2010 portée principalement par une hausse de 17,6% de la variation des produits d'exploitation bancaire perçus durant la même période, et ce malgré une hausse de la variation des charges d'exploitation bancaire de 41,6%.



PARTIE VII : ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES SEMESTRIELS



I. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

L'évolution semestrielle du compte de produits et charges de TASLIF sur la période 2010S1-2011S1 se présente comme suit :

En K MAD	Jun 2010	Jun 2011	Var.
Produits d'exploitation bancaire	94 576	92 689	-2,0%
Charges d'exploitation bancaire	43 872	34 716	-20,9%
Produit net bancaire	50 704	57 973	14,3%
Produit net non bancaire	66	585	786,4%
Charges générales d'exploitation	17 086	19 852	16,2%
Résultat brut d'exploitation	33 684	38 706	14,9%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrable	65 631	73 980	12,7%
Reprises de provisions et récupérations de créances amorties	23 591	43 987	86,5%
Résultat courant	- 8 356	8 713	NS
Résultat non courant	13 431	349	-97,4%
Résultat avant impôt	5 075	9 062	78,5%
Impôt sur les résultats	3 080	468	-84,8%
Dot. aux amort. des écarts d'acquisition	0	0	NS
Résultat net de l'exercice	1 995	8 594	330,7%

Source : TASLIF

I.1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution et la répartition des produits d'exploitation bancaire par nature au cours des premiers semestres 2010 et 2011 :

En K MAD	Jun 2010	Jun 2011	Var.
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	NS
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	93 644	91 302	-2,5%
Quote-part	99,0%	98,5%	
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	0	NS
Produits sur titres de propriété	42	6	-85,7%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	124	166	33,9%
Commissions sur prestations de service	766	1 215	58,6%
Quote-part	1,0%	1,5%	
Autres produits bancaire	0	0	NS
Produits d'exploitation bancaire	94 576	92 689	-2,0%

Source : TASLIF

A fin juin 2011, les produits d'exploitation bancaires ont reculé de 2% par rapport à la même période en 2010, pour s'établir à MAD 92,7 millions. Cette baisse est attribuée au poste « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » qui a connu une baisse de 2,5% durant la même période, et ce malgré un recul de l'encours brut de 4,5%, grâce au montage de produits financiers à taux facial bas compensé par des commissions prélevées au déblocage.

I.1.1. Charges d'exploitation bancaires

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution et la répartition des charges d'exploitation bancaire par nature à fin juin 2010 et 2011 :

En K MAD	Jun 2010	Jun 2011	Var.
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	35 317	21 478	-39,2%
Quote-part	80,5%	61,9%	
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	467	0	-100,0%
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	7 540	13 025	72,7%
Quote-part	18,3%	37,5%	
Charges sur immobilisations en crédit bail et en location	0	0	NS
Autres charges bancaires	548	213	-61,1%
Charges d'exploitation bancaire	43 872	34 716	-20,9%

Source : TASLIF

Les charges d'exploitation bancaire ont connu une baisse de 20,9% au premier semestre 2011 par rapport à la même période en 2010. Cette baisse est due principalement à celle des intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit.

Ainsi, les intérêts sur crédits à moyen terme ont baissé de 39,2 % en raison de la baisse de l'encours des dettes et de non renouvellement des lignes de CMT. Après le problème de l'ex SALAF, la politique générale était de produire par le seul fonds de roulement de TASLIF, sans recours au financement externe.

Les intérêts sur titres de créances émis (BSF) ont augmenté de 72,7% et s'explique principalement par les intérêts sur les émissions des titres (BSF et obligations) réalisées en septembre 2010.

I.2. MARGE D'INTERET

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution semestrielle de la marge d'intérêt sur la période 2010-2011 :

En K MAD	Jun 2010	Jun 2011	Var.
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	NS
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	93 644	91 302	-2,5%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	0	0	NS
Intérêts et produits assimilés	93 644	91 302	-2,5%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	35 317	21 478	-39,2%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	467	0	-100,0%
Intérêts et charges assimilés sur opérations sur titres de créances émis	7 540	13 025	72,7%
Intérêts et charges assimilées	43 324	34 503	-20,4%
Marge d'intérêt	50 320	56 799	12,9%
<i>Taux de marge d'intérêt⁶⁰</i>	<i>53,7%</i>	<i>62,2%</i>	

Source : TASLIF

⁶⁰ Taux de marge d'intérêt = Marge d'intérêt / Intérêts et produits assimilés

Durant la première moitié de l'année 2011, la marge d'intérêt a confirmé sa tendance haussière. Ainsi, du fait d'une baisse plus importante des intérêts et charges assimilées (-20,4%) par rapport à celle des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (-2,5%), la marge d'intérêt a augmenté de 12,9% par rapport au 6 premiers mois de 2010, pour s'établir à MAD 56,8 millions.

De ce fait, le taux de marge d'intérêt a augmenté de 8,5 points, passant de 53,7% à fin juin 2010 à 62,2% à fin juin 2011.

En K MAD	Juin 2010	Juin 2011	Var.
Produits d'intérêt ⁶¹	93 644	91 302	-2,5%
Encours net moyen	1 779 406	1 363 924	-23,3%
Taux de sortie moyen*	10,60%	13,40%	
Charges d'intérêt ⁶²	43 324	34 503	-20,4%
Dettes moyennes ⁶³	1 526 077	1 273 209	-16,6%
Taux de refinancement moyen*	5,60%	5,40%	
Marge d'intermédiation	2,4%	4,0%	

Source : TASLIF

* Multipliés par 2

La hausse du taux de marge d'intérêt au premier semestre 2011 par rapport à la même période en 2010 est liée à l'effet conjugué de la hausse du taux de sortie moyen et la baisse du taux de refinancement moyen. Le premier est passé de 5,3% à 6,7% sur la période étudiée en raison du maintien du niveau de produits d'intérêt (-2,5%) malgré la baisse de l'encours net moyen (-23,3%). Le deuxième est passé de 2,8% à 2,7% grâce essentiellement à la baisse des charges d'intérêts (-20,4%).

I.3. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du produit net bancaire à fin juin 2010 et 2011 :

En K MAD	Juin 2010	Juin 2011	Var.
Produits d'exploitation bancaire	94 576	92 689	-2,0%
Charges d'exploitation bancaire	43 872	34 716	-20,9%
Produit net bancaire	50 704	57 973	14,3%
Dont :			
Marge d'intérêt	50 320	56 799	12,9%
Marge sur commissions	766	1 215	58,6%

Source : TASLIF

Le PNB au 30 juin 2011 s'élève à MAD 58 millions. Il a enregistré une hausse de 14% par rapport à la même période de 2010, en raison de :

- La baisse des charges d'intérêts de 20,9% due à la maîtrise des charges financières du 1^{er} semestre 2011 ;
- Maintien du niveau des produits malgré la baisse de l'encours clients.

I.4. LE PRODUIT NET NON BANCAIRE

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du produit net non bancaire aux premiers semestres 2010 et 2011 :

⁶¹ Intérêt et produits assimilés sur opération avec les établissements de crédits, avec la clientèle et sur titres de créances.

⁶² Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit + Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle + Intérêt et charges assimilés sur titre de créances émis.

⁶³ Dettes envers les établissements de crédit, dépôts de la clientèle et titres de créances émis.

En K MAD	Jun 2010	Jun 2011	Var.
Produits d'exploitation non bancaire	66	585	786,4%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	NS
Produit net non bancaire	66	585	786,4%

Source : TASLIF

A fin juin 2011, le produit net non bancaire s'établit à MAD 0,6 million contre environ MAD 0,1 millions à fin juin 2010.

I.5. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges générale d'exploitation au premier semestre 2011 par rapport à la même période en 2010 :

En K MAD	Jun 2010	Jun 2011	Var.
Produit net bancaire	50 704	57 973	14,3%
Produit net non bancaire	66	585	786,4%
Charges de personnel	7 542	7 037	-6,7%
Impôts et taxes	166	160	-3,6%
Charges externes	6 460	10 152	57,2%
Autres charges générales d'exploitation	1 399	248	-82,3%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 519	2 255	48,5%
Charges générales d'exploitation	17 086	19 852	16,2%
Résultat brut d'exploitation	33 684	38 706	14,9%
	<i>Marge opérationnelle⁶⁴</i>		
	35,6%	41,8%	17,4%

Source : TASLIF

Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 16,2% au premier semestre 2011 par rapport à la même période en 2010, à cause principalement des charges externes dont la hausse a été de 57,2% durant la même période et des charges d'amortissement qui ont augmenté de 48,5% :

- Les charges externes concernent les charges de la maintenance du nouveau Système d'information ainsi que les management fees ;
- Les charges relatives aux amortissements ont augmenté suite aux dotations liées aux investissements (SI, nouvelles agences, aménagement du siège etc.) dont le statut était en « Immobilisation en cours » au 31 décembre 2010.

Le résultat brut d'exploitation a augmenté de 14,9% durant la même période, totalisant un montant de MAD 38,7 millions, du fait de la hausse du PNB (+14,3%). En conséquence, le coefficient d'exploitation est resté stable à hauteur d'environ 34% comme le présente le tableau suivant :

	Jun 2010	Jun 2011
Coefficient d'exploitation⁶⁵	33,7%	34,2%

Source : TASLIF

I.5.1. Dotations aux provisions nettes des reprises sur créances irrécouvrables

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution et la répartition des dotations aux provisions par nature à fin juin 2011 par rapport à la même période en 2010 :

⁶⁴ Marge opérationnelle = Résultat brut d'exploitation / Produits d'exploitation bancaires

⁶⁵ Charges générales d'exploitation / PNB

En K MAD	Jun 2010	Jun 2011	Var.
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	65 631	72 757	10,9%
Autres dotations aux provisions	0	1 224	NS
Dotations aux provisions (1)	65 631	73 980	12,7%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	23 591	40 663	72,4%
Autres reprises de provisions	0	3 323	NS
Reprises de provisions (2)	23 591	43 987	86,5%
Dotations aux provisions nettes des reprises (1) - (2)	42 040	29 993	-28,7%
Pertes sur créances irrécouvrables (3)	0	0	NS
Récupérations sur créances amorties (4)	0	0	NS
Pertes nettes sur créances irrécouvrable (3) - (4)	0	0	

Source : TASLIF

Par mesure de prudence et compte tenu de l'abattement des valeurs des camions données en garantie d'ici la fin de l'année 2011, les « Dotations aux provisions pour créances en souffrance » au 30 juin 2011 tient compte de l'impact post-clôture observé sur le portefeuille au mois d'août 2011.

Malgré l'effet abattement, les dotations aux provisions nettes de reprise du 1er semestre enregistrent une baisse de 28,7 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution confirme l'effort en matière de recouvrement durant cette période (augmentation de 72,4% des reprises de provisions pour CES).

En K MAD	Jun 2010	Jun 2011	Var.
Dotations aux provisions pour CES	65 631	72 757	10,9%
Reprises de provisions pour CES	23 591	40 663	72,4%
Coût du risque (Dotations – Reprises)	42 040	32 094	-23,7%
<i>Coût du risque (en %)⁶⁶</i>	<i>2,2%</i>	<i>2,0%</i>	

Source : TASLIF

Les efforts de recouvrement des créances engagées par la société ont permis d'augmenter de 72,4% le montant des reprises de provisions, passant ainsi à MAD 40,7 millions à fin juin 2011. En conséquence le coût du risque a connu une baisse de 23,7% sur la période étudiée.

I.6. LE RESULTAT NET

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat net aux premiers semestres 2010 et 2011 :

⁶⁶ Coût du risque / Encours total brut

En K MAD	Juin 2010	Juin 2011	Var.
Résultat courant	-8 356	8 713	NS
Produits non courants	16 528	350	-97,9%
Charges non courantes	3 097	1	-100,0%
Résultat non courant	13 431	349	-97,4%
Résultat avant impôt	5 075	9 062	78,5%
Impôts sur les résultats	3 080	468	-84,8%
Résultat net de l'exercice	1 995	8 594	330,7%
	Marge nette consolidée	2,1%	9,3%

Source : TASLIF

Le résultat non courant est passé de MAD 13,4 millions à fin juin 2010 à MAD 0,3 million au 30.06.2011. En effet, le résultat non courant de juin 2010 contient des encaissements des indemnités payées par des concessionnaires impliqués dans l'affaire de l'escroquerie.

A fin juin 2011, TASLIF a réalisé un résultat net de MAD 8,6 millions contre MAD 2 millions à la même période en 2010. Cette situation s'explique par l'amélioration du résultat courant qui est passé d'un solde négatif de MAD 8,4 millions à un solde positif de MAD 8,7 millions, porté essentiellement par la hausse des reprises de provisions sur les créances en souffrance.

II. ANALYSE DU BILAN

II.1. ACTIF DU BILAN

Ci-dessous, l'évolution de l'actif du bilan au premier semestre 2011 par rapport à fin 2010 :

En K MAD	Décembre 2010	Juin 2011	Var.
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 257	1 908	51,8%
Poids	0,1%	0,1%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	34 154	13 415	-60,7%
Poids	2,1%	0,9%	
Créances sur la clientèle	1 417 988	1 309 858	-7,6%
Poids	87,3%	86,6%	
Titres de transaction de placement	858	21 859	2447,7%
Poids	0,1%	1,4%	
Autres actifs	64 421	61 579	-4,4%
Poids	4,0%	4,1%	
Impôt différé Actif	0	0	NS
Poids	0,0%	0,0%	
Titres de participation et emplois assimilés	100	100	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	
Immobilisations données en crédit-bail et en location	732	732	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	
Immobilisations incorporelles & corporelles	104 726	103 496	-1,2%
Poids	6,4%	6,8%	
TOTAL ACTIF	1 624 234	1 512 946	-6,9%

Source : TASLIF

Le total bilan a affiché à fin juin 2011 un repli de 6,9% par rapport à fin décembre 2010 pour s'établir à MAD 1 512,9 millions. Cette baisse est liée essentiellement à la baisse des créances sur la clientèle qui représentent 86,6% du total actif de la société.

II.1.1. Créances sur la clientèle

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des créances sur la clientèle au premier semestre 2011 par rapport à fin 2010 :

En K MAD	Décembre 2010	Juin 2011	Var.
Crédits à la consommation	1 134 924	1 116 481	-1,6%
Autres crédits	283 064	193 378	-31,7%
Créances sur la clientèle	1 417 988	1 309 859	-7,6%
% Total du bilan	87,3%	86,6%	

Source : TASLIF

L'encours net total enregistre une baisse de 7,6% au premier semestre 2011 par rapport à fin 2010. Cette baisse est liée aux (i) rachats par anticipation et (ii) aux effets de l'arrêt de la production décidé en 2010.

Le tableau suivant présente l'évolution des différents éléments de l'encours total net au 31.12.2010 et au 30.06.2011 :

En K MAD	Décembre 2010	Juin 2011	Var.
Encours total net	1 417 988	1 309 858	-7,6%
Encours net des CES	283 064	230 406	-18,6%
Encours brut des CES	554 335	533 797	-3,7%
Provisions sur CES	271 271	303 391	11,8%
Encours total brut*	1 689 259	1 613 249	-4,5%
Encours sain**	1 134 924	1 079 452	-4,9%

Source : TASLIF

* Encours brut = Encours net + Provisions sur CES

** Encours sain = Encours brut - Encours brut des CES

A fin juin 2011, L'encours sain s'est établi à MAD 1 079,5 millions, en baisse de 4,9% par rapport à fin 2010. Cette évolution est due à une baisse de 4,5% de l'encours brut sur la même période.

D'autre part, l'encours brut des CES a baissé de 3,7% grâce aux efforts de recouvrement déployés par la société, tandis que les provisions ont augmenté de 11,8% du fait de la prise en compte de l'abattement des valeurs des camions donnés en garantie d'ici la fin de l'année 2011.

Les autres crédits concernent l'encours net des créances en souffrance. Le tableau suivant présente la répartition de ces créances selon la classification de Bank Al-Maghrib :

En K MAD	Décembre 2010	Juin 2011	Var.
Créances pré-douteuses	102 427	59 437	-42,0%
Créances douteuses	80 449	49 674	-38,3%
Créances compromises	371 458	424 686	14,3%
Encours brut des créances en souffrance	554 335	533 797	-3,7%
Provisions sur créance en souffrance	271 271	303 391	11,8%
Encours net des créances en souffrance	283 064	230 406	-18,6%

Source : TASLIF

II.1.2. Autres postes d'actifs

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres postes d'actifs au premier semestre 2011 par rapport à fin 2010 :

En K MAD	Décembre 2010	Juin 2011	Var.
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	34 154	13 415	-60,7%
Titres de transaction de placement	858	21 859	2447,7%
Autres actifs	64 421	61 579	-4,4%
Immobilisations incorporelles & corporelles	104 726	103 496	-1,2%
Divers	2 089	2 740	31,2%
Total autres postes d'actifs	206 248	203 089	-1,5%
% Total du bilan	12,7%	13,4%	

Source : TASLIF

Suite aux remboursements anticipés des créances sur la clientèle, la trésorerie s'est trouvée momentanément excédentaire et placée sans risque en SICAV monétaire au jour le jour (actuellement cette position est soldée). C'est la raison pour laquelle, à fin juin 2011 la rubrique « titres de placement » a augmenté pour atteindre MAD 21,9 millions.

Le poste « Autres actifs » correspond aux compte de régularisation - Actif d'un montant de MAD 39,9 millions. Le reste étant réparti entre le compte « Etat, impôts et taxes » avec un montant de MAD 10,0 millions et le compte « Autres débiteurs » totalisant MAD 11,7 millions.

II.2. PASSIF DU BILAN

Ci-dessous, l'évolution du passif du bilan au premier semestre 2011 :

En K MAD	Décembre 2010	Juin 2011	Var
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	817 455	688 155	-15,8%
Poids	50,3%	45,5%	
Dépôts de la clientèle	5 718	5 886	2,9%
Poids	0,4%	0,4%	
Titres de créance émis	508 089	521 114	2,6%
Poids	31,3%	34,4%	
Autres passifs	91 785	90 110	-1,8%
Poids	5,7%	6,0%	
Provisions pour risques et charges	16 404	14 304	-12,8%
Poids	1,0%	0,9%	
Capitaux propres	184 783	193 378	4,7%
Poids	11,4%	12,8%	
Dont :			
Réserves et primes liées au capital	187 523	187 523	0,0%
Capital social	71 575	71 575	0,0%
Report à nouveau	16 331	-74 314	NS
Résultat net de l'exercice	-90 646	8 594	NS
TOTAL PASSIF	1 624 234	1 512 946	-6,9%

Source : TASLIF

II.2.1. Capitaux propres

Les capitaux propres de TASLIF s'élevaient à MAD 193,4 millions à fin juin 2011 contre MAD 184,8 millions à fin 2010, soit une hausse de 4,7% liée à l'amélioration du résultat net de la société.

II.2.1.1. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

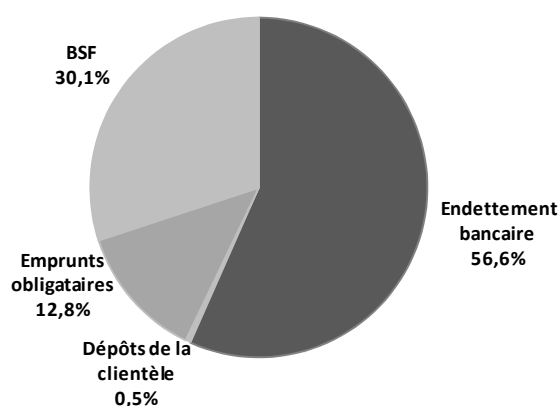
Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés au premier semestre 2011 par rapport à fin 2010 :

En K MAD	Décembre 2010	Juin 2011	Var
A terme	815 983	677 763	-16,9%
A vue	1 472	10 392	606,0%
Dettes envers les Ets de crédit et assimilés	817 455	688 155	-15,8%
% Total bilan	50,3%	45,5%	

Source : TASLIF

L'encours des crédits à moyen terme a baissé de 15,8 % en raison des remboursements normaux des crédits bancaires non renouvelés en raison du recours au financement par le seul fonds de roulement.

Figure 35. Répartition de l'endettement de TASLIF par moyen de financement à fin juin 2011



Source : TASLIF

A fin juin 2011, les dettes bancaires représentent 56,6% du montant des dettes, suivies par les Bons de Sociétés de Financement (BSF) avec 30,1% et les emprunts obligataires avec 12,8%.

II.2.2. Titres de créances émis

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des titres de créances émis au premier semestre 2011 par rapport à fin 2010 :

En K MAD	Décembre 2010	Juin 2011	Var
Titres de créances émis	508 089	521 115	2,6%
dont :			
Emprunt obligataire	151 961	155 718	2,5%
BSF	356 128	365 397	2,6%

Source : TASLIF

Les titres de créances émis ont augmenté légèrement en juin 2011 par rapport à la fin de l'année dernière.

II.2.2.1. Autres passifs

A fin juin 2011, les autres passifs ont baissé légèrement de 1,8% par rapport à la fin de l'année 2010, pour s'établir à MAD 90,1 millions. Ils comprennent principalement les créateurs diversés d'un montant de MAD 47,7 millions et le compte de régularisation - Passif d'un montant de MAD 23,5 millions.

II.2.2.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont baissé de 12,8% au premier semestre 2011 par rapport à fin 2010, suite à une reprise de provisions liée à un encaissement d'un montant de de MAD 2,3 millions auprès d'un concessionnaire.

III. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

III.1. RATIOS DE SOLVABILITE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de solvabilité de TASLIF au premier semestre 2011 par rapport à fin 2010 :

En K MAD	Décembre 2010	Juin 2011	Var
Fonds propres (1)	184 783	193 378	4,7%
Encours nets de crédits (2)	1 417 988	1 309 858	-7,6%
Ratio Fonds propres / Encours net de crédits (1) / (2)	13,0%	14,8%	
Endettement (3)	1 331 262	1 215 156	-8,7%
Gearing (3) / (1)	7,2x	6,3x	

Source : TASLIF

Ratio Fonds propres / Encours net de crédits

Le ratio Fonds propres / Encours net de crédits s'élève à 14,8% à fin juin 2011 contre 13,0% à fin décembre 2010, sous de l'effet conjugué de la hausse des fonds propres (+4,7%) et de la baisse de l'encours nets de crédits (-7,6%).

Gearing

A fin juin 2011, l'endettement net représente 6,3x les capitaux propres contre de 7,2x à fin 2010. Cette baisse est due la hausse des capitaux propres conjuguée à une baisse de l'endettement durant la même période.

III.2. RATIOS DE LIQUIDITE

Le tableau ci-après retrace l'évolution du ratio de liquidité de TASLIF au premier semestre 2011 par rapport à fin 2010 :

Ratio de liquidité consolidé (En K MAD)	Décembre 2010	Juin 2011	Var
Créances sur les établissements de crédit et assimilés			
- A vue	34 154	13 415	-60,7%
Autres actifs	64 421	61 579	-4,4%
Disponibilité à court terme⁶⁷	98 575	74 994	-23,9%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			
- A vue	1 472	10 392	606,1%
Autres passifs	91 786	90 110	-1,8%
Exigibles à court terme⁶⁸	93 258	100 502	7,8%
Ratio de liquidité	105,7%	74,6%	

Source : TASLIF

Au premier semestre 2011, les disponibilités à court terme couvrent 74,6% du passif à court terme de la société au lieu de 105,7% à fin 2010. Cette baisse du ratio de liquidité est liée à la baisse des créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue de 60,7% conjuguée à une hausse des dettes envers les établissements de crédit à vue de 606,1%.

⁶⁷ Opérations de trésorerie et opérations avec les établissements de crédits et assimilés + Opérations diverses

⁶⁸ Comptes ordinaires des établissements de crédits et assimilés + Opérations diverses

IV. ANALYSE DU RISQUE CLIENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux d'impayés et du taux de couverture à fin 2010 et au premier semestre 2011 :

En K MAD	Décembre 2010	Juin 2011	Var
Encours brut	1 689 259	1 613 249	-4,5%
Créances en souffrance sur clientèle ⁶⁹	554 335	533 797	-3,7%
Taux d'impayés	32,8%	33,1%	
Cumul des provisions	271 271	303 391	11,8%
Taux de provisionnement	48,9%	56,8%	

Source : TASLIF

Les créances en souffrance ont baissé de 3,7% à fin juin 2011 par rapport à fin 2010 avec un encours de MAD 533,8 millions.

A l'inverse, le poids des CES par rapport à l'encours brut a connu une hausse de 0,3 pt, soit un taux d'impayés de 33,1% à fin juin 2011 au lieu de 32,8% en 2010. Cette hausse est attribuée principalement au montant de l'encours brut qui a connu une baisse plus rapide sur la période étudiée, soit -4,5%.

L'encours des provisions a augmenté de 11,8%, pour s'établir à MAD 303,4 millions au 30.06.2011. Cette hausse s'explique par l'effet abatement comptabilisé en juin 2011.

⁶⁹ Hors agios réservés

V. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Ci-dessous, le tableau des flux de trésorerie de la société TASLIF au 30 juin 2010 et 2011 :

En K MAD		Juin 2010	Juin 2011	Var
(+)	Produits d'exploitation bancaire perçus	57 474	92 689	61,3%
(+)	Récupérations sur créances amorties	0	0	NS
(+)	Produits d'exploitation non bancaire perçus	766	935	22,1%
(-)	Charges d'exploitation bancaires versées	43 641	34 716	-20,5%
(-)	Charges d'exploitation non bancaires versées	0	1	NS
(-)	Charges générales d'exploitation versées	16 623	17 597	5,9%
(-)	Impôt sur les résultats versés	9 371	468	-95,0%
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES		-11 395	40 842	NS
Variation de :				NS
(+)	Créances sur établissements de crédit et assimilés	35 166	0	-100,0%
(+)	Créances sur la clientèle	183 329	76 036	-58,5%
(+)	Titres de transaction et de placement	0	-21 001	NS
(+)	Autres actifs	-98 808	-8 129	-91,8%
(+)	Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0	NS
(+)	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-174 185	-129 300	-25,8%
(+)	Dépôts de la clientèle	-162	168	-203,7%
(+)	Titres de créances émis	10 570	13 025	23,2%
(+)	Autres passifs	59 483	-625	-101,1%
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION		15 393	-69 826	NS
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)		3 998	-28 984	NS
(+)	Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0	NS
(+)	Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	NS
(-)	Acquisition d'immobilisations financières	0	0	NS
(-)	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 807	1 024	-73,1%
(+)	Intérêts perçus	0	0	NS
(+)	Dividendes perçus	42	0	-100,0%
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-3 765	-1 024	-72,8%
(+)	Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0	0	NS
(+)	Emission de dettes subordonnées	0	0	NS
(+)	Emission d'actions	0	0	NS
(+)	Prime de fusion	0	0	NS
(-)	Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	NS
(-)	Intérêts versés	0	0	NS
(-)	Dividendes versés	0	0	NS
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		0	0	NS
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)		233	-30 008	NS
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		14 483	34 939	141,2%
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		14 716	4 931	-66,5%

Source : TASLIF

A fin juin 2011, le niveau de trésorerie de clôture de TASLIF totalise MAD 4,9 millions contre MAD 14,7 millions à fin juin 2010, soit une baisse de 66,5%.

Les flux de trésorerie nets provenant du CPC affichent un solde positif de MAD 40,8 millions au lieu d'un solde négatif à la même période 2010 de MAD 11,4 millions. Cette performance est attribuée à

la hausse des produits d'exploitation bancaires perçus de 61,3% du fait de la reprise de la production au cours du premier semestre 2011.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement affichent un solde négatif de MAD 1,0 million contre MAD 3,8 millions à la même période 2010. Cette évolution est liée à la baisse du montant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

En K MAD	Jun 2010	Jun 2011	Var
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	-11 395	40 842	NS
Variation de :			
Créances sur établissements de crédit et assimilés	35 166	0	-100,0%
Créances sur la clientèle	183 329	76 036	-58,5%
Titres de transaction et de placement	0	-21 001	NS
Autres actifs	-98 808	-8 129	NS
Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0	NS
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-174 185	-129 300	-25,8%
Dépôts de la clientèle	-162	168	NS
Titres de créance émis	10 570	13 025	NS
Autres passifs	59 483	-625	-101,1%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	15 393	-69 826	NS
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	3 998	-28 984	NS

Source : TASLIF

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont connu une contre performance en passant d'un solde positif de MAD 4 millions à fin juin 2010 à un solde négatif de MAD 29 millions.

Cette évolution est attribuée principalement au solde des variations des actifs et passifs d'exploitation qui totalise MAD -69,8 millions au lieu de MAD 15,4 millions. En effet, le premier semestre 2011 a connu une baisse MAD 129,3 millions des dettes envers les établissements de crédit qui présente la part de lion dans les sources de financements de la société.



PARTIE VIII : PERSPECTIVES



AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de TASLIF.

I. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

La place du crédit à la consommation dans l'économie s'est fortement renforcée au cours des années 2000. Le secteur a connu au cours des dernières années une orientation positive qui résulte de plusieurs facteurs liés à la vigueur de la consommation des ménages et au dynamisme de l'offre des établissements de crédit dans un cadre réglementaire et prudentiel favorable. L'impact positif de ces facteurs devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

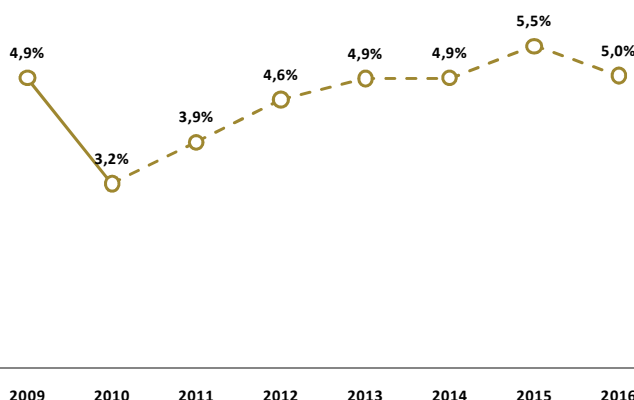
Ainsi, le marché du crédit à la consommation devrait continuer son trend régulier et soutenu de croissance. En effet, au vu de la croissance annuelle enregistrée des encours bruts de 6,6% sur la période 2008-2010, les perspectives de développement et de croissance du marché des crédits à la consommation sont favorables au regard des données macroéconomiques suivantes :

I.1. CROISSANCE PREVISIONNELLE DE L'ECONOMIE MAROCAINE

L'économie marocaine a fait preuve d'une bonne capacité de résilience face à la crise économique mondiale. Cette capacité repose sur des fondamentaux économiques solides, renforcés par l'impact positif des différents plans sectoriels suivis par le pays depuis le début des années 2000.

La poursuite du redressement de l'activité économique au niveau mondial et son incidence sur la demande extérieure adressée au Maroc, conjuguée à la poursuite du dynamisme des différentes branches d'activité et des différents plans sectoriels devraient continuer à soutenir la croissance de l'économie nationale.

Figure 36. Croissance prévisionnelle du PIB marocain à l'horizon 2016 (PIB à prix constants)



Source : Fonds Monétaire International, World Economic Outlook Database, Avril 2011

L'économie marocaine devrait connaître une croissance soutenue durant la période 2011-2016. En effet les projections du Fonds Monétaire International tablent sur une croissance moyenne de 4,8%.

Selon le HCP, 2011 devrait connaître une croissance de 4,8% bénéficiant de la relance de certaines activités économiques, d'une part, et des mesures prises par les pouvoirs publics en termes d'augmentations salariales et de soutien à la caisse de compensation, d'autre part.

La croissance du PIB devrait se situer ainsi à près de 4,5% en volume en 2012. L'inflation passerait de 1,6% en 2011 à 2,5% en 2012 en raison de l'accélération attendue de la demande intérieure, associée à la persistance de la hausse des prix à l'importation⁷⁰.

I.2. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES MENAGES

Après un ralentissement en 2009 et 2010, imputable aux effets de la crise économique internationale, la consommation des ménages devrait continuer à tirer la croissance économique en 2011 en s'alignant de nouveau sur la tendance observée au début des années 2000. Ainsi, le pouvoir d'achat des ménages devrait connaître une amélioration en 2011, permettant à la consommation des ménages de consolider son rythme de croissance élevé, de l'ordre de 4,0% au lieu de 2,2% en 2010⁷¹.

Au 1^{er} semestre 2011, la contribution de la consommation finale à la croissance du PIB aurait été plus soutenue qu'en 2010 et le rythme de croissance de la consommation des ménages aurait sensiblement accéléré (+4,8%, en glissement annuel).

Cette amélioration serait attribuable au dynamisme du marché du travail, au redressement des transferts des MRE et à la maîtrise de l'inflation. En effet, les estimations effectuées par Bank Al-Maghrib montrent une amélioration des déterminants de la consommation des ménages, avec une progression de 5,8% du revenu national brut disponible par habitant en 2011 contre 4,6% en 2010.

Par ailleurs, la décision prise par l'Etat de prévoir un montant additionnel de MAD 15 milliards au titre de la charge de compensation, portant ainsi cette dépense à MAD 32 milliards, devrait limiter l'impact du renchérissement des matières premières sur le pouvoir d'achat des ménages, contribuant ainsi au soutien des dépenses de consommation en 2011.

Les perspectives à long terme de la consommation des ménages seront principalement influencées par les tendances de fond suivantes :

- Emergence d'une nouvelle classe moyenne. Désormais, la classe moyenne représente 53% de la population marocaine, selon le Haut Commissariat au Plan, soit 16,3 millions d'habitants dont 62,9% installés en milieu urbain ;
- Développement des modes et habitudes de consommation des ménages ;
- Apparition de nouvelles formules de financement bancaire.

I.3. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU MARCHE DE CREDIT A LA CONSOMMATION

Plusieurs éléments positifs laissent présager de très bonnes perspectives d'évolution pour le marché du crédit à la consommation :

- L'urbanisation progressive de la population ;
- La tertiarisation prononcée de l'économie ;
- La bancarisation en croissance des ménages avec un doublement du taux de bancarisation en l'espace de 10 ans ;
- La poursuite de la libéralisation du secteur financier marocain (refonte de la législation, renforcement du rôle des autorités de régulation, lutte anti-blanchiment d'argent, etc.) ;
- L'amélioration de la notation du Maroc sur le plan international.

⁷⁰ HCP, Note d'information sur l'économie nationale en 2011 et 2012, 29.06.2011

⁷¹ Ibid.

L'évolution des niveaux de consommation devrait générer un besoin important en crédits à la consommation, sachant que l'encours brut par habitant au Maroc, qui était de MAD 1 363 en 2010, reste très faible en comparaison au niveau observé à titre d'exemple en France (MAD 26 510) ou en Espagne (MAD 21 516)⁷². De même, le taux de pénétration des crédits à la consommation n'est que de 10,0% au Maroc⁷³.

Par ailleurs, la structure des crédits devrait être conditionnée par les modes et habitudes de consommation affichés au Maroc et s'orienter essentiellement en faveur des prêts affectés sous l'effet notamment de la croissance et du renouvellement régulier du parc automobile marocain, du développement des produits alternatifs et de la progression des crédits d'équipement domestique.

Concernant les prêts non affectés, les crédits revolving devraient progresser de manière plus significative et prendre des parts plus importantes dans ce segment, notamment sous l'effet du développement de la bancarisation et des paiements par cartes.

Le renforcement de la législation de protection du consommateur et l'émergence des associations de défense des consommateurs auront un impact sur le pouvoir de négociation des sociétés de crédit à la consommation vis-à-vis de leur clientèle.

Le marché devrait aussi connaître l'émergence du segment de la clientèle à risque à travers la création de sociétés ou filiales spécialisées dans le Low Income Banking. L'objectif est de s'ouvrir sur une clientèle à revenu inférieur présentant des caractéristiques qui conduisent, selon les critères d'éligibilité actuels aux rejets des dossiers. Ce segment représente donc une opportunité de développement intéressante pour les acteurs du secteur.

⁷² SOFINCO, juin 2011

⁷³ Encours sains globaux / PIB au prix courant

II. PERSPECTIVES ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE TASLIF

Suite au retard enregistré dans la réalisation du plan prévisionnel 2009-2011 en raison de l'affaire d'escroquerie subie par l'ex-SALAF qui a causé un arrêt de la production, le plan prévisionnel 2011-2013, permettra à TASLIF de rattraper son retard, de doubler son encours et de se positionner comme un acteur indépendant de taille moyenne capable de challenger les principaux acteurs du secteur de crédit à la consommation.

Le Plan d'action sur la période 2011-2013 se résume principalement dans les éléments suivants :

- Le développement et l'élargissement de la gamme de produits, à travers le développement des produits alternatifs et du crédit revolving ;
- Extension du réseau commercial à travers l'ouverture en cours de 4 nouvelles agences en 2011 ;
- Développement accru du partenariat avec les concessionnaires ;
- Signature de plusieurs conventions notamment avec les groupes SAHAM et SANAM ;
- Recherche de nouvelles conventions dans les régions non-couvertes ;
- Assurer une bonne adéquation entre les ressources bancaires, de bourse, et du marché (TCN) en fonction des évolutions des taux ;
- Maintien d'un taux de marge suffisant à travers l'émission de BSF et d'obligations à des taux favorables afin de pouvoir reprendre la distribution de dividendes ;
- Lancement de la deuxième tranche du projet de refonte du système d'information ;
- Mise en œuvre du système des nouveaux crédits ;
- Gestion des nouveaux risques clients produits ;
- Animation du réseau des correspondants en offrant des produits innovants ;
- Recrutement et formation de nouvelles compétences en interne.

Par ailleurs, TASLIF compte continuer le renforcement des synergies la liant à CNIA SAADA Assurance à travers le développement de la production réalisée via le réseau commercial de CNIA SAADA Assurance. Ainsi, la valorisation du réseau de CNIA SAADA Assurance permettra à TASLIF d'être sur le même pied d'égalité que les sociétés de crédit à la consommation adossées à des banques.

III. DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

III.1. HYPOTHESES DE BASE

L'établissement des données financières prévisionnelles de TASLIF repose sur une analyse des fondamentaux de l'entreprise et notamment les performances financières historiques mais aussi sur une appréciation du potentiel de croissance qui devrait être généré à travers la réalisation des orientations stratégiques décrites plus haut.

Les données prévisionnelles de TASLIF se basent sur les hypothèses suivantes :

III.1.1. Hypothèses de revenus

Les projections de PNB de TASLIF résultent principalement des prévisions de croissance des encours et de la marge d'intérêts par produit.

Production des crédits (Financement)

Les prévisions de croissance de la production sont établies annuellement et prennent en compte les différents paramètres relatifs à :

- L'analyse de l'environnement économique national ;
- L'analyse de la dynamique concurrentielle du secteur ;
- L'analyse du positionnement actuel de TASLIF par segment ;
- Les orientations stratégiques de TASLIF pour chaque segment.

Au vu du Plan d'Affaires avancé au niveau de la présente note, les performances financières prévisionnelles devraient se baser sur une production brute de crédit sur la période 2011p-2013p qui se présente ainsi :

En K MAD	2010	2011p	2012p	2013p	% du total 2010	% du total 11p-13p
Organismes conventionnés	75 109	59 032	121 888	128 592	18,5%	11,6%
Fonctionnaires PPR et Retraités CMR	250 618	207 721	428 896	452 485	61,6%	40,8%
Clientèle directe	6 371	2 983	6 160	6 498	1,6%	0,6%
Camions	64 492	225 989	466 616	492 280	15,9%	44,4%
Crédit Véhicule	10 178	6 496	13 412	14 150	2,5%	1,3%
Crédit Revolving	0	3 267	6 745	7 116	0,0%	0,6%
Alternatifs	0	3 267	6 745	7 116	0,0%	0,6%
Total Financement brut	406 767	508 755	1 050 463	1 108 238	100,0%	100,0%

Source : TASLIF

La production brute devrait donc enregistrer une croissance annuelle moyenne de 47,6% sur la période 2011p-2013p. Un taux de RPA (remboursement par anticipation) cible de 25% a été retenu pour l'estimation de la production nette.

En 2012, la production devrait évoluer de 106,5% sur tous les segments par rapport à 2011. Cette forte croissance est liée au programme d'émissions de BSF et d'obligations prévues en 2012 pour un montant total de MAD 770 millions et qui permettra à la société d'avoir plus de liquidités à distribuer. D'autre part, le programme d'extension du réseau commercial permettra la création de nouvelles agences TASLIF et la conclusion de nouvelles conventions avec d'autres agences CNIA SAADA Assurance, ce qui aura des retombées positives sur la croissance de l'activité.

En ce qui concerne la production hors camions, véhicules et nouveaux produits, les chiffres prévisionnels ont été lissés sur la base de la répartition de la production observée en 2009 en prenant en considération des pics de production liés aux vacances d'été, au Ramadan, à la rentrée scolaire, au Aïd et aux fêtes de fin d'année.

La part des financements accordés aux fonctionnaires et retraités devraient baisser de 61,6% en 2010 à 40,8% sur la période prévisionnelle au profit des crédits camions qui devraient passer de 15,9% en 2010 à 44,4% sur la période 2011p-2013p.

Le tableau suivant présente la durée des crédits et le différé de paiement sur la période prévisionnelle 2011p-2013p :

En mois	2010	2011p	2012p	2013p
Durée moyenne Crédit Hors Camions	72	72	72	72
Durée moyenne Crédit Camions	44	44	44	44
Différé de paiement	1	1	1	1

Source : TASLIF

Les durées moyennes de crédits et les différés de paiement devraient rester stables tout au long de la période prévisionnelle.

Evolution des encours

Le taux d'impayés retenu pour la réalisation des prévisions est présenté dans le tableau suivant⁷⁴ :

En K MAD	2008	2009	2011p	2012p	2013p
Taux d'impayés sur tombées	6,0%	6,0%	8,0%	6,0%	6,0%

Source : TASLIF

Ainsi, l'encours brut et les créances en souffrances devraient évoluer de la manière suivante :

En K MAD	2008	2009	2011p	2012p	2013p
Encours brut	1 255 856	1 973 147	1 712 581	2 101 309	2 481 149
Encours brut des CES	83 448	259 790	585 487	610 962	639 771
Encours sain des Crédits sur la clientèle	1 172 408	1 713 357	1 129 153	1 486 778	1 834 372
Provisions sur CES	60 780	102 077	290 585	310 741	332 169
Taux de couverture des CES	72,8%	39,3%	49,6%	50,9%	51,9%
Taux de contentieux	6,6%	13,2%	34,2%	29,1%	25,8%

Source : TASLIF

Le taux de couverture des créances en souffrance devrait connaître une amélioration sur la période 2011p-2013p passant de 49,6% en 2011p à 51,9% à fin 2013p. De même pour le taux de contentieux qui devrait passer de 34,2% en 2011p à 25,8% en 2013p.

Taux de sortie et de refinancement moyens

L'évolution de la marge d'intérêt est estimée sur la base de l'évolution des produits d'intérêts, calculés sur la base des taux d'intérêt appliqués aux encours par produits, et les charges d'intérêt résultant des besoins de refinancement de l'activité.

⁷⁴ Le taux d'impayés en 2010 a été écarté vu le caractère exceptionnel de l'affaire d'escroquerie.

TASLIF devrait continuer sa politique de recherche des meilleures conditions de refinancement et d'assurer une meilleure adéquation des emplois et des ressources en termes de durée. Toutefois, la marge d'intérêt de TASLIF devrait subir de fortes pressions en raison de l'intensification de la concurrence sur le marché du crédit à la consommation.

L'évolution prévisionnelle du taux de sortie moyen demeure conditionnée par deux facteurs :

- Les contraintes réglementaires imposées par Bank Al-Maghib ;
- Les contraintes commerciales dictées par la concurrence.

Cette évolution devrait se présenter comme suit :

	Moy. 08/10	2011p	2012p	2013p
Taux de sortie moyen				
Camions	12,95%	14,27%	14,27%	14,27%
Hors camions	12,20%	12,00%	12,00%	12,00%
Taux de refinancement moyen	5,29%	6,25%	6,25%	6,25%

Source : TASLIF

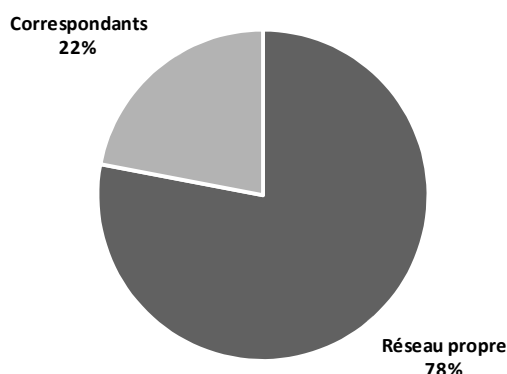
Le taux de refinancement moyen devrait s'établir à 6,25% sur la période 2011p-2013p au lieu de 5,29% en moyenne sur la période 2008-2010.

Evolution du réseau commercial

Dans le cadre du renforcement du réseau commercial il sera procédé à l'ouverture de 4 agences TASLIF sur la période 2011p-2013p : Marrakech, Tanger, Oujda et Fès. Ces ouvertures ont été prises en compte lors de l'estimation des données prévisionnelles.

La production de crédit par réseau de distribution sur la période prévisionnelle devrait être autour de 78% pour le réseau propre et de 22% pour les correspondants, alors qu'en 2010 la production a été répartie de 60% pour le réseau propre et 40% pour les correspondants. La modification de la répartition des financements sur la période prévisionnelle est liée à l'ouverture des 4 agences propres.

Figure 37. Répartition prévisionnelle de la production de crédits par réseau sur la période 2011p-2013p



Source : TASLIF

III.1.2. Charges générales d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle des effectifs de TASLIF sur la période 2011p-2013p :

En K MAD	2010	2011p	2012p	2013p
Cadres supérieurs	3	3	3	3
Cadres	19	27	27	27
Employés	68	83	83	83
Occasionnels (en équivalent temps plein)	7	7	7	7
TOTAL	97	120	120	120

Source : TASLIF

Les charges générales d'exploitation ont été estimées sur la base du réalisé en 2010, avec une hausse de 8% des charges de personnel par an⁷⁵, un taux de commissionnement de 2% pour la production des apporteurs hors véhicule et de 3% pour les véhicules.

Pour les commissions des sociétés de recouvrement, un taux de 12% sur les impayés récupérés a été retenu, sur la base d'une part de 33% du recouvrement réalisé par des sociétés de recouvrement externe au groupe.

III.1.3. Hypothèses de financement

Les levées de fonds par TASLIF sur la période prévisionnelle 2011p-2013p se présentent comme suit :

En K MAD	2010	2011p	2012p	2013p
Bons de Sociétés de Financement	350 000		350 000	
Emprunt obligataire	100 000		420 000	330 000
Augmentation de capital		96 626		
CMT	53 600	60 000	200 000	
TOTAL	450 000	156 626	970 000	330 000

Source : TASLIF

Le montant total qui devrait être levé sur la période prévisionnelle devrait s'établir à MAD 1,5 milliard.

III.1.4. Hypothèses d'investissements

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle des investissements de TASLIF sur la période 2011p-2013p :

En K MAD	2010	2011p	2012p	2013p
Système d'information - Software	401	1 560	1 750	1 750
Système d'information - Hardware	4 491	2 100		
Aménagement Agences propres	725	1 600		
Chang. Identité visuelle / Campagne instit.		2 000		
Autres investissements Courants	278	500	500	500
Total Investissements	5 895	7 760	2 250	2 250

Source : TASLIF

Le montant total des investissements que devrait réaliser TASLIF sur la période prévisionnelle 2011p-2013p devrait s'élever à MAD 12,3 millions.

III.1.5. Synthèse

Le tableau suivant reprend les principales hypothèses de base du Business Plan 2011p-2013p :

⁷⁵ 7% en 2011.

Tableau 50. Principales hypothèses de base du Business Plan 2011p-2013p

En M MAD	Moy. 08/10	2010	2011p	2012p	2013p
Production brute (financement)	804	402	509	1 051	1 108
<i>Evolution en %</i>			26,7%	106,5%	5,5%
Taux de RPA	29,3%	38,0%	25,0%	25,0%	25,0%
Production nette	239	-284	382	788	831
Durée moyenne des financements (CAM & VHP) ⁷⁶ – en mois	41	38	44	44	44
Durée moyenne des financements (hors CAM & VHP) – en mois	79	82	72	72	72
Différé de paiement – en mois	1	1	1	1	1
Taux de sortie moyen - Camions	12,95%	14,25%	14,27%	14,27%	14,27%
Taux de sortie moyen - Hors Camions	12,20%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%
Taux de refinancement moyen	5,29%	5,56%	6,25%	6,25%	6,25%
Taux d'impayés moyen	12,3%	25,0%	8,0%	6,0%	6,0%
Taux des CES	17,5%	32,8%	34,1%	29,4%	26,4%
Taux de couvertures des CES	53,7%	48,9%	49,6%	51,0%	52,4%
Investissements	8 750	5 895	7 760	2 250	2 250
Pay-Out	47,0%	-	-	-	-

Source : TASLIF

⁷⁶ Crédits camions et véhicules

III.2. COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES PREVISIONNELS SIMPLIFIE

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats des comptes de produits et charges de TASLIF sur la période prévisionnelle :

En K MAD	2010	2011p	2012p	2013p	Var. 11p/10	Var. 12p/11p	Var. 13p/12p
Produits d'exploitation bancaire	195 227	157 553	182 058	230 414	-19,3%	15,6%	26,6%
Charges d'exploitation bancaire	83 741	67 687	81 991	102 363	-19,2%	21,1%	24,8%
Produit net bancaire	111 487	89 866	100 067	128 051	-19,4%	11,4%	28,0%
Produit net non bancaire	429	0	0	0	-100,0%	NS	NS
Charges de personnel	15 251	21 996	23 378	24 867	44,2%	6,3%	6,4%
Impôt et taxes	311	397	398	400	27,7%	0,3%	0,5%
Autre charges externes	19 193	21 619	27 720	27 931	12,6%	28,2%	0,8%
Autre charges générale d'exploitation	4 282	2 804	2 839	2 876	-34,5%	1,2%	1,3%
DEAP des immo. incorp. et corp.	1 434	8 014	7 987	6 561	458,9%	-0,3%	-17,9%
Charges générales d'exploitation	40 472	54 829	62 322	62 635	35,5%	13,7%	0,5%
Résultat brut d'exploitation	71 445	35 037	37 745	65 416	-51,0%	7,7%	73,3%
Coût du risque	169 194	19 314	20 156	21 428	-88,6%	4,4%	6,3%
Autres dotations	11 258	0	0	0	-100,0%	NS	NS
Résultat courant	-109 006	15 723	17 589	43 988	NS	11,9%	150,1%
Résultat non courant	19 364	0	0	0	-100,0%	NS	NS
Résultat avant impôt	-89 642	15 723	17 589	43 988	NS	11,9%	150,1%
Impôt sur les résultats	1 003	788	910	1 152	-21,4%	15,5%	26,6%
Résultat net de l'exercice	-90 645	14 935	16 679	42 836	NS	11,7%	156,8%

Source : TASLIF

III.2.1. Produits d'exploitation bancaire

Portés essentiellement par les intérêts sur opérations avec la clientèle, les produits d'exploitation bancaire devraient enregistrer une croissance annuelle moyenne de 5,7% sur la période 2010- 2013p pour passer de MAD 195,2 à MAD 230,4 millions. La plus forte progression sera enregistrée en 2013 (+26,6%).

La forte croissance des produits d'exploitation bancaires proviendrait des retombées de la fusion-absorption de SALAF, du renforcement des synergies avec le réseau commercial de CNIA SAADA Assurance, de l'extension du réseau commercial à travers l'ouverture de nouvelles agences et de la conclusion de nouvelles conventions.

III.2.2. Charges d'exploitation bancaire

Constituées essentiellement des charges de refinancement, les charges d'exploitation bancaires devraient enregistrer une croissance annuelle moyenne de 6,9%.

III.2.3. Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire connaît une croissance annuelle moyenne de 4,7% entre 2010 et 2013p, en raison notamment de :

- Une progression annuelle moyenne de 39,7% des crédits distribués ;
- Un retour à un niveau plus modéré de la marge d'intérêts qui devrait passer de 57,1% en 2010 à 55,6% en 2013p.

Cette croissance devrait provenir en partie du renforcement des synergies avec le réseau d'agents et courtiers de CNIA SAADA Assurance et l'augmentation des crédits octroyés via ce réseau.

III.2.4. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation devraient enregistrer une forte évolution de 35,5% en 2011p pour ensuite connaître une croissance annuelle moyenne de 6,9% entre 2011p et 2013p, plus faible que celle réalisée par le PNB sur la même période, soit 19,4%.

L'évolution des charges générales d'exploitation devrait être portée principalement par les charges de personnel (TCAM de 17,7% entre 2010 et 2013p) et les autres charges externes (TCAM de 13,3%).

Les autres charges externes sont principalement composées des commissions des correspondants et sociétés de recouvrement et des Management fees versés à SANAM.

III.2.5. Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation affiche un TCAM de -2,9% sur la période 2010-2013p, en raison notamment de la hausse du coefficient d'exploitation qui passe de 36,3% en 2010 à 48,3% en 2013p.

III.2.6. Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation devrait évoluer sur la période 2010-2013p comme suit :

En M MAD	2010	2011p	2012p	2013p
Coefficient d'exploitation	32,5% ⁷⁷	61,0%	62,3%	48,9%

Source : TASLIF

Le coefficient d'exploitation bancaire devrait progresser sur la période prévisionnelle passant de 32,5% en 2010 à 62,3% en 2012p pour ensuite descendre à 48,9% en 2013p.

III.2.7. Coût du risque

Le coût du risque devrait évoluer positivement passant à MAD 21,4 millions en 2013p contre MAD 19,3 millions en 2011p, soit un TCAM de 5,3%.

L'évolution du coût du risque sur la période 2011p-2013p devrait se présenter comme suit :

	2010	2011p	2012p	2013p
Taux des CES	32,8%	34,2%	29,1%	25,8%
Taux de provisionnement	48,9%	49,6%	50,9%	51,9%
Coût du risque	10,0%	1,1%	1,0%	0,9%

Source : TASLIF

III.2.8. Résultat net

Le résultat net devrait se redresser fortement passant de MAD -90,6 millions en 2010 à MAD 14,9 millions en 2011p, pour ensuite atteindre MAD 42,8 millions en 2013p soit un taux de croissance annuel moyen de 69,4% sur la période 2011p-2013p.

⁷⁷ Hors charges à répartir sur plusieurs exercices

III.3. BILAN PREVISIONNEL SIMPLIFIE

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle des principaux agrégats bilanciaux de TASLIF sur la période 2011p-2013p :

En K MAD	2010	2011p	2012p	2013p	Var. 12/11	Var. 13/12
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 257	0	197 784	0	NS	-100,0%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	34 154	0	0	0	NS	NS
Créances sur la clientèle	1 417 988	1 421 996	1 790 568	2 148 980	25,9%	20,0%
Crédits à la consommation	1 134 924	1 127 094	1 490 346	1 841 378	32,2%	23,6%
Autres crédits (créances en souffrance nettes)	283 064	294 902	300 221	307 602	1,8%	2,5%
Titres de transaction de placement	858	858	858	858	0,0%	0,0%
Autres actifs	64 421	119 227	163 046	235 395	36,8%	44,4%
Impôt différé Actif	0	0	0	0	NS	NS
Titres de participation et emplois assimilés	100	256	256	256	0,0%	0,0%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	732	870	870	870	0,0%	0,0%
Immobilisations corporelles & incorporelles	104 726	104 473	98 736	94 425	-5,5%	-4,4%
Ecart d'acquisition						
TOTAL ACTIF	1 624 236	1 647 680	2 252 117	2 480 784	36,7%	10,2%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	817 455	686 674	505 744	278 675	-26,3%	-44,9%
A vue	1 472	128 216	0	9 468	-100,0%	NS
A terme	815 983	558 458	505 744	269 206	-9,4%	-46,8%
Dépôts de la clientèle	5 718	5 718	5 718	5 718	0,0%	0,0%
Titres de créance émis	508 089	457 304	1 151 282	1 496 145	151,8%	30,0%
Titres de créances négociables	356 128	356 044	713 006	713 006	100,3%	0,0%
Emprunts obligataires	151 961	101 260	438 276	783 140	332,8%	78,7%
Autres passifs	91 785	185 234	259 945	327 982	40,3%	26,2%
Provisions pour risques et charges	16 404	16 404	16 404	16 404	0,0%	0,0%
Impôts différés passifs	0	0	0	0	NS	NS
Provisions réglementées	0	0	0	0	NS	NS
Capitaux propres	184 784	296 345	313 024	355 860	5,6%	13,7%
Dont :						
<i>Capital social</i>	71 575	214 725	214 725	214 725	0,0%	0,0%
<i>Réserve légale</i>	5 616	5 616	6 363	7 197	13,3%	13,1%
<i>Prime d'émission</i>	169 326	61 068	61 068	61 068	0,0%	0,0%
<i>Prime de fusion</i>	12 581	0	0	0	NS	NS
<i>Report à nouveau</i>	16 331	0	14 189	30 033	NS	111,7%
<i>Résultat net de l'exercice</i>	-90 645	14 935	16 679	42 836	11,7%	156,8%
TOTAL PASSIF	1 624 236	1 647 680	2 252 117	2 480 784	36,7%	10,2%

Source : TASLIF

III.3.1. Actif

Le total Actif passe de MAD 1 624,2 millions pour s'établir à près de MAD 2 480,8 millions en 2013p, en hausse annuelle moyenne de près de 15,2%.

III.3.2. Créances sur la clientèle

L'encours net sur la clientèle enregistre une croissance annuelle moyenne de 14,9% sur la période 2010-2013p, en raison essentiellement de la progression des crédits distribués sur la période prévisionnelle.

Le tableau suivant présente l'évolution des créances sur la clientèle sur la période prévisionnelle :

En K MAD	2010	2011p	2012p	2013p	Var. 11/10	Var. 12/11	Var. 13/12
Crédits à la consommation	1 134 924	1 127 094	1 490 346	1 841 378	-0,7%	32,2%	23,6%
CES nettes	283 064	294 902	300 221	307 602	4,2%	1,8%	2,5%
Créances sur la clientèle	1 417 988	1 421 996	1 790 567	2 148 980	0,3%	25,9%	20,0%

Source : TASLIF

III.3.3. Capitaux propres

Les capitaux propres affichent une croissance annuelle moyenne de 24,6% sur la période 2010-2013p pour s'établir à MAD 357,5 millions en 2013p contre MAD 184,8 millions en 2010.

En K MAD	2011p	2012p	2013p
Ratio de rentabilité des capitaux propres ⁷⁸	5,5%	5,8%	13,9%
Ratio de solvabilité ⁷⁹	20,9%	19,5%	18,1%

Source : TASLIF

La rentabilité des capitaux propres devrait passer d'une rentabilité négative en 2010 à un niveau de rentabilité de 13,9% à l'horizon 2013p principalement en raison de l'amélioration du résultat net.

III.3.4. Structure financière

Les dettes envers les établissements de crédit devraient connaître un trend baissier en passant de MAD 817,5 millions en 2010 à MAD 388,7 millions en 2013p.

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle de la structure de financement sur la période 2011p-2013p :

En K MAD	2010	2011p	2012p	2013p
Bons de Sociétés de Financement	23,6%	24,7%	36,2%	33,5%
Emprunt obligataire	10,1%	7,0%	22,2%	36,8%
Dettes bancaires	54,1%	47,7%	25,7%	13,1%
Fonds propres	12,2%	20,6%	15,9%	16,7%

Source : TASLIF

Les dettes bancaires devrait passer de 54,1% de la structure de financement à seulement 13,1% en 2013p. Cette baisse se fera en faveur des émissions de titres de créances. En effet, la part des emprunts obligataires devrait passer de 10,1% en 2010 à 36,8% en 2013p et celle des BSF devrait passer de 23,6% à 33,5% en 2013p.

La part des fonds propres devrait être renforcée en passant de 12,2% à 16,7% en 2013p principalement suite à l'augmentation de capital objet de la présente note d'information et à la progression du résultat net.

⁷⁸ Résultat net de l'année N / Capitaux propres de l'année N (hors résultat net)

⁷⁹ Capitaux propres de l'année N / Encours net moyen de l'année N-1 et N

III.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNEL

Le tableau suivant reprend les principaux postes du tableau des flux de trésorerie de TASLIF sur la période prévisionnelle :

En K MAD	2010	2011p	2012p	2013p
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	180 926	157 553	182 058	230 414
(+) Récupérations sur créances amorties				
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	19 794			
(-) Charges d'exploitation bancaires versées	83 741	67 687	81 991	102 363
(-) Charges d'exploitation non bancaires versées				
(-) Charges générales d'exploitation versées	39 038	46 815	54 335	56 074
(-) Impôt sur les résultats versés	1 003	788	910	1 152
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	76 939	42 263	44 822	70 824
Variation de :				
(+) Créances sur établissements de crédit et assimilés	-451 567	34 154	0	0
(+) Créances sur la clientèle	838 562	23 322	388 728	379 840
(+) Titres de transaction et de placement	858	0	0	0
(+) Autres actifs	37 317	54 807	43 819	72 349
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-139	138	0	0
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-166 496	-257 525	-52 714	-236 538
(+) Dépôts de la clientèle	-5 321	0	0	0
(+) Titres de créance émis	-101 340	-50 785	693 978	344 864
(+) Autres passifs	-67 804	93 449	74 711	68 037
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	84 070	-327 282	283 428	-275 826
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITE D'EXPLOITATION (I + II)	161 009	-285 019	328 250	-205 002
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	156			
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
(-) Acquisition d'immobilisations financières		156	0	0
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	88 980	7 760	2 250	2 250
(+) Intérêts perçus				
(+) Dividendes perçus	14 301			
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-74 523	-7 916	-2 250	-2 250
(+) Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus				
(+) Emission de dettes subordonnées				
(+) Emission d'actions		35 788		
(+) Prime d'émission		60 839		
(+) Prime de fusion	12 581			
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés				
(-) Intérêts versés				
(-) Dividendes versés	20 041			
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-7 460	96 626	0	0
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	79 026	-196 309	326 000	-207 252
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-44 085	34 940	-161 369	164 631
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	34 941	-161 369	164 631	-42 621

Source : TASLIF

Les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges devraient enregistrer une croissance annuelle moyenne de 29,5% sur la période prévisionnelle 2011p-2013p grâce de la bonne tenue des produits d'exploitation bancaires.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation devraient passer de MAD -285 millions en 2011p à MAD -205 millions en 2013p.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement devraient passer d'un flux d'investissement sortant de MAD -7,9 millions en 2011p à MAD -2,3 millions en 2013p.

La trésorerie nette devrait passer d'un solde négatif de MAD 161,4 millions en 2010 à un solde positif de MAD 164,6 millions en 2012p avant de s'établir à MAD -42,6 millions en 2013p.



PARTIE IX : FACTEURS DE RISQUE



I. RISQUE CLIENTS

TASLIF segmente sa clientèle en 4 catégories : clients conventionnés, fonctionnaires actifs, fonctionnaires retraités (affiliés à la CMR) et clients directs. Pour les 3 premières catégories, il s'agit des clients retenus à la source.

Clients retenus à la source :

Ce segment présente un risque de non recouvrement limité en raison :

- De la stabilité des revenus des fonctionnaires et des salariés ;
- Du prélèvement à la source des mensualités dues ;
- De la fixation du plafond d'endettement des fonctionnaires à travers la signature d'une convention entre la PPR et les sociétés de crédits.
- De la fixation d'un plafond de quotité non cessible respectant le ratio d'endettement des fonctionnaires.
- De la couverture assurance décès-invalidité.

A noter que les mensualités sont prélevées à la source par les payeurs (la PPR, CMR, organismes conventionnés, CIMR).

Clients directs :

Contrairement aux clients conventionnés et aux retraités, les mensualités dues par les clients directs ne sont pas prélevées à la source. En effet, Le remboursement du crédit est effectué via des prélèvements automatiques ou par des lettres de change normalisées et dépend de la disponibilité des fonds au moment du prélèvement.

Ce segment présente un risque de non recouvrement. Toutefois, il est atténué par la mise en place de critères de sélection et d'étude de dossiers.

Ce segment représente moins de 1,12% de l'encours net de TASLIF.

II. RISQUE LIE A L'EVOLUTION DU TMIC

La rentabilité de TASLIF est liée à l'évolution du TMIC qui plafonne le taux de sortie maximum à appliquer par les sociétés du secteur et en conséquence leurs marges.

Suite à la publication de la circulaire de Bank Al-Maghrib n°19/G/2006, le TMIC est corrigé au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

La baisse continue qu'a connu le TMIC depuis 1997 a eu un impact négatif sur la rentabilité du secteur et plus particulièrement les petites structures qui ont été contraintes de compresser leurs marges parallèlement à l'augmentation du coût de refinancement et à la baisse du TMIC.

III. RISQUE TAUX

A l'instar de tous les établissements financiers, TASLIF est exposée au risque de taux d'intérêt. Une hausse des taux d'intérêt sur le marché impliquerait un renchérissement du coût de refinancement. Dans ce contexte, TASLIF a pu maintenir sa rentabilité grâce à la maîtrise de son coût de refinancement à travers la mise en place d'une politique de refinancement basée sur la

diversification des ressources (émission de BSF, emprunts obligataires, substitution des facilités de caisse par des crédits SPOT, etc.).

Par ailleurs, TASLIF est dotée d'un logiciel de gestion de trésorerie permettant le suivi au quotidien de l'évolution de sa trésorerie et donc une meilleure optimisation des coûts de refinancement.

IV. RISQUE DE LIQUIDITE

TASLIF détermine ses besoins nets de liquidité à l'occasion de l'arrêté de ses budgets et négocie la révision des autorisations pour assurer à tout moment ses exigibilités et honorer ses engagements de financement envers sa clientèle. Pour cela, elle adosse les emplois aux ressources les emplois aux ressources.

Par ailleurs TASLIF diversifie ses ressources de refinancement par le recours au marché financier à travers des émissions d'emprunts obligataires, de BSF et en faisant appel public à l'épargne (augmentation de capital).

V. RISQUE D'INADEQUATION ACTIF-PASSIF

De par la nature de leur activité, les sociétés de financement doivent estimer et piloter l'équilibre entre leurs ressources et les emplois au regard des risques pris, sous contrainte d'un niveau de rentabilité. Afin de préserver la rentabilité et la liquidité, ces sociétés doivent adosser leurs emplois à des ressources présentant des similitudes en terme de durée.

TASLIF répond à cette exigence.

VI. RISQUE REGLEMENTAIRE

Dans un environnement en pleine mutation, la Banque Centrale s'est employée à renforcer le cadre légal et réglementaire applicable aux établissements de crédit pour l'aligner sur les standards internationaux.

A cet égard, Bank Al-Maghrib a revu le niveau de capital minimum requis pour les sociétés de crédit à la consommation, le portant à 50 millions de dirhams au lieu de 20 millions et ce, en vertu de la circulaire n°1/G/2011. Les sociétés qui ne disposent pas de ce capital minimum disposent d'une année à compter de la date de publication de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances portant homologation de la circulaire n°1/G/11 au Bulletin Officiel.

D'autre part, la circulaire de Bank Al-Maghrib n°5/G/10 du 31 décembre 2010 a fixé le coefficient minimum de solvabilité à 10%. Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence ce coefficient, sur base consolidée ou sous-consolidée et/ou individuelle.

Par ailleurs, la loi édictant des mesures de protection du consommateur a été adoptée et publiée au Bulletin officiel n°5932 du 07 avril 2011. Dans son esprit, la loi vise à instaurer des règles efficaces pour la défense du consommateur, la protection de ses intérêts économiques et son information dans un cadre de transparence.

Ces mesures sont respectées par TASLIF et ne devraient pas avoir un impact négatif sur l'activité de la société. Toutefois, le ratio de solvabilité de TASLIF s'établit à 8,6% à fin 2010. La présente opération ainsi que les prévisions de résultat en 2011 devraient permettre de le rétablir à un niveau supérieur au minimum réglementaire.

VII. RISQUE JURIDIQUE ET SOCIAL

A sa connaissance, TASLIF n'encourt aucun risque juridique significatif. Néanmoins, un litige susceptible d'engager la responsabilité de TASLIF a été relevé suite au départ d'un cadre. En 2007, ce risque a été couvert par la constatation d'une dotation aux provisions pour risque d'un montant de MAD 300 000.

VIII. RISQUE FISCAL

A l'instar des autres établissements de crédit, le risque fiscal découlerait d'une interprétation différente des règles de provisionnement de Bank Al-Maghrib par l'administration fiscale.

IX. RISQUE OPERATIONNEL

L'affaire d'escroquerie subie par TASLIF a obligé la société de prendre de plus en plus considération du risque opérationnel auquel elle est exposée compte tenu de la nature de son activité.

A travers sa nouvelle organisation et ses divers chantiers lancés, TASLIF a renforcé sa maîtrise des risques opérationnels. En effet, la cartographie des risques opérationnels ainsi que les travaux de revue des processus métiers ont permis une meilleure visibilité sur les risques potentiels. A partir de ces travaux, TASLIF élabore son manuel des procédures ainsi que ses états de reporting. Des entités de contrôle ont été mises en place : une entité de contrôle comptable ainsi qu'une entité Contrôle et Pilotage du Recouvrement et Contentieux.

TASLIF après avoir géré au sein du service commercial le SAV, prévoit dans sa nouvelle organisation une entité dédiée au service après vente qui aura pour mission la gestion des réclamations clients et le suivi de leur dénouement.

X. RISQUE INFORMATIQUE

X.1. SECURITE PHYSIQUE

Afin de se prémunir contre les risques informatiques, TASLIF a mis en place une stratégie de sécurité déclinée comme suit :

- Les serveurs de production sont hébergés au niveau d'une « salle de machines » située au siège de TASLIF et équipée de tous les outils de sécurité:
 - Faux plancher contre le risque d'inondations, vitrage, contrôleur d'accès lecteur de cartes, détecteur de fumée, détecteur de mouvement et vidéosurveillance ;
 - Une procédure écrite gère les accès du personnel informatique et les consultants externes. Pour la maintenance, un registre est tenu pour l'inscription des visites.
- Les serveurs de « back-up » sont hébergés au niveau de la salle machine du site de l'ex-SALAF en attendant l'aménagement d'un site distant.

X.2. SECURITE LOGICIELLE

X.2.1. Sécurité du réseau

La stratégie de sécurité arrêtée par la Direction des systèmes d'information est administrée à travers un contrôleur de domaine et une console et est appliquée pour l'ensemble des comptes d'accès des utilisateurs.

La stratégie locale de sécurité appliquée sur les postes de travail et les serveurs est formalisée au niveau du document « Stratégie de la sécurité des postes de travail et d'accès au réseau ».

Éléments de la stratégie de sécurité :

- Désactivation des services réseau (exemple : ftp, www, etc.) non utilisés ;
- Désactivation de l'accès au service de planification des tâches ;
- Inscription quotidienne des événements sur les serveurs ;
- Mise en place d'un relais et du filtre mail ;
- Implémentation des restrictions sur les routeurs pour bloquer les flux de données informatiques non nécessaires au fonctionnement du système d'information.

X.2.2. Gestion des habilitations

Les applications informatiques (métier, comptabilité, gestion des ressources humaines, trésorerie, etc.) sont sous la responsabilité de « fonctions propriétaires » et sont administrées fonctionnellement par des administrateurs désignés dans le cadre d'une circulaire de gestion des habilitations.

Outre la gestion des habilitations administrée par paramétrage, le système d'exploitation de l'application métier offre des fonctionnalités de sécurité supplémentaires :

- Gestion des accès avec paramètres d'appel des mots de passe : niveau de protection élevé, structure de mot de passe contrôlée et péremption périodique des mots de passe ;
- « Journalisation » des interventions sensibles sur les données et sur les fichiers « piste d'audit ».

X.2.3. Moyens techniques de sécurité

Firewall

Pour se prémunir contre les attaques et les tentatives d'intrusion au système via les réseaux externes et notamment Internet, TASLIF a mis en place un Firewall éprouvé.

Solution Antivirus

TASLIF a mis en place une solution complète de sécurité contre les risques d'attaques virales, de spyware, de spoofing, etc.

Sauvegarde des données

La société a mis en place une circulaire interne de sauvegarde des données informatiques. Cette circulaire décrit les responsabilités des intervenants, la périodicité des sauvegardes, les procédures, les supports de sauvegardes et les lieux de stockages des données sauvegardées. Elle stipule également les actions de reprise. Il est à noter que la société dispose d'une solution de sauvegarde automatique.

Plan de relève informatique

TASLIF a engagé un projet de mise en œuvre de son plan de relève informatique. Ce projet devrait passer par la mise à niveau du système informatique par des moyens techniques et organisationnels

visant la protection des actifs informatiques contre les risques et ce, de manière adaptée à l'entreprise, à son environnement et à l'état de son outil informatique.

Actuellement le projet est en phase de planification des actions à mener dans le cadre de l'aspect organisationnel. Cette planification se fera en fonction d'un macro-planning préalablement défini.

Concernant la mise en œuvre technique, elle a été entamée à partir du mois de septembre 2011 selon le planning suivant :

- Rédaction des procédures ;
- Désignation des équipes et de la commission de crise ;
- Testes de sinistre et de reprise ;
- Définition du périmètre non couvert par des solutions de secours ;
- Planification du lot B du plan de secours.

XI. RISQUE CONCURRENTIEL

Le secteur du crédit à la consommation présente à la fois (i) une très forte concentration (il est en effet dominé par deux opérateurs majeurs) et (ii) une très forte intégration car ces sociétés de crédit sont adossées à des banques.

En effet, sur ce marché, deux acteurs sur vingt, concentrent plus de la moitié des encours de crédits à la consommation (WAFASALAF et EQDOM), alors que 14 acteurs, soit les 3/4 des sociétés se partagent 17% seulement des encours.

A noter, que les sociétés de crédit à la consommation adossées à des institutions financières détiennent plus de 80% de parts de marché et concentrent en parallèle près de 95% des encours de crédits.

De ce fait, TASLIF cherche à bénéficier de synergies avec le réseau de sa société mère CNIA SAADA Assurance, afin d'assurer une meilleure couverture du territoire national et d'améliorer en conséquence sa part de marché.



PARTIE X : FAITS EXCEPTIONNELS



A la date d'établissement de la présente note d'information, TASLIF ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter sa situation financière.



**PARTIE XI : LITIGES ET AFFAIRES
CONTENTIEUSES**



Une organisation d’escrocs, avec la complicité d’agents internes de SALAF, ont permis à des sociétés, l’accès à des crédits camion.

Grâce à son dispositif de contrôle et de recouvrement, SALAF a décelé l’escroquerie et a recouvert au fur et à mesure l’ensemble de ces camions.

Tous les présumés complices dans cette affaire, aussi bien le personnel, les intermédiaires que les escrocs à l’origine de cette machination ont été introduits en justice.

Le jugement de première instance a été rendu en faveur de SALAF. La procédure de l’appel est en cours.



PARTIE XII : ANNEXES



I. DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES – COMPTES SOCIAUX

I.1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES – COMPTES SOCIAUX

I.1.1. Les immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en respectant les taux admis fiscalement.

Les taux d'amortissements sont comme suit :

- Matériel de transport : 25% ;
- Mobilier et matériel de bureau : 10%, 15% et 20% ;
- Agencements et aménagements : 10%.

I.1.2. Provision pour dépréciation des créances clients

La provision pour dépréciation des créances clients est calculée sur la base du capital restant dû de la créance impayé et débours. Les taux de provisionnement par statut sont :

- Les créances pré-douteuses à 20% ;
- Les créances douteuses à 50% ;
- Les créances compromises à 100%.

Et ce conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib n°19 du 23/12/2002.

I.2. ETATS DE SYNTHESE DE TASLIF SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES - COMPTES SOCIAUX

I.2.1. Bilans des trois derniers exercices

I.2.1.1. Bilan de l'exercice 2010

ACTIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
1. Valeurs en caisse, banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 256 529,41	53 845,69
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	34 153 990,98	456 218 576,66
. A vue	34 153 990,98	4 652 016,66
. A terme	0,00	451 566 560,00
3. Créances sur la clientèle	1 417 988 112,21	748 619 741,73
. Crédit de trésorerie et à la consommation	1 134 924 184,61	731 186 170,61
. Crédit à l'équipement	0,00	0,00
. Crédits immobiliers	0,00	0,00
. Autres crédits	283 063 927,60	17 433 571,12
4. Créances acquises par affacturage	0,00	0,00
5. Titres de transaction de placement	857 790,00	0,00
. Bons de Trésor et valeurs assimilés	0,00	0,00
. Autres titre de créance	0,00	0,00
. Titres de propriété	857 790,00	0,00
6. Autres actifs	64 420 637,55	40 715 739,32
7. Titres d'investissement	0,00	0,00
. Bons de trésor et valeurs assimilés	0,00	0,00
. Autres titres de créance	0,00	0,00
8. Titres de participation et emplois assimilés	100 000,00	150 255 500,00
9. Créances subordonnées	0,00	0,00
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location	731 830,87	870 385,43
11. Immobilisations incorporelles	66 233 179,10	15 276 610,43
12. Immobilisations corporelles	38 492 908,21	1 903 116,72
TOTAL ACTIF	1 624 234 978,33	1 413 913 515,98

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0,00	0,00
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	817 454 968,41	698 278 049,62
. A vue	1 471 606,98	48 791 041,43
. A terme	815 983 361,43	649 487 008,19
3. Dépôts de la clientèle	5 718 319,94	397 520,24
. Comptes à vue créditeurs	0,00	0,00
. Comptes d'épargne	0,00	0,00
. Dépôts à terme	0,00	0,00
. Autres comptes créditeurs	5 718 319,94	397 520,24
4. Titres de créance émis	508 088 991,65	406 749 088,88
. Titres de créance négociables	356 127 838,89	356 127 838,89
. Emprunts obligataires	151 961 152,76	50 621 249,99
. Autres titres de créance émis	0,00	0,00
5. Autres passifs	91 785 436,50	24 123 906,12
6. Provisions pour risques et charges	16 403 716,47	975 135,08
7. Provisions réglementées	0,00	500 000,00
8. Subventions, fonds public affectés et fonds spéciaux de garantie	0,00	0,00
9. Dettes subordonnées	0,00	0,00
10. Ecart de réévaluation	0,00	0,00
11. Réserves et primes liées au capital	187 522 885,36	173 299 589,40
12. Capital	71 575 000,00	71 575 000,00
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	0,00	0,00
14. Report à nouveau (+/-)	16 331 442,07	5 159 535,20
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0,00	0,00
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	-90 645 782,07	32 855 691,44
TOTAL PASSIF	1 624 234 978,33	1 413 913 515,98

I.2.1.2. Bilan de l'exercice 2009

ACTIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
1. Valeurs en caisse, banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	53 845,69	18 145,30
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	456 218 576,66	13 837 464,66
. A vue	4 652 016,66	13 837 464,66
. A terme	451 566 560,00	0,00
3. Créances sur la clientèle	748 619 741,73	647 799 646,99
. Crédit de trésorerie et à la consommation	731 186 170,61	632 299 514,08
. Crédit à l'équipement	0,00	0,00
. Crédits immobiliers	0,00	0,00
. Autres crédits	17 433 571,12	15 500 132,91
4. Créances acquises par affacturage	0,00	0,00
5. Titres de transaction de placement	0,00	0,00
. Bons de Trésor et valeurs assimilés	0,00	0,00
. Autres titre de créance	0,00	0,00
. Titres de propriété	0,00	0,00
6. Autres actifs	40 715 739,32	9 665 694,97
7. Titres d'investissement	0,00	0,00
. Bons de trésor et valeurs assimilés	0,00	0,00
. Autres titres de créance	0,00	0,00
8. Titres de participation et emplois assimilés	150 255 500,00	150 255 500,00
9. Créances subordonnées	0,00	0,00
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location	870 385,43	512 352,72
11. Immobilisations incorporelles	15 276 610,43	5 414 994,16
12. Immobilisations corporelles	1 903 116,72	1 283 123,70
TOTAL ACTIF	1 413 913 515,98	828 786 922,50

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0,00	0,00
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	698 278 049,62	482 785 957,88
. A vue	48 791 041,43	21 027 787,46
. A terme	649 487 008,19	461 758 170,42
3. Dépôts de la clientèle	397 520,24	0,00
. Comptes à vue créditeurs	0,00	0,00
. Comptes d'épargne	0,00	0,00
. Dépôts à terme	0,00	0,00
. Autres comptes créditeurs	397 520,24	0,00
4. Titres de créance émis	406 749 088,88	56 769 599,31
. Titres de créance négociables	356 127 838,89	0,00
. Emprunts obligataires	50 621 249,99	56 769 599,31
. Autres titres de créance émis	0,00	0,00
5. Autres passifs	24 123 906,12	17 847 333,71
6. Provisions pour risques et charges	975 135,08	808 907,00
7. Provisions réglementées	500 000,00	500 000,00
8. Subventions, fonds public affectés et fonds spéciaux de garantie	0,00	0,00
9. Dettes subordonnées	0,00	0,00
10. Ecart de réévaluation	0,00	0,00
11. Réserves et primes liées au capital	173 299 589,40	172 048 485,04
12. Capital	71 575 000,00	71 575 000,00
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	0,00	0,00
14. Report à nouveau (+/-)	5 159 535,20	1 429 552,30
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0,00	0,00
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	32 855 691,44	25 022 087,26
TOTAL PASSIF	1 413 913 515,98	828 786 922,50

I.2.1.3. Bilan de l'exercice 2008

ACTIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
1. Valeurs en caisse, banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	18 145,30	12 447,36
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	13 837 464,66	52 685 200,19
. A vue	13 837 464,66	52 685 200,19
. A terme	0,00	0,00
3. Créances sur la clientèle	647 799 646,99	518 598 094,38
. Crédit de trésorerie et à la consommation	632 299 514,08	509 573 241,05
. Crédit à l'équipement	0,00	0,00
. Crédits immobiliers	0,00	0,00
. Autres crédits	15 500 132,91	9 024 853,33
4. Créances acquises par affacturage	0,00	0,00
5. Titres de transaction de placement	0,00	0,00
. Bons de Trésor et valeurs assimilés	0,00	0,00
. Autres titre de créance	0,00	0,00
. Titres de propriété	0,00	0,00
6. Autres actifs	9 665 694,97	5 112 100,78
7. Titres d'investissement	0,00	0,00
. Bons de trésor et valeurs assimilés	0,00	0,00
. Autres titres de créance	0,00	0,00
8. Titres de participation et emplois assimilés	150 255 500,00	150 255 500,00
9. Créances subordonnées	0,00	0,00
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location	512 352,72	0,00
11. Immobilisations incorporelles	5 414 994,16	0,00
12. Immobilisations corporelles	1 283 123,70	1 671 261,54
TOTAL ACTIF	828 786 922,50	728 334 604,25

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0,00	0,00
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	482 785 957,88	425 369 632,82
. A vue	21 027 787,46	31 649 213,12
. A terme	461 758 170,42	393 720 419,70
3. Dépôts de la clientèle	0,00	0,00
. Comptes à vue créditeurs	0,00	0,00
. Comptes d'épargne	0,00	0,00
. Dépôts à terme	0,00	0,00
. Autres comptes créditeurs	0,00	0,00
4. Titres de créance émis	56 769 599,31	78 903 467,90
. Titres de créance négociables	0,00	15 988 000,00
. Emprunts obligataires	56 769 599,31	62 915 467,90
. Autres titres de créance émis	0,00	0,00
5. Autres passifs	17 847 333,71	158 600 334,94
6. Provisions pour risques et charges	808 907,00	583 881,25
7. Provisions réglementées	500 000,00	500 000,00
8. Subventions, fonds public affectés et fonds spéciaux de garantie	0,00	0,00
9. Dettes subordonnées	0,00	0,00
10. Ecart de réévaluation	0,00	0,00
11. Réserves et primes liées au capital	172 048 485,04	2 155 149,25
12. Capital	71 575 000,00	40 900 000,00
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	0,00	0,00
14. Report à nouveau (+/-)	1 429 552,30	9 975 422,44
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0,00	0,00
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	25 022 087,26	11 346 715,65
TOTAL PASSIF	828 786 922,50	728 334 604,25

I.2.1.4. Bilan au premier semestre 2011

ACTIF (EN K MAD)	JUN 2011	DECEMBRE 2010
1. Valeurs en caisse, banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 906,00	1 256,53
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	13 415,00	34 153,99
. A vue	13 415,00	34 153,99
. A terme	0,00	0,00
3. Créances sur la clientèle	1 309 859,00	1 417 988,11
. Crédit de trésorerie et à la consommation	1 116 481,00	1 134 924,18
. Crédit à l'équipement	0,00	0,00
. Crédits immobiliers	0,00	0,00
. Autres crédits	193 378,00	283 063,93
4. Créances acquises par affacturage	0,00	0,00
5. Titres de transaction de placement	21 859,00	857,79
. Bons de Trésor et valeurs assimilés	0,00	0,00
. Autres titre de créance	0,00	0,00
. Titres de propriété	21 859,00	857,79
6. Autres actifs	61 579,00	64 420,64
7. Titres d'investissement	0,00	0,00
. Bons de trésor et valeurs assimilés	0,00	0,00
. Autres titres de créance	0,00	0,00
8. Titres de participation et emplois assimilés	100,00	100,00
9. Créances subordonnées	0,00	0,00
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location	732,00	731,83
11. Immobilisations incorporelles	66 903,00	66 233,18
12. Immobilisations corporelles	36 593,00	38 492,91
TOTAL ACTIF	1 512 946,00	1 624 234,98

PASSIF (EN K MAD)	JUIN 2011	DECEMBRE 2010
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0,00	0,00
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	688 155,00	817 454,97
. A vue	10 392,00	1 471,61
. A terme	677 763,00	815 983,36
3. Dépôts de la clientèle	5 886,00	5 718,32
. Comptes à vue créditeurs	0,00	0,00
. Comptes d'épargne	0,00	0,00
. Dépôts à terme	0,00	0,00
. Autres comptes créditeurs	5 886,00	5 718,32
4. Titres de créance émis	521 115,00	508 088,99
. Titres de créance négociables	365 397,00	356 127,84
. Emprunts obligataires	155 718,00	151 961,15
. Autres titres de créance émis	0,00	0,00
5. Autres passifs	90 110,00	91 785,44
6. Provisions pour risques et charges	14 304,00	16 403,72
7. Provisions réglementées	0,00	0,00
8. Subventions, fonds public affectés et fonds spéciaux de garantie	0,00	0,00
9. Dettes subordonnées	0,00	0,00
10. Ecart de réévaluation	0,00	0,00
11. Réserves et primes liées au capital	187 523,00	187 522,89
12. Capital	71 575,00	71 575,00
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	0,00	0,00
14. Report à nouveau (+/-)	-74 314,00	16 331,44
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0,00	0,00
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	8 594,00	-90 645,78
TOTAL PASSIF	1 512 946,00	1 624 234,98

I.2.1.5. Bilan au premier semestre 2010

ACTIF (EN K MAD)	JUIN 2010	DECEMBRE 2009
1. Valeurs en caisse, banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	814,00	53,85
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	13 902,00	456 218,58
. A vue	13 902,00	4 652,02
. A terme	0,00	451 566,56
3. Créances sur la clientèle	1 687 741,00	748 619,74
. Crédit de trésorerie et à la consommation	1 392 769,00	731 186,17
. Crédit à l'équipement	0,00	0,00
. Crédits immobiliers	0,00	0,00
. Autres crédits	294 972,00	17 433,57
4. Créances acquises par affacturage	0,00	0,00
5. Titres de transaction de placement	342,00	0,00
. Bons de Trésor et valeurs assimilés	0,00	0,00
. Autres titre de créance	0,00	0,00
. Titres de propriété	342,00	0,00
6. Autres actifs	125 512,00	40 715,74
7. Titres d'investissement	0,00	0,00
. Bons de trésor et valeurs assimilés	0,00	0,00
. Autres titres de créance	0,00	0,00
8. Titres de participation et emplois assimilés	256,00	150 255,50
9. Créances subordonnées	0,00	0,00
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location	870,00	870,39
11. Immobilisations incorporelles	19 355,00	15 276,61
12. Immobilisations corporelles	17 255,00	1 903,12
13. Ecart d'acquisition	40 255,00	0,00
TOTAL ACTIF	1 906 302,00	1 413 913,52

PASSIF (EN K MAD)	JUIN 2010	DECEMBRE 2009
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0,00	0,00
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 039 654,00	698 278,05
. A vue	90 488,00	48 791,04
. A terme	949 166,00	649 487,01
3. Dépôts de la clientèle	5 863,00	397,52
. Comptes à vue créditeurs	0,00	0,00
. Comptes d'épargne	0,00	0,00
. Dépôts à terme	0,00	0,00
. Autres comptes créditeurs	5 863,00	397,52
4. Titres de créance émis	417 319,00	406 749,09
. Titres de créance négociables	365 448,00	356 127,84
. Emprunts obligataires	51 871,00	50 621,25
. Autres titres de créance émis	0,00	0,00
5. Autres passifs	177 956,00	24 123,91
6. Provisions pour risques et charges	975,00	975,14
7. Provisions réglementées	0,00	500,00
8. Subventions, fonds public affectés et fonds spéciaux de garantie	0,00	0,00
9. Dettes subordonnées	0,00	0,00
10. Ecart de réévaluation	0,00	0,00
11. Réserves et primes liées au capital	190 965,00	173 299,59
12. Capital	71 575,00	71 575,00
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	0,00	0,00
14. Report à nouveau (+/-)	0,00	5 159,54
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0,00	0,00
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	1 995,00	32 855,69
TOTAL PASSIF	1 906 302,00	1 413 913,52

I.2.2. Comptes de Produits et Charges des trois derniers exercices

I.2.2.1. Comptes des Produits et Charges de l'exercice 2010

NATURE	EXERCICE	EXERCICE PREC.
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0,00	0,00
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	179 673 903,84	77 375 002,13
. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0,00	0,00
. Produits sur titre de propriété	14 301 180,00	15 970 031,50
. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
. Commissions sur prestations de service	1 252 260,48	10 891 443,21
. Autres produits bancaires	0,00	0,00
Total I	195 227 344,32	104 236 476,84
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	58 891 141,44	24 111 827,17
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	0,00
. Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	22 362 902,77	6 875 331,24
. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
. Autres charges bancaires	2 486 553,65	818 018,19
Total II	83 740 597,86	31 805 176,60
PRODUIT NET BANCAIRE	111 486 746,46	72 431 300,24
<u>PRODUIT NET NON BANCAIRE</u>		
. Produits d'exploitation non bancaire	429 076,55	4 579,66
. Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
Total III	429 076,55	4 579,66
<u>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</u>		
. Charges de personnel	15 251 253,82	7 603 612,86
. Impôts et taxes	311 244,59	290 974,40
. Charges externes	19 193 064,59	14 177 424,53
. Autres charges générales d'exploitation	4 282 158,41	1 516 493,46
. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 434 024,17	408 105,66
Total IV	40 471 745,58	23 996 610,91
<u>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</u>		
. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	193 203 386,16	15 087 694,66
. Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
. Autres dotations aux provisions	15 124 716,47	696 135,08
Total V	208 328 102,63	15 783 829,74
<u>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</u>		
. Reprises de provisions pour créance et engagements par signature en souffrance	24 009 752,69	9 774 440,59
. Récupérations sur créance amorties	0,00	0,00
. Autres reprises de provisions	3 867 427,93	529 907,00
Total VI	27 877 180,62	10 304 347,59
RESULTAT COURANT	-109 006 844,58	42 959 786,84
. Produits non courants	19 364 662,02	0,00
. Charges non courantes	0,00	0,00
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII +- X)	-89 642 182,56	42 959 786,84
IMPOTS SUR LES RESULTATS	1 003 600,00	10 104 095,40
RESULTAT NET XIII (XI - XII)	-90 645 782,56	32 855 691,44
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	242 898 263,51	114 545 404,09
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	333 544 046,07	81 689 712,65
RESULTAT NET (Total Produits - Total charges)	-90 645 782,56	32 855 691,44

I.2.2.2. Comptes des Produits et Charges de l'exercice 2009

NATURE	EXERCICE	EXERCICE PREC.
PRODUITS D'EXPLOITATION		
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0,00	0,00
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	77 375 002,13	69 001 295,13
. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0,00	0,00
. Produits sur titre de propriété	15 970 031,50	10 088 808,44
. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
. Commissions sur prestations de service	10 891 443,21	8 523 296,67
. Autres produits bancaires	0,00	
Total I	104 236 476,84	87 613 400,24
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	24 111 827,17	20 877 538,63
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	0,00
. Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	6 875 331,24	3 176 231,40
. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
. Autres charges bancaires	818 018,19	537 244,68
Total II	31 805 176,60	24 591 014,71
PRODUIT NET BANCAIRE	72 431 300,24	63 022 385,53
PRODUIT NET NON BANCAIRE		
. Produits d'exploitation non bancaire	4 579,66	3 655 272,49
. Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
Total III	4 579,66	3 655 272,49
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		
. Charges de personnel	7 603 612,86	6 542 061,04
. Impôts et taxes	290 974,40	786 035,00
. Charges externes	14 177 424,53	15 783 615,60
. Autres charges générales d'exploitation	1 516 493,46	1 086 716,76
. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	408 105,66	502 696,81
Total IV	23 996 610,91	24 701 125,21
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES		
. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	15 087 694,66	11 251 898,14
. Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	151 900,81
. Autres dotations aux provisions	696 135,08	529 907,00
Total V	15 783 829,74	11 933 705,95
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES		
. Reprises de provisions pour créance et engagements par signature en souffrance	9 774 440,59	3 943 272,15
. Récupérations sur créance amorties	0,00	0,00
. Autres reprises de provisions	529 907,00	304 881,25
Total VI	10 304 347,59	4 248 153,40
RESULTAT COURANT	42 959 786,84	34 290 980,26
. Produits non courants	0,00	0,00
. Charges non courantes	0,00	0,00
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII +- X)	42 959 786,84	34 290 980,26
IMPOTS SUR LES RESULTATS	10 104 095,40	9 268 893,00
RESULTAT NET XIII (XI - XII)	32 855 691,44	25 022 087,26
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	114 545 404,09	95 516 826,13
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	81 689 712,65	70 494 738,87
RESULTAT NET (Total Produits - Total charges)	32 855 691,44	25 022 087,26

I.2.2.3. Comptes des Produits et Charges de l'exercice 2008

NATURE	EXERCICE	EXERCICE PREC.
PRODUITS D'EXPLOITATION		
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0,00	0,00
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	69 001 295,13	57 590 998,45
. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0,00	0,00
. Produits sur titre de propriété	10 088 808,44	11 683,49
. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
. Commissions sur prestations de service	8 523 296,67	5 666 009,50
. Autres produits bancaires		253 582,00
Total I	87 613 400,24	63 522 273,44
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	20 877 538,63	15 511 274,72
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	2 134 755,55
. Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	3 176 231,40	4 456 801,95
. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
. Autres charges bancaires	537 244,68	526 144,50
Total II	24 591 014,71	22 628 976,72
PRODUIT NET BANCAIRE	63 022 385,53	40 893 296,72
PRODUIT NET NON BANCAIRE		
. Produits d'exploitation non bancaire	3 655 272,49	3 365 349,07
. Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
Total III	3 655 272,49	3 365 349,07
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		
. Charges de personnel	6 542 061,04	5 406 760,33
. Impôts et taxes	786 035,00	989 729,00
. Charges externes	15 783 615,60	14 364 991,82
. Autres charges générales d'exploitation	1 086 716,76	465 200,50
. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	502 696,81	517 203,63
Total IV	24 701 125,21	21 743 885,28
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES		
. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	11 251 898,14	11 537 107,27
. Pertes sur créances irrécouvrables	151 900,81	0,00
. Autres dotations aux provisions	529 907,00	1 083 881,25
Total V	11 933 705,95	12 620 988,52
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES		
. Reprises de provisions pour créance et engagements par signature en souffrance	3 943 272,15	8 125 675,28
. Récupérations sur créance amorties	0,00	0,00
. Autres reprises de provisions	304 881,25	397 853,38
Total VI	4 248 153,40	8 523 528,66
RESULTAT COURANT	34 290 980,26	18 417 300,65
. Produits non courants	0,00	
. Charges non courantes	0,00	
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII +- X)	34 290 980,26	18 417 300,65
IMPOTS SUR LES RESULTATS	9 268 893,00	7 070 585,00
RESULTAT NET XIII (XI - XII)	25 022 087,26	11 346 715,65
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	95 516 826,13	75 411 151,17
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	70 494 738,87	64 064 435,52
RESULTAT NET (Total Produits - Total charges)	25 022 087,26	11 346 715,65

I.2.2.4. Comptes des Produits et Charges du premier semestre 2011

NATURE (EN K MAD)	Jun 2011	Jun 2010
PRODUITS D'EXPLOITATION		
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0,00	0,00
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	91 302,00	93 644,00
. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0,00	0,00
. Produits sur titre de propriété	6,00	42,00
. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	166,00	124,00
. Commissions sur prestations de service	1 215,00	766,00
. Autres produits bancaires	0,00	0,00
Total I	92 689,00	94 576,00
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	21 478,00	35 317,00
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	467,00
. Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	13 025,00	7 540,00
. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
. Autres charges bancaires	213,00	548,00
Total II	34 716,00	43 872,00
PRODUIT NET BANCAIRE	57 973,00	50 704,00
PRODUIT NET NON BANCAIRE		
. Produits d'exploitation non bancaire	585,00	66,00
. Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
Total III	585,00	66,00
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		
. Charges de personnel	7 037,00	7 542,00
. Impôts et taxes	160,00	166,00
. Charges externes	10 152,00	6 460,00
. Autres charges générales d'exploitation	248,00	1 399,00
. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 255,00	1 519,00
Total IV	19 852,00	17 086,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES		
. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	72 757,00	65 631,00
. Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
. Autres dotations aux provisions	1 224,00	0,00
Total V	73 980,00	65 631,00
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES		
. Reprises de provisions pour créance et engagements par signature en souffrance	40 663,00	23 591,00
. Récupérations sur créance amorties	0,00	0,00
. Autres reprises de provisions	3 323,00	0,00
Total VI	43 987,00	23 591,00
RESULTAT COURANT	8 713,00	-8 356,00
. Produits non courants	350,00	16 528,00
. Charges non courantes	1,00	3 097,00
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII +/- X)	9 062,00	5 075,00
IMPOTS SUR LES RESULTATS	468,00	3 080,00
RESULTAT NET XIII (XI - XII)	8 594,00	1 995,00
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	137 611,00	134 761,00
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	129 017,00	132 766,00
RESULTAT NET (Total Produits - Total charges)	8 594,00	1 995,00

I.2.2.5. Comptes des Produits et Charges du premier semestre 2010

NATURE (EN K MAD)	Jun 2010	Jun 2009
PRODUITS D'EXPLOITATION		
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0,00	0,00
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	93 644,00	37 736,00
. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0,00	0,00
. Produits sur titre de propriété	42,00	15 970,00
. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	124,00	0,00
. Commissions sur prestations de service	766,00	8 810,00
. Autres produits bancaires	0,00	0,00
Total I	94 576,00	62 516,00
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	35 317,00	12 712,00
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	467,00	38,00
. Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	7 540,00	1 407,00
. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
. Autres charges bancaires	548,00	255,00
Total II	43 872,00	14 412,00
PRODUIT NET BANCAIRE	50 704,00	48 104,00
PRODUIT NET NON BANCAIRE		
. Produits d'exploitation non bancaire	66,00	3,00
. Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
Total III	66,00	3,00
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		
. Charges de personnel	7 542,00	3 681,00
. Impôts et taxes	166,00	216,00
. Charges externes	6 460,00	7 473,00
. Autres charges générales d'exploitation	1 399,00	814,00
. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 519,00	220,00
Total IV	17 086,00	12 404,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES		
. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	65 631,00	11 693,00
. Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
. Autres dotations aux provisions	0,00	696,00
Total V	65 631,00	12 389,00
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES		
. Reprises de provisions pour créance et engagements par signature en souffrance	23 591,00	7 330,00
. Récupérations sur créance amorties	0,00	0,00
. Autres reprises de provisions	0,00	530,00
Total VI	23 591,00	7 860,00
RESULTAT COURANT	-8 356,00	31 174,00
. Produits non courants	16 528,00	0,00
. Charges non courantes	3 097,00	0,00
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII +/- X)	5 075,00	31 174,00
IMPOTS SUR LES RESULTATS	3 080,00	5 628,00
RESULTAT NET XIII (XI - XII)	1 995,00	25 546,00
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	134 761,00	
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	132 766,00	
RESULTAT NET (Total Produits - Total charges)	1 995,00	

I.2.3. Etats des Soldes de Gestion des trois derniers exercices

I.2.3.1. Etat des Soldes de Gestion de l'exercice 2010

I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (TFR)		EXERCICE	EXERCICE PREC.
1	Intérêt et produits assimilés	179 673 903,84	77 375 002,13
2	- Intérêt et charges assimilés	81 254 044,21	30 987 158,41
	= Marge d'intérêts	98 419 859,63	46 387 843,72
3	Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
4	- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
	= Résultats des opérations de crédit-bail et de location	0,00	0,00
5	Commissions perçues	1 252 260,48	10 891 443,21
6	- Commissions servies		
	= Marge sur commissions	1 252 260,48	10 891 443,21
7	Résultats des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
8	+ Résultats des opérations sur titres de placement	0,00	0,00
9	+ Résultats des opérations de change	0,00	0,00
10	+ Résultats des opérations sur produits divers	0,00	0,00
	Résultat des opérations de marché	0,00	0,00
11	+ Divers autre produits bancaires	14 301 180,00	15 970 031,50
12	- Divers autres charges bancaire	2 486 553,65	818 018,19
	= Produit net bancaire	111 486 746,46	72 431 300,24
13	+ Résultat des opérations sur immobilisation financières	0,00	0,00
14	- Autre produits d'exploitation non bancaire	429 076,55	4 579,66
15	+ Autres charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
16	- Charges générale d'exploitation	40 471 745,58	23 996 610,91
	= Résultat brut d'exploitation	71 444 077,43	48 439 268,99
17	+ Dotations nettes des reprises aux prov. pour créances et engagement par signature en souff.	169 193 633,47	5 313 254,07
18	= Autres dotations nettes des reprises aux prov. (+/-)	11 257 288,54	166 228,08
	+ Résultat courant	-109 006 844,58	42 959 786,84
19	- Résultat non courant	19 364 662,02	0,00
20	Impôt sur les résultats	1 003 600,00	10 104 095,40
	= Résultat Net de l' Exercice (+ ou -)	-90 645 782,56	32 855 691,44

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) – AUTOFINANCEMENT			
1	Résultat net de l'exercice :		
	. Bénéfice +		32 855 691,44
	. Perte -	-90 645 782,56	
2	+ Dotations aux amortissements et aux provisions des imm. Incorporelles et corporelles	1 434 024,17	408 105,66
3	+ Dotations aux provisions pour dépréciation des imm. Financières	0,00	0,00
4	+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0,00	0,00
5	- Dotations aux provisions réglementées	0,00	0,00
6	- Dotations non courantes	0,00	0,00
7	- Reprises de provisions	3 867 427,93	529 907,00
8	- Plus-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	0,00
9	+ Moins-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	0,00
10	- Plus-values de cession des imm. Financières	0,00	0,00
11	+ Moins-values de cession des imm. Financières	0,00	0,00
12	- Reprises de subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
	CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	-93 079 186,32	32 733 890,10
13	- Distributions de bénéfices	0,00	20 041 000,00
	AUTOFINANCEMENT	-93 079 186,32	12 692 890,10

I.2.3.2. Etat des Soldes de Gestion de l'exercice 2009

I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (TFR)		EXERCICE	EXERCICE PREC.
1	Intérêt et produits assimilés	77 375 002,13	69 001 295,13
2	- Intérêt et charges assimilés	30 987 158,41	24 053 770,03
	= Marge d'intérêts	46 387 843,72	44 947 525,10
3	Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
4	- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
	= Résultats des opérations de crédit-bail et de location	0,00	0,00
5	Commissions perçues	10 891 443,21	8 523 296,67
6	- Commissions servies		
	= Marge sur commissions	10 891 443,21	8 523 296,67
7	Résultats des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
8	+ Résultats des opérations sur titres de placement	0,00	0,00
9	+ Résultats des opérations de change	0,00	0,00
10	+ Résultats des opérations sur produits divers	0,00	0,00
	Résultat des opérations de marché	0,00	0,00
11	+ Divers autre produits bancaires	15 970 031,50	10 088 808,44
12	- Divers autres charges bancaire	818 018,19	537 244,68
	= Produit net bancaire	72 431 300,24	63 022 385,53
13	+ Résultat des opérations sur immobilisation financières	0,00	0,00
14	- Autre produits d'exploitation non bancaire	4 579,66	3 655 272,49
15	+ Autres charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
16	- Charges générale d'exploitation	23 996 610,91	24 701 125,21
	= Résultat brut d'exploitation	48 439 268,99	41 976 532,81
17	+/- Dotations nettes des reprises aux prov. pour créances et engagement par signature en souff.	5 313 254,07	7 460 526,80
18	= Autres dotations nettes des reprises aux prov. (+/-)	166 228,08	225 025,75
	+/- Résultat courant	42 959 786,84	34 290 980,26
19	- Résultat non courant	0,00	0,00
20	Impôt sur les résultats	10 104 095,40	9 268 893,00
	= Résultat Net de l' Exercice (+ ou -)	32 855 691,44	25 022 087,26

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) – AUTOFINANCEMENT			
1	Résultat net de l'exercice :		
	. Bénéfice +	32 855 691,44	25 022 087,26
	. Perte -		
2	+ Dotations aux amortissements et aux provisions des imm. Incorporelles et corporelles	408 105,66	502 696,81
3	+ Dotations aux provisions pour dépréciation des imm. Financières	0,00	0,00
4	+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0,00	0,00
5	- Dotations aux provisions réglementées	0,00	0,00
6	- Dotations non courantes	0,00	0,00
7	- Reprises de provisions	529 907,00	304 881,25
8	- Plus-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	0,00
9	+ Moins-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	0,00
10	- Plus-values de cession des imm. Financières	0,00	0,00
11	+ Moins-values de cession des imm. Financières	0,00	0,00
12	- Reprises de subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
	CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	32 733 890,10	25 219 902,82
13	- Distributions de bénéfices	20 041 000,00	19 325 000,00
	AUTOFINANCEMENT	12 692 890,10	5 894 902,82

I.2.3.3. Etat des Soldes de Gestion de l'exercice 2008

I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (TFR)		EXERCICE	EXERCICE PREC.
1	Intérêt et produits assimilés	69 001 295,13	57 590 998,45
2	- Intérêt et charges assimilés	24 053 770,03	22 102 832,22
	= Marge d'intérêts	44 947 525,10	35 488 166,23
3	Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
4	- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
	= Résultats des opérations de crédit-bail et de location	0,00	0,00
5	Commissions perçues	8 523 296,67	5 666 009,50
6	- Commissions servies	0,00	0,00
	= Marge sur commissions	8 523 296,67	5 666 009,50
7	Résultats des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
8	+ Résultats des opérations sur titres de placement	0,00	0,00
9	+ Résultats des opérations de change	0,00	0,00
10	+ Résultats des opérations sur produits divers	0,00	0,00
	Résultat des opérations de marché	0,00	0,00
11	+ Divers autre produits bancaires	10 088 808,44	265 265,49
12	- Divers autres charges bancaire	537 244,68	526 144,50
	= Produit net bancaire	63 022 385,53	40 893 296,72
13	+ Résultat des opérations sur immobilisation financières	0,00	0,00
14	- Autre produits d'exploitation non bancaire	3 655 272,49	3 365 349,07
15	+ Autres charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
16	- Charges générale d'exploitation	24 701 125,21	21 743 885,28
	= Résultat brut d'exploitation	41 976 532,81	22 514 760,51
17	+/- Dotations nettes des reprises aux prov. pour créances et engagement par signature en souff.	7 460 526,80	3 411 431,99
18	= Autres dotations nettes des reprises aux prov. (+/-)	225 025,75	686 027,87
	+/- Résultat courant	34 290 980,26	18 417 300,65
19	- Résultat non courant	0,00	0,00
20	Impôt sur les résultats	9 268 893,00	7 070 585,00
	= Résultat Net de l' Exercice (+ ou -)	25 022 087,26	11 346 715,65

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) – AUTOFINANCEMENT			
1	Résultat net de l'exercice :		
	. Bénéfice +	25 022 087,26	11 346 715,65
	. Perte -		
2	+ Dotations aux amortissements et aux provisions des imm. Incorporelles et corporelles	502 696,81	517 203,63
3	+ Dotations aux provisions pour dépréciation des imm. Financières	0,00	
4	+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0,00	
5	- Dotations aux provisions réglementées	0,00	500 000,00
6	- Dotations non courantes	0,00	
7	- Reprises de provisions	304 881,25	397 853,38
8	- Plus-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	6 952,16
9	+ Moins-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	
10	- Plus-values de cession des imm. Financières	0,00	
11	+ Moins-values de cession des imm. Financières	0,00	
12	- Reprises de subventions d'investissement reçues	0,00	
	CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	25 219 902,82	11 959 113,74
13	- Distributions de bénéfices	19 325 000,00	
	AUTOFINANCEMENT	5 894 902,82	11 959 113,74

I.2.3.4. Etat des Soldes de Gestion du premier semestre 2011

I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (TFR)		JUIN 2011	JUIN 2010
1	Intérêt et produits assimilés	91 302,00	93 644,00
2	- Intérêt et charges assimilés	34 503,00	43 324,00
	= Marge d'intérêts	56 799,00	50 320,00
3	Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	166,00	124,00
4	- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
	= Résultats des opérations de crédit-bail et de location	166,00	124,00
5	Commissions perçues	1 215,00	766,00
6	- Commissions servies	213,00	0,00
	= Marge sur commissions	1 002,00	766,00
7	Résultats des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
8	+ Résultats des opérations sur titres de placement	6,00	0,00
9	+ Résultats des opérations de change	0,00	0,00
10	+ Résultats des opérations sur produits divers	0,00	0,00
	Résultat des opérations de marché	6,00	0,00
11	+ Divers autre produits bancaires	0,00	42,00
12	- Divers autres charges bancaire	0,00	548,00
	= Produit net bancaire	57 973,00	50 704,00
13	+ Résultat des opérations sur immobilisation financières	0,00	0,00
14	- Autre produits d'exploitation non bancaire	585,00	66,00
15	+ Autres charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
16	- Charges générale d'exploitation	19 852,00	17 086,00
	= Résultat brut d'exploitation	38 706,00	33 684,00
17	+/- Dotations nettes des reprises aux prov. pour créances et engagement par signature en souff.	32 094,00	42 040,00
18	= Autres dotations nettes des reprises aux prov. (+/-)	-2 100,00	0,00
	+/- Résultat courant	8 713,00	-8 356,00
19	- Résultat non courant	349,00	13 431,00
20	Impôt sur les résultats	468,00	3 080,00
	= Résultat Net de l' Exercice (+ ou -)	8 594,00	1 995,00

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) – AUTOFINANCEMENT			
1	Résultat net de l'exercice :		
	. Bénéfice +	8 593,00	1 995,00
	. Perte -		
2	+ Dotations aux amortissements et aux provisions des imm. Incorporelles et corporelles	2 255,00	1 519,00
3	+ Dotations aux provisions pour dépréciation des imm. Financières	0,00	0,00
4	+ Dotations aux provisions pour risques généraux	1 224,00	0,00
5	- Dotations aux provisions réglementées	0,00	0,00
6	- Dotations non courantes	0,00	0,00
7	- Reprises de provisions	3 323,00	0,00
8	- Plus-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	0,00
9	+ Moins-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	0,00
10	- Plus-values de cession des imm. Financières	0,00	0,00
11	+ Moins-values de cession des imm. Financières	0,00	0,00
12	- Reprises de subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
	CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	8 749,00	3 514,00
13	- Distributions de bénéfices	0,00	0,00
	AUTOFINANCEMENT	8 749,00	3 514,00

I.2.3.5. Etat des Soldes de Gestion du premier semestre 2010

I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (TFR)		JUIN 2010	JUIN 2009
1	Intérêt et produits assimilés	93 644,00	37 736,00
2	- Intérêt et charges assimilés	43 324,00	14 157,00
	= Marge d'intérêts	50 320,00	23 579,00
3	Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	124,00	0,00
4	- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00
	= Résultats des opérations de crédit-bail et de location	124,00	0,00
5	Commissions perçues	766,00	8 810,00
6	- Commissions servies	0,00	0,00
	= Marge sur commissions	766,00	8 810,00
7	Résultats des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
8	+ Résultats des opérations sur titres de placement	0,00	0,00
9	+ Résultats des opérations de change	0,00	0,00
10	+ Résultats des opérations sur produits divers	0,00	0,00
	Résultat des opérations de marché	0,00	0,00
11	+ Divers autre produits bancaires	42,00	15 970,00
12	- Divers autres charges bancaire	548,00	255,00
	= Produit net bancaire	50 704,00	48 103,00
13	+ Résultat des opérations sur immobilisation financières	0,00	0,00
14	- Autre produits d'exploitation non bancaire	66,00	3,00
15	+ Autres charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
16	- Charges générale d'exploitation	17 086,00	12 405,00
	= Résultat brut d'exploitation	33 684,00	35 701,00
17	+/- Dotations nettes des reprises aux prov. pour créances et engagement par signature en souff.	42 040,00	4 363,00
18	= Autres dotations nettes des reprises aux prov. (+/-)	0,00	166,00
	+/- Résultat courant	-8 356,00	31 172,00
19	- Résultat non courant	13 431,00	0,00
20	Impôt sur les résultats	3 080,00	5 628,00
	= Résultat Net de l' Exercice (+ ou -)	1 995,00	25 543,00

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) – AUTOFINANCEMENT			
1	Résultat net de l'exercice :		
	. Bénéfice +	1 995,00	25 543,00
	. Perte -		
2	+ Dotations aux amortissements et aux provisions des imm. Incorporelles et corporelles	1 519,00	220,00
3	+ Dotations aux provisions pour dépréciation des imm. Financières	0,00	0,00
4	+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0,00	0,00
5	- Dotations aux provisions réglementées	0,00	0,00
6	- Dotations non courantes	0,00	0,00
7	- Reprises de provisions	0,00	0,00
8	- Plus-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	530,00
9	+ Moins-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	0,00
10	- Plus-values de cession des imm. Financières	0,00	0,00
11	+ Moins-values de cession des imm. Financières	0,00	0,00
12	- Reprises de subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
	CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	3 514,00	25 234,00
13	- Distributions de bénéfices	0,00	0,00
	AUTOFINANCEMENT	3 514,00	25 234,00

I.2.4. Tableaux de Flux de Trésorerie des trois derniers exercices

I.2.4.1. Tableau de Flux de Trésorerie de l'exercice 2010

ELEMENTS		EXERCICE	EXERCICE PREC.
(+)	Produits d'exploitation bancaire perçus	180 926 164,32	104 236 476,84
(+)	Récupérations sur créances amorties		
(+)	Produits d'exploitation non bancaire perçus	19 793 738,57	4 579,66
(-)	Charges d'exploitation bancaires versées	83 740 597,86	31 805 176,60
(-)	Charges d'exploitation non bancaires versées		
(-)	Charges générales d'exploitation versées	39 038 000,00	23 058 598,25
(-)	Impôt sur les résultats versés	1 003 599,51	10 104 095,40
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES		76 937 705,52	39 273 186,25
Variation de :			
(+)	Créances sur établissements de crédit et assimilés	-451 566 560,00	
(+)	Créances sur la clientèle	838 562 003,95	-106 133 348,81
(+)	Titres de transaction et de placement	857 790,00	
(+)	Autres actifs	37 316 998,23	-31 050 044,35
(+)	Immobilisations données en crédit-bail et en location	-138 554,56	
(+)	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-166 496 353,24	215 492 091,74
(+)	Dépôts de la clientèle	-5 320 799,70	
(+)	Titres de créance émis	-101 339 902,77	349 979 489,57
(+)	Autres passifs	-67 804 036,28	6 442 800,49
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION		84 070 585,63	434 730 988,64
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITE D'EXPLOITATION (I + II)		161 008 291,15	474 004 174,89
(+)	Produit des cessions d'immobilisations financières	156 000,00	
(+)	Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
(-)	Acquisition d'immobilisations financières		
(-)	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	88 980 384,33	11 943 882,74
(+)	Intérêts perçus		
(+)	Dividendes perçus	14 301 180,00	
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVIES D'INVESTISSEMENT		-74 523 204,33	-11 943 882,74
(+)	Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+)	Emission de dettes subordonnées		
(+)	Emission d'actions		
(+)	Prime de fusion	12 580 511,39	
(-)	Remboursement des capitaux propres et assimilés		
(-)	Intérêts versés		
(-)	Dividendes versés	20 041 000,00	20 041 000,00
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-7 460 488,61	-20 041 000,00
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)		79 024 598,21	442 019 292,15
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		-44 085 179,08	13 855 609,96
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		34 939 419,13	455 874 902,11

I.2.4.2. Tableau de Flux de Trésorerie de l'exercice 2009

ELEMENTS		EXERCICE	EXERCICE PREC.
(+)	Produits d'exploitation bancaire perçus	104 236 476,84	87 613 400,24
(+)	Récupérations sur créances amorties		
(+)	Produits d'exploitation non bancaire perçus	4 579,66	3 655 272,49
(-)	Charges d'exploitation bancaires versées	31 805 176,60	24 591 014,71
(-)	Charges d'exploitation non bancaires versées		
(-)	Charges générales d'exploitation versées	23 058 598,25	24 045 447,96
(-)	Impôt sur les résultats versés	10 104 095,40	9 268 893,00
	I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	39 273 186,25	33 363 317,06
	Variation de :		
(+)	Créances sur établissements de crédit et assimilés		
(+)	Créances sur la clientèle	-106 133 348,81	-136 510 178,60
(+)	Titres de transaction et de placement		
(+)	Autres actifs	-31 050 044,35	-4 553 594,19
(+)	Immobilisations données en crédit-bail et en location		
(+)	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	215 492 091,74	57 416 325,06
(+)	Dépôts de la clientèle		
(+)	Titres de créance émis	349 979 489,57	-22 133 868,59
(+)	Autres passifs	6 442 800,49	-140 527 975,48
	II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	434 730 988,64	-246 309 291,80
	III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	474 004 174,89	-212 945 974,74
(+)	Produit des cessions d'immobilisations financières		
(+)	Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
(-)	Acquisition d'immobilisations financières (Titres consolidés SALAF)		
(-)	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	11 943 882,74	6 571 812,85
(+)	Intérêts perçus		
(+)	Dividendes perçus		
	IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-11 943 882,74	-6 571 812,85
(+)	Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+)	Emission de dettes subordonnées		
(+)	Emission d'actions		200 001 000,00
(-)	Remboursement des capitaux propres et assimilés		
(-)	Intérêts versés		
(-)	Dividendes versés	20 041 000,00	19 325 250,00
	V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-20 041 000,00	180 675 750,00
	VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	442 019 292,15	-38 842 037,59
	VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	13 855 609,96	52 697 647,55
	VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	455 874 902,11	13 855 609,96

I.2.4.3. Tableau de Flux de Trésorerie de l'exercice 2008

ELEMENTS		EXERCICE	EXERCICE PREC.
(+)	Produits d'exploitation bancaire perçus	87 613 400,24	63 522 273,44
(+)	Récupérations sur créances amorties		
(+)	Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 655 272,49	3 365 349,07
(-)	Charges d'exploitation bancaires versées	24 591 014,71	22 628 976,72
(-)	Charges d'exploitation non bancaires versées		
(-)	Charges générales d'exploitation versées	24 045 447,96	20 828 828,27
(-)	Impôt sur les résultats versés	9 268 893,00	7 070 585,00
	I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	33 363 317,06	16 359 232,52
	Variation de :		
(+)	Créances sur établissements de crédit et assimilés		
(+)	Créances sur la clientèle	-136 510 178,60	-135 708 058,99
(+)	Titres de transaction et de placement		
(+)	Autres actifs	-4 553 594,19	-1 423 367,06
(+)	Immobilisations données en crédit-bail et en location		
(+)	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	57 416 325,06	177 566 819,77
(+)	Dépôts de la clientèle		
(+)	Titres de créance émis	-22 133 868,59	-20 061 948,05
(+)	Autres passifs	-140 527 975,48	147 828 406,68
	II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-246 309 291,80	168 201 852,35
	III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-212 945 974,74	184 561 084,87
(+)	Produit des cessions d'immobilisations financières		
(+)	Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
(-)	Acquisition d'immobilisations financières (Titres consolidés SALAF)		
(-)	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 571 812,85	151 393 966,93
(+)	Intérêts perçus		
(+)	Dividendes perçus		
	IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-6 571 812,85	-151 393 966,93
(+)	Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+)	Emission de dettes subordonnées		
(+)	Emission d'actions	200 001 000,00	
(-)	Remboursement des capitaux propres et assimilés		
(-)	Intérêts versés		
(-)	Dividendes versés	19 325 250,00	4 908 000,00
	V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	180 675 750,00	-4 908 000,00
	VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	-38 842 037,59	28 259 117,94
	VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	52 697 647,55	24 438 529,61
	VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	13 855 609,96	52 697 647,55

I.2.4.4. Tableau de Flux de Trésorerie du premier semestre 2011

ELEMENTS (EN K MAD)		JUIN 2011	DECEMBRE 2010
(+)	Produits d'exploitation bancaire perçus	92 689,00	180 926,16
(+)	Récupérations sur créances amorties	0,00	0,00
(+)	Produits d'exploitation non bancaire perçus	935,00	19 793,74
(-)	Charges d'exploitation bancaires versées	34 716,00	83 740,60
(-)	Charges d'exploitation non bancaires versées	1,00	0,00
(-)	Charges générales d'exploitation versées	17 597,00	39 038,00
(-)	Impôt sur les résultats versés	468,00	1 003,60
	I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	40 842,00	76 937,71
	Variation de :		
(+)	Créances sur établissements de crédit et assimilés	0,00	-451 566,56
(+)	Créances sur la clientèle	76 036,00	838 562,00
(+)	Titres de transaction et de placement	-21 001,00	857,79
(+)	Autres actifs	-8 129,00	37 317,00
(+)	Immobilisations données en crédit-bail et en location	0,00	-138,55
(+)	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-129 300,00	-166 496,35
(+)	Dépôts de la clientèle	168,00	-5 320,80
(+)	Titres de créance émis	13 025,00	-101 339,90
(+)	Autres passifs	-625,00	-67 804,04
	II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-69 826,00	84 070,59
	III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-28 984,00	161 008,29
(+)	Produit des cessions d'immobilisations financières	0,00	156,00
(+)	Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
(-)	Acquisition d'immobilisations financières	0,00	0,00
(-)	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 024,00	88 980,38
(+)	Intérêts perçus	0,00	0,00
(+)	Dividendes perçus	0,00	14 301,18
	IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1 024,00	-74 523,20
(+)	Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0,00	0,00
(+)	Emission de dettes subordonnées	0,00	0,00
(+)	Emission d'actions	0,00	0,00
(+)	Prime de fusion	0,00	12 580,51
(-)	Remboursement des capitaux propres et assimilés	0,00	0,00
(-)	Intérêts versés	0,00	0,00
(-)	Dividendes versés	0,00	20 041,00
	V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	0,00	-7 460,49
	VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	-30 008,00	79 024,60
	VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	34 939,00	-44 085,18
	VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	4 931,00	34 939,42

I.2.4.5. Tableau de Flux de Trésorerie du premier semestre 2010

ELEMENTS (EN K MAD)		JUIN 2010	DECEMBRE 2009
(+)	Produits d'exploitation bancaire perçus	57 474,00	104 236,48
(+)	Récupérations sur créances amorties	0,00	0,00
(+)	Produits d'exploitation non bancaire perçus	766,00	4,58
(-)	Charges d'exploitation bancaires versées	43 641,00	31 805,18
(-)	Charges d'exploitation non bancaires versées	0,00	0,00
(-)	Charges générales d'exploitation versées	16 623,00	23 058,60
(-)	Impôt sur les résultats versés	9 371,00	10 104,10
	I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	-11 395,00	39 273,19
	Variation de :		
(+)	Créances sur établissements de crédit et assimilés	35 166,00	0,00
(+)	Créances sur la clientèle	183 329,00	-106 133,35
(+)	Titres de transaction et de placement	0,00	0,00
(+)	Autres actifs	-98 808,00	-31 050,04
(+)	Immobilisations données en crédit-bail et en location	0,00	0,00
(+)	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-174 185,00	215 492,09
(+)	Dépôts de la clientèle	-162,00	0,00
(+)	Titres de créance émis	10 570,00	349 979,49
(+)	Autres passifs	59 483,00	6 442,80
	II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	15 393,00	434 730,99
	III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITE D'EXPLOITATION (I + II)	3 998,00	474 004,17
(+)	Produit des cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00
(+)	Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
(-)	Acquisition d'immobilisations financières	0,00	0,00
(-)	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 807,00	11 943,88
(+)	Intérêts perçus	0,00	0,00
(+)	Dividendes perçus	42,00	0,00
	IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVIES D'INVESTISSEMENT	-3 765,00	-11 943,88
(+)	Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0,00	0,00
(+)	Emission de dettes subordonnées	0,00	0,00
(+)	Emission d'actions	0,00	0,00
(-)	Remboursement des capitaux propres et assimilés	0,00	0,00
(-)	Intérêts versés	0,00	0,00
(-)	Dividendes versés	0,00	20 041,00
	V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	0,00	-20 041,00
	VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	233,00	442 019,29
	VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	14 483,00	13 855,61
	VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	14 716,00	455 874,90

I.2.5. Principales méthodes d'évaluation appliquées (A1)

I.2.5.1. Les immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire à des taux déterminés en fonction de la durée probable d'utilisation de chacune des immobilisations. Les taux d'amortissements sont comme suit :

- Matériel de transport : 25%
- Mobilier et matériel de bureau : 10, 15 et 20%
- Agencements et aménagements : 10%

I.2.5.2. Provision pour dépréciation des créances des clients

La provision pour dépréciation des créances est calculée sur la base du capital restant dû échu et à échoir pour les créances pré-douteuses à 20%, douteuses à 50% et compromises à 100% et ce conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib n°19 du 23/12/2002.

I.2.6. Etat des dérogations (A2)

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>
II. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

I.2.7. Etat des changements de méthode (A3)

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>
II. Changement affectant les règles de présentation	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

I.2.8. Créances sur les établissements de crédit et assimilés (B1)

Créances (En K MAD)	Bank Al-Maghreb, Trésor public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
Comptes ordinaires débiteurs		34 154			34154	4652
Valeurs reçus en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Prêts financiers						
Autres créances						440 000
Intérêts courus à recevoir						11 567
Créances en souffrance						
TOTAL		34 154			34 154	456 219

I.2.9. Tableau des créances sur la clientèle des trois derniers exercices (B2)

I.2.9.1. Tableau des créances sur la clientèle de l'exercice 2010

Créances (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie						
- Comptes à vues et débiteurs						
- Créances commerciales au Maroc						
- Crédit à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
Crédit à la consommation				1 121 944	1 121 944	730 517
Crédit à l'équipement						
Crédit immobiliers						
Autres crédits						
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir				12 980	12 980	5 063
Créances en souffrance						
- Créances pré-douteuses				91 177	91 177	12 295
- Créances douteuses				62 066	62 066	3 465
- Créances compromises				129 821	129 821	

I.2.9.2. Tableau des créances sur la clientèle de l'exercice 2009

Créances (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie						
- Comptes à vues et débiteurs						
- Créances commerciales au Maroc						
- Crédit à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
Crédit à la consommation				730 517	730 517	634 985
Crédit à l'équipement						
Crédit immobiliers						
Autres crédits						
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir				5 063	5 063	3 782
Créances en souffrance						
- Créances pré-douteuses				12 295	12 295	6 411
- Créances douteuses				3 465	3 465	2 622
- Créances compromises						

I.2.9.3. Tableau des créances sur la clientèle de l'exercice 2008

Créances (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie						
- Comptes à vues et débiteurs						
- Créances commerciales au Maroc						
- Crédit à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
Crédit à la consommation				634 985	634 985	510 975
Crédit à l'équipement						
Crédit immobiliers						
Autres crédits						
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir				3 782	3 782	2 718
Créances en souffrance						
- Créances pré-douteuses				6 411	6 411	3 482
- Créances douteuses				2 622	2 622	1 423
- Créances compromises						

I.2.10. Tableau des titres de participation des trois derniers exercices (B6)

I.2.10.1. Tableau des titres de participation de l'exercice 2010

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Participation au Capital en %	Prix d'acquisition globale	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produit inscrit au C. P. C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
BENAL	Négoce	100 000,00	100,0%	9 582 509,48	100 000,00				
BP	Banque								23 180,00
TOTAL				9 582 509,48	100 000,00				23 180,00

I.2.10.2. Tableau des titres de participation de l'exercice 2009

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Participation au Capital en %	Prix d'acquisition globale	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produit inscrit au C. P. C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
BENAL	Négoce	100 000,00	100,0%	9 582 509,48	100 000,00	31/12/2009			
SALAF	Crédit	84 000 000,00	100,0%	150 000 000,00	150 000 000,00	31/12/2009	99 131 555,28	14 673 110,68	15 959 924,00
BP	Banque	Variable		155 500,00	155 500,00				10 107,50
TOTAL				159 738 009,48	150 255 500,00		99 131 555,28	14 673 110,68	15 970 031,50

I.2.10.3. Tableau des titres de participation de l'exercice 2008

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Participation au Capital en %	Prix d'acquisition globale	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produit inscrit au C. P. C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
BENAL	Négoce	100 000,00	100,0%	9 582 509,48	100 000,00	31/12/2008			
SALAF	Crédit	84 000 000,00	100,0%	150 000 000,00	150 000 000,00	31/12/2008	76 878 062,08	16 334 175,08	10 079 952,00
BP	Banque	Variable		155 500,00	155 500,00				8 856,44
TOTAL				159 738 009,48	150 255 500,00		76 878 062,08	16 334 175,08	10 088 808,44

I.2.11. Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple (B8)

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissement		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissem ents	Dotation au titre de l'exercice	Reprise de provisions	Cumul de provisions	
<u>Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat</u>										
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	870		138	732						732
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir										
Loyer restructurés										
Créances en souffrance										
<u>Immobilisation données en location simple</u>										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyer impayés										
Créances en souffrance										
TOTAL	870		138	732						732

I.2.12. Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles (B9)

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant brut des apports suite à la fusion	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut au fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions					Montant net à la fin de l'exercice	
						Montant des amort. et au prov. au début de l'exercice	Montant des amort. sur apport suite à la fusion	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amort. sur imm. sorties	Cumul		
Immobilisations incorporelles												
Droit au bail												
Immobilisations en recherche et développement												
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	231	54 575	12 112		66 918		679	10		689		66 229
Immobilisations incorporelles hors exploitation												
Immobilisations corporelles												
Immeubles d'exploitation												
- Terrain d'exploitation		17 727			17 727							17 727
- Immeubles d'exploitation, bureaux		10 941	1 577		12 518		1 500	154		1 654		10 864
- Immeubles d'exploitation, logement de fonction												
Mobilier et matériel d'exploitation												
- Mobilier de bureau d'exploitation et aménagement	5 559	1 767	3 085		10 411	4 725	1 231	271		6 227		4 184
- Matériel de bureau d'exploitation	869	155	654		1 678	820	86	33		939		739
- Matériel informatique	2 666	976	4 851		8 493	1 826	766	970		3 562		4 931
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation		24			24		4			4		20
- Autres matériels d'exploitation en cours	15 045		28	15 045	28							28
Autres immobilisations corporelles d'exploitation												
Immobilisations corporelles hors exploitation												
Terrain hors exploitation												
Immeubles hors exploitation												
Mobiliers et matériels hors exploitation												
Autres immobilisations corporelles hors exploitation												
TOTAL	24 370	86 165	22 307	15 045	117 797	7 371	4 266	1 438		13 075		104 726

I.2.13. Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B9 bis)

Date de cessions ou retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
NEANT							
TOTAL							

I.2.14. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (B10)

Dettes (En K MAD)	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
	Bank Al Maghreb, Trésor public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		1 472			1 472	48 791
Valeurs données en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts de trésorerie						
- Au jour le jour						
- A terme					0	100 000
Emprunts financiers		812 735			812 735	548 703
Autres dettes						
Intérêts courus à payer		3 248			3 248	784
TOTAL		817 455			817 455	698 278

I.2.15. Dépôts de la clientèle (B11)

Dépôts (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeur						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs					5 718	
Intérêts courus à payer						

I.2.16. Tableaux des provisions des trois derniers exercices (B14)

I.2.16.1. Tableau des provisions de l'exercice 2010

Nature	Encours début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours fin d'exercice
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :	68 614 860,00	193 203 386,00	24 009 753,00	42 945 034,00	280 753 527,00
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	59 132 351,00	193 203 386,00	24 009 753,00	42 945 034,00	271 271 018,00
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés	9 482 509,00				9 482 509,00
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs (débiteurs)					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	1 475 135,00	15 124 716,00	867 428,00	1 171 293,00	16 903 716,00
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risque de change					
Provisions pour risque généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	975 135,00	15 124 716,00	867 428,00	1 171 293,00	16 403 716,00
Provisions réglementées	500 000,00				500 000,00
TOTAL GENERAL	70 089 995,00	208 328 102,00	24 877 181,00	44 116 327,00	297 657 243,00

I.2.16.2. Tableau des provisions de l'exercice 2009

Nature	Encours début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours fin d'exercice
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :	63 301 606,27	15 087 694,66	9 774 440,59	0,00	68 614 860,34
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	53 819 096,79	15 087 694,66	9 774 440,59		59 132 350,86
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés	9 482 509,48				9 482 509,48
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs (débiteurs)					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	1 308 907,00	696 135,08	529 907,00	0,00	1 475 135,08
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risque de change					
Provisions pour risque généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	808 907,00	696 135,08	529 907,00		975 135,08
Provisions réglementées	500 000,00				500 000,00
TOTAL GENERAL	64 610 513,27	15 783 829,74	10 304 347,59	0,00	70 089 995,42

I.2.16.3. Tableau des provisions de l'exercice 2008

Nature	Encours début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours fin d'exercice
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :	68 398 532,81	11 251 898,14	3 943 272,15	12 405 552,53	63 301 606,27
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	58 916 023,33	11 251 898,14	3 943 272,15	12 405 552,53	53 819 096,79
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés	9 482 509,48				9 482 509,48
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs (débiteurs)					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	1 083 881,25	529 907,00	304 881,25	0,00	1 308 907,00
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risque de change					
Provisions pour risque généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	583 881,25	529 907,00	304 881,25		808 907,00
Provisions réglementées	500 000,00				500 000,00
TOTAL GENERAL	69 482 414,06	11 781 805,14	4 248 153,40	12 405 552,53	64 610 513,27

I.2.17. Tableau des valeurs et suretés reçues et données en garantie (B21)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montant des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées		NEANT	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montant des dettes et des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées		NEANT	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

I.2.18. Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire au cours des trois derniers exercices (B23)

I.2.18.1. Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire de l'exercice 2010

NEANT	
-------	--

I.2.18.2. Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire de l'exercice 2009

NEANT	
-------	--

I.2.18.3. Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire de l'exercice 2008

NEANT	
-------	--

I.2.19. Tableau de répartition du capital social de l'exercice 2010 (C1)

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	Nombre de titres Exercice précédent 3	Exercice actuel 4	Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	Montant du capital			Part de capital détenue %
					Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8	
SANAM HIOLDING	39, Rue Abdellatif Ben Kadour - Casablanca	162 243	162 261	100	16 226 100		16 226 100	22,7%
CNIA SAADA ASSURANCE	216, Bd Zerkouni - Casablanca	436 200	443 479	100	44 347 900		44 347 900	62,0%
FCP CDG ACTIONS	Tour atlas place zellaka - Casablanca		40 869	100	4 086 900		4 086 900	5,7%
DIVERS PORTEURS		117 307	69 141	100	6 914 100		6 914 100	9,7%
TOTAL		715 750	715 750	400	71 575 000	-	71 575 000	100,0%

I.2.20. Affectation des résultats intervenue au cours des trois derniers exercices (C2)

I.2.20.1. Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2010

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT EN K MAD	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT EN K MAD
(Décision du 19/04/2010)			
Report à nouveau	5 159	Réserve légale	1 643
Résultats nets en instance d'affectation	32 856	Dividendes	20 041
Résultat net de l'exercice 2009		Autres affectations	16 331
Prélèvements sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
TOTAL A	38 015	TOTAL B	38 015

I.2.20.2. Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2009

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT EN MAD	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT EN MAD
(Décision du 28/05/2009)			
Report à nouveau	1 429 552,30	Réserve légale	1 251 104,36
Résultats nets en instance d'affectation	25 022 087,26	Dividendes	20 041 000,00
Résultat net de l'exercice 2009		Autres affectations	5 159 535,20
Prélèvements sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
TOTAL A	26 451 639,56	TOTAL B	26 451 639,56

I.2.20.3. Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2008

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT EN K MAD	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT EN K MAD
(Décision du 20/04/2008)			
Report à nouveau	9 975	Réserve légale	567
Résultats nets en instance d'affectation	11 347	Dividendes	19 325
Résultat net de l'exercice 2009		Autres affectations	1 430
Prélèvements sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
TOTAL A	21 322	TOTAL B	21 322

I.2.21. Datation et événements postérieurs (C4)

I.2.21.1. Datation

- Date de clôture (1) **31/12/2010**
- Date d'établissement des états de synthèse (2) **16/03/2010**

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

I.2.21.2. Evènements nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice et connus avant la 1^{ère} communication externe des états de synthèse

Dates	Indications des événements
	- Favorables NEANT
	- Défavorables NEANT

II. DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES – COMPTES CONSOLIDES

II.1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES – COMPTES CONSOLIDES

II.1.1. Informations relatives au périmètre de consolidation

II.1.1.1. Liste des entreprises consolidées

Le périmètre du Groupe TASLIF au 31 décembre 2008 se présente comme suit :

Sociétés consolidées	Pourcentages d'intérêt	Pourcentages de contrôle	Méthodes de consolidation
TASLIF	100%	100%	Etablissement consolidant
SALAF SA	100%	100%	Intégration globale

Source : TASLIF

II.1.1.2. Entreprises entrées et sorties du périmètre de consolidation au cours des exercices 2008 et 2009

Néant.

II.1.1.3. Entreprises laissées en dehors de la consolidation

Les entreprises laissées en dehors de la consolidation sont celles qui ne présentent pas d'importance significative eu égard de l'ensemble consolidé.

II.1.2. Principes et modalités de consolidation, principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe TASLIF ont été préparés selon les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédits (PCEC).

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2008 et 2009 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

II.1.2.1. Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Sont intégrées globalement les banques, les établissements et holdings à caractère financier contrôlés au moins à 50% par le Groupe, soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés déjà intégrées globalement.

Sont mises en équivalence les banques, établissements et holdings financiers dans lesquels le Groupe détient une participation comprise entre 20% et 50%, à condition que celle-ci lui assure une influence réelle et durable sur la gestion.

Les entreprises à caractère non financier sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sans tenir compte du type de dépendance.

Les entreprises dont la consolidation ne présente pas de caractère significatif sont exclues du champ de consolidation.

Date de clôture des exercices

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes le 31 décembre.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation, après comptabilisation des éventuelles plus ou moins values latentes sur actifs identifiables.

Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Dans les cas exceptionnels où ils sont dégagés dans le cadre d'une fusion, ils sont imputés sur les capitaux propres.

S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » dans le poste « Comptes de régularisation » et repris en résultat sur une durée n'excédant pas dix ans.

Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

Retraitements et opérations réciproques

Lorsque l'impact est significatif, les comptes sociaux des sociétés consolidées font l'objet de retraitements pour les mettre en conformité avec les principes comptables décrits ci-après.

Après cumul des bilans et comptes de résultat, les soldes réciproques significatifs, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés du Groupe, sont éliminés.

II.1.2.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des succursales étrangères

Les comptes des succursales étrangères sont convertis en utilisant la méthode du cours de clôture. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits dans les capitaux propres.

Immobilisations

- *Immobilisations en non valeurs*

Elles sont constituées essentiellement des frais préliminaires et des charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

- *Immobilisations incorporelles*

Elles comprennent essentiellement les droits au bail et les brevets et marques. Elles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

- *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

Titres de participation

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Cette rubrique comprend aussi les prêts participatifs et les créances rattachées à des participations.

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

Titres de placement

Les titres de placement sont des investissements financiers acquis pour procurer un rendement financier. Ce sont essentiellement des fonds d'Etat et des obligations garanties par l'Etat. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition hors intérêts courus non échus à cette date.

Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont classés selon les règles du PCEC. Les intérêts courus et non échus sont pris en compte dans le compte de résultat. Cependant, dès que le recouvrement d'une créance devient douteux, les intérêts sont comptabilisés en produits lors de leur encaissement.

Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail réalisées sont portées à l'actif du bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. La réserve latente est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d'impositions différées.

Provisions d'exploitation

Des provisions sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter, soit du non recouvrement total ou partiel de créances en souffrance, soit de la mise en jeu d'engagements hors-bilan. Ces provisions sont évaluées conformément aux règles de Bank Al-Maghreb relatives à la couverture par des provisions des créances en souffrance.

Provisions réglementées

Ces provisions, nettes de l'effet fiscal, sont éliminées en consolidation.

Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt comprend :

L'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt ;

L'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des retraitements de consolidation. L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité de réalisation est jugée élevée.

En 2009, le taux normal de l'impôt sur les sociétés pour les établissements de crédit est de 37% sur le résultat réalisé au Maroc (39,6% auparavant).

II.1.2.3. Comparabilité des comptes

Les bilans et hors bilans consolidés ainsi que les comptes de produits et charges et les états de soldes de gestion ont été comparés à ceux du 31 décembre 2008.

II.2. ETATS DE SYNTHESE DE TASLIF SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES - COMPTES CONSOLIDES

II.2.1. Bilans consolidés des exercices 2008 et 2009

En K MAD	2009	2008
ACTIF		
1. Valeurs en caisse Banques centrales Trésor public Service des chèques postaux	132	128
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	14 351	51 505
* A vue	14 351	51 505
* A terme	0	0
3. Créances sur la clientèle	1 871 070	1 195 075
* Crédit de Trésorerie et à la consommation	1 685 035	1 181 417
* Crédits à l'équipement	0	0
* Crédits immobiliers	0	0
* Autres crédits	186 035	13 658
4. Créances acquises par affacturage	0	0
5. Titres de transaction de placement	342	342
* Bons de Trésor et valeurs assimilés	0	0
* Autres titre de créance	0	0
* Titres de propriété	342	342
6. Autres actifs	36 824	6 939
Impôt Différé Actif	1 616	1 541
7. Titres d'investissement	0	0
* Bons de trésor et valeurs assimilés	0	0
* Autres titres de créance	0	0
8. Titres de participation et emplois assimilés	256	256
9. Créances subordonnées	0	0
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location	870	512
11. Immobilisations incorporelles	15 819	6 197
12. Immobilisations corporelles	17 901	15 455
13. Ecart d'acquisition	43 352	49 545
Contrepartie des éliminations		
TOTAL ACTIF	2 002 533	1 327 495
PASSIF		
1. Banques centrales Trésor public Service des chèques postaux	0	0
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 176 545	851 487
* A vue	95 436	21 031
* A terme	1 081 109	830 456
3. Dépôts de la clientèle	6 024	4 082
* Comptes à vue créditeurs	0	0
* Comptes d'épargne	0	0
* Dépôts à terme	0	0
* Autres comptes créditeurs	6 024	4 082
4. Titres de créance émis	406 749	56 770
* Titres de créances négociables	356 128	0
* Emprunts obligataires	50 621	56 770
* Autres titres de créance émis	0	0
5. Autres passifs	128 659	136 752
6. Provisions pour risques et charges	975	809
7. Provisions réglementées	0	0
8. Subventions fonds public affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Impôts différés passifs	999	711
9. Dettes subordonnées	0	0
10. Ecart de réévaluation	0	0
11. Réserves et primes liées au capital	173 300	172 048
12. Capital	71 575	71 575
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
14. Report à nouveau (+/-)	0	0
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
16. Réserves consolidées	11 967	9 778
17. Résultat net de l'exercice (+/-)	25 740	23 483
Contrepartie des éliminations		
TOTAL PASSIF	2 002 533	1 327 495

II.2.2. Comptes de produits et charges consolidés des exercices 2008 et 2009

En K MAD	2009	2008
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	200 146	134 000
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	190 035	126 256
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	0
4. Produits sur titres de propriété	38	36
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
6. Commissions sur prestations de service	10 073	7 708
7. Autres produits bancaires	0	0
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	68 342	42 327
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	60 294	38 300
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	0
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	6 875	3 176
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
12. Autres charges bancaires	1 173	851
III. PRODUIT NET BANCAIRE	131 804	91 673
13. Produits d'exploitation non bancaire	5	3 720
14. Charges d'exploitation non bancaire	0	0
IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	39 147	38 379
15. Charges de personnel	12 888	10 062
16. Impôts et taxes	398	889
17. Charges externes	22 148	21 103
18. Autres charges générales d'exploitation	1 694	1 597
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 019	4 728
Contrepartie des éliminations		
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	54 763	14 950
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	54 067	14 268
21. Pertes sur créances irrécouvrables	0	152
22. Autres dotations aux provisions	696	530
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	13 378	5 792
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	12 770	5 265
24. Récupérations sur créances amorties	78	193
25. Autres reprises de provisions	530	334
VII. RESULTAT COURANT	51 277	47 856
26. Produits non courants	0	113
27. Charges non courantes	0	0
VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS	51 277	47 969
28. Impôts sur les résultats	19 344	18 293
29. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	6 193	6 193
IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE	25 740	23 483
Part du Groupe	25 740	23 483
Intérêts minoritaires	0	0
TOTAL PRODUITS	213 529	143 625
TOTAL CHARGES	187 789	120 142
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	25 740	23 483

II.2.3. Tableaux des flux de trésorerie consolidés des exercices 2008 et 2009

En K MAD	2009	2008
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	168 834	130 727
(+) Récupérations sur créances amorties	78	193
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	688	4 339
(-) Charges d'exploitation bancaires versées	67 631	41 791
(-) Charges d'exploitation non bancaires versées	0	0
(-) Charges générales d'exploitation versées	41 438	36 495
(-) Impôt sur les résultats versés	23 011	16 816
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	37 520	40 157
Variation de :		
(+) Créances sur établissements de crédit et assimilés	0	0
(+) Créances sur la clientèle	-675 995	-304 242
(+) Titres de transaction et de placement	0	0
(+) Autres actifs	-47 557	-5 886
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	324 148	163 031
(+) Dépôts de la clientèle	1 545	172
(+) Titres de créance émis	349 979	-22 134
(+) Autres passifs	9 376	-46 258
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-38 504	-215 317
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-984	-175 160
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	67
(-) Acquisition d'immobilisations financières (Titres consolidés Salaf)	0	0
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	16 152	7 160
(+) Intérêts perçus	0	0
(+) Dividendes perçus	28	27
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-16 124	-7 066
(+) Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0	0
(+) Emission de dettes subordonnées	0	0
(+) Emission d'actions	0	200 001
(+) Prime de fusion	0	0
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0
(-) Intérêts versés	0	0
(-) Dividendes versés	20 041	19 325
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-20 041	180 676
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	-37 149	-1 550
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	51 633	53 183
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	14 484	51 633

III. BULLETIN SOUSCRIPTION

TASLIF S.A.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE MAD 178 937 500 A MAD 214 725 500 PAR SOUSCRIPTION EN NUMERAIRE DECIDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2011

Je / Nous soussigné(s) ⁸⁰
Nom/Dénomination
Prénom/Forme
Domicile/Siège social
Nationalité
Numéro du compte titres
Numéro du compte espèces
Nom du teneur de comptes

Après avoir pris connaissance des conditions d'émission des actions nouvelles TASLIF énoncées dans la Note d'information visée par le CDVM sous la référence n° VI/EM/038/2011.

Déclare/Déclarons

1. Présenter droits de souscriptions TASLIF

Pour souscrire à titre irréductible à actions nouvelles à raison de actions nouvelles pour actions anciennes (soit une parité de 1 action nouvelle pour 5 actions anciennes).

A l'appui de ma/notre souscription à titre irréductible, je/nous verse/versons MAD 27 par action, soit la somme de MAD

2. Souscrire à titre réductible à actions nouvelles,

A l'appui de ma/notre souscription à titre réductible, je/nous verse/versons MAD 27 par action, soit la somme de MAD

Soit :

Total actions souscrites A titre irréductible et à titre réductible	A un montant total de MAD
--	---------------------------------

IMPORTANT

- Le client s'assure de la disponibilité des espèces et des droits de souscription sur son compte ouvert dans les livres de son établissement dépositaires et ce, préalablement à la transmission du bulletin de souscription.
- Les commissions relatives à cette opération se déclinent comme suit : (i) Commission de bourse : 0,1% HT du montant souscrit, (ii) Commission de courtage : 0,6% HT du montant souscrit et (iii) Commission de règlement/livraison : 0,2% HT du montant souscrit.

A le
Signature précédée des mentions « Lu et approuvé »
« Bon pour souscription à actions à titre irréductible »
« Bon pour souscription à actions à titre réductible »

⁸⁰ Rayer la mention inutile